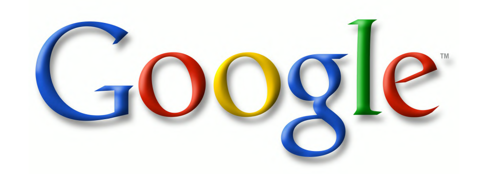


VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE.
TOME SECOND.


B. F.
v. 2

Jean Jacques Barthélemy

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS EN GRECE,

DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIECLE AVANT L'ERE VULGAIRE.

TROISIEME ÉDITION.

2

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DE BURE l'aîné, Libraire, rue Serpente, nº. 6.

1791.

TABLE

DES CHAPITRES,

Contenus dans ce Volume.

VOYAGE

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE,

Dans le milieu du quatrieme ſiecle avant J. C.

CHAPITRE PREMIER.

*Départ de Scythie. La Cherſoneſe Taurique**. *Le Pont-Euxin***. *État de la Grece, depuis la priſe d'Athenes en 404, avant J. C., juſqu'au moment du Voyage. Le Boſphore de Thrace. Arrivée à Byzance****.

Anacharsis, Scythe de nation, fils de Toxaris, eſt l'auteur de cet ouvrage, qu'il adreſſe à ſes amis. Il commence par leur expoſer les motifs qui l'engagerent à voyager.

Vous ſavez que je deſcends du ſage Anacharſis, ſi célebre parmi les Grecs, & ſi indignement traité chez les Scythes. L'hiſtoire de ſa vie & de ſa mort m'inſpira, dès ma plus tendre enfance, de l'eſtime pour la nation qui avoit honoré ſes ver-

* La Crimée.
** La mer noire.
*** Conſtantinople.

tus, & de l'éloignement pour celle qui les avoit méconnues.

Ce dégoût fut augmenté par l'arrivée d'un esclave Grec dont je fis l'acquisition. Il étoit d'une des principales familles de Thebes en Béotie. Environ 36 ans * auparavant, il avoit suivi le jeune Cyrus dans l'expédition que ce prince entreprit contre son frere Artaxerxès, roi de Perse. Fait prisonnier dans un de ces combats que les Grecs furent obligés de livrer en se retirant, il changea souvent de maître, traîna ses fers chez différentes nations, & parvint aux lieux que j'habitois.

Plus je le connus, plus je sentis l'ascendant que les peuples éclairés ont sur les autres peuples. Timagene, c'étoit le nom du Thébain, m'attiroit & m'humilioit par les charmes de sa conversation & par la supériorité de ses lumieres. L'histoire des Grecs, leurs mœurs, leurs gouvernemens, leurs sciences, leurs arts, leurs fêtes, leurs spectacles étoient le sujet intarissable de nos entretiens. Je l'interrogeois, je l'écoutois avec transport : je venois d'entrer dans ma dix-huitieme année ; mon imagination ajoutoit les plus vives couleurs à ses riches tableaux. Je n'avois vu jusqu'alors que des tentes, des troupeaux & des déserts. Incapable désormais de supporter la vie errante que j'avois menée, & l'ignorance profonde à laquelle j'étois condamné, je résolus d'abandonner un climat où la nature se prêtoit à peine aux besoins de l'homme, & une nation qui ne me paroissoit avoir d'autres vertus que de ne pas connoître tous les vices.

J'ai passé les plus belles années de ma vie en Grece, en Egypte & en Perse ; mais c'est dans le

* L'an 400 avant J. C.

premier de ces pays que j'ai fait le plus long séjour. J'ai joui des derniers momens de sa gloire, & je ne l'ai quitté qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. Pendant que je parcourois ses provinces j'avois soin de recueillir tout ce qui méritoit quelqu'attention. C'est d'après ce journal qu'à mon retour en Scythie j'ai mis en ordre la relation de mon voyage. Peut-être seroit-elle plus exacte si le vaisseau sur lequel j'avois fait embarquer mes livres n'avoit pas péri dans le Pont-Euxin.

Vous, que j'eus l'avantage de connoître dans mon voyage de Perse, Arsame, Phédime, illustres époux, combien de fois vos noms ont été sur le point de se mêler à mes récits! De quel éclat ils brilloient à ma vue, lorsque j'avois à peindre quelque grande qualité du cœur & de l'esprit; lorsque j'avois à parler de bienfaits & de reconnoissance! Vous avez des droits sur cet ouvrage. Je le composai en partie dans ce beau séjour dont vous faisiez le plus bel ornement: je l'ai achevé loin de la Perse, & toujours sous vos yeux; car le souvenir des momens passés auprès de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du reste de mes jours; & tout ce que je désire après ma mort, c'est que sur la pierre qui couvrira ma cendre on grave profondément ces mots: Il obtint les bontés d'Arsame & de Phédime.

Vers la fin de la premiere année de la 104e olympiade *, je partis avec Timagene, à qui je venois de rendre la liberté. Après avoir traversé de vastes solitudes nous arrivâmes sur les bords du Tanaïs **, près de l'endroit où il se jette dans une

* Au mois d'avril de l'an 363 avant J. C.

** Le Don.

espece de mer connue sous le nom de lac ou de Palus Méotide. Là, nous étant embarqués, nous nous rendîmes à la ville de Panticapée, située sur une hauteur (1), vers l'entrée du détroit qu'on nomme le Bosphore Cimmérien, & qui joint le lac au Pont-Euxin.

Cette ville, où les Grecs établirent autrefois une colonie (2), est devenue la capitale d'un petit empire qui s'étend sur la côte orientale de la Chersonese Taurique. Leucon y régnoit depuis environ 30 ans (3). C'étoit un prince magnifique & généreux (4), qui plus d'une fois avoit dissipé des conjurations & remporté des victoires par son courage & son habileté (5). Nous ne le vîmes point: il étoit à la tête de son armée. Quelque téms auparavant ceux d'Héraclée en Bithynie s'étoient présentés avec une puissante flotte pour tenter une descente dans ses états. Leucon, s'appercevant que ses troupes s'opposoient foiblement au projet de l'ennemi, plaça derriere elles un corps de Scythes, avec ordre de les charger, si elles avoient la lâcheté de reculer (6).

On citoit de lui un mot dont je frissonne encore. Ses favoris, par de fausses accusations, avoient écarté plusieurs de ses amis, & s'étoient emparés de leurs biens. Il s'en apperçut enfin, & l'un d'eux ayant hasardé une nouvelle délation: » Malheureux, lui dit-il, je te ferois mourir si des scélérats tels que toi n'étoient nécessaires aux despotes (7). «

(1) Strab. lib. 7, p. 309.
(2) Id. ibid. p. 310. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 218.
(3) Diod. Sic. lib. 16, p. 432.
(4) Chrysip. ap. Plut. de Stoicor. repugn. t. 2, p. 1043.
(5) Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 9.
(6) Id. ibid.
(7) Athen. lib. 6, cap. 16, p. 257.

La Cherſoneſe Taurique produit du blé en abondance : la terre, à peine effleurée par le ſoc de la charrue, y rend trente pour un (1). Les Grecs y font un ſi grand commerce que le roi s'étoit vu forcé d'ouvrir à Théodoſie *, autre ville du Boſphore, un port capable de contenir 100 vaiſſeaux (2). Les marchands Athéniens abordoient en foule, ſoit dans cette place, ſoit à Panticapée. Ils n'y payoient aucun droit, ni d'entrée, ni de ſortie; & la république, par reconnoiſſance, avoit mis ce prince & ſes enfans au nombre de ſes citoyens (3) **.

Nous trouvâmes un vaiſſeau de Lesbos près de mettre à la voile. Cléomede, qui le commandoit, conſentit à nous prendre ſur ſon bord. En attendant le jour du départ j'allois, je venois : je ne pouvois me raſſaſier de revoir la citadelle, l'arſenal, le port, les vaiſſeaux, leurs agrès, leurs manœuvres; j'entrois au haſard dans les maiſons des particuliers, dans les manufactures, dans les moindres boutiques; je ſortois de la ville, & mes yeux reſtoient fixés ſur des vergers couverts de fruits, ſur des campagnes enrichies de moiſſons. Mes ſenſations étoient vives, mes récits animés. Je ne pouvois me plaindre de n'avoir pas de témoins de mon bonheur; j'en parlois à tout le monde : tout ce qui me frappoit je courois l'annoncer à Timagene, comme une découverte pour lui, ainſi que pour moi; je lui demandois ſi le lac Méotide n'étoit pas la plus grande des mers; ſi Panticapée n'étoit pas la plus belle ville de l'univers.

(1) Strab. lib. 7, p. 311.
* Aujourd'hui Caffa.
(2) Demoſth. in Leptin. p. 546. Strab. lib. 7, p. 309.
(3) Demoſth. ibid. p. 545.
** Voyez la note à la fin du volume.

Dans le cours de mes voyages, & ſur-tout au commencement, j'éprouvois de pareilles émotions toutes les fois que la nature ou l'induſtrie m'offroit des objets nouveaux; & lorſqu'ils étoient faits pour élever l'ame, mon admiration avoit beſoin de ſe ſoulager par des larmes que je ne pouvois retenir, ou par des excès de joie que Timagene ne pouvoit modérer. Dans la ſuite, ma ſurpriſe, en s'affoibliſſant, a fait évanouir les plaiſirs dont elle étoit la ſource, & j'ai vu avec peine que nous perdons du côté des ſenſations ce que nous gagnons du côté de l'expérience.

Je ne décrirai point les mouvemens dont je fus agité lorſqu'à la ſortie du Boſphore Cimmérien la mer, qu'on nomme Pont-Euxin, ſe développa inſenſiblement à mes regards *. C'eſt un immenſe baſſin, preſque par-tout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du rivage, & dans lequel près de 40 fleuves verſent les eaux d'une partie de l'Aſie & de l'Europe (1). Sa longueur, dit-on (2), eſt de 11,100 ſtades ** ; ſa plus grande largeur, de 3300 ***. Sur ſes bords habitent des nations qui different entr'elles d'origine, de mœurs & de langage (3). On y trouve par intervalles, & principalement ſur les côtes méridionales, des villes grecques, fondées par ceux de Milet, de Mégare & d'Athenes; la plupart conſtruites dans des lieux fertiles & propres au commerce. A l'eſt eſt la Colchide, célebre par le voyage des Argonautes, que les fables ont embelli, & qui fit mieux connoître aux Grecs ces pays éloignés.

* Voyez la carte du Pont-Euxin.
(1) Strab. lib. 7, p. 298.
(2) Herodot. lib. 4, cap. 85.
** Environ 419 lieues & demie.
*** Environ 124 lieues trois quarts.
(3) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8.

Les fleuves qui se jettent dans le Pont le couvrent de glaçons dans les grands froids (1), adoucissent l'amertume de ses eaux, y portent une énorme quantité de limon & de substances végétales, qui attirent & engraissent les poissons (2). Les thons, les turbots & presque toutes les especes y vont déposer leur frai, & s'y multiplient d'autant plus que cette mer ne nourrit point de poissons voraces & destructeurs (3). Elle est souvent enveloppée de vapeurs sombres & agitée par des tempêtes violentes (4). On choisit, pour y voyager, la saison où les naufrages sont moins fréquens (5). Elle n'est pas profonde (6), excepté vers sa partie orientale, où la nature a creusé des abîmes dont la sonde ne peut trouver le fond (7).

Pendant que Cléomede nous instruisoit de ces détails il traçoit sur ses tablettes le circuit du Pont-Euxin. Quand il l'eut terminé : Vous avez, lui dis-je, figuré, sans vous en appercevoir, l'arc dont nous nous servons en Scythie ; telle est précisément sa forme (8). Mais je ne vois point d'issue à cette mer. Elle ne communique aux autres, répondit-il, que par un canal à peu près semblable à celui d'où nous venons de sortir.

Au lieu de nous y rendre en droiture, Cléomede, craignant de s'éloigner des côtes, dirigea sa route vers l'ouest, & ensuite vers le sud. Nous

(1) Herodot. ap. Macrob. lib. 7, cap. 12. Mém. de l'Acad. des bell. let. t. 32, p. 640.

(2) Arist. hist. anim. lib. 8, cap. 19, t. 1, p. 913. Voy. de Chard. t. 1, p. 107.

(3) Aristot. ibid. lib. 6, cap. 17, t. 1, p. 874. Strab. lib. 7, p. 320. Plin. lib. 9, cap. 15, t. 1, p. 507. Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 318.

(4) Mém. de l'Acad. t. 32, p. 639. Voy. de Chard. t. 1, p. 92.

(5) Voy. de Tournef. t. 2, lett. 16.

(6) Strab. lib. 1, p. 50.

(7) Aristot. meteor. lib. 1, cap 13, t. 1, p. 545 & 546.

(8) Strab. lib. 2, p. 125. Dionys. perieg. v. 157. Schol. ibid.

nous entretenions, en les suivant, des nations qui les habitent; nous vîmes quelquefois les troupeaux s'approcher du rivage de la mer, parce qu'elle leur présente une boisson aussi agréable que salutaire (1). On nous dit qu'en hiver, quand la mer est prise (2), les pêcheurs de ces cantons dressent leurs tentes sur sa surface, & jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées dans la glace (3). On nous montra de loin l'embouchure du Borysthene *, celle de l'Ister ** & de quelques autres fleuves. Nous passions souvent la nuit à terre, & quelquefois à l'ancre (4).

Un jour Cléomede nous dit qu'il avoit lu autrefois l'histoire de l'expéditon du jeune Cyrus. La Grece s'est donc occupée de nos malheurs, dit Timagene: ils sont moins amers pour ceux qui ont eu la fatalité d'y survivre. Et quelle est la main qui en traça le tableau? Ce fut, répondit Cléomede, l'un des généraux qui ramenerent les Grecs dans leur patrie, Xénophon d'Athenes. Hélas! reprit Timagene, depuis environ 37 ans que le sort me sépara de lui, voiçi la premiere nouvelle que j'ai de son retour. Ah! qu'il m'eût été doux de le revoir après une si longue absence! mais je crains bien que la mort....

Rassurez-vous, dit Cléomede, il vit encore. Que les dieux soient bénis, reprit Timagene! Il vit, il recevra les embrassemens d'un soldat, d'un ami dont il sauva plus d'une fois les jours. Sans doute que les Athéniens l'ont comblé d'hon-

(1) Arrian. peripl. ap. Georg. min. t. 1, p. 8.
(2) Voy. de Tournef. t. 2, p. 130.
(3) Aristot. meteor. lib. 1, cap. 12, t. 1, p. 543.
* Aujourd'hui le Dnieper.
** Le Danube.
(4) Demosth. in Polycl. p. 1087.

neurs ? Ils l'ont exilé, répondit Cléomede, parce qu'il paroissoit trop attaché aux Lacédémoniens (1). — Mais du moins dans sa retraite il attire les regards de toute la Grece ? — Non, ils sont tous fixés sur Epaminondas de Thebes. —Epaminodas ! Son âge ? le nom de son pere ? —Il a près de 50 ans ; il est fils de Polymnis, & frere de Caphisias (2). C'est lui, reprit Timagene avec émotion ; c'est lui-même. Je l'ai connu dès son enfance. Ses traits sont encore présens à mes yeux : les liens du sang nous unirent de bonne heure. Je n'avois que quelques années de plus que lui : il fut élevé dans l'amour de la pauvreté, dans l'amour de la vertu. Jamais des progrés plus rapides dans les exercices du corps, dans ceux de l'esprit. Ses maîtres ne suffisoient pas au besoin qu'il avoit de s'instruire. Je m'en souviens : nous ne pouvions l'arracher de la compagnie d'un pythagoricien, triste & sévere, nommé Lysis (3). Epaminondas n'avoit que 12 à 13 ans quand je me rendis à l'armée de Cyrus : il laissoit quelquefois échapper les traits d'un grand caractere. On prévoyoit l'ascendant qu'il auroit un jour sur les autres hommes (4). Excusez mon importunité : comment a-t-il rempli de si belles espérances ?

Cléomede répondit : Il a élevé sa nation, & par ses exploits elle est devenue la premiere puissance de la Grece. O Thebes ! s'écria Timagene, ô ma patrie ! heureux séjour de mon enfance ! plus heureux Epaminondas !.... Un saisissement involontaire l'empécha d'achever. Je

(1) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 51.
(2) Plut. de gen. Socr. t. 2, p. 576 & 57;. Nep. in Epam. cap. 1.
(3) Nep. ibid. cap. 2. Plut. ibid. p. 585. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 17.
(4) Nep. in Epam. cap. 2.

m'écriai à mon tour : Oh ! que l'on mérite d'être aimé quand on est si sensible ! & me jettant à son cou : Mon cher Timagene, lui dis-je, puisque vous prenez tant d'intérêt aux lieux où le hasard vous a fait naître, quels doivent être vos sentimens pour les amis que vous choisissez vous-même ! Il me répondit, en me serrant la main : Je vous ai souvent parlé de cet amour inaltérable que les Grecs conservent pour leur patrie. Vous aviez de la peine à le concevoir. Vous voyez à mes pleurs s'il est profond & sincere. Il pleuroit en effet.

Après quelques momens de silence il demanda comment s'étoit opérée une révolution si glorieuse aux Thébains. Vous n'attendez pas de moi, dit Cléomede, le détail circonstancié de tout ce qui s'est passé depuis votre départ. Je m'attacherai aux principaux événemens : ils suffiront pour vous instruire de l'état actuel de la Grece.

Vous aurez su que, par la prise d'Athenes *, toutes nos républiques se trouverent, en quelque maniere, asservies aux Lacédémoniens ; que les unes furent forcées de solliciter leur alliance, & les autres de l'accepter. Les qualités brillantes & les emplois éclatans d'Agésilas, roi de Lacédémone, sembloient les menacer d'un long esclavage. Appellé en Asie au secours des Ioniens, qui, s'étant déclarés pour le jeune Cyrus, avoient à redouter la vengeance d'Artaxerxès, il battit plusieurs fois les généraux de ce prince ; & ses vues s'étendant avec succès il rouloit déjà dans sa tête le projet de porter ses

* L'an 404 avant J. C.

armes en Perse & d'attaquer le grand-roi jusque sur son trône (1).

Artaxerxès détourna l'orage. Des sommes d'argent distribuées dans plusieurs villes de la Grece les détacherent des Lacédémoniens (2). Thebes, Corinthe, Argos & d'autres peuples formerent une ligue puissante, & rassemblerent leurs troupes dans les champs de Coronée en Béotie *; elles en vinrent bientôt aux mains avec celles d'Agésilas, qu'un ordre de Lacédémone avoit obligé d'interrompre le cours de ses exploits. Xénophon, qui combattit auprès de ce prince, disoit qu'il n'avoit jamais vu une bataille si meurtriere (3). Les Lacédémoniens eurent l'honneur de la victoire; les Thébains celui de s'être retirés sans prendre la fuite (4).

Cette victoire, en affermissant la puissance de Sparte, fit éclore de nouveaux troubles, de nouvelles ligues. Parmi les vainqueurs mêmes, les uns étoient fatigués de leurs succès, les autres de la gloire d'Agésilas. Ces derniers, ayant à leur tête le Spartiate Antalcidas, proposerent au roi Artaxerxès de donner la paix aux nations de la Grece. Leurs députés s'assemblerent, & Téribaze, satrape d'Ionie, leur déclara les volontés de son maître, conçues en ces termes **:

» Le roi Artaxerxès croit qu'il est de la jus-
» tice, 1° que les villes grecques d'Asie, ainsi

---

(1) Plut in Agef. t. 1, p. 603. Nep. in Agef. cap. 4.

(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 513. Plut. ibid. p. 604. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 211.

* L'an 393 avant J. C.

(3) Plut. in Agef. t. 1, p. 605. Xenoph. in Agef. p. 659

(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 519. Plut. ibid. Diod. Sic. lib. 14. p. 302.

** L'an 387 avant J. C.

» que les îles de Clazomene & de Chypre, demeu»rent réunies à son empire ; 2° que les autres » villes grecques soient libres, à l'exception des » îles de Lemnos, d'Imbros & de Scyros, qui » appartiendront aux Athéniens. Il joindra ses » forces à celles des peuples qui accepteront ces » conditions, & les emploiera contre ceux qui » refuseront d'y souscrire (1) «.

L'exécution d'un traité destiné à changer le systême politique de la Grece fut confié aux Lacédémoniens, qui en avoient conçu l'idée & réglé les articles. Par le premier, ils ramenoient sous le joug des Perses les Grecs de l'Asie, dont la liberté avoit fait répandre tant de sang depuis près d'un siecle ; par le second, en obligeant les Thébains à reconnoître l'indépendance des villes de la Béotie, ils affoiblissoient la seule puissance qui fût peut-être en état de s'opposer à leurs projets (2) : aussi les Thébains, ainsi que les Argiens, n'accéderent-ils au traité que lorsqu'ils y furent contraints par la force. Les autres républiques le reçurent sans opposition, & quelques-unes même avec empressement.

Peu d'années après * le Spartiate Phébidas, passant dans la Béotie avec un corps de troupes, les fit camper auprès de Thebes (3). La ville étoit divisée en deux factions, ayant chacune un des principaux magistrats à sa tête. Léontiadès, chef du parti dévoué aux Lacédémoniens, engagea Phébidas à s'emparer de la ci-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 550 ; lib. 6, p. 602. Isocr. de pac. t. 1, p. 369. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 213.

(2) Xenoph. ibid. p. 551. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.

* L'an 382 avant J. C.

(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, t. 1, p. 556. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.

tadelle, & lui en facilita les moyens. C'étoit en pleine paix & dans un moment où, sans crainte, sans soupçons, les Thébains célébroient la fête de Cérès (1). Une si étrange perfidie devint plus odieuse par les cruautés exercées sur les citoyens fortement attachés à leur patrie : quatre cens d'entr'eux chercherent un asyle auprès des Athéniens; Isménias, chef de ce parti, avoit été chargé de fers, & mis à mort sous de vains prétextes.

Un cri général s'éleva dans la Grece. Les Lacédémoniens frémissoient d'indignation; ils demandoient avec fureur si Phébidas avoit reçu des ordres pour commettre un pareil attentat (2). Agésilas répond qu'il est permis à un général d'outre-passer ses pouvoirs quand le bien de l'état l'exige, & qu'on ne doit juger de l'action de Phébias que d'après ce principe. Léontiadès se trouvoit alors à Lacédémone : il calma les esprits en les aigrissant contre les Thébains. Il fut décidé qu'on garderoit la citadelle de Thebes, & que Phébidas seroit condamné à une amende de 100,000 drachmes (3)*.

Ainsi, dit Timagene en interrompant Cléomede, Lacédémone profita du crime, & punit le coupable (4). Et quelle fut alors la conduite d'Agésilas? On l'accusa, répondit Cléomede, d'avoir été l'auteur secret de l'entreprise & du décret qui en avoit consommé l'iniquité (5). Vous m'aviez inspiré de l'estime pour ce prince, reprit

(1) Xenoph. ibid. p. 557 Plut. in Pelopid. t. 1, p. 280.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 557 & 558. Plut. in Agef. t. 1, p. 608.
(3) Plut. in Pelopid. t. 1, p. 280. Nep. in Pelopid. cap. 1.
* 90,000 livres.
(4) Polyb. hist. lib. 4, p. 296.
(5) Plut. in Agef. t. 1, p. 609.

Timagene ; mais après une pareille infamie....

Arrêtez, lui dit Cléomede ; apprenez que le vertueux Xénophon n'a cessé d'admirer, d'estimer & d'aimer Agésilas (1). J'ai moi-même fait plusieurs campagnes sous ce prince. Je ne vous parle pas de ses talens militaires : vous verrez ses trophées élevés dans plusieurs provinces de la Grece & de l'Asie (2). Mais je puis vous protester qu'il étoit adoré des soldats (3), dont il partageoit les travaux & les dangers ; que, dans son expédition d'Asie, il étonnoit les barbares par la simplicité de son extérieur & par l'élévation de ses sentimens ; que dans tous les tems il nous étonnoit par de nouveaux traits de désintéressement, de frugalité, de modération & de bonté ; qu'oubliant sa grandeur, sans craindre que les autres l'oubliassent, il étoit d'un accès facile, d'une familiarité touchante, sans fiel, sans jalousie (4), toujours prêt à écouter nos plaintes ; enfin le Spartiate le plus rigide n'avoit pas des mœurs plus austeres ; l'Athénien le plus aimable n'eut jamais plus d'agrément dans l'esprit (5). Je n'ajoute qu'un trait à cet éloge : dans ses conquêtes brillantes qu'il fit en Asie son premier soin fut toujours d'adoucir le sort des prisonniers & de rendre la liberté aux esclaves (6).

Eh ! qu'importent toutes ces qualités, répliqua Timagene, s'il les a ternies en souscrivant à l'injustice exercée contre les Thébains ? Cependant, répondit Cléomede, il regardoit la

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5. Id. in Agef.
(2) Isocr. Archid. t. 2, p. 38.
(3) Xenoph. in Agef. p. 667.
(4) Plut. in Agef. t. 1, p. 599.
(5) Xenoph. in Agef. p. 619. Plut. in Agef. p. 596.
(6) Xenoph. ibid. p. 654.

justice comme la premiere des vertus (1). J'avoue qu'il la violoit quelquefois ; &, sans prétendre l'excuser, j'observe que ce n'étoit qu'en faveur de ses amis, jamais contre ses ennemis (2). Il changea de conduite à l'égard des Thébains, soit que toutes les voies lui parussent légitimes pour abattre une puissance rivale de Sparte, soit qu'il crût devoir saisir l'occasion de venger ses injures personnelles. Il s'étoit rendu maître de toutes ses passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisoit, & qui, enrichie de la dépouille des autres, étoit devenue tyrannique, injuste, incapable de pardonner une offense. C'étoit un amour excessif de la gloire ; & ce sentiment, les Thébains l'avoient blessé plus d'une fois (3), sur-tout lorsqu'ils déconcerterent le projet qu'il avoit conçu de détrôner le roi de Perse.

Le décret des Lacédémoniens fut l'époque de leur décadence. La plupart de leurs alliés les abandonnerent, & trois ou quatre ans après* les Thébains briserent un joug odieux (4). Quelques citoyens intrépides détruisirent, dans une nuit, dans un instant, les partisans de la tyrannie : & le peuple ayant secondé leurs premiers efforts, les Spartiates évacuerent la citadelle. L'un des bannis, le jeune Pélopidas, fut un des premiers auteurs de cette conjuration (5). Il étoit distingué par sa naissance & par ses richesses, il le fut bientôt par des actions dont l'éclat rejaillit sur sa patrie.

---

(1) Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 213.
(2) Plut. in Agesil. t. 1, p. 598. Id. apophth. lacon. p. 209.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 621. Plut. in Agesil. p. 599.
* L'an 379 ou 378 avant J. C.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 566.
(5) Plut. in Pelop. p. 281. Nep. in Pelop. cap. 2.

Toute voie de conciliation se trouvoit désormais interdite aux deux nations. La haine des Thébains s'étoit prodigieusement accrue, parce qu'ils avoient essuyé un outrage sanglant ; celle des Lacédémoniens, parce qu'ils l'avoient commis. Quoique ces derniers eussent plusieurs guerres à soutenir, ils firent quelques irruptions en Béotie. Agésilas y conduisit deux fois (1) ses soldats, accoutumés à vaincre sous ses ordres : il fut blessé dans une action peu décisive, & le Spartiate Antalcidas lui dit, en lui montrant le sang qui couloit de la plaie : » Voilà le fruit des leçons » que vous avez données aux Thébains (2) «. En effet, ceux-ci, après avoir d'abord laissé ravager leurs campagnes, essayerent leurs forces dans de petits combats, qui bientôt se multiplierent. Pélopidas les menoit chaque jour à l'ennemi; & malgré l'impétuosité de son caractere il les arrêtoit dans leurs succès, les encourageoit dans leurs défaites & leur apprenoit lentement à braver ces Spartiates, dont ils redoutoient la valeur & encore plus la réputation. Lui-même, instruit par ses fautes & par les exemples d'Agésilas, s'approprioit l'expérience du plus habile général de la Grece : il recueillit, dans une des campagnes suivantes, le fruit de ses travaux & de ses réflexions.

Il étoit dans la Boétie (3) ; il s'avançoit vers Thebes * : un corps de Lacédémoniens, beaucoup plus nombreux que le sien, retournoit par le

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 572 & 575. Dodwell. annal. Xenoph. ad ann. 378.
(2) Plut. in Pelopid. p. 285.
(3) Id ibid.
* L'an 375 avant. J. C.

le même chemin ; un cavalier thébain, qui s'étoit avancé, & qui les apperçut sortant d'un défilé, court à Pélopidas : » Nous sommes tombés, » s'écria-t-il, entre les mains de l'ennemi. Et pourquoi ne seroit-il pas tombé entre les nôtres ? répondit le général «. Jusqu'alors aucune nation n'avoit osé attaquer les Lacédémoniens avec des forces égales, encore moins avec des forces inférieures. La mêlée fut sanglante, la victoire longtems indécise. Les Lacédémoniens ayant, perdu leurs deux généraux & l'élite de leurs guerriers, s'ouvrent, sans perdre leurs rangs, pour laisser passer l'ennemi ; mais Pélopidas, qui veut rester maître du champ de bataille, fond de nouveau sur eux & goûte enfin le plaisir de les disperser dans la plaine.

Ce succès inattendu étonna Lacédémone, Athenes & toutes les républiques de la Grece. Fatiguées des malheurs de la guerre, elles résolurent de terminer leurs différens à l'amiable. La diete fut convoquée à Lacédémone (1) : Epaminondas y parut avec les autres députés de Thebes.

Il étoit alors dans sa 40e année. Jusqu'à ce moment il avoit, suivant le conseil des sages, caché sa vie (2) ; il avoit mieux fait encore, il s'étoit mis en état de la rendre utile aux autres. Au sortir de l'enfance il se chargea d'achever lui-même son éducation. Malgré la médiocrité de sa fortune il retira chez lui le philosophe Lysis (3) ; &, dans leurs fréquens entretiens, il acheva de se péné-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 590.

(2) Plut. de occult. vivend. t. 2, p. 1129.

(3) Plut. de gen. Socr. t. 2, p. 585. Ælian. var. hist. lib. 3. cap. 17. Diod. Sic. lib. 15, p. 356. Id. in excerpt. Valef. p. 246. Cicer. de offic. lib. 1, cap. 44, t. 3, p. 223.

trer des idées sublimes que les Pythagoriciens ont conçues de la vertu, & cette vertu, qui brilloit dans ses moindres actions, le rendit inaccessible à toutes les craintes. En même-tems qu'il fortifioit sa santé par la course, la lutte (1), encore plus par la tempérance, il étudioit les hommes, il consultoit les plus éclairés (2) & méditoit sur les devoirs du général & du magistrat. Dans les discours prononcés en public il ne dédaignoit pas les ornements de l'art (3); mais on y démêloit toujours l'éloquence des grandes ames. Ses talens, qui l'ont placé au rang des orateurs célebres, éclaterent, pour la premiere fois, à la diete de Lacédémone, dont Agésilas dirigea les opérations.

Les députés des différentes républiques y discuterent leurs droits & leurs intérêts. J'ai vu, par hazard, les harangues des trois ambassadeurs d'Athenes. Le premier étoit un prêtre de Cérès, entêté de sa naissance, fier des éloges qu'il recevoit ou qu'il se donnoit lui-même (4). Il rappella les commissions importantes que les Athéniens avoient confiées à ceux de sa maison, parla des bienfaits que les peuples du Péloponese avoient reçus des divinités dont il étoit le ministre, & conclut en observant que la guerre ne pouvoit commencer trop tard, ni finir trop tôt. Callistrate, orateur renommé, au lieu de défendre l'intérêt général de la Grece, eut l'indiscrétion d'insinuer, en présence de tous les alliés, que l'union particuliere d'Athenes & de Lacédémone assureroit à ces deux puissances l'empire

(1) Nep. in Epam. cap. 2.
(2) Id. cap. 3.
(3) Id. cap. 5.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 590.

de la terre & de la mer. Enfin, Autoclès, troisieme député, s'étendit avec courage sur les injustices des Lacédémoniens, qui appelloient sans cesse les peuples à la liberté & les tenoient réellement dans l'esclavage, sous le vain prétexte de leur garantie accordée au traité d'Antalcidas.

Je vous ai dit que, suivant ce traité, toutes les villes de la Grece devoient être libres. Or les Lacédémoniens, en tenant dans leur dépendance les villes de Laconie, exigeoient avec hauteur que celles de la Béotie ne fussent plus asservies aux Thébains (1). Comme ils se répandoient en plaintes ameres contre ces derniers & ne s'exprimoient plus avec la même précision qu'auparavant, Epaminondas, ennuyé de leurs prolixes invectives, leur dit un jour: » Vous conviendrez du moins » que nous vous ayons forcés d'alonger vos mono- » syllabes (2) «. Le discours qu'il prononça ensuite fit une si forte impression sur les députés, qu'Agésilas en fut alarmé. Le Thébain, insistant avec force sur la nécessité d'un traité uniquement fondé sur la justice & sur la raison: » Et vous pa- » roît-il juste & raisonnable, dit Agésilas, d'accor- » der l'indépendance aux villes de la Béotie? Et » vous, répondit Epaminondas, croyez-vous rai- » sonnable & juste de reconnoître celle de la La- » conie? Expliquez-vous nettement, reprit Agé- » silas, enflammé de colere: je vous demande si » les villes de la Béotie seront libres? Et moi, » répondit fiérement Epaminondas, je vous de- » mande si celles de Laconie le seront «? A ces mots Agésilas effaça du traité le nom des Thébains & l'assemblée se sépara (3).

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 366.
(2) Plut. de sui laude, t. 2, p. 545. Id. apophth. t. 2, p. 193.
(3) Id. in Ages. t. 1, p. 611.

Telle fut, à ce qu'on prétend, l'issue de cette fameuse conférence. Quelques-uns la racontent diversement, & plus à l'avantage d'Agésilas (1). Quoi qu'il en soit, les principaux articles du décret de la diete portoient qu'on licencieroit les troupes; que tous les peuples jouiroient de la liberté & qu'il seroit permis à chacune des puissances confédérées de secourir les villes opprimées (2).

On auroit encore pu recourir à la négociation; mais les Lacédémoniens, entraînés vers leur ruine par un esprit de vertige (3), donnerent ordre au roi Cléombrote, qui commandoit en Phocide l'armée des alliés, de la conduire en Béotie. Elle étoit forte de 10,000 hommes de pied & de 1000 chevaux (4). Les Thébains ne pouvoient leur opposer que 6000 hommes d'infanterie (5) & un petit nombre de chevaux; mais Epaminondas étoit à leur tête & il avoit Pélopidas sous lui.

On citoit des augures sinistres: il répondit que le meilleur des présages étoit de défendre sa patrie (6). On rapportoit des oracles favorables: il les accrédita tellement qu'on le soupçonnoit d'en être l'auteur (7). Ses troupes étoient aguerries & pleines de son esprit. La cavalerie de l'ennemi, ramassée presque au hazard, n'avoit ni expérience ni émulation (8). Les villes alliées n'avoient consenti à cette expédition qu'avec une extrême répugnance & leurs soldats n'y mar-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 593.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 593. Diod. Sic. lib. 15, p. 355.
(3) Xenoph. ibid. p. 594.
(4) Plut. in Pelop t. 1, p. 288.
(5) Diod. Sic ibid., p. 367.
(6) Id. ibid.
(7) Xenoph. ibid. p. 595. Diod. ibid. Polyæn. strat. lib. 2, cap. 3, §. 8.
(8) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 596.

choient qu'à regret. Le roi de Lacédémone s'apperçut de ce découragement ; mais il avoit des ennemis & risqua tout , plutôt que de fournir de nouveaux prétextes à leur haine (1).

Les deux armées étoient dans un endroit de la Béotie nommé Leuctres. La veille de la bataille, pendant qu'Epaminondas faisoit ses dispositions, inquiet d'un événement qui alloit décider du sort de sa patrie, il apprit qu'un officier de distinction venoit d'expirer tranquillement dans sa tente : » Eh ! bons dieux , s'écria-t-il , comment a-t-on » le tems de mourir dans une pareille circons- » tance (2) « ?

Le lendemain * se donna cette bataille que les talens du général Thébain rendront à jamais mémorable. Cléombrote s'étoit placé à la droite de son armée , avec la phalange lacédémonienne (3), protégée par la cavalerie qui formoit une premiere ligne. Epaminondas, assuré de la victoire s'il peut enfoncer cette aile si redoutable , prend le parti de refuser sa droite à l'ennemi & d'attaquer par sa gauche. Il y fait passer ses meilleures troupes , les range sur 50 de hauteur & met aussi sa cavalerie en premiere ligne. A cet aspect Cléombrote change sa premiere disposition ; mais , au lieu de donner plus de profondeur à son aile , il la prolonge pour déborder Epaminondas. Pendant ce mouvement la cavalerie des Thébains fondit sur celle des Lacédémoniens & la renversa sur leur phalange , qui n'étoit plus qu'à 12 de hauteur. Pélopidas , qui commandoit le bataillon sa-

---

(1) Cicer. de offic. lib. 1 , cap. 24 , t. 3 , p. 201.
(2) Plut. de san. tuend. t. 2 , p. 136.
* Le 8 juillet de l'année julienne proleptique , 371 avant J. C.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6 , p. 596. Diod. Sic. lib. 15 , p. 370. Plut. in Pelopid. p. 289. Arrian. tactic. p. 32. Folard. trait. de la colon. chap. 10 , dans le prem. vol. de la trad. de Polybe , p. 57.

cré *, la prit en flanc. Epaminondas tomba sur elle avec tout le poids de sa colonne ; elle en soutint le choc avec un courage digne d'une meilleure cause & d'un plus heureux succès. Des prodiges de valeur ne purent sauver Cléombrote. Les guerriers qui l'entouroient sacrifierent leurs jours, ou pour sauver les siens, ou pour retirer son corps, que les Thébains n'eurent pas la gloire d'enlever.

Après sa mort, l'armée du Péloponese se retira dans son camp, placé sur une hauteur voisine. Quelques Lacédémoniens proposoient de retourner au combat (1) ; mais leurs généraux, effrayés de la perte que Sparte venoit d'essuyer, & ne pouvant compter sur des alliés plus satisfaits qu'affligés de son humiliation, laisserent les Thébains élever paisiblement un trophée sur le champ de bataille. La perte de ces derniers fut très-légere ; celle de l'ennemi se montoit à 4000 hommes, parmi lesquels on comptoit 1000 Lacédémoniens. De 700 Spartiates 400 perdirent la vie (2).

Le premier bruit de cette victoire n'excita dans Athenes qu'une jalousie indécente contre les Thébains (3). A Sparte il réveilla ces sentimens extraordinaires que les loix de Licurgue impriment dans tous les cœurs. Le peuple assistoit à des jeux solemnels où les hommes de tout âge disputoient le prix de la lutte & des autres exercices du gymnase : à l'arrivée du courier les magistrats prévirent que c'en étoit fait de Lacédémone ; & sans

---

* C'étoit un corps de 300 jeunes Thébains, renommés pour leur valeur.

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597.

(2) Id. ibid. Diod. Sic. lib. 15, p. 371.

(3) Xenoph. ibid. p. 598.

interrompre le spectacle, ils firent instruire chaque famille de la perte qu'elle venoit d'essuyer, en exhortant les meres & les épouses à contenir leur douleur dans le silence. Le lendemain on vit ces familles, la joie peinte sur le visage, courir aux temples, à la place publique, remercier les dieux & se féliciter mutuellement d'avoir donné à l'état des citoyens si courageux. Les autres n'osoient s'exposer aux regards du public, ou ne se montroient qu'avec l'appareil de la tristesse & du deuil. La douleur de la honte & l'amour de la patrie prévalurent tellement dans la plupart d'entr'elles, que les époux ne pouvoient soutenir les regards de leurs épouses, & que les meres craignoient le retour de leurs fils (1).

Les Thébains furent si enorgueillis de ce succès que le philosophe Antisthene disoit : » Je » crois voir des écoliers tout fiers d'avoir battu » leur maître (2) «. D'un autre côté les Lacédémoniens, ne voulant pas avouer leur défaite, demanderent que les deux nations s'en rapportassent au jugement des Achéens (3).

Deux ans après (4) Epaminondas & Pélopidas furent nommés béotarques ou chefs de la ligue béotienne *. Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues & des sentimens formoient entr'eux une union indissoluble. L'un avoit sans doute plus de vertus & de talens ; mais l'autre, en reconnoissant cette supériorité, la faisoit presque disparoître. Ce fut avec ce fidele compagnon de ces travaux & de sa gloire qu'Epa-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Agesf. t. 1, p. 612.
(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 59.
(3) Polyb. hist. lib. 2, p. 127.
(4) Dodwell. annal. Xenoph. p. 279.
* L'an 369 avant J. C.

minondas entra dans le Péloponese, portant la terreur & la désolation chez les peuples attachés à Lacédémone (1), hâtant la défection des autres, brisant le joug sous lequel les Messéniens gémissoient depuis plusieurs siecles. Soixante & dix mille hommes de différentes nations marchoient sous ses ordres avec une égale confiance (2). Il les conduisit à Lacédémone, résolu d'attaquer ses habitans jusques dans leurs foyers, & d'élever un trophée au milieu de la ville.

Sparte n'a point de murs, point de citadelle (3). On y trouve plusieurs éminences qu'Agésilas eut soin de garnir de troupes. Il plaça son armée sur le penchant de la plus haute de ces éminences. C'est delà qu'il vit Epaminondas s'approcher à la tête de son armée & faire ses dispositions pour passer l'Eurotas, grossi par la fonte des neiges. Après l'avoir long-tems suivi des yeux il ne laissa échapper que ces mots : » Quel » homme ! quel prodige (1) « !

Cependant ce prince étoit agité de mortelles inquiétudes. Au dehors une armée formidable, au dedans un petit nombre de soldats, qui ne se croyoient plus invincibles, & un grand nombre de factieux, qui se croyoient tout permis ; les murmures & les plaintes des habitans, qui voyoient leurs possessions dévastées & leurs jours en danger ; le cri général qui l'accusoit d'être l'auteur de tous les maux de la Grece ; le cruel souvenir d'un regne autrefois si brillant & déshonoré, sur sa fin, par un spectacle aussi nouveau qu'effrayant :

(1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 607. Ælian. var. hist. l. 4, c. 8.
(2) Plut. in Pelop. p. 290 ; in Agef. p. 613. Diod. Sic. lib. 15, p. 375 & 390.
(3) Xenoph. ibid. p. 608. Plut. in Agef. p. 612. Liv. lib. 34, cap. 38 ; lib. 39, cap. 37. Nep. in Agef. cap. 6. Justin. lib. 14, cap. 5.
(4) Plut. in Agef. t. 1, p. 613.

car, depuis plus de cinq à six siecles, les ennemis avoient à peine osé tenter quelques incursions passageres sur les frontieres de la Laconie (1); jamais les femmes de Sparte n'avoient vu la fumée de leur camp (2).

Malgré de si justes sujets d'alarmes, Agésilas montroit un front serein & méprisoit les injures de l'ennemi, qui, pour le forcer à quitter son poste, tantôt lui reprochoit sa lâcheté, tantôt ravageoit sous ses yeux les campagnes voisines. Sur ces entrefaites, environ 200 conjurés s'étant emparés d'un poste avantageux & difficile à forcer, on proposoit de faire marcher contr'eux un corps de troupes. Agésilas rejeta ce conseil. Il se présenta lui-même aux rebelles, suivi d'un seul domestique : » Vous avez mal compris mes ordres, » leur dit-il; ce n'est pas ici que vous deviez vous » rendre, c'est dans tel & tel endroit «. Il leur montroit en même-tems les lieux où il avoit dessein de les disperser. Ils y allerent aussi-tôt (3).

Cependant Epaminondas désespéroit d'attirer les Lacédémoniens dans la plaine : l'hiver étoit fort avancé. Déjà ceux d'Arcadie, d'Argos & d'Elée avoient abandonné le siege. Les Thébains perdoient journellement du monde & commençoient à manquer de vivres. Les Athéniens & d'autres peuples faisoient des levées en faveur de Lacédémone. Ces raisons engagerent Epaminondas à se retirer. Il fit le dégât dans le reste de la Laconie; & après avoir évité l'armée des

---

(1) Thucyd. lib. 2, cap. 25; lib. 4, cap. 41; lib. 5, cap. 14. Plut. in Per. p. 170.

(2) Isocr. Archid. t. 2, p. 30. Dinarch. adv. Demosth. ap. orat. Græc. pag 99. Diod. Sic. lib. 15, p. 377. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 42. Plut. in Agef. p. 613.

(3) Plut. in Agef. t. 1, p. 614.

Athéniens, commandée par Iphicrate, il ramena paisiblement la sienne en Béotie (1).

Les chefs de la ligue béotienne ne sont en exercice que pendant une année, au bout de laquelle ils doivent remettre le commandement à leurs successeurs. Epaminondas & Pélopidas l'avoient conservé quatre mois entiers au-delà du terme prescrit par la loi (2). Ils furent accusés & traduits en justice. Le dernier se défendit sans dignité; il eut recours aux prieres. Epaminondas parut devant ses juges, avec la même tranquillité qu'à la tête de son armée. »La loi me condamne, leur dit-il, je mérite la mort (3). Je »demande seulement qu'on grave sur mon tombeau : les Thébains ont fait mourir Epaminondas, parce qu'à Leuctres il les força d'attaquer »& de vaincre ces Lacédémoniens qu'ils n'osoient »pas auparavant regarder en face; parce que sa »victoire sauva sa patrie & rendit la liberté à la »Grece; parce que, sous sa conduite, les Thébains assiégerent Lacédémone, qui s'estima trop »heureuse d'échapper à sa ruine; parce qu'il rétablit Messene & l'entoura de fortes murailles (4).« Les assistans applaudirent au discours d'Epaminondas, & les juges n'oserent pas le condamner.

L'envie, qui s'accroît par ses défaites, crut avoir trouvé l'occasion de l'humilier. Dans la distribution des emplois le vainqueur de Leuctres fut chargé de veiller à la propreté des rues & à l'entretien des égouts de la ville. Il releva cette commission & montra, comme il l'avoit dit

---

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 512.
(2 Plut. in Pelop. t. 1, p. 290. Nep. in Epam. cap. 7.
(3) Plut. de sui laude, t. 2, p. 540.
(4) Nep. in Epam. cap. 8. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 42.

lui-même, qu'il ne faut pas juger des hommes par les places, mais des places par ceux qui les remplissent (1).

Pendant les six années qui se sont écoulées depuis, nous avons vu plus d'une fois Epaminondas faire respecter les armes thébaines dans le Péloponese, & Pélopidas les faire triompher en Thessalie (2). Nous avons vu ce dernier, choisi pour arbitre entre deux freres qui se disputoient le trône de Macédoine, terminer leurs différens & rétablir la paix dans ce royaume (3); passer ensuite à la cour de Suze (4), où sa réputation, qui l'avoit devancé, lui attira des distinctions brillantes *; déconcerter les mesures des députés d'Athenes & de Lacédémone, qui demandoient la protection du roi de Perse; obtenir pour sa patrie un traité qui l'unissoit étroitement avec ce prince.

Il marcha l'année derniere ** contre un tyran de Thessalie, nommé Alexandre, & périt dans le combat, en poursuivant l'ennemi, qu'il avoit réduit à une fuite honteuse (5). Thebes & les puissances alliées pleurerent sa mort: Thebes a perdu l'un de ses soutiens, mais Epaminondas lui reste. Il se propose de porter les derniers coups à Lacédémone. Toutes les républiques de la Grece se partagent, forment des ligues, font des préparatifs immenses. On prétend que les Athéniens se joindront aux Lacédémoniens, & que cette

(1) Plut. de præcept. reip. t. 2, p. 811.

(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 616 & 624. Plut. in Pelopid. p. 291. Dodwell. annal. Xenoph. p. 280 & 283.

(3) Plut. ibid.

(4) Xenoph. lib. 7, p. 620. Plut. ibid. p. 294.

* L'an 367 avant J. C. (Dodwell. annal.)

** L'an 364 avant J. C.

(5) Plut. in Pelop. p. 296. Nep. in Pelop. cap. 5. Dodwell. annal. Xenoph. p. 286.

union n'arrêtera point Epaminondas. Le printems prochain décidera cette grande querelle. Tel fut le récit de Cléomede.

Après plusieurs jours de navigation heureuse nous arrivâmes au Bosphore de Thrace. C'est le nom que l'on donne au canal dont Cléomene nous avoit parlé. L'abord en est dangereux ; les vents contraires y précipitent souvent les vaisseaux sur les côtes voisines (1), & les navigateurs n'y trouvent que la mort ou l'esclavage ; car les habitans de cette contrée sont de vrais barbares, puisqu'ils sont cruels (2).

En entrant dans le canal * l'équipage adressa mille actions de graces à Jupiter, surnommé Urius, dont nous avions le temple à gauche, sur la côte d'Asie, & qui nous avoit préservés des dangers d'une mer si orageuse (3). Cependant je disois à Timagene : le Pont-Euxin reçoit, à ce qu'on prétend, près de 40 fleuves, dont quelques-uns sont très-considérables, & ne pourroient s'échapper par une si foible issue (4). Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour & nuit dans ce vaste réservoir ? Vous en voyez couler ici une partie, répondit Timagene. Le reste, réduit en vapeurs, doit être attiré par les rayons du soleil ; car les eaux de cette mer étant plus douces, & par conséquent plus légeres que celles des autres, s'évaporent plus facilement (5). Que savons-nous ? peut-être que ces abîmes dont nous parloit tantôt Cléomede absorbent une partie des eaux du Pont, & les conduisent à des

---

(1) Voy. de Chard. t. 1, p. 200.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 380 & 412.
* Voyez la carte du Bosphore de Thrace.
(3) Chishull. antiq. Asiat. p. 61.
(4) Voy. de Tournef. t. 2, p. 123.
(5) Arist. meteor. lib. 2, cap. 2, t. 1, p. 552.

mers éloignées par des souterrains prolongés sous le continent.

Le Bosphore de Thrace sépare l'Europe de l'Asie. Sa longueur, depuis le temple de Jupiter jusqu'à la ville de Byzance, où il finit, est de 120 stades (1) * ; sa largeur varie : à l'entrée elle est de 4 stades (2) ** ; à l'extrémité opposée, de 14 *** : en certains endroits les eaux forment de grands bassins & des baies profondes (3).

De chaque côté le terrein s'éleve en amphithéatre, & présente les aspects les plus agréables & les plus diversifiés : des collines couvertes de bois, & des vallons fertiles, y font par intervalles un contraste frappant avec les rochers, qui tout-à-coup changent la direction du canal (4). On voit sur les hauteurs des monumens de la piété des peuples ; sur le rivage des maisons riantes, des ports tranquilles, des villes & des bourgs enrichis par le commerce, des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs eaux. En certaines saisons ces tableaux sont animés par quantité de bateaux destinés à la pêche, & de vaisseaux qui vont au Pont-Euxin, ou qui en rapportent les dépouilles.

Vers le milieu du canal on nous montra l'endroit où Darius, roi de Perse, fit passer sur un pont de bateaux 700,000 hommes, qu'il conduisoit

(1) Herodot. lib. 4, cap. 85. Polyb. lib. 4, p. 307 & 311. Arrian. peripl. p. 12, ap. Geogr. min. t. 1.

* 4 lieues 1340 toises.

(2) Herodot. ibid. Strab. lib. 2, p. 125.

** 378 toises.

*** 1323 toises. Les anciens different entr'eux, & encore plus des modernes, sur ces mesures, ainsi que sur celles du Pont-Euxin, de la Propontide & de l'Hellespont. J'ai dû m'en tenir en général à celles d'Hérodote, qui étoient les plus connues à l'époque de ce voyage.

(3) Voyage de Tournef. t. 2, p. 156.

(4) Id. ibid. p. 125.

contre les Scythes. Le détroit, qui n'a plus que cinq stades de large *, s'y trouve resserré par un promontoire sur lequel est un temple de Mercure (1). Là, deux hommes placés, l'un en Asie, l'autre en Europe, peuvent s'entendre facilement (2). Bientôt après, nous apperçûmes la citadelle & les murs de Byzance & nous entrâmes dans son port, après avoir laissé à gauche la petite ville de Chrysopolis, & reconnu du même côté celle de Chalcédoine.

---

* 472 toises & demie.
(1) Polyb. lib. 4, p. 311. Plin. lib. 4, cap. 24.
(2) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 32, p. 635.

FIN DU CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

Description de Byzance. Voyage de cette ville à Lesbos. Le détroit de l'Hellespont. Colonies grecques.

BYZANCE, fondée autrefois par les Mégariens (1), successivement rétablie par les Milésiens (2) & par d'autres peuples de la Grece (3), est située sur un promontoire dont la forme est à-peu-près triangulaire. Jamais situation plus heureuse & plus imposante. La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer qu'on appelle Propontide; en face, au-delà d'un canal étroit, sur les villes de Chalcédoine & de Chrysopolis; ensuite sur le détroit du Bosphore; enfin sur des coteaux fertiles & sur un golphe qui sert de port, & qui s'enfonce dans les terres jusqu'à la profondeur de 60 stades (4) *.

La citadelle occupe la pointe du promontoire: les murs de la ville sont faits de grosses pierres quarrées, tellement jointes qu'ils semblent ne former qu'un seul bloc (5): ils sont très-élevés du côté de la terre, beaucoup moins des autres côtés, parce qu'ils sont naturellement défendus par la violence des flots, & en certains

(1) Steph. *de urb. Epitom.* Eustath. in Dionys. v. 804.
(2) Vell. Paterc. lib 2., cap. 15.
(3) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 308. Justin. lib. 9., cap. 1.
(4) Strab. lib. 7, p. 320.
* 2 lieues & un quart.
(5) Dio, hist. Rom. lib. 74, p. 1251. Herodian. lib. 3, in init.

endroits par les rochers sur lesquels ils sont construits, & qui avancent dans la mer (1).

Outre un gymnase (2) & plusieurs especes d'édifices publics, on trouve dans cette ville toutes les commodités qu'un peuple riche & nombreux (3) peut se procurer. Il s'assemble dans une place assez vaste pour y mettre une petite armée en bataille (4). Il y confirme ou rejette les décrets d'un sénat plus éclairé que lui (5). Cette inconséquence m'a frappé dans plusieurs villes de la Grece, & je me suis souvent rappellé le mot d'Anacharsis à Solon : » Parmi vous, » ce sont les sages qui discutent, & les fous qui » décident (6) «.

Le territoire de Byzance produit une grande abondance de grains & de fruits (7), trop souvent exposés aux incursions des Thraces qui habitent les villages voisins (8). On pêche, jusque dans le port même (9), une quantité surprenante de poissons ; en automne, lorsqu'ils descendent du Pont-Euxin dans les mers inférieures ; au printems, lorsqu'ils reviennent au Pont (10) : cette pêche & les salaisons grossissent les revenus de la ville (11), d'ailleurs remplie de négocians, &

---

(1) Dio, ibid. Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 395.
(2) Aristot. de cur. rei famil. t. 2, p. 502.
(3) Diod. Sic. lib. 13, p. 190.
(4) Xenoph. ibid. Zozim. lib. 2, p. 687.
(5) Demosth. de cor. p. 487.
(6) Plut. in Solon. t. 1, p. 81.
(7) Polyb. lib. 4, p. 313. Herodian. lib. 3, in init. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.
(8) Xenoph. exped. Cyr. p. 398. Polyb. ibid.
(9) Strab. lib. 7, p. 320. Athen. lib. 3, cap. 25, p. 116. Pet. Gill. præf. ad urb. descript.
(10) Aristot. hist. anim. lib. 6, cap. 17, t. 1, p. 874 ; lib. 8, cap. 19, t. 1, p. 913. Plin. lib. 9, cap. 15, t. 1, p. 507. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.
(11) Aristot. de cur. rei famil. t. 2, p. 502.

& floriſſante par un commerce actif & ſoutenu. Son port, inacceſſible aux tempêtes, attire les vaiſſeaux de tous les peuples de la Grece : ſa poſition à la tête du détroit la met à portée d'arrêter ou de ſoumettre à de gros droits ceux qui trafiquent au Pont-Euxin (1), & d'affamer les nations qui en tirent leur ſubſiſtance. Delà les efforts qu'ont faits les Athéniens & les Lacédémoniens pour l'engager dans leurs intérêts. Elle étoit alors alliée des premiers (2).

Cléomede avoit pris de la ſaline à Panticapée (3); mais, comme celle de Byzance eſt plus eſtimée (4), il acheva de s'en approviſionner; & après qu'il eût terminé ſes affaires nous ſortîmes du port, & nous entrâmes dans la Propontide. La largeur de cette mer (5) eſt, à ce qu'on prétend, de 500 ſtades *; ſa longueur de 1400 **. Sur ſes bords s'élevent pluſieurs villes célebres, fondées ou conquiſes par les Grecs : d'un côté, Selymbrie, Périnthe, Byzanthe; de l'autre, Aſtacus en Bithynie, Cyſique en Myſie.

Les mers que nous avions parcourues offroient ſur leurs rivages pluſieurs établiſſemens formés par les peuples de la Grece. J'en devois trouver d'autres dans l'Helleſpont, & ſans doute dans des mers plus éloignées. Quels furent les motifs de ces émigrations ? De quel côté furent-elles dirigées ? Les colonies ont-elles conſervé des relations avec leurs métropoles ? Cléomede étendit

(1) Demoſth. in Leptin. p. 549. Id, in Polycl. p. 1084. Xenoph. hiſt. Græc. lib. 4, p. 542.
(2) Diod. Sic. lib. 16, p. 412.
(3) Demoſth. in Lacr. p. 953.
(4) Athen. lib. 3, p. 117 & 120.
(5) Herodot. lib. 4, cap. 86.
* Près de 19 lieues.
** Près de 53 lieues.

quelques cartes sous mes yeux, & Timagene s'empressa de répondre à mes questions.

La Grece, me dit-il, est une presqu'île, bornée, à l'occident, par la mer Ionienne, à l'orient par la mer Egée. Elle comprend aujourd'hui le Péloponese, l'Attique, la Phocide, la Béotie, la Thessalie, l'Etolie, l'Acarnanie, une partie de l'Epire, & quelques autres petites provinces. C'est-là que, parmi plusieurs villes florissantes, on distingue Lacédémone, Corinthe, Athenes & Thebes.

Ce pays est d'une très-médiocre étendue *, en général stérile, & presque par-tout hérissé de montagnes. Les sauvages qui l'habitoient autrefois se réunirent par le besoin, & dans la suite des tems se répandirent en différentes contrées. Jettons un coup d'œil rapide sur l'état actuel de nos possessions.

A l'occident nous occupons les îles voisines, telles que Zacynthe, Céphalénie, Corcyre; nous avons même quelques établissemens sur les côtes de l'Illyrie. Plus loin nous avons formé des sociétés nombreuses & puissantes dans la partie méridionale de l'Italie, & dans presque toute la Sicile. Plus loin encore, au pays des Celtes, vous trouverez Marseille, fondée par les Phocéens, mere de plusieurs colonies établies sur les côtes voisines; Marseille, qui doit s'enorgueillir de s'être donné des loix sages, d'avoir vaincu les Carthaginois (1), & de faire fleurir dans une région barbare les sciences & les arts de la Grece.

En Afrique, l'opulente ville de Cyrene, capitale d'un royaume de même nom, & celle de

* Environ 1900 lieues quarrées.
(1) Thucyd. lib. 1, cap. 13.

Naucratis, située à l'une des embouchures du Nil, sont sous notre domination.

En revenant vers le nord vous nous trouverez en possession de presque toute l'île de Cypre, de celles de Rhodes & de Crete, de celles de la mer Egée, d'une grande partie des bords de l'Asie opposés à ces îles, de ceux de l'Hellespont, de plusieurs côtes de la Propontide & du Pont-Euxin.

Par une suite de leur position les Athéniens porterent leurs colonies à l'orient, & les peuples du Péloponese à l'occident de la Grece (1). Les habitans de l'Ionie & de plusieurs îles de la mer Egée sont Athéniens d'origine. Plusieurs villes ont été fondées par les Corinthiens en Sicile, & par les Lacédémoniens dans la grande Grece.

L'excès de population dans ce canton, l'ambition dans les chefs (2), l'amour de la liberté dans les particuliers, des maladies contagieuses & fréquentes, des oracles imposteurs, des vœux indiscrets donnerent lieu à plusieurs émigrations; des vues de commerce & de politique occasionnerent les plus récentes. Les unes & les autres ont ajouté de nouveaux pays à la Grece, & introduit dans le droit public les loix de la nature & du sentiment (3).

Les liens qui unissent des enfans à ceux dont ils tiennent le jour subsistent entre les colonies & les villes qui les ont fondées (4). Elles prennent, sous leurs différens rapports, les noms tendres & respectables de fille, de sœur, de mere,

(1) Id. ibid. cap. 12.

(2) Herodot. lib. 5, cap. 42.

(3) Bougainv. dissert. sur les métr. & les col. p. 18. Spanh. de praest. num. p. 580. Ste. Croix, de l'Etat des Colonies des anciens peuples, p. 65.

(4) Plat de leg. lib. 6, t. 2, p. 754.

d'aïeul ; & de ces divers titres naissent leurs engagemens réciproques (1).

La métropole doit naturellement protéger ses colonies, qui, de leur côté, se font un devoir de voler à son secours quand elle est attaquée. C'est de sa main que souvent elles reçoivent leurs prêtres, leurs magistrats (2), leurs généraux ; elles adoptent ou conservent ses loix, ses usages & le culte de ses dieux ; elles envoient tous les ans, dans ses temples, les prémices de leurs moissons. Ses citoyens ont chez elles la premiere part dans la distribution des victimes, & les places les plus distinguées dans les jeux & dans les assemblées du peuple (3).

Tant de prérogatives accordées à la métropole ne rendent point son autorité odieuse. Les colonies sont libres dans leur dépendance, comme les enfans le sont dans les hommages qu'ils rendent à des parens dignes de leur tendresse. Tel est du moins l'esprit qui devroit animer la plupart des villes de la Grece, & faire regarder Athenes, Lacédémone & Corinthe comme les meres ou les tiges de trois nombreuses familles dispersées dans les trois parties du monde. Mais les mêmes causes qui, parmi les particuliers, éteignent les sentimens de la nature, jettent tous les jours le trouble dans ces familles de villes, & la violation apparente ou réelle de leurs devoirs mutuels n'est que trop souvent devenue le prétexte ou le motif des guerres qui ont déchiré la Grece (4).

---

(1) Spanh. ibid. p. 575.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 56.
(3) Spanh. dv. præst. num. p. 580. Bougain. differt. sur les métr. & les col. p. 36.
(4) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 754.

Les loix dont je viens de parler n'obligent que les colonies qui se sont expatriées par ordre ou de l'aveu de leur métropole ; les autres, & sur-tout celles qui sont éloignées, se bornent à conserver un tendre souvenir pour les lieux de leur origine. Les premieres ne sont, pour la plupart, que des entrepôts utiles ou nécessaires au commerce de la mere-patrie ; trop heureuses lorsque les peuples qu'elles ont repoussés dans les terres les laissent tranquilles, ou consentent à l'échange de leurs marchandises. Ici, par exemple, les Grecs se sont établis sur les rivages de la mer ; par-delà nous avons à droite les campagnes fertiles de la Thrace ; à gauche les limites du grand empire des Perses, occupées par les Bithyniens & par les Mysiens. Ces derniers s'étendent le long de l'Hellespont, où nous allons entrer *.

Ce détroit étoit le troisieme que je trouvois sur ma route, depuis que j'avois quitté la Scythie. Sa longueur est de 400 stades (1) **. Nous le parcourûmes en peu de tems. Le vent étoit favorable, le courant rapide : les bords de la riviere, car c'est le nom qu'on peut donner à ce bras de mer, sont entrecoupés de collines, & couverts de villes & de hameaux. Nous apperçûmes, d'un côté, la ville de Lampsaque, dont le territoire est renommé pour ses vignobles (2); de l'autre l'embouchure d'une petite riviere nommée Ægros-Potamos, où Lysander remporta cette célebre victoire qui termina la guerre du Péloponese. Plus loin sont les villes de Sestos

---

* Voyez la carte de l'Hellespont.
(1) Herodot. lib. 4, cap. 85.
** 15 lieues 300 toises.
(2) Strab. lib. 13, p. 589.

& d'Abydos, presque en face l'une de l'autre. Près de la premiere, est la tour de Héro (1). C'est là, me dit-on, qu'une jeune prêtresse de Vénus se précipita dans les flots. Ils venoient d'engloutir Léandre son amant, qui, pour se rendre auprès d'elle, étoit obligé de traverser le canal à la nage (2).

Ici, disoit-on encore, le détroit n'a plus que 7 stades de largeur (3). Xerxès, à la tête de la plus formidable des armées, y traversa la mer sur un double pont qu'il avoit fait construire. Il y repassa peu de tems après, dans un bateau de pêcheur. De ce côté-ci est le tombeau d'Hécube; de l'autre celui d'Ajax. Voici le port d'où la flotte d'Agamemnon se rendit en Asie, & voilà les côtes du royaume de Priam.

Nous étions alors à l'extrémité du détroit; j'étois tout plein d'Homere & de ses passions: je demandai avec instance que l'on me mît à terre. Je m'élançai sur le rivage. Je vis Vulcain verser des torrens de flammes sur les vagues écumantes du Scamandre soulevé contre Achille. Je m'approchai des portes de la ville, & mon cœur fut déchiré des tendres adieux d'Andromaque & d'Hector. Je vis sur le mont Ida Pâris adjuger le prix de la beauté à la mere des amours. J'y vis arriver Junon: la terre sourioit en sa présence; les fleurs naissoient sous ses pas: elle avoit la ceinture de Vénus; jamais elle ne mérita mieux d'être appellée la reine des dieux.

Mais une si douce illusion ne tarda pas à se dissiper, & je ne pus reconnoître les lieux im-

---

(1) Id. ibid. p. 591.
(2) Mela, lib. 1, cap. 19; lib. 2, cap. 2. Virg. georg. lib. 3, v. 258. Ovid. amor. lib. 2, eleg. 16, v. 31.
(3) Herodot. lib. 4, cap. 85.

mortalisés par les poëmes d'Homere. Il ne reste aucun vestige de la ville de Troie ; ses ruines mêmes ont disparu (1). Des atterrissemens & des tremblemens de terre ont changé toute la face de cette contrée (2).

Je remontai sur le vaisseau & je tressaillis de joie en apprenant que notre voyage alloit finir, que nous étions sur la mer Egée, & que le lendemain nous serions à Mytilene, une des principales villes de Lesbos.

Nous laissâmes à droite les îles d'Imbros, de Samothrace, de Thasos: la derniere, célebre par ses mines d'or (3) ; la seconde, par la sainteté de ses mysteres. Sur le soir nous aperçûmes, du côté de Lemnos, que nous venions de reconnoître à l'ouest, des flammes qui s'élevoient par intervalles dans les airs. On me dit qu'elles s'échappoient du sommet d'une montagne (4), que l'île étoit pleine de feux souterrains, qu'on y trouvoit des sources d'eaux chaudes (5), & que les anciens Grecs n'avoient pas rapporté ces effets à des causes naturelles : Vulcain, disoient-ils, a établi un de ses ateliers à Lemnos ; les Cyclopes y forgent les foudres de Jupiter. Au bruit sourd qui accompagne quelquefois l'éruption des flammes le peuple croit entendre les coups de marteau.

Vers le milieu de la nuit nous côtoyâmes l'île de Ténédos. Au point du jour nous entrâmes dans le canal qui sépare Lesbos du continent voi-

---

(1) Lucan. pharsal. lib. 9, v. 969.

(2) Herodot. lib. 2, cap. 10. Strab. lib. 1, p. 59. Wood, an ess. on the orig. &c. p. 308.

(3) Herodot. lib. 6, cap. 46.

(4) Boch. geog. sacr. lib. 1, cap. 12, p. 399.

(5) Eustath. in illiad. lib. 1, p. 157.

ſin (1). Bientôt après nous nous trouvâmes en face de Mytilene, & nous vîmes dans la campagne une proceſſion qui s'avançoit lentement vers un temple que nous diſtinguions dans le lointain. C'étoit celui d'Apollon, dont on célébroit la fête (2). Des voix éclatantes faiſoient retentir les airs de leurs chants. Le jour étoit ſérein; un doux zéphir ſe jouoit dans nos voiles. Ravi de ce ſpectacle je ne m'aperçus pas que nous étions dans le port. Cléomede trouva ſur le rivage ſes parens & ſes amis, qui le reçurent avec des tranſports de joie. Avec eux s'étoit aſſemblé un peuple de matelots & d'ouvriers dont j'attirai les regards. On demandoit, avec une curioſité turbulente, qui j'étois, d'où je venois, où j'allois. Nous logeâmes chez Cléomede, qui s'étoit chargé du ſoin de nous faire paſſer dans le continent de la Grece.

---

(1) Voy. de Tournef. t. 1, p. 392.
(2) Thucyd. lib. 3, cap. 3.

FIN DU CHAPITRE SECOND.

CHAPITRE III.

Description de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho.

QUELQUE impatience qu'eût Timagene de revoir sa patrie, nous attendîmes pendant plus d'un mois le départ d'un vaisseau qui devoit nous transporter à Chalcis, capitale de l'Eubée. Je profitai de ce tems pour m'instruire de tout ce qui concerne le pays que j'habitois.

On donne à Lesbos 1100 stades (1) de tour *. L'intérieur de l'île, sur-tout dans les parties de l'est & de l'ouest, est coupé par des chaînes de montagnes & de collines; les unes couvertes de vignes, les autres de hêtres, de cyprès & de pins (2); d'autres qui fournissent un marbre commun & peu estimé (3). Les plaines qu'elles laissent dans leurs intervalles produisent du blé en abondance (4). On trouve en plusieurs endroits des sources d'eaux chaudes (5), des agates & différentes pierres précieuses (6); presque par-tout des myrtes, des oliviers, des figuiers: mais la principale richesse des habi-

(1) Strab. lib. 13, p. 617.
* 41 lieues 1450 toises.
(2) Bened. Bordone, Isolario, lib. 2, p. 58. Porcacchi. Isole più famos. lib. 2, p. 128. Rich. Pococ. descript. of the East. t. 2, part. 2, p. 16.
(3) Plin. lib. 36, cap. 6, t. 2, p. 731.
(4) Pococ. descript. of the East., t. 2, part. 2, p. 20.
(5) Id. ibid.
(6) Plin. lib. 37, cap. 10, t. 2, p. 787 & 792.

tans consiste dans leurs vins, qu'en différens pays on préfere à tous ceux de la Grece (1).

Le long des côtes la nature a creusé des baies, autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées & que le commerce a rendues florissantes. Telles sont Mytilene, Pyrrha, Méthymne, Arisba, Eressus, Antissa (2). Leur histoire n'offre qu'une suite de révolutions. Après avoir pendant long-tems joui de la liberté, ou gémi dans la servitude, elles secouerent le joug des Perses, du tems de Xerxès, & pendant la guerre du Péloponese elles se détacherent plus d'une fois de l'alliance des Athéniens (3); mais elles furent toujours forcées d'y rentrer, & elles y sont encore aujourd'hui. Une de ces défections eut des suites aussi funestes que la cause en avoit été légere.

Un des principaux citoyens de Mytilene, n'ayant pu obtenir pour ses fils deux riches héritieres, sema la division parmi les habitans de cette ville, les accusa de vouloir se joindre aux Lacédémoniens, & fit si bien par ses intrigues qu'Athenes envoya une flotte à Lesbos pour prévenir ou punir cet outrage (4). Les villes voisines, à l'exception de Méthymne, s'armerent vainement en faveur de leurs alliés. Les Athéniens les soumirent en peu de tems, prirent Mytilene, raserent ses murailles, s'emparerent de ses vaisseaux, & mirent à mort les pricipaux habitans, au nombre de mille (5). On ne respecta

(1) Clearch. ap. Athen. lib. 1, cap. 22, p. 28. Archest. ap. eumd lib. 1, cap. 23, p. 29; lib. 3, p. 92. Plin. lib. 14, cap. 7, t. 2, p 717. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 31.

(2) Herodot. lib. 1, cap. 151. Strab. lib. 13, p. 618.

(3) Thucyd. lib. 3, cap. 2.

(4) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 390.

(5) Thucyd. lib. 3, cap. 50. Diod. Sic. lib. 12, t. 2, p. 108.

que le territoire de Métymne ; le reste de l'île fut divisé en 3000 portions : on en consacra 300 portions au culte des dieux, les autres furent tirées au sort & distribuées à des Athéniens qui, ne pouvant les cultiver eux-mêmes, les affermerent aux anciens propriétaires, à deux mines par portion : ce qui produisit, tous les ans, pour les nouveaux possesseurs, une somme de 90 talens *.

Depuis cette époque fatale Mytilene, après avoir réparé ses pertes & relevé ses murailles (1), est parvenue au même degré de splendeur dont elle avoit joui pendant plusieurs siecles (2). La grandeur de son enceinte, la beauté de ses édifices, le nombre & l'opulence de ses habitans (3), la font regarder comme la capitale de Lesbos. L'ancienne ville, construite dans une petite île, est séparée de la nouvelle par un bras de mer (4). Cette derniere se prolonge le long du rivage, dans une plaine bornée par des collines couvertes de vignes & d'oliviers (5), au-delà desquelles s'étend un territoire très-fertile & très-peuplé. Mais, quelque heureuse que paroisse la position de Mytilene, il y regne des vents qui en rendent le séjour quelquefois insupportable. Ceux du midi & du nord-ouest y produisent différentes maladies ; & le vent du nord, qui les guérit, est si froid qu'on a de la peine, quand il souffle, à se tenir dans les places & dans les

* 486,000 livres.

(1) Diod. Sic. lib. 17, t. 2, p. 509.

(2) Plin. lib. 5, t. 1, p. 288.

(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 445. Strab. lib. 13, p. 616 & 617. Cicer. de leg. agr. orat. 2, cap. 16, t. 5, p. 119.

(4) Diod. Sic. lib. 13, t. 2, p. 201.

(5) Long. pastor. lib. 1, in init. Pococ. t. 2, part. 2, p. 15.

rues (1). Son commerce attire beaucoup de vaisseaux étrangers dans ses ports, situés l'un au nord, l'autre au midi de la ville. Le premier, plus grand & plus profond que le second, est garanti de la fureur des vents & des flots par un môle ou une jettée de gros rochers (2).

Lesbos est le séjour des plaisirs, ou plutôt de la licence la plus effrénée (3). Les habitans ont sur la morale des principes qui se courbent à volonté, & se prêtent aux circonstances avec la même facilité que certaines regles de plomb dont se servent leurs architectes (4) *. Rien peut-être ne m'a autant surpris dans le cours de mes voyages qu'une pareille dissolution & les changemens passagers qu'elle opéra dans mon ame. J'avois reçu sans examen les impressions de l'enfance, & ma raison, formée sur la foi & sur l'exemple de celle des autres, se trouva tout-à-coup étrangere chez un peuple plus éclairé. Il régnoit dans ce nouveau monde une liberté d'idées & de sentimens qui m'affligea d'abord; mais insensiblement les hommes m'apprirent à rougir de ma sobriété & les femmes de ma retenue. Mes progrès furent moins rapides dans la politesse des manieres & du langage; j'étois comme un arbre qu'on transporteroit d'une forêt dans un jardin, & dont les branches ne pourroient qu'à la longue se plier au gré du jardinier.

Pendant le cours de cette éducation je m'occupois des personnages célebres que Lesbos a

(1) Vitruv. lib. 1, cap. 6.
(2) Diod. Sic. lib. 13, t. 2, p. 200. Strab. lib. 13, p. 617. Pococ. t. 2, part. 2, p. 15.
(3) Athen. lib. 10, p. 438. Lucian. dial. 5, t. 3, p. 289
(4) Aristot. de mor. lib. 5, cap. 14, t. 2, p. 72.
* Ces regles servoient à mesurer toutes les especes de surfaces planes & courbes.

produits. Je placerai à la tête des noms les plus diſtingués celui de Pittacus, que la Grece a mis au nombre de ſes ſages (1).

Plus de deux ſiecles écoulés depuis ſa mort n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat à ſa gloire. Par ſa valeur & par ſa prudence il délivra Mytilene, ſa patrie, des tyrans qui l'opprimoient, de la guerre qu'elle ſoutenoit contre les Athéniens & des diviſions inteſtines dont elle étoit déchirée (2). Quand le pouvoir qu'elle exerçoit ſur elle-même, & ſur toute l'île, fut dépoſé entre ſes mains, il ne l'accepta que pour rétablir la paix dans ſon ſein & lui donner les loix dont elle avoit beſoin (3). Il en eſt une qui a mérité l'attention des philoſophes (4); c'eſt celle qui inflige une double peine aux fautes commiſes dans l'ivreſſe. Elle ne paroiſſoit pas proportionnée au délit; mais il étoit néceſſaire d'ôter le prétexte de l'ignorance aux excès où l'amour du vin précipitoit les Lesbiens. L'ouvrage de ſa légiſlation étant achevé il réſolut de conſacrer le reſte de ſes jours à l'étude de la ſageſſe (5), & abdiqua ſans faſte le pouvoir ſouverain. On lui en demanda la raiſon. Il répondit : J'ai été effrayé de voir Périandre de Corinthe devenir le tyran de ſes ſujets, après en avoir été le pere (6); il eſt trop difficile d'être toujours vertueux (7).

La muſique & la poéſie ont fait de ſi grands pro-

(1) Plat. in Protag. t. 1, p. 343, & alii.

(2) Diod. excerpt. p. 234, in excerpt. Valeſ. Strab. lib. 13, p. 600. Plut. de malign. Herodot. t. 2, p. 858. Polyæn. ſtrat. lib. 1, cap. [illegible]

(3) Ariſt. de rep. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 357. Laert. lib. 1, §. 7[illegible].

(4) Ariſt. ibid. lib. 2, cap 12, t. 2, p. 337. Id. de mor. lib. 3, cap. 7, t. 2, p. 34. Id. de rhetor. lib. 2, cap. 25, t. 2, p. 582. Laert. ibid. §. 76, t. 1.

(5) Plat. Hipp. maj. t. 2, p. 281. Laert. ibid. §. 75.

(6) Zenob. cent. 6, prov. 38.

(7) Plat. in Protag. t. 1, p. 339.

grès à Lesbos, que, bien qu'on y parle une langue moins pure qu'à Athenes (1), les Grecs disent encore tous les jours qu'aux funérailles des Lesbiens les Muses en deuil font retentir les airs de leurs gémissemens (2). Cette île possede une école de musique qui remonteroit aux siecles les plus reculés, s'il en falloit croire une tradition dont je fus instruit à Méthymne. J'ai quelque honte de la rapporter. Cependant, pour connoître parfaitement les Grecs, il est bon d'envisager quelquefois les fictions dont leurs annales sont embellies ou défigurées. On retrouve en effet dans l'histoire de ce peuple le caractere de ses passions, & dans ses fables celui de son esprit.

Orphée, dont les chants opéroient tant de prodiges, ayant été mis en pieces par les Bacchantes, sa tête & sa lyre furent jettées dans l'Hebre, fleuve de Thrace, & transportées par les flots de la mer jusqu'aux rivages de Méthymne (3). Pendant le trajet la voix d'Orphée faisoit entendre des sons touchans & soutenus par ceux de la lyre, dont le vent agitoit doucement les cordes (4). Les habitans de Méthymne ensevelirent cette tête dans un endroit qu'on me montra, & suspendirent la lyre au temple d'Apollon. Le dieu, pour les récompenser, leur inspira le goût de la musique & fit éclore parmi eux une foule de talens (5). Pendant que le prêtre d'Apollon nous faisoit ce récit un citoyen de Méthymne observa que les Muses avoient enterré le corps

(1) Plat. in Protag. t. 1, p. 341.
(2) Mémoire de l'acad. des bell. lett. t. 7, p. 338
(3) Ovid. métam. lib. 11, v. 55. Phylarg. in georg. Virg. lib. 4, v. 523. Eustath. in Dionys. v. 536.
(4) Lucian. adv. indoct. t. 3. p. 109.
(5) Hygin. astron. poét. lib. 2, cap 7.

d'Orphée dans un canton de la Thrace (1), & qu'aux environs de son tombeau les rossignols avoient une voix plus mélodieuse que par-tout ailleurs (2).

Lesbos a produit une succession d'hommes à talens, qui se sont transmis l'honneur de surpasser les autres musiciens de la Grece dans l'art de jouer de la cythare (3). Les noms d'Arion de Méthymne & de Terpandre d'Antissa décorent cette liste nombreuse.

Le premier, qui vivoit il y a environ 300 ans (4), a laissé un recueil de poésies (5) qu'il chantoit au son de sa lyre, comme faisoient alors tous les poëtes. Après avoir inventé ou du moins perfectionné les dithyrambes (6), espece de poésie dont je parlerai dans la suite, il les accompagna de danses en rond (7), usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Périandre, tyran de Corinthe, l'arrêta long-tems dans cette ville. Il en partit pour se rendre en Sicile, où il remporta le prix dans un combat de musique (8).

S'étant ensuite embarqué à Tarente, sur un vaisseau corinthien, les matelots résolurent de le jetter à la mer, pour profiter de ses dépouilles. Il s'y précipita lui-même, après avoir vainement tenté de les fléchir par la beauté de sa voix (9). Un dauphin, plus sensible, le transporta, dit-on, au promontoire de Ténare : espece de prodige dont

(1) Id. ibid.
(2) Pausan. lib. 9, p. 769.
(3) Plut. de mus. t. 2, p. 1133.
(4) Solin. cap. 7.
(5) Suid. in *lexicon*.
(6) Herodot. lib. 1, cap. 23. Schol. Pind. in olymp. 13, v. 25.
(7) Hellan. & Dicæar. ap. schol. Aristoph. in av. 1043.
(8) Solin. cap. 7.
(9) Herodot. ibid. cap. 24. Oppian. Halieut. lib. 5, v. 450. Plin. lib. 9, cap. 8, t. 1, p. 502. Solin. cap. 12.

on a voulu me prouver la possibilité par des raisons & par des exemples. Le fait attesté par Arion dans une de ses hymnes (1), conservé dans la tradition des Lesbiens, me fut confirmé à Corinthe, où l'on dit que Périandre avoit fait mettre à mort les matelots (2). J'ai vu moi-même à Ténare (3), sur l'Hélicon (4), & en d'autres endroits, la statue de ce poëte, toujours représenté sur un dauphin. Ajoutons que non-seulement les dauphins paroissent être sensibles à la musique (5), capables de reconnoissance, amis de l'homme (6); mais qu'ils ont encore renouvellé plus d'une fois la scene touchante dont je viens de parler (7). Ils garantirent du naufrage Taras, fondateur de Tarente; & Aristote (8) me fit remarquer un jour que les habitans de cette ville avoient consigné ce fait sur leur monnoie *.

Terpandre (9) vivoit à-peu-près dans le même tems qu'Arion. Il remporta plus d'une fois le prix dans les jeux publics de la Grece (10); mais ses véritables victoires furent ses découvertes. Il ajouta trois cordes à la lyre, qui auparavant n'en avoit que quatre (11); composa pour divers instrumens des

(1) Ælian. hist. anim. lib. 12, cap. 45.
(2) Herodot. lib. 1, cap. 24.
(3) Id. ibid. Dion. Chrys. orat. 37, p. 455. Gell. lib. 16, cap. 19.
(4) Pausan. lib. 9, cap. 30 p. 767.
(5) Arion. ap. Ælian. ibid. Plin. lib. 8. cap. 9, t. 1, p. 502.
(6) Aristot. hist. anim. lib. 9, cap. 48, t. 1, p. 954. Ælian. ibid. lib. 6, cap. 15.
(7) Plin. ibid. Pausan. lib. 10, cap. 13, p. 831.
(8) Aristot. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 80.
* Les médailles de Tarente représentent en effet un homme sur un dauphin, tenant une lyre dans ses mains.
(9) Fabric. bibl. Græc. t. 1, p. 234. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 10, p. 213.
(10) Plut. de mus. t. 2, p. 1132. Atehn. lib. 14, cap. 4, p. 635.
(11) Terpr. ap. Eucl. introd. harm. p. 19; in autor. antiq. mus. t. 1. Strab. lib. 13, p. 618.

des airs qui servirent de modeles (1); introduisit de nouveaux rhythmes dans la poésie (2), & mit une action & par conséquent un intérêt dans les hymnes qui concouroient aux combats de musique (3). On lui doit savoir gré d'avoir fixé par des notes le chant qui convenoit aux poésies d'Homere (4). Les Lacédémoniens l'appellent par excellence le chantre de Lesbos (5), & les autres Grecs conservent pour lui l'estime profonde dont ils honorent les talens qui contribuent à leurs plaisirs.

Environ 50 ans après Therpandre florissoient à Mytilene Alcée & Sapho, tous deux placés au premier rang des poëtes lyriques. Alcée (6) étoit né avec un esprit inquiet & turbulent. Il parut d'abord se destiner à la profession des armes, qu'il préféroit à toutes les autres. Sa maison étoit remplie d'épées, de casques, de boucliers, de cuirasses (7); mais à la premiere occasion il prit honteusement la fuite, & les Athéniens, après leur victoire, le couvrirent d'opprobre, en suspendant ses armes au temple de Minerve, à Sigée (8). Il professoit hautement l'amour de la liberté, & fut soupçonné de nourrir en secret le désir de la détruire (9). Il se joignit, avec ses freres, à Pittacus, pour chasser Mélanchrus, tyran de Mytilene (10); & aux mécontens, pour s'élever contre l'administration de Pittacus.

(1) Plut. ibid. Marm. Oxon. epoch. 35.
(2) Plut. ibid. p. 1135.
(3) Poll. lib. 4, cap. 9, §. 66.
(4) Plut. ibid. p. 1132.
(5) Id. de ser. num. vind. t. 2, p. 558.
(6) Fabric. bibl. Græc. t. 1, p. 563.
(7) Alcm. ap. Athen. lib. 14, p. 627.
(8) Herodot. lib. 5, cap. 95.
(9) Strab. lib. 13, p. 617.
(10) Diog. Laert. lib. 1, §. 74.

L'excès & la grossiéreté des injures qu'il vomit contre ce prince (1) n'attesterent que sa jalousie. Il fut banni de Mytilene; il revint quelque tems après à la tête des exilés (2), & tomba entre les mains de son rival, qui se vengea d'une maniere éclatante, en lui pardonnant (3).

La poésie, l'amour & le vin le consolerent de ses disgraces. Il avoit dans ses premiers écrits exhalé sa haine contre la tyrannie. Il chanta, depuis, les dieux (4), & sur-tout ceux qui président aux plaisirs (5); il chanta ses amours, ses travaux guerriers, ses voyages & les malheurs de l'exil [6]. Son génie avoit besoin d'être excité par l'intempérance [7], & c'étoit dans une sorte d'ivresse qu'il composoit ces ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité [8]. Son style, toujours assorti aux matieres qu'il traite, n'a d'autres défauts que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos. Il réunit la douceur à la force, la richesse à la précision & à la clarté; il s'éleve presque à la hauteur d'Homere, lorsqu'il s'agit de décrire des combats & d'épouvanter un tyran [9].

Alcée avoit conçu de l'amour pour Sapho. Il lui écrivit un jour: Je voudrois m'expliquer, mais la honte me retient. Votre front n'auroit pas à rougir, lui répondit-elle, si votre cœur n'étoit pas coupable [10].

---

(1) Id. ibid. §. 81. Menag. not. in Diog. Laert.
(2) Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14.
(3) Diog. Laert. ibib. §. 76.
(4) Fabric. bibl. Græc. t. 1, p. 563.
(5) Horat. lib. 1, od. 32.
(6) Alcæi. carm. Horat. lib. 2, od. 13.
(7) Athen. lib. 10, cap. 7, p. 429.
(8) Dion. Halic. de struct. orat. t. 5, p. 187.
(9) Id. de cens. vet. script. t. 5, p. 421. Quintil. lib. 10, cap. 1, p. 631.
(10) Aristot. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 531.

Sapho disoit : j'ai reçu en partage l'amour des plaisirs & de la vertu [1] ; sans elle rien de si dangereux que la richesse, & le bonheur consiste dans la réunion de l'une & de l'autre (2). Elle disoit encore : cette personne est distinguée par sa figure, celle-ci par ses vertus. L'une paroît belle au premier coup-d'œil ; l'autre ne le paroît pas moins au second (3).

Je rapportois un jour ces expressions, & beaucoup d'autres semblables, à un citoyen de Mytilene, & j'ajoutois : L'image de Sapho est empreinte sur vos monnoies (4) ; vous êtes remplis de vénération pour sa mémoire (5). Comment concilier les sentiments qu'elle a déposés dans ses écrits & les honneurs que vous lui décernez en public, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribue sourdement ? Il me répondit : Nous ne connoissons pas assez les détails de sa vie pour en juger *. A parler exactement on ne pourroit rien conclure en sa faveur de la justice qu'elle rend à la vertu, & de celle que nous rendons à ses talens. Quand je lis quelques-uns de ses ouvrages je n'ose pas l'absoudre ; mais elle eut du mérite & des ennemis, je n'ose pas la condamner.

Après la mort de son époux elle consacra son loisir aux lettres, dont elle entreprit d'inspirer le goût aux femmes de Lesbos (6). Plusieurs d'entr'elles se mirent sous sa conduite ; des étran-

---

(1) Saph. ap. Athen. lib. 15, p. 687.

(2) Ead. ap. schol. Pindar. olymp. 2, v. 96; & pyth. 5, v. 1.

(3) Ead. in fragm. Christ. Wolf p. 72.

(4) Poll. onom. lib. 9, cap. 6, §. 84.

(5) Aristot. rhetor. lib. 2, cap. 23, t. 2, p. 576.

* Il faut observer que tout ce qu'on raconte des mœurs dissolues de Sapho ne se trouve que dans des écrivains fort postérieurs au temps où elle vivoit.

(6) Suid. in *lexicon*.

geres grossirent le nombre de ses disciples. Elle les aima avec excès, parce qu'elle ne pouvoit rien aimer autrement; elle leur exprimoit sa tendresse avec la violence de la passion. Vous n'en serez pas surpris quand vous connoîtrez l'extrême sensibilité des Grecs, quand vous saurez que parmi eux les liaisons les plus innocentes empruntent souvent le langage de l'amour. Lisez les dialogues de Platon, voyez en quels termes Socrate y parle de la beauté de ses éleves (1). Cependant Platon sait mieux que personne combien les intentions de son maître étoient pures. Celles de Sapho ne l'étoient pas moins peut-être. Mais une certaine facilité de mœurs & la chaleur de ses expressions n'étoient que trop propres à servir la haine de quelques femmes puissantes qui étoient humiliées de sa supériorité, & de quelques-unes de ses disciples qui n'étoient pas l'objet de ses préférences. Cette haine éclata. Elle y répondit par des vérités & des ironies (2) qui acheverent de les irriter. Elle se plaignit ensuite de leurs persécutions (3) & ce fut un nouveau crime. Contrainte de prendre la fuite*, elle alla chercher un asyle en Sicile (4), où l'on projete (5), à ce que j'entends dire, de lui élever une statue**. Si les bruits dont vous me parlez ne sont pas fondés, comme je le pense, son exemple a prouvé que de grandes indiscrétions suffi-

---

(1) Plat. in Phædr. Max. Tyr. dissert. 24, §. 9, p. 297.

(2) [illegible] lib. 1, p. 21. Saph. ap. Plut. conjug. præcep. t. 2, p. [illegible] Stob. de imprud. serm. 4, p. 52.

[illegible] Hor. [illegible] lib. 2, od. 13.

[illegible] la note à la fin du volume.

[illegible] O[illegible] ch. 37.

[illegible] in Verr. lib. 4, cap. 57, t. 4, p. 402.

[illegible] fut élevée quelques années après; elle fut faite par [illegible] plus célebres sculpteurs de son temps. (Cicer. ibid. [illegible] 52, p. 113.)

ſent pour flétrir la réputation d'une perſonne expoſée aux regards du public & de la poſtérité.

Sapho étoit extrêmement ſenſible. Elle étoit donc extrêmement malheureuſe, lui dis-je. Elle le fut, ſans-doute, reprit-il. Elle aima Phaon, dont elle fut abandonnée (1) : elle fit de vains efforts pour le ramener, & déſeſpérant d'être déſormais heureuſe avec lui & ſans lui, elle tenta le ſaut de Leucade & périt dans les flots (2). La mort n'a pas encore effacé la tache imprimée ſur ſa conduite, & peut-être, ajouta-t-il, en finiſſant, ne ſera-t-elle jamais effacée : car l'envie qui s'attache aux noms illuſtres meurt, à la vérité; mais elle laiſſe après elle la calomnie, qui ne meurt jamais.

Sapho a fait des hymnes, des odes, des élégies & quantité d'autres pieces, la plupart ſur des rhythmes qu'elle avoit introduits elle-même (3), toutes brillantes d'heureuſes expreſſions dont elle enrichit la langue (4). Pluſieurs femmes de la Grece ont cultivé la poéſie avec ſuccès, aucune n'a pu juſqu'à préſent égaler Sapho (5), & parmi les autres poëtes, il en eſt très-peu qui méritent de lui être préférés. Quelle attention dans le choix des ſujets & des mots ! Elle a peint tout ce que la nature offre de plus riant (6). Elle l'a peint avec les couleurs les mieux aſſorties, & ces couleurs elle ſait au beſoin tellement les nuancer qu'il en réſulte toujours un heureux mélange d'ombres

(1) Athen. lib. 13, p. 596. Plin. lib. 22, cap. 8, t. 2, p. 269. Ovid. heroïd. ep. 15, t. 1, p. 195.
(2) Men. ap. Strab. lib. 10, p. 452.
(3) Fabr. bibl. Græc. t. 1, p. 590. Johan. Chriſtoph. Wolfvit. Saph. p. 16 & 18.
(4) Demetr. Phal. de elocut. cap. 167.
(5) Strab. lib. 13, p. 617.
(6) Demetr. Phal. de elocut. cap. 132.

& de lumieres (1). Son goût brille jusques dans le méchanisme de son style. Là, par un artifice qui ne sent jamais le travail, point de heurtemens pénibles, point de chocs violens entre les élémens du langage, & l'oreille la plus délicate trouveroit à peine, dans une piece entiere, quelques sons qu'elle voulût supprimer (2). Cette harmonie ravissante fait que, dans la plupart de ses ouvrages, ses vers coulent avec plus de grace & de mollesse que ceux d'Anacréon & de Simonide.

Mais avec quelle force de génie nous entraîne-t-elle lorsqu'elle décrit les charmes, les transports & l'ivresse de l'amour! Quels tableaux! quelle chaleur! Dominée, comme la Pythie, par le dieu qui l'agite, elle jette sur le papier des expressions enflammées (3). Ses sentimenrs y tombent comme une grêle de traits, comme une pluie de feu qui va tout consumer. Tous les symptômes de cette passion s'animent & se personnifient pour exciter les plus fortes émotions dans nos ames (4).

C'étoit à Mytilene que, d'après le jugement de plusieurs personnes éclairées, je traçois cette foible esquisse des talens de Sapho : c'étoit dans le silence de la réflexion, dans une de ces brillantes nuits si communes dans la Grece, lorsque j'entendis, sous mes fenêtres, une voix touchante qui s'accompagnoit de la lyre, & chantoit une ode où cette illustre Lesbienne s'abandonne sans réserve à l'impression que faisoit la beauté sur son cœur trop sensible. Je la voyois foible, tremblan-

(1) Dion Halic. de compos. verb. sect. 23, p. 171.
(2) Id. ibid. p. 180. Demetr. Phal. cap. 132. Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 397.
(3) Plut. amat. t. 2, p. 763. Horat. lib. 4, od. 9, v. 11.
(4) Longin. de subl. §. 10.

te, frappée comme d'un coup de tonnerre qui la privoit de l'usage de son esprit & de ses sens, rougir, pâlir, respirer à peine, & céder tour-à-tour aux mouvemens divers & tumultueux de sa passion ou plutôt de toutes les passions qui s'entre-choquoient dans son ame.

Telle est l'éloquence du sentiment. Jamais elle ne produit des tableaux si sublimes & d'un si grand effet, que lorsqu'elle choisit & lie ensemble les principales circonstances d'une situation intéressante (1); & voilà ce qu'elle opere dans ce petit poëme, dont je me contente de rapporter les premieres strophes.

Heureux celui qui près de toi soupire,
Qui sur lui seul attire ces beaux yeux,
Ce doux accent & ce tendre sourire!
Il est égal aux dieux.

De veine en veine une subtile flâme
Court dans mon sein, si-tôt que je te vois,
Et dans le trouble où s'égare mon ame,
Je demeure sans voix.

Je n'entends plus; un voile est sur ma vue:
Je rêve, & tombe en de douces langueurs;
Et sans haleine, interdite, éperdue,
Je tremble, je me meurs. *

(1) Longin. de subl. §. 10.
* Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE TROISIEME.

CHAPITRE IV.

Départ de Mytilene. Description de l'Eubée. Arrivée à Thebes.

LE lendemain on nous pressa de nous embarquer. On venoit d'attacher la chaloupe au vaisseau (1), & les deux gouvernails aux deux côtés de la poupe (2). On avoit élevé le mât, hissé la vergue, disposé la voile : tout étoit prêt. Vingt rameurs, dix de chaque côté (3), tenoient déjà leurs bras appliqués sur les rames. Nous quittâmes Mytilene avec regret. En sortant du port l'équipage chantoit des hymnes en l'honneur des dieux, & leur adressoit à grands cris des vœux pour en obtenir un vent favorable (4).

Quand nous eûmes doublé le cap Malée, situé à l'extrêmité méridionale de l'île, on déploya la voile. Les rameurs firent de nouveaux efforts ; nous volions sur la surface des eaux : notre navire, presque tout construit en bois de sapin (5), étoit de l'espece de ceux qui font 70,000 orgyes * dans un jour d'été, & 60,000 ** dans une nuit (6). On en a vu qui, dans l'espace de 24 jours, ont passé rapidement des régions les plus froides aux climats

(1) Demosth. in Zenoth. p. 929. Achill. Tat. de Clitoph. & Leucipp. amor. lib. 3, cap. 3, p. 240.
(2) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 146.
(3) Demosth. in Lacrit. p. 949.
(4) Achill. Tat. lib. 2, cap. 32, p. 200.
(5) Theoph. hist. plant. lib. 5, cap. 8, p. 533.
* Environ 26 lieues & demie.
** Environ 22 lieues & trois quarts.
(6) Herodot. lib. 4, cap. 86.

les plus chauds, en se rendant du Palus-Méotide en Ethiopie (1).

Notre trajet fut heureux & sans événemens. Nos tentes étoient dressées auprès de celle du capitaine (2), qui s'appelloit Phanès. Tantôt j'avois la complaisance d'écouter le récit de ses voyages, tantôt je reprenois Homere, & j'y trouvois de nouvelles beautés. Car c'est dans les lieux où il a écrit qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions & de la vérité de ses couleurs (3). Je me faisois un plaisir de rapprocher ses tableaux de ceux de la nature, sans que l'original fît tort à la copie.

Cependant nous commencions à découvrir le sommet d'une montagne qui se nomme Ocha, & qui domine sur toutes celles de l'Eubée (4). Plus nous avancions, plus l'île me paroissoit se plonger du midi au nord. Elle s'étend, me dit Phanès, le long de l'Attique, de la Béotie, du pays des Locriens & d'une partie de la Thessalie (5); mais sa largeur n'est pas proportionnée à sa longueur. Le pays est fertile & produit beaucoup de blé, de vin, d'huile & de fruits (6). Il produit aussi du cuivre & du fer (7). Nos ouvriers sont très-habiles à mettre ces métaux en œuvre (8), & nous nous glorifions d'avoir découvert l'usage du premier (9). Nous avons en plusieurs endroits des eaux chaudes propres à

(1) Diod. Sic. lib. 3, p. 167.
(2) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 137.
(3) Wood, an essay on the orig. gen. of Hom.
(4) Strab. lib. 10, p. 445. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280.
(5) Strab. ibid. p. 444.
(6) Herodot. lib. 5, cap. 31.
(7) Strab. ibid. p. 447.
(8) Steph. in *de urbibus*.
(9) Id. in *idem*. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280.

diverſes maladies (1). Ces avantages ſont balancés par des tremblemens de terre qui ont quelquefois englouti des villes entieres, & fait refluer la mer ſur des côtes auparavant couvertes d'habitans (2).

Des ports excellens, des villes opulentes, des places fortes (3), de riches moiſſons, qui ſervent ſouvent à l'approviſionnement d'Athenes : tout cela, joint à la poſition de l'île, donne lieu de préſumer que ſi elle tomboit entre les mains d'un ſouverain elle tiendroit aiſément dans ſes entraves les nations voiſines (4). Nos diviſions, en les garantiſſant de ce danger, leur ont ſouvent inſpiré le déſir & procuré les moyens de nous ſoumettre (5) ; mais leur jalouſie nous a rendu la liberté (6). Moins ſujets qu'alliés des Athéniens, nous pouvons, à la faveur d'un tribut que nous leur payons (7), jouir en paix de nos loix & des avantages de la démocratie. Nous pouvons convoquer des aſſemblées générales à Chalcis, & c'eſt-à que ſe diſcutent les intérêts & les prétentions de nos villes (8).

Sur le vaiſſeau étoient quelques habitans de l'Eubée, que des vues de commerce avoient conduits à Mytilene & ramenoient dans leur patrie. L'un étoit d'Orée, l'autre de Caryſte, le troiſieme d'Erétrie. Si le vent, me diſoit le pre-

(1) Steph. ibid. Strab. ibid. Ariſtot. meteor. lib. 2, cap. 8, t. 1, p. 567. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211.

(2) Ariſtot. meteor. lib. 2, cap. 8, t. 1, p. 567. Thucyd. lib. 3, cap. 89. Strab. lib. 10, p. 447.

(3) Plut in Phoc. t. 1, p. 747.

(4) Demoſth. de cor. p. 483. Ulpian. in orat. ad Ariſtocr. p. 769. Polyb. lib. 17, p. 751.

(5) Demoſth. ibid. Thucyd. lib. 1, cap. 114. Diod. Sic. lib. 16, cap. 7, p. 411.

(6) Demoſth. ibid. p. 489. Id. in Androt. p. 710. Æſchin. in Cteſ. p. 441.

(7) Æſchin. in Cteſ. p. 442, & 443.

(8) Id. ibid.

mier, nous permet d'entrer du côté du nord, dans le canal qui est entre l'île & le continent, nous pourrons nous arrêter à la premiere ville que nous trouverons à gauche (1). C'est celle d'Orée, presque toute peuplée d'Athéniens. Vous verrez une place très-forte par sa position & par les ouvrages qui la défendent (2). Vous verrez un territoire dont les vignobles étoient déjà renommés du tems d'Homere (3). Si vous pénétrez dans le canal par le côté opposé, me disoit le second, je vous inviterai à descendre au port de Caryste, que nous trouverons à droite. Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de pâturages & de troupeaux (4). Je vous menerai aux carrieres du mont Ocha. Le marbre qu'on en tire est d'un vert grisâtre & entremêlé de teintes de différentes couleurs. Il est très-propre à faire des colonnes (5). Vous verrez aussi une espece de pierre que l'on file, & dont on fait une toile, qui, loin d'être consumée par le feu, s'y dépouille de ses taches (6).

Venez à Erétrie, disoit le troisieme, je vous montrerai des tableaux & des statues sans nombre (7). Vous verrez un monument plus respectable, les fondemens de nos anciennes murailles détruites par les Perses, à qui nous avions osé résister (8). Une colonne placée dans un de nos temples vous prouvera que dans une fête cé-

(1) Liv. lib. 28, cap. 5.

(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 349. Liv. lib. 31, cap. 46.

(3) Iliad. lib. 2, v. 537.

(4) Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280.

(5) Strab. lib. 9, p. 437; lib. 10, p. 446. Dion. Chrysost. orat. 80, p. 664.

(6) Strab. lib. 10, p. 446.

(7) Liv. lib. 32, cap. 16.

(8) Herodot. lib. 6, cap. 101. Strab. ibid. p. 448.

lébrée tous les ans en l'honneur de Diane (1); nous fimes paroître autrefois 3,000 fantassins, 600 cavaliers & 60 chariots (2). Il releva ensuite avec tant de chaleur l'ancienne puissance de cette ville, & le rang qu'elle occupe encore dans la Grece, que Phanès se hâta d'entamer l'éloge de Chalcis. La dispute s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes.

Surpris de leur acharnement, je dis à Timagene : Ces gens-ci confondent leurs possessions avec leurs qualités personnelles. Avez-vous ailleurs beaucoup d'exemples d'une pareille rivalité ? Elle subsiste, me repondit-il, entre les nations les plus puissantes, entre les plus petits hameaux. Elle est fondée sur la nature, qui, pour mettre tout en mouvement sur la terre, s'est contentée d'imprimer dans nos cœurs deux attraits, qui sont la source de tous nos biens & de tous nos maux : l'un est l'amour des plaisirs qui tendent à la conservation de notre espece ; l'autre est l'amour de la supériorité, qui produit l'ambition & l'injustice, l'émulation & l'industrie ; sans lequel on n'auroit ni taillé les colonnes de Caryste, ni peint les tableaux d'Erétrie, ni peut-être planté les vignes d'Orée.

Dans ce moment le Chalcidéen disoit à son adversaire : Souvenez-vous que vous êtes joués sur le théatre d'Athenes, & qu'on s'y moque de cette prononciation barbare que vous avez apportée de l'Elide (3). Et rappellez-vous, disoit l'Erétrien, que sur le même théatre on se permet des plaisanteries un peu plus sanglantes sur l'avarice

(1) Liv. lib. 35, cap. 38.
(2) Strab. ibid.
(3) Strab. lib. 10, p. 448. Hesych. in *lexicon*. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279.

des Chalcidéens, & sur la dépravation de leurs mœurs (1). Mais enfin, disoit le premier, Chalcis est une des plus anciennes villes de la Grece : Homere en a parlé. Il parle d'Erétrie (2), dans le même endroit, répliquoit le second. — Nous nous enorgueillissons des colonies que nous avons autrefois envoyées en Thrace, en Italie & en Sicile. — Et nous, de celles que nous établîmes auprés du mont Athos (3). — Nos peres gémirent pendant quelque tems sous la tyrannie des riches, & ensuite sous celle d'un tyran nommé Phoxus ; mais ils eurent le courage de la secouer, & d'établir la démocratie (4). — Nos péres ont de même substitué le gouvernement populaire à l'aristocratique (5). Vous ne devriez pas vous vanter de ce changement, dit le Carystien ; jamais vos villes ne furent si florissantes que sous l'administration d'un petit nombre de citoyens : ce fut alors, en effet, que vous fîtes partir ces nombreuses colonies dont vous venez de parler. Ils ont d'autant plus de tort, reprit l'habitant d'Orée, qu'aujourd'hui même les Chalcidéens ont la lâcheté de supporter la tyrannie de Mnésarque, & les Erétriens celle de Thémison (6). Ce n'est pas le courage qui leur manque, dit Timagene : les deux peuples sont braves ; ils l'ont toujours été. Une fois, avant que d'en venir aux mains, ils réglerent les conditions du combat, & convinrent de se battre corps à corps, & sans se servir de ces armes qui portent la mort au loin. Cette convention extraordinaire est gravée sur

(1) Hesych. & Suid. in *lexicon*. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279.
(2) Iliad. lib. 2, v. 537.
(3) Strab. lib. 10, p. 447. Eustath. ibid.
(4) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 391.
(5) Id. ibid. cap. 6, t. 2, p. 395.
(6) Æschin. in Ctes. p. 441.

une colonne que j'ai vue autrefois dans le temple de Diane à Erétrie (1). Elle dut faire couler bien du sang; mais elle dut terminer la guerre.

Parmi les avantages dont vous vous parez, dis-je alors, il en est un que vous avez passé sous silence. L'Eubée n'auroit-elle produit aucun philosophe, aucun poëte célebre? Par quel hasard vos relations avec les Athéniens ne vous ont-elles pas inspiré le goût des lettres (2)? Ils resterent immobiles. Le capitaine donna des ordres à l'équipage. Nous doublâmes le cap méridional de l'île, & nous entrâmes dans un détroit dont les rivages nous offroient de chaque côté des villes de différentes grandeurs: nous passâmes auprès des murs de Caryste & d'Erétrie, & nous arrivâmes à Chalcis.

Elle est située dans un endroit où, à la faveur de deux promontoires qui s'avancent de part & d'autre, les côtes de l'île touchent presque à celles de la Béotie (3). Ce léger intervalle, qu'on appelle Euripe, est en partie comblé par une digue que Timagene se souvenoit d'avoir vu construire dans sa jeunesse. A chacune de ses extrêmités est une tour pour la défendre, & un pont-levis pour laisser passer un vaisseau (4). C'est là qu'on voit d'une maniere plus sensible un phénomene dont on n'a pas encore pénétré la cause. Plusieurs fois, pendant le jour & pendant la nuit, les eaux de la mer se portent alternativement au nord & au midi, & emploient le même tems à monter & à descendre. Dans certains jours le flux & le reflux paroît assujéti à des loix constantes, comme

(1) Strab. lib. 10, p. 448.
(2) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 20.
(3) Strab. lib. 10, p. 445.
(4) Diod. Sic. lib. 13, p. 173.

celles du grand océan. Bientôt il ne suit plus aucune regle (1), & vous voyez d'un moment à l'autre le courant changer de direction (2).

Chalcis est bâtie sur le penchant d'une montagne de même nom (3). Quelque considérable que soit son enceinte on se propose de l'augmenter encore (4). De grands arbres qui s'élevent dans les places & dans les jardins (5) garantissent les habitans des ardeurs du soleil, & une source abondante, nommée la fontaine d'Arétuse, suffit à leurs besoins (6). La ville est embellie par un théatre, par des gymnases, des portiques, des temples, des statues & des peintures (7). Son heureuse situation, ses fabriques de cuivre (8), son territoire, arrosé par la riviere de Lélantus, & couvert d'oliviers, attirent dans son port les vaisseaux des nations commerçantes (9). Les habitans sont ignorans & curieux à l'excès : ils exercent l'hospitalité envers les étrangers ; &, quoique jaloux de la liberté, ils se plient aisément à la servitude (10).

Nous couchâmes à Chalcis, & le lendemain, à la pointe du jour, nous arrivâmes sur la côte opposée, à Aulis, petit bourg auprès duquel est une grande baie, où la flotte d'Agamemnon fut si long-tems retenue par les vents contraires (11).

---

(1) Plat. in Phæd. t. 1, p. 90.
(2) Voyage de Spon, t. 2, p. 162.
(3) Dicæarch. stat. Græc. apud. Geogr. min. t. 2, p. 19. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279. Steph. in *de urbibus*.
(4) Strab. lib. 10, p. 447.
(5) Dicæarch. ibid.
(6) Eustath. in iliad. ibid.
(7) Dicæarch. ibid.
(8) Steph. ibid.
(9) Dicæarch. ibid. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211.
(10) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 19.
(11) Strab. lib. 9, p. 403.

D'Aulis nous passâmes par Salganée, & nous nous rendîmes à Anthédon, par un chemin assez doux, dirigé en partie sur le rivage de la mer & en partie sur une colline couverte de bois, de laquelle jaillissent quantité de sources (1). Anthédon est une petite ville, avec une place ombragée par de beaux arbres, & entourée de portiques. La plupart des habitans s'occupent uniquement de la pêche. Quelques-uns cultivent des terres légeres, qui produisent beaucoup de vin & très-peu de blé (2).

Nous avions fait 70 stades *. Il n'en falloit plus que 160 ** pour nous rendre à Thebes (3).

Comme nous étions sur un chariot nous prîmes le chemin de la plaine, quoiqu'il soit long & tortueux (4). Nous approchâmes bientôt de cette grande ville. A l'aspect de la citadelle, que nous apperçûmes de loin, Timagene ne pouvoit plus retenir ses sanglots. L'espérance & la crainte se peignoient tour-à-tour sur son visage. Voici ma patrie, disoit-il; voilà où je laissai un pere, une mere, qui m'aimoient si tendrement. Je ne puis pas me flatter de les retrouver. Mais j'avois un frere & une sœur : la mort les aura-t-elle épargnés ? Ces réflexions, auxquelles nous revenions sans cesse, déchiroient son ame & la mienne. Ah ! combien il m'intéressoit dans ce moment ! combien il me parut à plaindre le moment d'après ! Nous arrivâmes à Thebes, & les premiers

(1) Dicæarch. ibid.
(2) Id. ibid. p. 18.
* 2 lieues 1615 toises.
** 6 lieues 120 toises.
(3) Id. ibid. p. 17 & 19.
(4) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 17.

miers éclaircissemens plongerent le poignard dans le sein de mon ami. Les regrets de son absence avoient précipité dans le tombeau les auteurs de ses jours. Son frere avoit péri dans un combat; sa sœur avoit été mariée à Athenes : elle n'étoit plus ; & n'avoit laissé qu'un fils & une fille. Sa douleur fut amere ; mais les marques d'attention & de tendresse qu'il reçut des citoyens de tous les états, de quelques parens éloignés, & surtout d'Epaminondas, adoucirent ses peines & le dédommagerent, en quelque façon, de ses pertes.

FIN DU CHAPITRE QUATRIEME.

CHAPITRE V.

Séjour à Thebes. Epaminondas. Philippe de Macédoine.

DANS la relation d'un second voyage que je fis en Béotie je parlerai de la ville de Thebes & des mœurs des Thébains. Dans mon premier voyage je ne m'occupai que d'Epaminondas.

Je lui fus présenté par Timagene. Il connoissoit trop le sage Anacharsis pour ne pas être frappé de mon nom. Il fut touché du motif qui m'attiroit dans la Grece. Il me fit quelques questions sur les Scythes. J'étois si saisi de respect & d'admiration que j'hésitois à répondre. Il s'en apperçut & détourna la conversation sur l'expédition du jeune Cyrus & sur la retraite des dix mille. Il nous pria de le voir souvent. Nous le vîmes tous les jours. Nous assistions aux entretiens qu'il avoit avec les Thébains les plus éclairés, avec les officiers les plus habiles. Quoiqu'il eût enrichi son esprit de toutes les connoissances il aimoit mieux écouter que de parler. Ses réflexions étoient toujours justes & profondes. Dans les occasions d'éclat, lorsqu'il s'agissoit de se défendre, ses réponses étoient promptes, vigoureuses & précises. La conversation l'intéressoit infiniment lorsqu'elle rouloit sur des matieres de philosophie & de politique (1).

(1) Nep. in Epam. cap. 3.

Je me souviens, avec un plaisir mêlé d'orgueil; d'avoir vécu familiérement avec le plus grand homme peut-être que la Grece ait produit (1). Et pourquoi ne pas accorder ce titre au général qui perfectionna l'art de la guerre, qui effaça la gloire des généraux les plus célebres (2), & ne fut jamais vaincu que par la fortune (3); à l'homme d'état qui donna aux Thébains une supériorité qu'ils n'avoient jamais eue & qu'ils perdirent à sa mort (4); au négociateur qui prit toujours dans les dietes l'ascendant sur les autres députés de la Grece (5), & qui sut retenir dans l'alliance de Thebes, sa patrie, les nations jalouses de l'accroissement de cette nouvelle puissance; à celui qui fut aussi éloquent que la plupart des orateurs d'Athenes (6); aussi dévoué à sa patrie que Léonidas (7) & plus juste peut-être qu'Aristide lui-même ?

Le portrait fidele de son esprit & de son cœur seroit le seul éloge digne de lui; mais qui pourroit développer cette philosophie sublime qui éclairoit & dirigeoit ses actions; ce génie si étincelant de lumiere, si fécond en ressources; ces plans concertés avec tant de prudence, exécutés avec tant de promptitude ? Comment représenter encore cette égalité d'ame, cette intégrité de mœurs *, cette dignité dans le maintien & dans

(1) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 34, t. 1, p. 313. Id. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234.

(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 356 & 396. Ælian. lib. 7, cap. 14.

(3) Polyb. lib. 9, p. 548.

(4) Id. lib. 6, p. 488. Diod. ibid. p. 388 & 397. Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 622. Nep. in Epam. cap. 10.

(5) Nep. ibid. cap. 6.

(6) Cicer. in Brut. cap. 13, t. 1, p. 346.

(7) Id. de fin. lib. 2, cap. 19, p. 123.

* Voyez la note à la fin du volume.

les manieres, son attention à respecter la vérité jusques dans les moindres choses, sa douceur, sa bonté, la patience avec laquelle il supportoit les injustices du peuple & celles de quelques-uns de ses amis (1)?

Dans une vie où l'homme privé n'est pas moins admirable que l'homme public, il suffira de choisir au hasard quelques traits qui serviront à caractériser l'un & l'autre. J'ai rapporté ses principaux exploits dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Sa maison étoit moins l'asyle que le sanctuaire de la pauvreté. Elle y régnoit avec la joie pure de l'innocence, avec la paix inaltérable du bonheur, au milieu des autres vertus auxquelles elle prêtoit de nouvelles forces, & qui la paroient de leur éclat. Elle y régnoit dans un dénuement si absolu qu'on auroit de la peine à le croire (2). Prêt à faire une irruption dans le Péloponese, Epaminondas fut obligé de travailler à son équipage. Il emprunta 50 drachmes *, & c'étoit à peu près dans le tems qu'il rejetoit avec indignation 50 pieces d'or qu'un prince de Thessalie avoit osé lui offrir (3). Quelques Thébains essayerent vainement de partager leur fortune avec lui; mais il leur faisoit partager l'honneur de soulager les malheureux.

Nous le trouvâmes un jour avec plusieurs de ses amis qu'il avoit rassemblés. Il leur disoit: Sphodrias a une fille en âge d'être mariée. Il est trop pauvre pour lui constituer une dot. Je vous

---

(1) Nep. in Epam. cap. 3. Plut. in Pelop. p. 290. Pausan. lib. 8, cap. 49, p. 699.

(2) Front. strat. lib. 4, cap. 3.

* 45 livres.

(3) Ælian. lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. t. 2, p. 198.

ai taxés chacun en particulier, suivant vos facultés. Je suis obligé de rester quelques jours chez moi ; mais, à ma premiere sortie, je vous présenterai cet honnête citoyen. Il est juste qu'il reçoive de vous ce bienfait & qu'il en connoisse les auteurs (1). Tous souscrivirent à cet arrangement & le quitterent en le remerciant de sa confiance. Timagene, inquiet de ce projet de retraite, lui en demanda le motif. Il répondit simplement : Je suis obligé de faire blanchir mon manteau (2). En effet, il n'en avoit qu'un.

Un moment après entra Micythus. C'étoit un jeune homme qu'il aimoit beaucoup. Diomédon de Cyzique est arrivé, dit Micythus ; il est adressé à moi pour l'introduire auprès de vous. Il a des propositions à vous faire de la part du roi de Perse, qui l'a chargé de vous remettre une somme considérable ; il m'a même forcé d'accepter cinq talens. Faites-le venir, répondit Epaminondas. » Ecoutez Diomédon, lui dit-il : si les vues » d'Artaxerxès sont conformes aux intérêts de ma » patrie je n'ai pas besoin de ses présens ; si elles » ne le sont pas, tout l'or de son empire ne me » feroit pas trahir mon devoir. Vous avez jugé » de mon cœur par le vôtre : je vous le pardonne ; » mais sortez au plutôt de cette ville, de peur que » vous ne corrompiez les habitans (3). Et vous, » Micythus, si vous ne rendez à l'instant même » l'argent que vous avez reçu je vais vous livrer » au magistrat «. Nous nous étions écartés pendant cette conversation, & Micythus nous en fit le récit le moment d'après.

(1) Nep. in Epam. cap. 3.
(2) Ælian. lib. 5, cap. 5.
(3) Nep. in Epam. cap. 4. Ælian. var. hist. lib. 5, cap 5.

La leçon qu'il venoit de recevoir, Epaminondas l'avoit donnée plus d'une fois à ceux qui l'entouroient. Pendant qu'il commandoit l'armée il apprit que son écuyer avoit vendu la liberté d'un captif. Rendez-moi mon bouclier, lui dit-il; depuis que l'argent a souillé vos mains vous n'êtes plus fait pour me suivre dans les dangers (1).

Zélé disciple de Pythagore il en imitoit la frugalité. Il s'étoit interdit l'usage du vin & prenoit souvent un peu de miel pour toute nourriture (2). La musique, qu'il avoit apprise sous les plus habiles maîtres, charmoit quelquefois ses loisirs. Il excelloit dans le jeu de la flûte, & dans les repas où il étoit prié il chantoit à son tour, en s'accompagnant de la lyre (3).

Plus il étoit facile dans la société, plus il étoit sévere lorsqu'il falloit maintenir la décence de chaque état. Un homme de la lie du peuple, & perdu de débauche, étoit détenu en prison. Pourquoi, dit Pélopidas à son ami, m'avez-vous refusé sa grace pour l'accorder à une courtisane? » C'est, » répondit Epaminondas, qu'il ne convenoit pas à » un homme tel que vous de vous intéresser à un » homme tel que lui (4) «.

Jamais il ne brigua, ni ne refusa les charges publiques. Plus d'une fois il servit comme simple soldat, sous des généraux sans expérience, que l'intrigue lui avoit fait préférer. Plus d'une fois les troupes, assiégées dans leur camp & réduites aux plus fâcheuses extrémités, implorerent son secours. Alors il dirigeoit les opérations, re-

(1) Ælian. lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. t. 2, p. 194.
(2) Athen. lib. 10, p. 419.
(3) Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234. Athen. lib. 4, p. 184. Nep. in Epam. cap. 2.
(4) Plut. de rei ger. præc. t. 2, p. 808.

poussoit l'ennemi & ramenoit tranquillement l'armée, sans se souvenir de l'injustice de sa patrie, ni du service qu'il venoit de lui rendre (1).

Il ne négligeoit aucune circonstance pour relever le courage de sa nation & la rendre redoutable aux autres peuples. Avant sa premiere campagne du Péloponese il engagea quelques Thébains à lutter contre des Lacédémoniens qui se trouvoient à Thebes : les premiers eurent l'avantage, & dès ce moment ses soldats commencerent à ne plus craindre les Lacédémoniens (2). Il campoit en Arcardie ; c'étoit en hiver : les députés d'une ville voisine vinrent lui proposer d'y entrer & d'y prendre des logements. » Non, dit Epa» minondas à ses officiers, s'ils nous voyoient as» sis auprès du feu ils nous prendroient pour des » hommes ordinaires. Nous resterons ici, malgré » la rigueur de la saison. Témoins de nos luttes » & de nos exercices ils seront frappés d'éton» nement (3) «.

Daiphantus & Jollidas, deux officiers généraux qui avoient mérité son estime, disoient un jour à Timagene : Vous l'admireriez bien plus si vous l'aviez suivi dans ses expéditions, si vous aviez étudié ses marches, ses campemens, ses dispositions avant la bataille, sa valeur brillante & sa présence d'esprit dans la mêlée ; si vous l'aviez vu toujours actif, toujours tranquille, pénétrer d'un coup-d'œil les projets de l'ennemi, lui inspirer une sécurité funeste, multiplier autour de lui des pieges presque inévitables (4), maintenir en même-tems la plus exacte discipline dans son

(1) Nep. in Epam. cap. 7.
(2) Polyæn. strateg lib. 2, cap. 3, §. 6.
(3) Plut an seni, &c. p. 788.
(4) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3.

armée, réveiller par des moyens imprévus l'ardeur de ses soldats (1), s'occuper sans cesse de leur conservation & sur-tout de leur honneur.

C'est par des attentions si touchantes qu'il s'est attiré leur amour. Excédés de fatigue, tourmentés de la faim, ils sont toujours prêts à exécuter ses ordres, à se précipiter dans le danger (2). Ces terreurs paniques, si fréquentes dans les autres armées, sont inconnues dans la sienne. Quand elles sont près de s'y glisser il sait d'un mot les dissiper ou les tourner à son avantage (3). Nous étions sur le point d'entrer dans le Péloponese, l'armée ennemie vint se camper devant nous (4): pendant qu'Epaminondas en examine la position un coup de tonnerre répand l'alarme parmi ses soldats. Le devin ordonne de suspendre la marche. On demande avec effroi au général ce qu'annonce un pareil présage: Que l'ennemi a choisi un mauvais camp, s'écrie-t-il avec assurance. Le courage des troupes se ranime, & le lendemain elles forcent le passage (5).

Les deux officiers Thébains rapporterent d'autres faits que je supprime. J'en omets plusieurs qui se sont passés sous mes yeux, & je n'ajoute qu'une réflexion. Epaminondas, sans ambition, sans vanité, sans intérêt, éleva en peu d'années sa nation au point de grandeur où nous avons vu les Thébains. Il opéra ce prodige, d'abord par l'influence de ses vertus & de ses talens: en même-tems qu'il dominoit sur les esprits par la supériorité de son génie & de ses lumieres il dis-

(1) Id. ibid.
(2) Xenoph. hist. lib. 7, p. 645.
(3) Diod. Sic. lib. 15, p. 367 & 368. Polyæn. ibid. §. 3 & 8.
(4) Diod. ibid. p. 380.
(5) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 3.

posoit à son gré des passions des autres, parce qu'il étoit maître des siennes. Mais ce qui accéléra ses succès ce fut la force de son caractere. Son ame, indépendante & altiere, fut indignée de bonne heure de la domination que les Lacédémoniens & les Athéniens avoient exercée sur les Grecs en général & sur les Thébains en particulier. Il leur voua une haine qu'il auroit renfermée en lui-même; mais dès que sa patrie lui eut confié le soin de sa vengeance il brisa les fers des nations & devint conquérant par devoir; il forma le projet, aussi hardi que nouveau, d'attaquer les Lacédémoniens jusque dans le centre de leur empire & de les dépouiller de cette prééminence dont ils jouissoient depuis tant de siecles; il le suivit avec obstination, au mépris de leur puissance, de leur gloire, de leurs alliés, de leurs ennemis, qui voyoient d'un œil inquiet ces progrès rapides des Thébains. Il ne fut point arrêté non plus par l'opposition d'un parti qui s'étoit formé à Thebes & qui vouloit la paix, parce qu'Epaminondas vouloit la guerre (1). Ménéclidès étoit à la tête de cette faction; son éloquence, ses dignités & l'attrait que la plupart des hommes ont pour le repos, lui donnoient un grand crédit sur le peuple; mais la fermeté d'Epaminondas détruisit à la fin ces obstacles, & tout étoit disposé pour la campagne quand nous le quittâmes. Si la mort n'avoit terminé ses jours au milieu d'un triomphe qui ne laissoit plus de ressources aux Lacédémoniens, il auroit demandé raison aux Athéniens des victoires qu'ils avoient remportées sur les Grecs, & enrichi, comme il

(1) Nep. in Epam. cap. 5.

le disoit lui-même, la citadelle de Thebes des monumens qui décorent celle d'Athenes (1).

Nous avions souvent occasion de voir Polymnis, pere d'Epaminondas. Ce respectable vieillard étoit moins touché des hommages que l'on rendoit à ses vertus que des honneurs que l'on décernoit à son fils. Il nous rappella plus d'une fois ce sentiment si tendre qu'au milieu des applaudissemens de l'armée Epaminondas laissa éclater après la bataille de Leuctres : » Ce qui me flatte » le plus, c'est que les auteurs de mes jours vi» vent encore & qu'ils jouiront de ma gloire (2) «.

Les Thébains avoient chargé Polymnis de veiller sur le jeune Philippe, frere de Perdicas, roi de Macédoine (3). Pélopidas, ayant pacifié les troubles de ce royaume, avoit reçu pour ôtages ce prince & trente jeunes seigneurs macédoniens [4]. Philippe, âgé d'environ dix-huit ans, réunissoit déjà le talent au désir de plaire. En le voyant on étoit frappé de sa beauté (5); en l'écoutant, de son esprit, de sa mémoire, de son éloquence & des graces qui donnoient tant de charmes à ses paroles (6). Sa gaieté laissoit quelquefois échapper des saillies qui n'avoient rien d'offensant. Doux, affable, généreux, prompt à discerner le mérite, personne ne connut mieux que lui l'art & la nécessité de s'insinuer dans les cœurs (7). Le Pythagoricien Nausithoüs, son instituteur, lui avoit inspiré le goût des lettres, qu'il

(1) Æschin. de fals. leg. p. 411.
(2) Plut. in Coriol. t. 1, p. 215.
(3) Diod. Sic. lib. 16, p. 407.
(4) Plut. in Pelop. t. 1, p. 291. Diod. lib. 15, p. 379. Justin. lib. 7, cap. 5. Oros. lib. 3, cap. 12, p. 167.
(5) Æschin. de fals. leg. p. 402 & 412.
(6) Id. ibid. p. 401.
(7) Diod. lib. 16, p. 482. Plut. an seni, &c. t. 2, p. 806.

conserva toute sa vie, & donné des leçons de sobriété, qu'il oublia dans la suite (1). L'amour du plaisir perçoit au milieu de tant d'excellentes qualités ; mais il n'en troubloit pas l'exercice, & l'on présumoit d'avance que si ce jeune prince montoit un jour sur le trône il ne seroit gouverné, ni par les affaires, ni par les plaisirs.

Philippe étoit assidu auprès d'Epaminondas : il étudioit dans le génie d'un grand homme le secret de le devenir un jour (2) ; il recueilloit avec empressement ses discours, ainsi que ses exemples, & ce fut dans cette excellente école qu'il apprit à se modérer (3), à entendre la vérité, à revenir de ses erreurs, à connoître les Grecs & à les asservir.

---

(1) Clem. Alex. pædagog. lib. 1, p. 130. Diod. ibid. p. 407. Athen. lib. 4, p. 167 ; lib. 6, p. 260.
(2) Plut. in Pelop. t. 1, p. 292.
(3) Plut. conjug. præc. t. 2, p. 143 ; in apophth. p. 177.

FIN DU CHAPITRE CINQUIEME.

CHAPITRE VI.

Départ de Thebes. Arrivée à Athenes. Habitans de l'Attique.

J'AI dit plus haut qu'il ne restoit à Timagene qu'un neveu & une niece, établis à Athenes. Le neveu s'appelloit Philotas, & la niece Epicharis. Elle avoit épousé un riche Athénien nommé Apollodore. Ils vinrent à Thebes dès les premiers jours de notre arrivée. Timagene goûta dans leur société une douceur & une paix que son cœur ne connoissoit plus depuis long-tems. Philotas étoit de même âge que moi. Je commençai à me lier avec lui, & bientôt il devint mon guide, mon compagnon, mon ami, le plus tendre & le plus fidele des amis.

Ils nous avoient fait promettre, avant leur départ, que nous irions bientôt les rejoindre. Nous prîmes congé d'Epaminondas avec une douleur qu'il daigna partager, & nous nous rendîmes à Athenes le 16 du mois anthesterion, dans la 2e année de la 140e olympiade *. Nous trouvâmes dans la maison d'Apollodore les agrémens & les secours que nous devions attendre de ses richesses & de son crédit.

Le lendemain de mon arrivée je courus à l'académie; j'apperçus Platon. J'allai à l'atelier du peintre Euphranor. J'étois dans cette espece d'ivresse que causent au premier moment la présence

* Le 13 mars de l'an 362 avant J. C.

des hommes célebres, & le plaisir de les approcher. Je fixai ensuite mes regards sur la ville, & pendant quelques jours j'en admirai les monumens & j'en parcourus les dehors.

Athenes est comme divisée en trois parties, savoir, la citadelle construite sur un rocher; la ville située autour de ce rocher (1); les ports de Phalere, de Munychie & du Pirée *.

C'est sur le rocher de la citadelle (2) que s'établirent les premiers habitans d'Athenes; c'est-là que se trouvoit l'ancienne ville : quoiqu'elle ne fût naturellement accessible que du côté du sud-ouest (3), elle étoit par-tout environnée de murs qui subsistent encore (4).

Le circuit de la nouvelle ville est de 60 stades ** (5). Les murs flanqués de tours (6), & élevés à la hâte du temps de Thémistocle, offrent de toutes parts des fragmens de colonnes & des débris d'architecture, mêlés confusément avec les matériaux informes qu'on avoit employés à leur construction (7).

De la ville partent deux longues murailles, dont l'une, qui est de 35 stades ***, aboutit au port de Phalere; & l'autre, qui est de 40 stades ****, à celui du Pirée. Elles sont presque entiérement fermées à leur extrémité par une troisieme, qui

(1) Aristid. panathen. t. 1, p. 99.
* Voyez le plan des environs d'Athenes.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 15.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 51. Whel. voyage du Lev. t. 2, p. 415.
(4) Herodot. lib. 5, cap. 137. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 67.
** 2 lieues 670 toises.
(5) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Schol. ibid.
(6) Id. ibid. cap. 17.
(7) Id lib. 1, cap. 93.
*** 1 lieue 807 toises & demie.
**** 1 lieue 1280 toises.

a 60 ſtades (1) : & comme elles embraſſent non-ſeulement ces deux ports & celui de Munychie, qui eſt au milieu, mais encore une foule de maiſons, de temples & de monumens de toute eſpece (2), on peut dire que l'enceinte totale de la ville eſt de près de 200 ſtades * (3).

Au ſud-oueſt, & tout près de la citadelle, eſt le rocher de Muſeum, ſéparé, par une petite vallée, d'une colline où l'aréopage tient ſes ſéances. D'autres éminences concourent à rendre le ſol de la ville extrêmement inégal. Elles donnent naiſſance à quelques foibles ſources qui ne ſuffiſent pas aux habitans (4). Ils ſuppléent à cette diſette par des puits & des citernes, où l'eau acquiert une fraîcheur qu'ils recherchent avec ſoin (5).

Les rues en général n'ont point d'alignement. La plupart des maiſons ſont petites & peu commodes (6). Quelques-unes, plus magnifiques, laiſſent à peine entrevoir leurs ornemens à travers une cour, ou plutôt une avenue longue & étroite (7). Au dehors, tout reſpire la ſimplicité ; & les étrangers, au premier aſpect, cherchent dans Athenes cette ville ſi célebre dans l'univers (8) ; mais leur admiration s'accroît inſenſiblement lorſqu'ils examinent à loiſir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les arts ſe ſont diſputé la gloire d'embellir.

L'Iliſſus & le Céphiſe ſerpentent autour de la

---

(1) Id. lib. 2, cap. 13.
(2) Id. ibid. cap. 17. Pauſan. lib. 1, cap. 1 & 2.
* 7 lieues 1400 toiſes.
(3) Dion. Chryſoſt. orat. 6, p. 87.
(4) Plat. in Lyſ. t. 2, p. 203. Strab. lib. 9, p. 397.
(5) Theoph. char. cap. 20.
(6) Dicæarch. p. 8.
(7) Euſtath. in iliad. lib. 8, v. 435. Didym. ibid. Heſych. in *lexicon*. Vitruv. lib. 6, cap. 10.
(8) Dicæarch. p. 8.

ville, & près de leurs bords on a ménagé des promenades publiques. Plus loin, & à diverses distances, des collines couvertes d'oliviers, de lauriers ou de vignes, & appuyées sur de hautes montagnes, forment comme une enceinte autour de la plaine, qui s'étend vers le midi jusqu'à la mer.

L'Attique est une espece de presqu'île, de forme triangulaire. Le côté qui regarde l'Argolide peut avoir en droite ligne 357 stades *; celui qui borne la Béotie, 235 **; celui qui est à l'opposite de l'Eubée, 406 ***: sa surface est de 53200 stades quarrés †. Je n'y comprends pas celle de l'île de Salamine, qui n'est que de 2925 stades quarrés ¶.

Ce petit pays, par-tout entrecoupé de montagnes & de rochers, est très-stérile de lui-même, & ce n'est qu'à force de culture qu'il rend au laboureur le fruit de ses peines; mais les loix, l'industrie, le commerce & l'extrême pureté de l'air y ont tellement favorisé la population, que l'Attique est aujourd'hui couverte de hameaux & de bourgs dont Athenes est la capitale *.

On divise les habitans de l'Attique en trois classes. Dans la premiere sont les citoyens; dans la seconde les étrangers domiciliés; dans la troisieme les esclaves.

On distingue deux sortes d'esclaves: les uns Grecs d'origine, les autres étrangers. Les premiers en général sont ceux que le sort des armes a fait tomber entre les mains d'un vainqueur irrité d'une trop longue résistance (1); les seconds

* Environ 13 lieues & demie.
** Près de 9 lieues.
*** 15 lieues 767 toises.
† 76 lieues quarrées.
¶ Environ 4 lieues quarrées.
* Voyez la carte de l'Attique.
(1) Thucyd. lib. 3, cap. 68.

viennent de Thrace, de Phrygie, de Carie * & des pays habités par les barbares (1).

Les esclaves, de tout âge, de tout sexe & de toute nation, sont un objet considérable de commerce dans toute la Grece. Des négocians avides en transportent sans cesse d'un lieu dans un autre, les entassent comme de viles marchandises dans les places publiques; & lorsqu'il se présente un aquéreur ils les obligent de danser en rond, afin qu'on puisse juger de leurs forces & de leur agilité (2). Le prix qu'on en donne varie suivant leurs talens. Les uns sont estimés 300 drachmes **; les autres 600 *** (3). Mais il en est qui coûtent bien davantage. Les Grecs qui tombent entre les mains des pirates sont mis en vente dans des villes grecques, & perdent leur liberté jusqu'à ce qu'ils soient en état de payer une forte rançon (4). Platon & Diogene éprouverent ce malheur: les amis du premier donnerent 3000 drachmes pour le racheter **** (5); le second resta dans les fers, & apprit aux fils de son maître à être vertueux & libres (6).

Dans presque toute la Grece le nombre des esclaves surpasse infiniment celui des citoyens (7). Presque par-tout on s'épuise en efforts pour les tenir

* Les esclaves étrangers portoient, parmi les Grecs, le nom de leurs nations: l'un s'appelloit Carien, l'autre Thrace, &c.

(1) Eurip. in Alceft. v. 675.

(2) Menand. ap. Harpocrat. in *lexicon*.

** 270 livres.

*** 540 livres.

(3) Demosth. in aphob. 1, p. 896.

(4) Andoc. de myster. p. 18. Terent. in eunuch. act. 1. scen. 2.

**** 2700 livres.

(5) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 20.

(6) Id lib. 6, §. 29.

(7) Athen. lib. 6, p. 272.

tenir dans la dépendance (1). Lacédémone, qui croyoit par la rigueur les forcer à l'obéissance, les a souvent poussés à la révolte. Athenes, qui vouloit par des voies plus douces les rendre fideles, les a rendus insolens (2).

On en compte environ quatre cens mille dans l'Attique (3). Ce sont eux qui cultivent les terres, font valoir les manufactures, exploitent les mines, travaillent aux carrieres, & sont chargés dans les maisons de tous les détails du service; car la loi défend de nourrir des esclaves oisifs, & ceux qui, nés dans une condition servile, ne peuvent se livrer à des travaux pénibles, tâchent de se rendre utiles par l'adresse, les talens & la culture des arts (4). On voit des fabricans en employer plus de 50 (5), dont ils tirent un profit considérable. Dans telle manufacture un esclave rend de produit net 100 drachmes par an * (6); dans telle autre 120 drachmes ** (7).

Il s'en est trouvé qui ont mérité leur liberté en combattant pour la république (8), & d'autres fois en donnant à leurs maîtres des preuves d'un zele & d'un attachement qu'on cite encore pour exemples (9). Lorsqu'ils ne peuvent l'obtenir par leurs services ils l'achetent par un pécule qu'il leur est permis d'acquérir (10), & dont ils se servent pour faire des présens à leurs maîtres, dans des occasions

(1) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.
(2) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.
(3) Athen. lib. 6, p. 272.
(4) Ulpian. in Mid. p. 683.
(5) Plat. de rep. l. 9, t. 2, p. 578. Demosth. in aphob. 1, p. 896.
* 90 livres.
(6) Demosth. ibid.
** 108 livres.
(7) Æschin. in Tim. p. 275.
(8) Aristoph. in ran. v. 705.
(9) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.
(10) Dion. Chrysost. orat. 15, p. 241.

d'éclat ; par exemple, lorsqu'il naît un enfant dans la maison, ou lorsqu'il s'y fait un mariage (1).

Quand ils manquent essentiellement à leurs devoirs leurs maîtres peuvent les charger de fers (2), les condamner à tourner la meule du moulin (3), leur interdire le mariage, ou les séparer de leurs femmes [4]; mais on ne doit jamais attenter à leur vie : quand on les traite avec cruauté, on les force à déserter, ou du moins à chercher un asyle dans le temple de Thésée (5). Dans ce dernier cas ils demandent à passer au service d'un maître moins rigoureux (6), & parviennent quelquefois à se soustraire au joug du tyran qui abusoit de leur foiblesse (7).

C'est ainsi que les loix ont pourvu à leur sûreté; mais quand ils sont intelligens, ou qu'ils ont des talens agréables, l'intérêt les sert mieux que les loix. Ils enrichissent leurs maîtres, ils s'enrichissent eux-mêmes en retenant une partie du salaire qu'ils reçoivent des uns & des autres. Ces profits multipliés les mettent en état de se procurer des protections, de vivre dans un luxe révoltant, & de joindre l'insolence des prétentions à la bassesse des sentimens (3).

Il est défendu, sous de très-grandes peines, d'infliger des coups à l'esclave d'un autre, parce que toute violence est un crime contre l'état (9),

(1) Terent. in Phorm. act. 1, scen. 1.
(2) Athen lib. 6, p. 272.
(3) Terent. in And. act. 1, scen. 3.
(4) Xenoph. œcon. p. 844.
(5) Poll. lib. 7, cap. 12, p. 6 4.
(6) Plut. de superst t. 2, p. 166.
(7) Demosth. in Mid. p. 611. Pet. leg. Attic. p. 178.
(8) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.
(9) Demosth. in Mid. p. 610. Athen, lib. 6, p. 266 & 267.

parce que les esclaves n'ayant presque rien qui les caractérise, à l'extérieur *, l'outrage, sans cette loi, pourroit tomber sur le citoyen, dont la personne doit être sacrée (1).

Quand un esclave est affranchi il ne passe pas dans la classe des citoyens, mais dans celle des domiciliés, qui tient à cette derniere par la liberté, & à celle des esclaves par le peu de considération dont elle jouit.

Les domiciliés, au nombre d'environ dix mille (2), sont des étrangers établis avec leurs familles dans l'Attique (3), la plupart exerçant des métiers, ou servant dans la marine (4), protégés par le gouvernement, sans y participer, libres & dépendans, utiles à la république, qui les redoute, parce qu'elle redoute la liberté séparée de l'amour de la patrie, méprisés du peuple, fier & jaloux des distinctions attachées à l'état de citoyen (5).

Ils doivent se choisir parmi les citoyens un patron qui réponde de leur conduite (6), & payer au trésor public un tribut annuel de 12 drachmes * pour les chefs de famille, & de 6 drachmes ** pour leurs enfans (7). Ils perdent leurs biens quand ils ne remplissent pas le premier de ces engagemens, & leur liberté quand ils violent

---

* Les esclaves étoient obligés de raser leur tête (Aristoph. in av. v. 912. Schol. ibid.); mais ils la couvroient d'un bonnet (Id. in vesp. v. 443.) Leurs habillemens devoient n'aller que jusqu'aux genoux. (Id. in Lysis. v. 1153. Schol. ibid.); mais bien des citoyens en portoient de semblables.

(1) Xenoph. ibid.
(2) Athén. lib. 6, p. 272.
(3) Harpocr. in *leexicon*.
(4) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.
(5) Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1.
(6) Harpoc. & Suid. in *lexicon*. Hyper. ap. Harp. in *lexicon*.
* 10 livres 16 sols.
** 5 livres 8 sols.
(7) Isæus apud Harpocr. in *lexicon*. Poll. lib. 3, cap. 4, §. 55.

F 2

le second (1) ; mais s'ils rendent des services signalés à l'état ils obtiennent l'exemption du tribut (2).

Dans les cérémonies religieuses des fonctions particulieres les distinguent des citoyens : les hommes doivent porter une partie des offrandes, & leurs femmes étendre des parasols sur les femmes libres (3). Ils sont enfin exposés aux insultes du peuple, & aux traits ignominieux qu'on lance contr'eux sur la scene (4).

On a vu quelquefois la république en faire passer un très-grand nombre dans la classe des citoyens, épuisée par de longues guerres (5). Mais, si, par des manœuvres sourdes, ils se glissent dans cet ordre respectable, il est permis de les poursuivre en justice, & quelquefois même de les vendre comme esclaves (6).

Les affranchis, inscrits dans la même classe, sont sujets au même tribut, à la même dépendance, au même avilissement. Ceux qui sont nés dans la servitude ne sauroient devenir citoyens (7) ; & tout patron qui peut, en justice réglée, convaincre d'ingratitude à son égard l'esclave qu'il avoit affranchi, est autorisé à le remettre sur le champ dans les fers, en lui disant : Sois esclave, puisque tu ne sais pas être libre (2).

La condition des domiciliés commence à s'adoucir (9). Ils sont depuis quelque tems moins vexés,

---

(1) Sam. Pet. leg. Att. p. 172.
(2) Id. ibid. p. 169.
(3) Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. Periz. ibid. Harpocr. in *lexicon.* Suid. & Hesych. in *lexicon.*
(4) Aristoph. in Acharn. v. 507.
(5) Diod. Sic. lib. 13, p. 216.
(6) Sam. Pet. leg. Att. p. 134.
(7) Dion. Chrysost. orat. 15, p. 239.
(8) Val. Max. lib. 2, cap. 6.
(9) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.

sans être plus satisfaits de leur sort, parce qu'après avoir obtenu des égards ils voudroient avoir des distinctions, & qu'il est difficile de n'être rien dans une ville où tant de gens sont quelque chose.

On est citoyen de naissance lorsqu'on est issu d'un pere & d'une mere qui le sont eux-mêmes (1); & l'enfant d'un Athénien qui épouse une étrangere ne doit avoir d'autre état que celui de sa mere. Périclès fit cette loi dans un tems où il voyoit autour de lui des enfans propres à perpétuer sa maison. Il la fit exécuter avec tant de rigueur que près de 5000 hommes exclus du rang de citoyens furent vendus à l'ancan. Il la viola quand il ne lui resta plus qu'un fils, dont il avoit déclaré la naissance illégitime (2).

Les Athéniens par adoption jouissent presque des mêmes droits que les Athéniens d'origine. Lorsque dans les commencemens il fallut peupler l'Attique on donna le titre de citoyen à tous ceux qui venoient s'y établir (3). Lorsqu'elle fut suffisamment peuplée Solon ne l'accorda qu'à ceux qui s'y transporteroient avec leur famille, ou qui, pour toujours exilés de leur pays, chercheroient ici un asyle assuré (4). Dans la suite on le promit à ceux qui rendroient des services à l'état (5); & comme rien n'est si honorable que d'exciter la reconnoissance d'une nation éclairée, dès que ce titre fut devenu le prix du bienfait

(1) Sam. Pet. leg. Att. p. 138.

(2) Plut. in Pericl. p. 172. Ælian. lib. 6, cap. 10; lib. 13, cap. 24. Suid. in *lexicon*. Schol. Aristoph. in vesp. v. 716.

(3) Thucyd. lib. 1, cap. 2. Schol. ibid.

(4) Plut. in Solon. t. 1, p. 19.

(5) Demosth. in Neær. p. 861.

il devint l'objet de l'ambition des souverains, qui lui donnerent un nouveau lustre en l'obtenant, & un plus grand encore lorsqu'ils ne l'obtenoient pas. Refusé autrefois à Perdicas, roi de Macédoine, qui en étoit digne (1); accordé depuis avec plus de facilité (2) à Evagoras, roi de Cypre, à Denys, roi de Syracuse, & à d'autres princes, il fut extrêmement recherché, tant que les Athéniens suivirent à la rigueur les loix faites pour empêcher qu'on ne le prodiguât; car il ne suffit pas qu'on soit adopté par un décret du peuple, il faut que ce décret soit confirmé par une assemblée où six mille citoyens donnent secretement leurs suffrages; & cette double élection peut être attaquée par le moindre des Athéniens, devant un tribunal qui a le droit de réformer le jugement du peuple même (3).

Ces précautions, trop négligées dans ces derniers tems, ont placé dans le rang de citoyens des hommes qui en ont dégradé le titre (4), & dont l'exemple autorisera dans la suite des choix encore plus déshonorans.

On compte parmi les citoyens de l'Attique 20,000 hommes en état de porter les armes (5).

Tous ceux qui se distinguent par leurs riches-

(1) Id. de ord. rep. p. 126. Meurs. de fort. Athen. p. 1702.

(2) Epist. Phil. ad Athen. in oper. Demosth. p. 115. Isocr. in Evag. t. 2, p. 97.

(3) Demosth. in Neær. p. 875.

(4) Id. de rep. ordin. p. 126.

(5) Plat. in Crit. t. 3, p. 112. Demosth. in Aristog. p. 836. Plut. in Pericl. t. 1, p. 172. Philochor. ap. Schol. Pind. olymp. 9, v. 67. Id. ap. Schol. Aristpoh. in vesp. v. 716. Ctesicl. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 272.

ses, par leur naissance, par leurs vertus & par leur savoir (1), forment ici, comme presque partout ailleurs, la principale classe des citoyens, qu'on peut appeller la classe des notables.

On y comprend les gens riches, parce qu'ils supportent les charges de l'état; les hommes vertueux & éclairés, parce qu'ils contribuent le plus à son maintien & à sa gloire. A l'égard de la naissance, on la respecte, parce qu'il est à présumer qu'elle transmet de pere en fils des sentimens plus nobles & un plus grand amour de la patrie (2).

On considere donc les familles qui prétendent descendre ou des dieux, ou des rois d'Athenes, ou des premiers héros de la Grece, & encore plus celles dont les auteurs ont donné de grands exemples de vertus, rempli les premieres places de la magistrature, gagné des batailles & remporté des couronnes aux jeux publics (3).

Quelques-unes font remonter leur origine jusqu'aux siecles les plus reculés. Depuis plus de mille ans la maison des Eumolpides conserve le sacerdoce de Cérès-Eleusine (4), & celle des Etéobutades le sacerdoce de Minerve (5). D'autres n'ont pas de moindres prétentions, & pour les faire valoir elles fabriquent des généalogies (6) qu'on n'a pas grand intérêt à détruire;

(1) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 368. Herald. animadv. in Salm. observ. lib. 3, p. 252.
(2) Aristot. ibid. lib. 3, cap. 13, t. 2, p. 353. Id. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.
(3) Plat. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 88 Aristot. rhetor. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 522.
(4) Hesych. in *lexicon*.
(5) Id. Harpocr. & Suid. in *lexicon*.
(6) Schol. Aristoph. in av. v. 284.

car les notables ne font point un corps particulier, ils ne jouiſſent d'aucun privilege, d'aucune préſéance; mais leur éducation leur donne des droits aux premieres places, & l'opinion publique des facilités pour y parvenir.

La ville d'Athenes contient, outre les eſclaves, plus de 30,000 habitans (1).

(1) Ariſtoph. in Eccleſ. v. 1124.

FIN DU CHAPITRE SIXIEME.

CHAPITRE VII.

Séance à l'Académie.

J'ÉTOIS depuis quelques jours à Athenes, j'avois déjà parcouru rapidement les singularités qu'elle renferme ; quand je fus plus tranquille Apollodore, mon hôte, me proposa de retourner à l'académie *.

Nous traversâmes un quartier de la ville qu'on appelle le Céramique ou les Tuileries, & delà, sortant par la porte Dipyle, nous nous trouvâmes dans des champs qu'on appelle aussi Céramiques (1), & nous vîmes le long du chemin quantité de tombeaux (2) ; car il n'est permis d'enterrer personne dans la ville (3). La plupart des citoyens ont leur sépulture dans leurs maisons de campagne (4), ou dans des quartiers qui leur sont assignés hors des murs. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont péri dans les combats (5). Parmi ces tombeaux on remarque ceux de Périclès & de quelques autres Athéniens qui ne sont pas morts les armes à la main, & à qui on a voulu décerner, après leur trépas, les honneurs les plus distingués (6).

L'académie n'est éloignée de la ville que de

* Voyez le plan de l'académie.
(1) Meurs. Ceram. gem. cap. 19.
(2) Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 70.
(3) Cicer. epist. ad fam. lib. 4, epist. 12, t. 7, p. 139.
(4) Demosth. in Macart. p. 1040, & in Callicl. p. 1117.
(5) Thucyd. lib. 2, cap. 34.
(6) Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 71.

six stades * (1). C'est un grand emplacement qu'un citoyen d'Athenes, nommé Académus, avoit autrefois possédé (2). On y voit maintenant un gymnase & un jardin entouré de murs (3), orné de promenades couvertes & charmantes (4), embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes & de plusieurs autres especes d'arbres (5). A l'entrée est l'autel de l'Amour & la statue de ce dieu (6); dans l'intérieur sont les autels de plusieurs autres divinités: non loin delà Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses, & dans une portion de terrein qui lui appartient (7). Il vient tous les jours à l'académie. Nous l'y trouvâmes, au milieu de ses disciples; & je me sentis pénétré du respect qu'inspire sa présence (8).

Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il conservoit encore de la fraîcheur: il avoit reçu de la nature un corps robuste. Ses longs voyages altérerent sa santé; mais il l'avoit rétablie par un régime austere (9), & il ne lui restoit d'autre incommodité qu'une habitude de mélancolie: habitude qui lui fut commune avec Socrate, Empédocle & d'autres hommes illustres (10).

Il avoit les traits réguliers, l'air sérieux (11),

* Un quart de lieue.
(1) Cicér. de finib. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 196.
(2) Hesych. & Suid. in *lexicon.*
(3) Suid. in *lexicon.*
(4) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.
(5) Schol. Aristoph. in nub. v. 1001.
(6) Pausan. lib. 1, cap. 30.
(7) Plut. de exil. t. 2, p. 603. Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 5 & 20. Id. in Speus. lib. 4, cap. 8, §. 1.
(8) Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 10.
(9) Senec. epist. 58.
(10) Arist. probl. sect. 30, t. 2, p. 915. Plut. in Lysand. t. 1, p. 434.
(11) Diog. Laert. lib. 3, §. 28.

les yeux pleins de douceur (1), le front ouvert & dépouillé de cheveux (2), la poitrine large, les épaules hautes (3), beaucoup de dignité dans le maintien, de gravité dans la marche & de modestie dans l'extérieur (4).

Il me reçut avec autant de politesse, que de simplicité, & me fit un si bel éloge du philosophe Anacharsis, dont je descends, que je rougissois de porter le même nom. Il s'exprimoit avec lenteur (5); mais les graces & la persuasion sembloient couler de ses levres. Comme je le connus plus particuliérement dans le suite, son nom paroîtra souvent dans ma relation. Je vais seulement ajouter ici quelques détails que m'apprit alors Apollodore.

La mere de Platon, me dit-il, étoit de la même famille que Solon, notre législateur, & son pere rapportoit son origine à Codrus, le dernier de nos rois (6), mort il y a environ 700 ans. Dans sa jeunesse la peinture, la musique, les différens exercices du gymnase remplirent tous ses momens (7). Comme il étoit né avec une imagination forte & brillante il fit des dithyrambes, s'exerça dans le genre épique, compara ses vers à ceux d'Homere, & les brûla * (8). Il crut que le théâtre pourroit le dé-

(1) Ælian. ibid.
(2) Neanth. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 4.
(3) Suid. in *lexicon*. Senec. epist. 58.
(4) Ælian. lib. 3, cap. 19. Schol. Aristoph. in nub. v. 361.
(5) Diog. Laert. lib. 3, §. 5.
(6) Id. ibid. §. 1. Suid in *lexicon*.
(7) Diog. Laert. ibid. §. 4 & 5.
* En les jetant au feu il parodia ce vers d'Homere :

A moi, Vulcain, Thétis a besoin de ton aide.

Platon dit à son tour :

A moi, Vulcain, Platon a besoin de ton aide.

(Hom. iliad. 18, v. 392. Eustath. t. 2. p. 1149. Diog. Laert. lib. 3, §. 4 & 5.)
(8) Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 30.

dommager de ce sacrifice : il composa quelques tragédies, & pendant que les acteurs se préparoient à les représenter il connut Socrate, supprima ses pieces & se dévoua tout entier à la philosophie (1).

Il sentit alors un violent besoin d'être utile aux hommes (2). La guerre du Péloponese avoit détruit les bons principes & corrompu les mœurs : la gloire de les rétablir excita son ambition. Tourmenté jour & nuit de cette grande idée il attendoit avec impatience le moment où, revêtu des magistratures, il seroit en état de déployer son zele & ses talens ; mais les secousses qu'essuya la république dans les dernieres années de la guerre, ces fréquentes révolutions qui en peu de tems présenterent la tyrannie sous des formes toujours plus effrayantes, la mort de Socrate, son maître & son ami, les réflexions que tant d'événemens produisirent dans son esprit, le convainquirent bientôt que tous les gouvernemens sont attaqués par des maladies incurables ; que les affaires des mortels sont, pour ainsi dire, désespérées, & qu'ils ne seront heureux que lorsque la philosophie se chargera du soin de les conduire (3). Ainsi, renonçant à son projet, il résolut d'augmenter ses connoissances & de les consacrer à notre instruction. Dans cette vue il se rendit à Mégare, en Italie, à Cyrene, en Egypte, par-tout où l'esprit humain avoit fait des progrès (4).

Il avoit environ 40 ans (5) quand il fit le voyage

(1) Diog. Laert. lib. 3, §. 5.
(2) Plat. epist. 7, t. 3, p. 324.
(3) Plat. epist. 7, t. 3, p. 326.
(4) Id. ibid. Cicer. de finib. lib. 5, cap. 29, t. 2, p. 228. Diog. Laert. lib. 3, §. 6. Quintil. lib. 1, cap. 12, p. 81.
(5) Plat. ibid. p. 324.

de Sicile pour voir l'Étna [1]. Denys, tyran de Syracuse, désira de l'entretenir. La conversation roula sur le bonheur, la justice, sur la véritable grandeur. Platon, ayant soutenu que rien n'est si lâche & si malheureux qu'un prince injuste, Denys en colere lui dit : » Vous parlez comme » un radoteur. Et vous comme un tyran «, répondit Platon. Cette réponse pensa lui coûter la vie. Denys ne lui permit de s'embarquer sur une galere qui retournoit en Gréce qu'après avoir exigé du commandant qu'il le jetteroit à la mer, ou qu'il s'en déferoit comme d'un vil esclave. Il fut vendu, racheté & ramené dans sa patrie. Quelque tems après le roi de Syracuse, incapable de remords, mais jaloux de l'estime des Grecs, lui écrivit, & l'ayant prié de l'épargner dans ses discours, il n'en reçut que cette réponse méprisante : » Je n'ai pas assez de loisir pour » me souvenir de Denys [2] «.

A son retour Platon se fit un genre de vie dont il ne s'est plus écarré. Il a continué de s'abstenir des affaires publiques, parce que, suivant lui, nous ne pouvons plus être conduits au bien, ni par la persuasion, ni par la force [3] ; mais il a receuilli les lumieres éparses dans les contrées qu'il avoit parcourues, & conciliant, autant qu'il est possible, les opinions des philosophes qui l'avoient précédé, il en composa un systême qu'il développa dans ses écrits & dans ses conférences. Ses ouvrages sont en forme de dialogue. Socrate est le principal interlocuteur, & l'on prétend qu'à la faveur de ce

(1) Plut. in Dion. t. 1, p. 959. Diog. Laert. lib. 3, §. 18.
(2) Diog. Laert. lib. 3, §. 19 & 21.
(3) Cicer. epist. ad famil. lib. 1, epist. 9, t. 7.

nom il accrédite les idées qu'il a conçues ou adoptées [1].

Son mérite lui a fait des ennemis ; il s'en est attiré lui-même en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célebres (2). Il est vrai qu'il la met sur le compte de Socrate ; mais l'adresse avec laquelle il la manie, & différents traits qu'on pourroit citer de lui, prouvent qu'il avoit, du moins dans sa jeunesse, assez de penchant à la satyre (3). Cependant ses ennemis ne troublent point le repos qu'entretiennent dans son cœur ses succès ou ses vertus. Il a des vertus en effet ; les unes qu'il a reçues de la nature, d'autres qu'il a eu la force d'acquérir. Il étoit né violent, il est à présent le plus doux & le plus patient des hommes (4). L'amour de la gloire ou de la célébrité me paroît être sa premiere, ou plutôt son unique passion. Je pense qu'il éprouve cette jalousie dont il est si souvent l'objet (5). Difficile & réservé pour ceux qui courent la même carriere que lui, ouvert & facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres disciples de Socrate dans la crainte ou l'inimitié (6) ; avec ses propres disciples, dans la confiance & la familiarité, sans cesse attentif à leurs progrès, ainsi qu'à leurs besoins, dirigeant sans foiblesse & sans rigidité leurs penchans vers des objets honnêtes (7), & les corrigeant par ses exemples, plutôt que par ses leçons (8).

---

(1) Senec. epist. 6. Diog. Laert. lib. 3, cap. 35.
(2) Athen. lib. 11, p. 505.
(3) Id. ibid.
(4) Senec. de irâ, lib. 3, p. 114. Plut. t. 2, p. 10 & 551. Athen. lib. 2, p. 59.
(5) Athen. lib. 11, p. 506.
(6) Diog. Laert. lib. 3, cap. 34, &c.
(7) Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 135.
(8) Id. de adulat. t. 2, p. 71.

De leur côté ses disciples poussent le respect jusqu'à l'hommage & l'admiration jusqu'au fanatisme. Vous en verrez même qui affectent de tenir les épaules hautes & arrondies, pour avoir quelque ressemblance avec lui (1). C'est ainsi qu'en Éthiopie, lorsque le souverain a quelque défaut de conformation, les courtisans prennent le parti de s'estropier pour lui ressembler (2). Voilà les principaux traits de sa vie & de son caractere. Vous serez dans la suite en état de juger de sa doctrine, de son éloquence & de ses écarts.

Apollodore, en finissant, s'apperçut que je regardois avec surprise une assez jolie femme qui s'étoit glissée parmi les disciples de Platon. Il me dit : Elle s'appelle Lasthénie ; c'est une courtisane de Mantinée en Arcadie (3). L'amour de la philosophie l'a conduite en ces lieux, & l'on soupçonne qu'elle y est retenue par l'amour de Speusippe, neveu de Platon, qui est assis auprès d'elle (4). Il me fit remarquer en même-temps une jeune fille d'Arcadie, qui s'appelloit Axiothée, & qui, après avoir lu un dialogue de Platon, avoit tout quitté, jusqu'aux habillements de son sexe, pour venir entendre les leçons de ce philosophe (5). Il me cita d'autres femmes qui, à la faveur d'un pareil déguisement, avoient donné le même exemple (6).

Je lui demandai ensuite : Quel est ce jeune homme, maigre & sec, que je vois auprès de Platon, qui grasseye & qui a les yeux petits & pleins

(1) Id. de aud. poet. t. 2, p. 26, & de adulat. p. 53.
(2) Diod. Sic. lib. 3, p. 146.
(3) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46 ; in Speusip. lib. 4, §. 2.
(4) Athen. lib. 7, p. 279 ; lib. 12, p. 546.
(5) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46. Themist. orat. 23, p. 295.
(6) Menag. in Diog. Laert. p. 155.

de feu (1) ? C'eſt, me dit-il, Ariſtote de Stagire, fils de Nicomaque, le médecin & l'ami d'Amyntas, roi de Macédoine (2). Nicomaque laiſſa une fortune aſſez conſidérable à ſon fils (3), qui vint, il y a environ cinq ans, s'établir parmi nous. Il pouvoit avoir alors 17 à 18 ans (4). Je ne connois perſonne qui ait autant d'eſprit & d'application. Platon le diſtingue de ſes autres diſciples & ne lui reproche que d'être trop recherché dans ſes habits (5).

Celui que vous voyez auprès d'Ariſtote, continua Apollodore, eſt Xénocrate de Chalcédoine. C'eſt un eſprit lent & ſans aménité. Platon l'exhorte ſouvent à ſacrifier aux Graces. Il dit de lui & d'Ariſtote que l'un a beſoin de frein & l'autre d'éperon (6). Un jour on vint dire à Platon que Xénocrate avoit mal parlé de lui. Je ne le crois pas, répondit-il. On inſiſta, il ne céda point. On offrit des preuves. » Non, répliqua-t-il, » il eſt impoſſible que je ne ſois pas aimé de quel» qu'un que j'aime ſi tendrement (7) «.

Comment nommez-vous, dis-je alors, cet autre jeune homme qui paroît être d'une ſanté ſi délicate, & qui remue les épaules par intervalles (8) ? C'eſt Démoſthene, me dit Apollodore. Il eſt né dans une condition honnête. Son pere, qu'il perdit à l'âge de ſept ans, occupoit une aſſez grande quantité d'eſclaves à forger des épées & à faire des

(1) Diog. Laert. in Ariſt. l. 5, §. 1. Plut. de aud. poet. t. 2, p. 26.
(2) Suid. in *lexicon*.
(3) Ælian. var. hiſt. lib. 4, cap. 9.
(4) Apoll. ap. Laert. lib. 5, §. 9. Dionyſ. Halic. epiſt. ad Amm. t. 6, p. 728
(5) Diog. Laert. lib. 5, §. 1. Ælian. lib. 3, cap. 19.
(6) Diog. Laert. in Xenoc. lib. 4, §. 6.
(7) Val. Max. lib. 4, in extern. cap. 1.
(8) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 844.

des meubles de différentes sortes (1). Il vient de gagner un procès contre ses tuteurs, qui vouloient le frustrer d'une partie de son bien : il a plaidé lui-même sa cause, quoiqu'il ait à peine 17 ans (2). Ses camarades, sans doute, jaloux du succès, lui donnent aujourd'hui le nom de serpent (3) & lui prodiguent d'autres épithetès déshonorantes, qu'il paroît s'attirer par la dureté qui perce dans son caractere (4). Il veut se consacrer au barreau, & dans ce dessein il fréquente l'école d'Isée, plutôt que celle d'Isocrate, parce que l'éloquence du premier lui paroît plus nerveuse que celle du second. La nature lui a donné une voix foible, une respiration embarrassée, une prononciation désagréable (5) ; mais l'a doué d'un de ces caracteres fermes qui s'irritent par les obstacles. S'il vient dans ce lieu c'est pour y puiser à la fois des principes de philosophie & des leçons d'éloquence (6).

Le même motif attire les trois éleves que vous voyez auprès de Démosthene. L'un s'appelle Eschine ; c'est ce jeune homme si brillant de santé (7) : né dans une condition obscure il exerça dans son enfance des fonctions assez viles [8] ; & comme sa voix est belle & sonore, on le fit ensuite monter sur le théatre, où cependant il ne joua que des rôles subalternes [9]. Il a des graces

(1) Demosth. in Aphob. 1, p. 896.
(2) Id. ibid. p. 995, & in Onetor. p. 921.
(3) Suid. in *lexicon*. Æschin. in Tim. p. 280, & de fals. leg. p. 410.
(4) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 847.
(5) Id. ibid. p. 844.
(6) Cicer. de orat. lib. 1, cap. 20, t. 1, p. 149. Id. in Brut. cap. 31, t. 1, p. 363. Id. orat. cap. 4, p. 423.
(7) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 840.
(8) Demosth. de fals. legat. p. 323, &c. Id. de coronâ, p. 515 & 516.
(9) Vit. Æschin. p. 41. Plut. ibid.

dans l'esprit & cultive la poésie avec quelques succès [1]. Le second s'appelle Hypéride [2] & le troisieme Lycurgue. Ce dernier appartient à l'une des plus anciennes familles de la république. [3].

Tous ceux qu'Apollodore venoit de nommer se sont distingués dans la suite, les uns par leur éloquence, les autres par leur conduite, presque tous par une haine constante pour la servitude. J'y vis aussi plusieurs étrangers, qui s'empressoient d'écouter les maximes de Platon sur la justice & sur la liberté; mais qui, de retour chez eux, après avoir montré des vertus, voulurent asservir leur patrie ou l'asservirent en effet [4]: tyrans d'autant plus dangereux qu'on les avoit élevés dans la haine de la tyrannie.

Quelquefois Platon lisoit ses ouvrages à ses disciples [5]; d'autres fois il leur proposoit une question, leur donnoit le tems de la méditer & les accoutumoit à définir avec exactitude les idées qu'ils attachoient aux mots [6]. C'étoit communément dans les allées de l'académie qu'il donnoit ses leçons [7]; car il regardoit la promenade comme plus utile à la santé que les exercices violens du gymnase [8]. Ses anciens disciples, ses amis, ses ennemis même, venoient souvent l'entendre, & d'autres s'y rendoient, attirés par la beauté du lieu.

J'y vis arriver un homme, âgé d'environ 45

(1) Æschin. in Timarch. p. 281.
(2) Plut. ibid. p. 848.
(3) Id. ibid. p. 841.
(4) Athen. lib. 11, cap. 15, p. 508.
(5) Diog. Laert. lib. 3, §. 37.
(6) Epicr. ap. Athen. lib. 2, cap. 19, p. 59.
(7) Diog. Laert. ibid. §. 27. Ælian. lib. 3, cap. 18.
(8) Plat. in Phæd. t. 3, p. 227.

ans [1]. Il étoit sans souliers [2], sans tunique, avec une longue barbe, un bâton à la main, une besace sur l'épaule & un manteau [3], sous lequel il tenoit un coq envie & sans plumes. Il le jetta au milieu de l'assemblée, en disant : » Voilà l'hom-» me de Platon [4] «. Il disparut aussi-tôt. Platon sourit [5]; ses disciples murmurerent. Apollodore me dit : Platon avoit défini l'homme un animal à deux pieds, sans plumes. Diogene a voulu montrer que sa définition n'est pas exacte. J'avois pris cet inconnu, lui dis-je, pour un de ces mendians importuns qu'on ne trouve que parmi les nations riches & policées. Il mendie en effet quelquefois, me répondit-il; mais ce n'est pas toujours par besoin. Comme ma surprise augmentoit il me dit : Allons nous asseoir sous ce platane, je vous raconterai son histoire en peu de mots, & je vous ferai connoître quelques Athéniens célebres que je vois dans les allées voisines. Nous nous assîmes en face d'une tour qui porte le nom de Timon le misanthrope [6], & d'une colline couverte de verdure & de maisons, qui s'appelle Colone [7].

Vers le tems où Platon ouvroit son école à l'académie, reprit Apollodore, Antisthene, autre disciple de Socrate, établissoit la sienne sur une colline placée de l'autre côté de la ville [8]. Ce philosophe cherchoit, dans sa jeunesse, à se parer des dehors d'une vertu sévere, & ses intentions

(1) Diog. Laert. lib. 6, §. 76 & 79.
(2) Dion. Chrysost. orat. 6, p. 89.
(3) Diog. Laert. ibid. §. 22 & 23.
(4) Id. ibid. §. 40.
(5) Epicr. ap. Athen. lib. 2, p. 59.
(6) Pausan. lib. 1, cap. 30.
(7) Cicer. de fin. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 197.
(8) Diog. Laert. lib. 6, §. 13.

n'échapperent point à Socrate, qui lui dit un jour: Antisthene, j'apperçois votre vanité à travers les trous de votre manteau [1]. Instruit par son maître que le bonheur consiste dans la vertu, il fit consister la vertu dans le mépris des richesses & de la volupté [2], & pour accréditer ses maximes il parut en public, un bâton à la main, une besace sur les épaules, comme un de ces infortunés qui exposent leur misere aux passans [3]. La singularité de ce spectacle lui attira des disciples que son éloquence fixa pendant quelque tems auprès de lui [4]; mais les austérités qu'il leur prescrivoit les éloignerent insensiblement, & cette désertion lui donna tant de dégoût qu'il ferma son école [5].

Diogene parut alors dans cette ville. Il avoit été banni de Sinope, sa patrie, avec son pere, accusé d'avoir altéré la monnoie [6]. Après beaucoup de résistance [7] Antisthene lui communiqua ses principes & Diogene ne tarda pas à les étendre. Antisthene cherchoit à corriger les passions; Diogene voulut les détruire. Le sage, pour être heureux, devoit, selon lui, se rendre indépendant de la fortune, des hommes & de lui-même; de la fortune, en bravant ses faveurs & ses caprices; des hommes, en secouant les préjugés, les usages, & jusqu'aux loix, quand elles n'étoient pas conformes à ses lumieres; de lui-même, en travaillant à endurcir son corps contre les rigueurs des saisons, & son ame contre l'attrait

(1) Id. ibid. §. 8.
(2) Id. ibid. §. 3.
(3) Id. ibid. §. 13.
(4) Id. ibid. §. 14.
(5) Ælian. var. hist. lib. 10, cap. 16.
(6) Diog. Laert. lib. 6, §. 20.
(7) Id. ibid. §. 21. Ælian. ibid.

des plaisirs. Il dit quelquefois : » Je suis pauvre, » errant, sans patrie, sans asyle, obligé de vi» vre au jour la journée; mais j'oppose le courage » à la fortune, la nature aux loix, la raison aux » passions (1) «.

De ces principes, dont les différentes conséquences peuvent conduire à la plus haute perfection, ou aux plus grands désordres *, résulte le mépris des richesses, des honneurs, de la gloire, de la distinction des états, des bienséances de la société, des arts, des sciences, de tous les agrémens de la vie (2). L'homme dont Diogene s'est formé le modele, & qu'il cherche quelquefois, une lanterne à la main (3), cet homme étranger à tout ce qui l'environne, inaccessible à tout ce qui flatte les sens, qui se dit citoyen de l'univers, & qui ne le sauroit être de sa patrie ; cet homme seroit aussi malheureux qu'inutile dans les sociétés policées, & n'a pas même existé avant leur naissance. Diogene a cru en appercevoir une foible esquisse parmi les Spartiates. » Je n'ai vu, dit-il, des hommes nulle part ; » mais j'ai vu des enfans à Lacédémone (4). «

Pour retracer en lui-même l'homme dont il a conçu l'idée il s'est soumis aux plus rudes épreuves, & s'est affranchi des plus légeres contraintes. Vous le verrez lutter contre la faim, l'appaiser avec les alimens les plus grossiers, la contrarier dans les repas où regne l'abondance ; tendre

(1) Diog. Laert. ibid. §. 38. Ælian. lib. 3, cap. 29.

* Anthistene & Diogene ont été les chefs de l'école des Cyniques, & de cette école est sortie celle des Stoïciens. (Cicer. de orat. lib. 3, cap. 17, t. 1, p. 295.

(2) Diog. Laert. lib. 6, §. 28, 71, 72 & 73.

(3) Id. ibid. §. 41.

(4) Id. ibid. §. 27.

quelquefois la main aux passans (1), pendant la nuit s'enfermer dans un tonneau, s'exposer aux injures de l'air sous le portique d'un temple (2), se rouler en été sur le sable brûlant, marcher en hiver pieds nus dans la neige [3], satisfaire à tous ses besoins en public & dans les lieux fréquentés par la lie du peuple (4), affronter & supporter avec courage le ridicule, l'insulte & l'injustice, choquer les usages établis jusque dans les choses les plus indifférentes, & donner tous les jours des scenes, qui, en excitant le mépris des gens sensés, ne dévoilent que trop à leurs yeux les motifs secrets qui l'animent. Je le vis un jour, pendant une forte gelée, embrasser à demi-nu une statue de bronze. Un Lacédémonien lui demanda s'il souffroit. Non, dit le philosophe. Quel mérite avez-vous donc, répliqua le Lacédémonien (5)?

Diogene a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'ame, de la gaieté dans le caractere. Il expose ses principes avec tant de clarté & les développe avec tant de force, qu'on a vu des étrangers l'écouter & sur le champ abandonner tout pour le suivre (6). Comme il se croit appellé à réformer les hommes il n'a pour eux aucune espece de ménagement. Son systême le porte à déclamer contre les vices & les abus; son caractere à poursuivre sans pitié ceux qui les perpétuent. Il lance à tous momens sur eux les traits de la satyre & ceux de l'ironie, mille fois

(1) Diog. Laert. lib. 6, §. 67.
(2) Id. ibid. §. 22 & 23.
(3) Id. ibid. §. 23 & 34.
(4) Id. ibid. §. 22 & 66. Ælian. var. hist. lib. 9, cap. 19.
(5) Plut. in apophth. t. 2, p. 233.
(6) Diog. Laert. lib. 6, §. 75.

plus redoutables. La liberté qui regne dans ses discours le rend agréable au peuple (1). On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modere l'ennui par les réparties promptes (2), quelquefois heureuses & toujours fréquentes, parce qu'il ne se refuse rien. Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de plaisanteries avec lui, & se vengent de sa supériorité par des outrages (3), qu'il supporte avec une tranquillité qui les humilie. Je l'ai vu souvent leur reprocher des expressions & des actions qui faisoient rougir la pudeur (4), & je ne crois pas que lui-même se soit livré aux excès dont ses ennemis l'accusent (5). Son indécence est dans les manieres plutôt que dans les mœurs (6). De grands talens, de grandes vertus, de grands efforts n'en feront qu'un homme singulier, & je souscrirai toujours au jugement de Platon, qui a dit de lui : » C'est So» crate en délire (7) «.

Dans ce moment nous vîmes passer un homme qui se promenoit lentement auprès de nous. Il paroissoit âgé d'environ 40 ans. Il avoit l'air triste & soucieux, la main dans son manteau (8). Quoique son extérieur fût très-simple, Apollodore s'empressa de l'aborder avec un respect mêlé d'admiration & de sentiment ; & revenant s'asseoir auprès de moi : C'est Phocion, me dit-il, & ce nom doit à jamais réveiller dans vôtre esprit l'i-

---

(1) Id. ibid. §. 43.
(2) Id. ibid. §. 74.
(3) Id. ibid. §. 33 & 41.
(4) Diog. Laert. lib. 6, §. 46, 47, 65, &c.
(5) Plut. Stoic. p. 1044. Laert. ibid. §. 46 & 69.
(6) Bruck. hist. philos. t. 1, p. 881.
(7) Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 33.
(8) Plut. in Phoc. t. 1, p. 743.

dée de la probité même (1). Sa naiſſance eſt obſcure (2), mais ſon ame eſt infiniment élevée. Il fréquenta de bonne heure l'académie (3) ; il y puiſa les principes ſublimes qui depuis ont dirigé ſa conduite, principes gravés dans ſon cœur, & auſſi invariables que la juſtice & la vérité dont ils émanent.

Au ſortir de l'académie il ſervit ſous Chabrias, dont il modéroit l'impétuoſité, & qui lui dut en grande partie la victoire de Naxos (4). D'autres occaſions ont manifeſté ſes talens pour la guerre. Pendant la paix il cultive un petit champ (5), qui ſuffiroit à peine aux beſoins de l'homme le plus modéré dans ſes déſirs, & qui procure à Phocion un ſuperflu dont il ſoulage les beſoins des autres (6). Il y vit avec une épouſe digne de ſon amour, parce qu'elle l'eſt de ſon eſtime ; il y vit content de ſon ſort, n'attachant à ſa pauvreté ni honte, ni vanité, ne briguant point les emplois (7), les acceptant pour en remplir les devoirs.

Vous ne le verrez jamais ni rire, ni pleurer (8), quoiqu'il ſoit heureux & ſenſible ; c'eſt que ſon ame eſt plus forte que la joie & la douleur. Ne ſoyez point effrayé du nuage ſombre dont ſes yeux paroiſſent obſcurcis : Phocion eſt facile, humain, indulgent pour nos foibleſſes. Il n'eſt amer & ſévere que pour ceux qui cor-

---

(1) Nep. in Phoc. cap. 1. Ælian. lib. 3, cap. 47 ; lib. 4, cap. 16. Plut. de Muſ. t. 2, p. 1131.

(2) Ælian. lib. 12, cap. 43.

(3) Plut. in Phoc. t. 1, p. 743.

(4) Id. ibid. p. 744.

(5) Nep. in Phoc. cap. 1.

(6) Suid. in *lexicon*.

(7) Plut. ibid. p. 745.

(8) Id. ibid. p. 743. Id. apophth. t. 2, p. 187.

rompent les mœurs par leurs exemples ou qui perdent l'état par leurs conseils (1).

Je suis bien aise que le hazard ait rapproché sous vos yeux Diogene & Phocion. En les comparant vous trouverez que le premier ne fait pas un sacrifice à la philosophie sans le pousser trop loin & sans en avertir le public, tandis que le second ne montre ni ne cache ses vertus. J'irai plus loin & je dirai qu'on peut juger, au premier coup d'œil, lequel de ces deux hommes est le vrai philosophe. Le manteau de Phocion est aussi grossier que celui de Diogene; mais le manteau de Diogene est déchiré & celui de Phocion ne l'est pas.

Après Phocion venoient deux Athéniens, dont l'un se faisoit remarquer par une taille majestueuse & une figure imposante (2). Apollodore me dit : Il est fils d'un cordonnier (3) & gendre de Cotys, roi de Thrace (4). Il s'appelle Iphicrate. L'autre est fils de Conon, qui fut un des plus grands hommes de ce siecle, & s'appelle Timothée.

Tous deux placés à la tête de nos armées ont maintenu, pendant une longue suite d'années, la gloire de la république (5); tous deux on su joindre les lumieres aux talens, les réflexions à l'expérience, la ruse au courage (6). Iphicrate se distingua sur-tout par l'exacte discipline qu'il introduisit parmi nos troupes, par la prudence qui dirigeoit ses entreprises, par une défiance scrupu-

(1) Plut. in Phoc. p. 743 & 746.
(2) Nep. in Iphicr. cap. 3.
(3) Plut. apophth. t. 2, p. 186.
(4) Nep. in Iphicr. cap. 3.
(5) Id. in Timoth. cap. 4.
(6) Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9 & 10. Xenoph. hist. Græc. p. 586.

leuse qui le tenoit toujours en garde contre l'ennemi (1). Il dut beaucoup à sa réputation ; aussi disoit-il en marchant contre les barbares : » Je n'ai » qu'une crainte, c'est qu'ils n'aient pas entendu » parler d'Iphicrate (2). «

Thimothée est plus actif (3), plus patient, moins habile peut-être à former des projets ; mais plus constant & plus ferme quand il s'agit de l'exécution. Ses ennemis, pour ne pas reconnoître son mérite, l'accuserent d'être heureux. Ils le firent représenter endormi sous une tente, la fortune planant au-dessus de sa tête, & rassemblant auprès de lui des villes prises dans un filet. Timothée vit le tableau, & dit plaisamment : » Que ne ferois-je » donc pas si j'étois éveillé (4) ! «

Iphicrate a fait des changemens utiles dans les armes de l'infanterie (5) ; Thimothée a souvent enrichi le trésor épuisé, des dépouilles enlevées à l'ennemi : il est vrai qu'en même-temps il s'est enrichi lui-même (6). Le premier a rétabli des souverains sur leurs trônes (7), le second a forcé les Lacédémoniens à nous céder l'empire de la mer (8). Ils ont tous deux le talent de la parole. L'éloquence d'Iphicrate est pompeuse & vaine (9) ; celle de Thimothée plus simple & plus persuasive (10). Nous leur avons élevé des statues (11), & nous les bannirons peut-être un jour.

(1) Nep. in Iphicr. cap. 1. Plut. apophth. t. 2, p. 187.
(2) Plut. ibid.
(3) Nep. in Timoth. cap. 1.
(4) Plut. in Syll. t. 1, p. 454. Id. apophth. t. 2, p. 187. Ælian. lib. 13, cap. 43.
(5) Nep. in Iphicr. cap. 1. Diod. Sic. lib. 15, p. 360.
(6) Nep. in Timoth. cap. 1.
(7) Id. in Iphicr. cap. 3.
(8) Id. in Timoth. cap. 2.
(9) Plut. de rep. ger. t. 2, p. 813.
(10) Ælian. lib. 3, cap. 16.
(11) Nep. in Timoth. cap. 2, Pausan. lib. 1, cap. 24.

FIN DU CHAPITRE SEPTIEME.

CHAPITRE VIII.

Lycée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles des Athéniens.

UN autre jour, au moment qu'Apollodore entroit chez moi pour me proposer une promenade au Lycée, je courus à lui, en m'écriant : Le connoissez-vous ? — Qui ? — Isocrate. Je viens de lire un de ses discours; j'en suis transporté. Vit-il encore ? où est-il ? que fait-il ? — Il est ici, répondit Apollodore. Il professe l'éloquence. C'est un homme célebre ; je le connois. — Je veux le voir aujourd'hui, ce matin, dans l'instant même. — Nous irons chez lui en revenant du Lycée.

Nous passâmes par le quartier des Marais, & sortant par la porte d'Egée nous suivîmes un sentier le long de l'Ilissus, torrent impétueux, ou ruisseau paisible, qui, suivant la différence des saisons, se précipite ou se traîne au pied d'une colline par où finit le mont Hymette. Ses bords sont agréables, ses eaux communément pures & limpides (1). Nous vîmes aux environs un autel dédié aux Muses (2); l'endroit où l'on prétend que Borée enleva la belle Orithye, fille du roi Erechthée (3) ; le temple de Cérès, où l'on célebre les petits mysteres (4), & celui de Diane, où l'on sacrifie tous les ans une grande quantité de chevres

(1) Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Spon, voyage, t. 2, p. 121.
(2) Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 45. Dionys. Perieg. v. 425.
(3) Plat. ibid. Pausan. ibid.
(4) Steph. *de urbibus*.

en l'honneur de la déeſſe. Avant le combat de Marathon les Athéniens lui en promirent autant qu'ils trouveroient de Perſes étendus ſur le champ de bataille. Ils s'apperçurent, après la victoire, que l'exécution d'un vœu ſi indiſcret épuiſeroit bientôt les troupeaux de l'Attique ; on borna le nombre des victimes à cinq cens (1), & la Déeſſe voulut bien s'en contenter.

Pendant qu'on me faiſoit ces récits nous vîmes ſur la colline des payſans qui couroient en frappant ſur des vaſes d'airain pour attirer un eſſaim d'abeilles qui venoit de s'échapper d'une ruche (2).

Ces inſectes ſe plaiſent infiniment ſur le mont Hymette, qu'ils ont rempli de leurs colonies, & qui eſt preſque par-tout couvert de ſerpolet (3) & d'herbes odoriférantes. Mais c'eſt ſur-tout dans le thym excellent qu'il produit (4), qu'ils puiſent ces ſucs précieux dont ils compoſent un miel eſtimé dans toute la Grece (5). Il eſt d'un blanc tirant ſur le jaune ; il noircit quand on le garde longtemps, & conſerve toujours ſa fluidité (6). Les Athéniens en font tous les ans une récolte abondante, & l'on peut en juger du prix qu'ils y attachent par l'uſage où ſont les Grecs d'employer le miel dans la pâtiſſerie (7), ainſi que dans les ragoûts (8). On prétend qu'il prolonge la vie, &

(1) Xenoph. de exped. Cyr. lib. 3, p. 301. Plut. de Herodot. malign. t. 6, p. 852.
(2) Plat. de leg. lib. 8, t. 2, p. 843.
(3) Theophr. hiſt. plant. lib. 6, cap. 7, p. 678. Plin. lib. 19, cap. 8, t. 2, p. 181.
(4) Antiph. apud. Athen. lib. 1, cap. 22, p. 28. Alex. apud. eumd. lib. 14, p. 652.
(5) Plin. lib. 11, cap. 13, t. 1, p. 596. Id. lib. 21, cap. 10, t. 2, p. 243. Varo de re ruſtic. lib. 3, cap. 16, p. 374. Colum. de re ruſtic. lib. 9, cap. 4.
(6) Geopon. lib. 15, cap. 7.
(7) Athen. lib. 3, cap. 25, p. 109; lib. 14, p. 649.
(8) Heſich. in *lexicon*.

qu'il eſt principalement utile aux vieillards (1). J'ai vu même pluſieurs diſciples de Pythagore conſerver leur ſanté en prenant un peu de miel pour toute nourriture (2).

Après avoir repaſſé l'Iliſſus nous nous trouvâmes dans un chemin où l'on s'exerce à la courſe, & qui nous conduiſit au Lycée [3].

Les Athéniens ont trois gymnaſes deſtinés à l'inſtitution de la jeuneſſe [4]; celui du Lycée, celui du Cynoſarge [5], ſitué ſur une colline de ce nom, & celui de l'académie. Tous trois ont été conſtruits hors des murs de la ville, aux frais du gouvernement. On ne recevoit autrefois dans le ſecond que des enfans illégitimes [6].

Ce ſont de vaſtes édifices entourés de jardins & d'un bois ſacré. On entre d'abord dans une cour de forme quarrée, & dont le pourtour eſt de deux ſtades * [7]. Elle eſt environnée de portiques & de bâtimens. Sur trois de ſes côtés ſont des ſalles ſpacieuſes & garnies de ſieges, où les philoſophes, les rhéteurs & les ſophiſtes raſſemblent leurs diſciples (8). Sur le quatrieme on trouve des pieces pour les bains & les autres uſages du gymnaſe. Le portique expoſé au midi eſt double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puiſſe pénétrer dans ſa partie intérieure.

De cette cour on paſſe dans une enceinte éga-

(1) Geopon. ibid.
(2) Athen. lib. 2, cap. 7, p. 46; lib. 10, &c.
(3) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, p. 476.
(4) Ulpian. in Timocr. p. 820.
(5) Demoſth. in Leptin. p. 791. Liv. lib. 31, cap. 24. Diog. Laert. lib. 6, §. 13
(6) Demoſth. in Ariſtocr. p. 760. Plut. in Themiſt. t. 1, p. 112.
* 189 toiſes.
(7) Vitruv. lib. 5, cap. 11.
(8) Plat. in Euthyph. t. 1, p. 2. Iſocr. panath. t. 2. p. 191. Demet. de interp. cap. 111. Lucian. dial. mort. t. 1, p. 329.

lement quarrée. Quelques platanes en ombragent le milieu. Sur trois des côtés regnent des portiques. Celui qui regarde le nord est à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promenent en été. Le portique opposé s'appelle Xyste. (1). Dans la longueur du terrein qu'il occupe on a ménagé au milieu une espece de chemin creux d'environ 12 pieds de largeur, sur près de 2 pieds de profondeur. C'est-là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs, qui se tiennent sur les plates-bandes latérales, les jeunes éleves s'exercent à la lutte. Au-delà du Xyste est un stade pour la course à pied (2).

Un magistrat, sous le nom de Gymnasiarque, préside aux différens gymnases d'Athenes. Sa charge est annuelle, & lui est conférée par l'assemblée générale de la nation (3). Il est obligé de fournir l'huile qu'emploient les athletes pour donner plus de souplesse à leurs membres (4). Il a sous lui, dans chaque gymnase, plusieurs officiers, tels que le gymnaste, le pædotribe & d'autres encore, dont les uns entretiennent le bon ordre parmi les éleves & les autres les dressent à différens exercices. On y distingue sur-tout dix sophronistes, nommés par les dix tribus, & chargés de veiller plus spécialement sur les mœurs (5). Il faut que tous ces officiers soient approuvés par l'aréopage (6).

Comme la confiance & la sûreté doivent régner dans le gymnase, ainsi que dans tous les lieux où

(1) Xenoph. œcon. lib. 5, p. 850.
(2) Vitruv. lib. 5, cap. 11.
(3) Demosth. in leptin. p. 544.
(4) Ulpian. in Leptin. orat. p. 575.
(5) Stob. serm. 5, p. 77.
(6) Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367.

l'on s'assemble en grand nombre, les vols qui s'y commettent sont punis de mort, lorsqu'ils excedent la valeur de dix drachmes* (1).

Les gymnases devant être l'asyle de l'innocence & de la pudeur, Solon en avoit interdit l'entrée au public pendant que les éleves, célébrant une fête en l'honneur de Mercure (2), étoient moins surveillés par leurs instituteurs; mais ce réglement n'est plus observé (3).

Les exercices qu'on y pratique sont ordonnés par les loix, soumis à des regles, animés par les éloges des maîtres, & plus encore par l'émulation qui subsiste entre les disciples. Toute la Grece les regarde comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'ils rendent un homme agile, robuste, capable de supporter les travaux de la guerre & les loisirs de la paix (4). Considérés par rapport à la santé, les médecins les ordonnent avec succès (5). Relativement à l'art militaire, on ne peut en donner une plus haute idée qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Ils leur dûrent autrefois les victoires qui les firent redouter des autres peuples; &, dans ces derniers temps, il a fallu pour les vaincre les égaler dans la gymnastique (6).

Mais si les avantages de cet art sont extrêmes, les abus ne le sont pas moins. La médecine & la philosophie condamnent de concert ces exerci-

---

* 9 livres.

(1) Demosth. in Timocr. p. 791.

(2) Æschin. in Tim. p. 262.

(3) Plat. in Lys. t. 2, p. 204 & 206.

(4) Lucian. de gymn. t. 2, p. 901.

(5) Hippocr. de diæt. lib. 2, t. 1, cap. 39, &c.; lib. 3, cap. 25.

(6) Aristot. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452. Plut. sympos. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639.

ces, lorsqu'ils épuisent le corps ou qu'ils donnent à l'ame plus de férocité que de courage (1).

On a successivement augmenté & décoré le gymnase du lycée (2). Ses murs sont enrichis de peintures. (3). Apollon est la divinité tutélaire du lieu ; on voit à l'entrée sa statue (4). Les jardins, ornés de belles allées, furent renouvelés dans les dernieres années de mon séjour en Grece (5). Des sieges placés sous les arbres invitent à s'y reposer (6).

Après avoir assisté aux exercices des jeunes gens, & passé quelques momens dans des salles où l'on agitoit des questions tour-à-tour importantes & frivoles, nous prîmes le chemin qui conduit du lycée à l'académie, le long des murs de la ville (7). Nous avions à peine fait quelques pas que nous trouvâmes un vieillard vénérable, qu'Apollodore me parut bien aise de voir. Après les premiers complimens, il lui demanda où il alloit. Le vieillard répondit d'une voix grêle : Je vais dîner chez Platon, avec Ephore & Théopompe, qui m'attendent à la porte Dipyle.— C'est justement notre chemin, reprit Apollodore ; nous aurons le plaisir de vous accompagner. Mais, dites-moi, vous aimez donc toujours Platon (8) ? — Autant que je me flatte d'en être aimé. Notre liaison, formée dès notre enfance, ne s'est point altérée depuis. Il s'en

(1) Hippocr. ibid. lib. 3, t. 1, cap. 28. Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. Aristot. ibid. Id. magn. moral. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 151.
(2) Theopomp. & Philoch. apud. Suid. in *lexicon*. Harpocr. in *lexicon*. Pausan. lib. 1, p. 29, p. 75.
(3) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 425.
(4) Lucian. de gymn. t. 2, p. 887. Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 44.
(5) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 841.
(6) Lucian. ibid. p. 895.
(7) Plat. in Lys. t. 2, p. 203.
(8) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 8.

s'en est souvenu dans un de ses dialogues, où Socrate, qu'il introduit comme interlocuteur, parle de moi en termes très-honorables (1). — Cet hommage vous étoit dû. On se souvient qu'à la mort de Socrate, pendant que ses disciples effrayés prenoient la fuite, vous osâtes paroître en habit de deuil dans les rues d'Athenes (2). Vous aviez donné, quelques années auparavant, un autre exemple de fermeté. Quand Théramene, proscrit par les 30 tyrans, en plein sénat, se réfugia auprès de l'autel, vous vous levâtes pour prendre sa défense; & ne fallut-il pas que lui-même vous priât de lui épargner la douleur de vous voir mourir avec lui (3)? Le vieillard me parut ravi de cet éloge. J'étois impatient de savoir son nom. Apollodore se faisoit un plaisir de me le cacher.

Fils de Théodore, lui dit-il, n'êtes-vous pas de même âge que Platon? — J'ai six à sept ans de plus que lui (4); il ne doit être que dans sa 68e année. — Vous paroissez vous bien porter. — A merveille; je suis sain de corps & d'esprit, autant qu'il est possible de l'être (5). — On dit que vous êtes fort riche (6)? — J'ai acquis par mes veilles de quoi satisfaire les désirs d'un homme sage (7). Mon pere avoit une fabrique d'instrumens de musique (8). Il fut ruiné dans la guerre du Péloponese, & ne m'ayant laissé pour héritage qu'une excellente éducation, je fus obligé de vivre de mon talent & de mettre à profit les leçons que j'avois reçues de Gorgias, de Prodicus & des

(1) Plat. in Phædr. t. 3, p. 278.
(2) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
(3) Id. ibid. p. 836
(4) Laert. in Plat. lib. 3, §. 4. Plut. x orat. vit. t. 2, p. 836.
(5) Isocr. panath. t. 2, p. 184.
(6) Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537.
(7) Isocr. ibid.
(8) Plut. ibid. Dionys. Halic. ibid. p. 534.

plus habiles orateurs de la Grece. Je fis des plaidoyers pour ceux qui n'étoient pas en état de défendre eux-mêmes leurs causes (1). Un discours que j'adressai à Nicoclès, roi de Cypre, m'attira de sa part une gratification de 20 talens * (2). J'ouvris des cours publics d'éloquence. Le nombre de mes disciples ayant augmenté de jour en jour, j'ai recueilli le fruit d'un travail qui a rempli tous les momens de ma vie. — Convenez pourtant que, malgré la sévérité de vos mœurs, vous en avez consacré quelques-uns aux plaisirs. Vous eûtes autrefois la belle Métanire ; dans un âge plus avancé vous retirâtes chez vous une courtisane non moins aimable (3). On disoit alors que vous saviez allier les maximes de la philosophie avec les raffinements de la volupté, & l'on parloit de ce lit somptueux que vous aviez fait dresser & de ces oreillers qui exhaloient une odeur si délicieuse (4). Le vieillard convenoit de ces faits en riant.

Apollodore continuoit : Vous avez une famille aimable, une bonne santé, une fortune aisée, des disciples sans nombre, un nom que vous avez rendu célebre, & des vertus qui vous placent parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville (5). Avec tant d'avantages vous devez être le plus heureux des Athéniens. — Hélas ! répondit le vieillard, je suis peut-être le plus malheureux des hommes. J'avois attaché mon bonheur à la considération ; mais comme, d'un côté, l'on ne peut

(1) Cicer. in Brut. t. 1, p. 346.
* 108000 livres.
(2) Plut. ibid. p. 838.
(3) Lys. Hermip. & Strat. ap. Athen. lib. 13, p. 592.
(4) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 839.
(5) Isocr. panath. t. 2, p. 184.

être considéré dans une démocratie qu'en se mêlant des affaires publiques, & que, d'un autre côté, la nature ne m'a donné qu'une voix foible & une excessive timidité (1), il est arrivé que, très-capable de discerner les vrais intérêts de l'état, incapable de les défendre dans l'assemblée générale, j'ai toujours été violemment tourmenté de l'ambition & de l'impossibilité d'être utile, ou, si vous voulez, d'obtenir du crédit (2). Les Athéniens reçoivent gratuitement chez moi des leçons d'éloquence, les étrangers pour le prix de mille drachmes *; j'en donnerois dix mille à celui qui me procureroit de la hardiesse, avec un organe sonore (3).— Vous avez réparé les torts de la nature; vous instruisez par vos écrits ce public à qui vous ne pouvez adresser la parole, & qui ne sauroit vous refuser son estime.— Eh! que me fait l'estime des autres, si je ne puis pas y joindre la mienne? Je pousse quelquefois jusqu'au mépris la foible idée que j'ai de mes talens (4). Quel fruit en ai-je retiré? Ai-je jamais obtenu les emplois, les magistratures, les distinctions que je vois tous les jours accorder à ces vils orateurs qui trahissent l'état (5)?

Quoique mon panégyrique d'Athenes ait fait rougir ceux qui précédemment avoient traité le même sujet, & découragé ceux qui voudroient le traiter aujourd'hui (6), j'ai toujours parlé de mes succès avec modestie, ou plutôt avec humili-

(1) Isocr. epist. ad Phil. t. 1, p. 270. Id. epist. ad Mytil. t. 1, p. 487. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 3, t. 1, p. 194.
(2) Isocr. panath. t. 2, p. 185.
* 900 livres.
(3) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838.
(4) Isocr. panath. t. 2, p. 184.
(5) Id. ibid. p. 189.
(6) Id. de antid. t. 2, p. 404.

té (1). J'ai des intentions pures ; je n'ai jamais, par des écrits ou par des accusations, fait tort à personne, & j'ai des ennemis (2) ! — Eh ! ne devez-vous pas racheter votre mérite par quelques chagrins? Vos ennemis sont plus à plaindre que vous. Une voix importune les avertit sans cesse que vous comptez parmi vos disciples des rois, des généraux, des hommes d'état, des historiens, des écrivains dans tous les genres (3); que de temps en temps il sort de votre école des colonies d'hommes éclairés, qui vont au loin répandre votre doctrine; que vous gouvernez la Grece par vos éleves (4) ; &, pour me servir de votre expression, que vous êtes la pierre qui aiguise l'instrument.— Oui ; mais cette pierre ne coupe pas (5).

Du moins, ajoutoit Apollodore, l'envie ne sauroit se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art oratoire (6).— Et c'est ce mérite qu'on veut aussi m'enlever. Tous les jours des sophistes audacieux, des instituteurs ingrats, puisant dans mes écrits les préceptes & les exemples, les distribuent à leurs écoliers, & n'en sont que plus ardens à me déchirer. Ils s'exercent sur les sujets que j'ai traités, ils assemblent leurs partisans autour d'eux, & comparent leurs discours aux miens, qu'ils ont eu la précaution d'altérer, & qu'ils ont la bassesse de défigurer en les lisant. Un tel acharnement me pénetre de dou-

(1) Id. panath. t. 2, p. 192.
(2) Id. de antid. p. 386, 390, &c.
(3) Id. ibid. p. 388.
(4) Cicer. orat. cap. 13, t. 1, p. 429. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 536.
(5) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
(6) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22, p. 214. Id. orat. cap. 13, p. 429; cap. 52, p. 464. Naucrat. apud. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 44, p. 321.

leur (1). Mais j'apperçois Ephore & Théopompe. Je vais les mener chez Platon, & je prends congé de vous.

Dès qu'il fut parti je me tournai bien vîte vers Apollodore. Quel eſt donc, lui dis-je, ce vieillard ſi modeſte avec tant d'amour-propre, & ſi malheureux avec tant de bonheur ? C'eſt, me dit-il, Iſocrate, chez qui nous devions paſſer à notre retour. Je l'ai engagé, par mes queſtions, à vous tracer les principaux traits de ſa vie & de ſon caractere. Vous avez vu qu'il montra deux fois du courage dans ſa jeuneſſe. Cet effort épuiſa ſans doute la vigueur de ſon ame; car il a paſſé le reſte de ſes jours dans la crainte & dans le chagrin. L'aſpect de la tribune, qu'il s'eſt ſagement interdite, l'afflige ſi fort qu'il n'aſſiſte plus à l'aſſemblée générale (2). Il ſe croit entouré d'ennemis & d'envieux, parce que des auteurs, qu'il mépriſe, jugent de ſes écrits moins favorablement que lui. Sa deſtinée eſt de courir ſans ceſſe après la gloire, & de ne jamais trouver le repos (3).

Malheureuſement pour lui ſes ouvrages, remplis d'ailleurs de grandes beautés, fourniſſent des armes puiſſantes à la critique; ſon ſtyle eſt pur & coulant, plein de douceur & d'harmonie, quelquefois pompeux & magnifique, mais quelquefois auſſi traînant, diffus & ſurchargé d'ornemens qui le déparent (4).

Son éloquence n'étoit pas propre aux diſcuſſions de la tribune & du barreau [5]; elle s'attache

(1) Iſocr. panath. t. 2, p. 190. Id. epiſt. ad Philip. t. 1, p. 277.
(2) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838.
(3) Iſocr. panath. t. 1, p. 184 & 187.
(4) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 7, t. 1, p. 286. Dionyſ. Halic. de Iſocr. t. 5, p. 537.
(5) Dionyſ. Halic. ibid. t. 5, p. 539. Cicer. orat. cap. 12, t. 1, p. 429.

plus à flatter l'oreille qu'à émouvoir le cœur. On est souvent fâché de voir un auteur estimable s'abaisser à n'être qu'un écrivain sonore, réduire son art au seul mérite de l'élégance [1], asservir péniblement ses pensées aux mots [2], éviter le concours des voyelles avec une affectation puérile [3], n'avoir d'autre objet que d'arrondir des périodes, & d'autre ressource, pour en symmétriser les membres, que de les remplir d'expressions oiseuses & de figures déplacées (4). Comme il ne diversifie pas assez les formes de son élocution, il finit par refroidir & dégoûter le lecteur. C'est un peintre qui donne à toutes ses figures les mêmes traits, les mêmes vêtemens & les mêmes attitudes [5].

La plupart de ses harangues roulent sur les articles les plus importans de la morale & de la politique [6]. Il ne persuade ni n'entraîne, parce qu'il n'écrit point avec chaleur & qu'il paroît plus occupé de son art que des vérités qu'il annonce [7]. Delà vient peut-être que les souverains dont il s'est, en quelque façon, constitué le législateur [8], ont répondu à ses avis par des récompenses. Il a composé sur les devoirs des rois un petit ouvrage qu'il fait circuler de cour en cour. Denys, tyran de Syracuse, le reçut [9]. Il admira

(1) Aristot. ap. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 35, t. 1, p. 313.

(2) Dionys. Halic. ibid. p. 558.

(3) Quintil. lib. 9, cap. 4, p. 593. Dionys. Halic. ibid. p. 558. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 68.

(4) Cic. orat. cap. 12, t. 1, p. 429. Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Dion. Halic. ibid. p. 540. Hermog. de form. lib. 2, p. 388.

(5) Philon. ap. Dionys. de Isocr. t. 5, p. 559.

(6) Dionys. Halic. ibid. p. 535.

(7) Hermog. de formis, lib. 1, p. 294, & lib. 2, p. 388.

(8) Isocr. ad Nicocl. t. 1, p. 55. Aphthon. progymn. p. 4.

(9) Isocr. orat. ad Phil. t. 1, p. 269. Socratic. epist. p. 66.

l'auteur, & lui pardonna facilement des leçons qui ne portoient pas le remords dans son ame.

Isocrate a vieilli faisant, polissant, repolissant, refaisant un très-petit nombre d'ouvrages. Son panégyrique d'Athenes lui coûta, dit-on, dix années de travail [1]. Pendant tout le tems que dura cette laborieuse construction il ne s'apperçut pas qu'il élevoit son édifice sur des fondemens qui devoient en entraîner la ruine. Il pose pour principe que le propre de l'éloquence est d'agrandir les petites choses & d'appetisser les grandes, & il tâche de montrer ensuite que les Athéniens ont rendu plus de services à la Grece que les Lacédémoniens [2].

Malgré ces défauts, auxquels ses ennemis en ajoutent beaucoup d'autres, ses écrits présentent tant de tours heureux & de saines maximes, qu'ils serviront de modeles à ceux qui auront le talent de les étudier. C'est un rhéteur habile, destiné à former d'excellens écrivains; c'est un instituteur éclairé, toujours attentif aux progrès de ses disciples & au caractere de leur esprit. Ephore de Cume & Théopompe de Chio, qui viennent de nous l'enlever, en ont fait l'heureuse épreuve. Après avoir donné l'essor au premier, & réprimé l'impétuosité du second [3], il les a destinés tous deux à écrire l'histoire (4). Leurs premiers essais font honneur à la sagacité du maître & aux talens des disciples.

Pendant qu'Apollodore m'instruisoit de ces détails nous traversions la place publique. Il me

(1) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Quintil. lib. 10, cap. 4. Phot. biblioth. p. 1455.
(2) Longin. de subl. §. 38.
(3) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 9, t. 1, p. 288. Id. de clar. orat. cap. 56, p. 383. Quintil. lib. 2, cap. 8, p. 105. Suid. in *lexicon*.
(4) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 13, t. 1, p. 205.

conduisit ensuite par la rue des Hermès, & me fit entrer dans la palestre de Tauréas, située en face du portique royal * (1).

Comme Athenes possede différens gymnases, elle renferme aussi plusieurs palestres. On exerce les enfans dans les premieres de ces écoles, les athletes de profession dans les secondes. Nous en vîmes un grand nombre qui avoient remporté des prix aux jeux établis en différentes villes de la Grece, & d'autres qui aspiroient aux mêmes honneurs. Plusieurs Athéniens, & mêmes des vieillards (2), s'y rendent assidument, pour continuer leurs exercices, ou pour être témoins des combats qu'on y livre.

Les palestres sont à peu près de la même forme que les gymnases. Nous parcourûmes les pieces destinées à toutes les especes de bains, celles où les athletes déposent leurs habits, où on les frotte d'huile, pour donner de la souplesse à leurs membres, où ils se roulent sur le sable, pour que leurs adversaires puissent les saisir (3).

La lutte, le saut, la paume, tous les exercices du lycée, se retracerent à nos yeux sous des formes plus variées, avec plus de force & d'adresse de la part des acteurs.

Parmi les différens groupes qu'ils composoient, on distinguoit des hommes de la plus grande beauté, & dignes de servir de modeles aux artistes; les uns avec des traits vigoureux & fiérement prononcés, comme on représente Hercule; d'autres, d'une taille plus svelte & plus élégante,

---

* Voyez le plan de la Palestre.

(1) Plat. in Charmid. t. 2, p. 153.

(2) Id. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452.

(3) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 1, hist. p. 99.

comme on peint Achille. Les premiers, se destinant aux combats de la lutte & du pugilat, n'avoient d'autre objet que d'augmenter leurs forces (1); les seconds, dressés pour des exercices moins violens, tels que la course, le saut, &c. que de se rendre légers.

Leur régime s'assortit à leur destination. Plusieurs s'abstiennent des femmes (2) & du vin. Il en est qui menent une vie très-frugale; mais ceux qui se soumettent à de laborieuses épreuves ont besoin, pour se réparer, d'une grande quantité d'alimens substantiels, comme la chair rôtie de bœuf & de porc (3). S'ils n'en exigent que deux mines par jour, avec du pain à proportion, ils donnent une haute idée de leur sobriété (4). Mais on en cite plusieurs qui en faisoient une consommation effrayante. On dit, par exemple, que Théagene de Thasos mangea dans un jour un bœuf tout entier (5). On attribue le même exploit à Milon de Crotone, dont l'ordinaire étoit de 20 mines de viandes, d'autant de mines de pain *, & de trois conges de vin ** (6). On ajoute enfin qu'Astydamas de Milet, se trouvant à la table du satrape Ariobarzane, dévora tout seul le souper qu'on avoit préparé pour 9 convives (7). Ces faits, exagérés sans doute, prouvent du moins l'idée

(1) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410.

(2) Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 840.

(3) Hippocr. epid. lib. 5, t. 1, p. 788. Plat. de rep. lib. 3, p. 411. Plut. in Arat. t. 1, p. 1028. Mém. de l'acad. des bell. lett. p. 221.

(4) Galen. de dignot. pulf. lib. 2, cap. 2. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 1, p. 221, &c.

(5) Poseidip. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, p. 412.

* Environ 18 livres.

** Environ 15 pintes.

(6) Theodor. ap. Athen. ibid.

(7) Athen. ibid. p. 413.

qu'on se forme de la voracité de cette classe d'athletes. Quand ils peuvent la satisfaire sans danger ils acquierent une vigueur extrême : leur taille devient quelquefois gigantesque ; & leurs adversaires, frappés de terreur, ou s'éloignent de la lice, ou succombent sous le poids de ces masses énormes.

L'excès de nourriture les fatigue tellement, qu'ils sont obligés de passer une partie de leur vie dans un sommeil profond (1). Bientôt un embonpoint excessif défigure tous leurs traits (2); il leur survient des maladies qui les rendent aussi malheureux qu'ils ont toujours été inutiles à leur patrie (3) : car, il ne faut pas le dissimuler, la lutte, le pugilat, & tous ces combats livrés avec tant de fureur dans les solemnités publiques, ne sont plus que des spectacles d'ostentation, depuis que la tactique s'est perfectionnée. L'Egypte ne les a jamais adoptés, parce qu'ils ne donnent qu'une force passagere (4). Lacédémone en a corrigé les inconvéniens par la sagesse de son institution. Dans le reste de la Grece on s'est apperçu qu'en y soumettant les enfans on risque d'altérer leurs formes & d'arrêter leur accroissement (5), & que dans un âge plus avancé les lutteurs de profession sont de mauvais soldats, parce qu'ils sont hors d'état de supporter la faim, la soif, les veilles, le moindre besoin & le plus petit dérangement (6).

En sortant de la palestre nous apprîmes que

(1) Plat. de rep. lib. 3, p. 404.
(2) Aristot. de gener. lib. 4, cap. 3, p. 1131.
(3) Euripid. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, p. 413
(4) Diod. Sic. lib. 1, p. 73.
(5) Aristot. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452.
(6) Plut. in Philop. t. 1, p. 357.

Télaïre, femme de Pyrrhus, parent & ami d'Apollodore, venoit d'être attaquée d'un accident qui menaçoit sa vie. On avoit vu à sa porte les branches de laurier & d'acanthe, que, suivant l'usage, on suspend à la maison d'un malade (1). Nous y courûmes aussi-tôt. Les parens, empressés autour du lit, adressoient des prieres à Mercure, conducteur des ames (2); & le malheureux Pyrrhus recevoit les derniers adieux de sa tendre épouse (3). On parvint à l'arracher de ces lieux. Nous voulûmes lui rappeller les leçons qu'il avoit reçues à l'académie, leçons si belles quand on est heureux, si importunes quand on est dans le malheur. » O philosophie, s'écria-t-il! hier tu m'or» donnois d'aimer ma femme, aujourd'hui tu me » défends de la pleurer (4) « ! Mais enfin, lui disoit-on, vos larmes ne la rendront pas à la vie. » Eh! c'est ce qui les redouble encore (5) «, répondit-il.

Quand elle eut rendu les derniers soupirs toute la maison retentit de cris & de sanglots. Le corps fut lavé, parfumé d'essences, & revêtu d'une robe précieuse (6). On mit sur sa tête, couverte d'un voile, une couronne de fleurs (7); dans ses mains, un gâteau de farine & de miel, pour appaiser Cerbere (8); & dans sa bouche une piece d'argent d'une ou deux oboles, qu'il faut payer à Ca-

(1) Diog. Laert. in Bion. lib 4, §. 57. Etymol. magn. Bod. in Theophr. hist. plant. lib. 3, cap. 17, p. 258.
(2) Homer. odyss. lib. 24, v. 9. Etymol. magn.
(3) Eurip. in Alcest. v. 391.
(4) Stob. serm. 97, p. 539.
(5) Stob. serm. 122, p. 613.
(6) Homer. iliad. lib. 24, v. 587. Id. in odyss. lib. 24, v 44. Eurip. in Phœniss. v. 1329 & 1626. Id. in Alcest. v. 158. Sophocl. in Electr. v. 1145. Lucian. de luct. t. 2, p. 926.
(7) Eurip. in Hippol. v. 1458.
(8) Aristoph. in Lysist. v. 601, Schol. ib. Id. in Eccles. v. 534.

ron (1) : en cet état elle fut exposée, pendant tout un jour, dans le vestibule. A la porte étoit un vase de cette eau lustrale destinée à purifier ceux qui ont touché un cadavre (2). Cette exposition est nécessaire pour s'assurer que la personne est véritablement morte (3), & qu'elle l'est de mort naturelle (4). Elle dure quelquefois jusqu'au troisieme jour (5).

Le convoi fut indiqué. Il falloit s'y rendre avant le lever du soleil (6). Les loix défendent de choisir une autre heure ; elles n'ont pas voulu qu'une cérémonie si triste dégénérât en un spectacle d'ostentation. Les parens & les amis furent invités (7). Nous trouvâmes auprès du corps des femmes qui poussoient de longs gémissemens (8) ; quelques-unes coupoient des boucles de leurs cheveux & les déposoient à côté de Télaïre, comme un gage de leur tendresse & de leur douleur (9). On la plaça sur un chariot, dans un cercueil de cyprès (10). Les hommes marchoient avant, les femmes après (11) ; quelques-uns la tête rasée, tous baissant les yeux, vêtus de noir (12), précédés d'un chœur de musiciens qui faisoient enten-

---

(1) Aristoph. in ran. v. 140. Schol. ibid. v. 272. Lucian. ibid. Epigr. Lucil. in Anthol. p. 268.

(2) Eurip. in Alcest. v. 100. Aristoph. in Eccles. v. 1025. Poll. lib. 8, cap. 7, §. 65. Hesych. in *lexicon.* Casaub. in Theophr. cap. 16.

(3) Plat. de leg. lib. 12, p. 959.

(4) Poll. lib. 8, cap. 7, §. 65.

(5) Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 14, §. 146.

(6) Demosth. in Macart. Callim. epigr. in Anthol. lib. 3, p. 377.

(7) Aristot. de morib. lib. 9, cap. 2, t. 2, p. 118.

(8) Eurip. in Alcest. v. 103.

(9) Id. ibid. v. 102. Sophocl. in Ajac. v. 1192. Kirchm. de funerib. lib. 2, cap. 13 & 15.

(10) Thucyd. lib. 2, cap. 34.

(11) Demosth. in Macart. p. 1037. Lys. de cæde Eratosth. p. 5. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 90.

(12) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 449. Eurip. Iphig. in Aul. v. 1438 & 1449.

dre des chants lugubres (1). Nous nous rendîmes à une maison qu'avoit Pyrrhus auprès de Phalere. C'est-là qu'étoient les tombeaux de ses peres (2).

L'usage d'inhumer les corps fut autrefois commun parmi les nations (3), celui de les brûler prévalut dans la suite chez les Grecs (4); aujourd'hui il paroît indifférent de rendre à la terre ou de livrer aux flammes les restes de nous-mêmes (5). Quand le corps de Télaïre eut été consumé, les plus proches parens en recueillirent les cendres (6), & l'urne qui les renfermoit fut ensevelie dans la terre.

Pendant la cérémonie on fit des libations de vin; on jetta dans le feu quelques-unes des robes de Télaïre: on l'appelloit à haute voix (7), & cet adieu éternel redoubloit les larmes qui n'avoient cessé de couler de tous les yeux.

Delà nous fûmes appellés au repas funebre, où la conversation ne roula que sur les vertus de Télaïre (8). Le neuvieme & le trentieme jour ses parens, habillés de blanc & couronnés de fleurs, se réunirent encore pour rendre de nouveaux honneurs à ses mânes (9), & il fut réglé que, rassemblés tous les ans le jour de sa naissance, ils s'occuperoient de sa perte comme si elle étoit encore

---

(1) Homer. iliad. lib. 24, v. 721. Eustath. p. 1372. Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800. Athen. lib. 14, cap 3, p. 619.
(2) Demosth. in Macart. p. 1040. Id. in Callicl. p. 1117.
(3) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 22, t. 3, p. 155. Kirchm. de funer. lib. 1, cap. 2.
(4) Homer. passim. Thucyd. lib. 2, cap. 52. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, Lucian. de luct. cap. 21, t. 2, p. 832.
(5) Plat. in Phædon. t. 1, p. 115.
(6) Homer. iliad. lib. 23, v. 252; lib. 24, v. 793.
(7) Homer. iliad. lib. 23, v. 221.
(8) Id. lib. 24, v. 802. Demosth. de cor. p. 520. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158.
(9) Isæus. de Cyron. hæred. p. 73. Poll. lib. 1, cap. 7, §. 66; lib. 3, cap. 19, §. 102; lib. 8, cap. 14, §. 146. Jungerm. ibid.

récente. Cet engagement si beau se perpétue souvent dans une famille, dans une société d'amis, parmi les disciples d'un philosophe (1). Les regrets qu'ils laissent éclater dans ces circonstances se renouvellent dans la fête générale des morts qu'on célebre au mois Anthéstérion * (2). Enfin j'ai vu plus d'une fois des particuliers s'approcher d'un tombeau, y déposer une partie de leurs cheveux, & faire tout autour des libations d'eau, de vin, de lait & de miel (3).

Moins attentif à l'origine de ces rits qu'au sentiment qui les maintient, j'admirois la sagesse des anciens législateurs qui imprimerent un caractere de sainteté à la sépulture & aux cérémonies qui l'accompagnent. Ils favoriserent cette ancienne opinion que l'ame dépouillée du corps lui sert d'enveloppe, est arrêtée sur les rivages du Styx, tourmentée du désir de se rendre à sa destination, apparoissant en songe à ceux qui doivent s'intéresser à son sort, jusqu'à ce qu'ils aient soustrait ses dépouilles mortelles aux regards du soleil & aux injures de l'air (4).

Delà cet empressement à lui procurer le repos qu'elle désire; l'injonction faite au voyageur de couvrir de terre un cadavre qu'il trouve sur son chemin [5]; cette vénération profonde des tombeaux, & les loix séveres contre ceux qui les violent.

Delà encore l'usage pratiqué à l'égard de ceux

(1) Meurs. Græc. fer. in *bibliotheca*.

* Mois qui répondoit à nos mois de février & de mars.

(2) Id. in *thesauro*.

(3) Pott. archæol. lib. 4, cap. 5 & 8.

(4) Homer. iliad. lib. 23, v. 83. Eustath. ibid.

(5) Sophocl. in Antig. v. 262. Schol. ibid. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 14.

que les flots ont engloutis, ou qui meurent en pays étranger sans qu'on ait pu retrouver leur corps. Leurs compagnons, avant de partir, les appellent trois fois à haute voix, & à la faveur des sacrifices & des libations ils se flattent de ramener leurs mânes [1], auxquels on éleve quelquefois des cénotaphes, especes de monumens funebres, presque aussi respectés que les tombeaux.

Parmi les citoyens qui ont joui pendant leur vie d'une fortune aisée, les uns, conformément à l'ancien usage, n'ont au-dessus de leurs cendres qu'une petite colonne où leur nom est inscrit; les autres, au mépris des loix qui condamnent le faste & les prétentions d'une douleur simulée, sont pressés sous des édifices élégans & magnifiques, ornés de statues & embellis par les arts (2). J'ai vu un simple affranchi dépenser deux talens * pour le tombeau de sa femme (3).

Entre les routes dans lesquelles on s'égare par l'excès ou le défaut de sentiment, les loix ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. Elles défendent d'élever aux premieres magistratures le fils ingrat qui, à la mort des auteurs de ses jours, a négligé les devoirs de la nature & de la religion (4). Elles ordonnent à ceux qui assistent au convoi de respecter la décence jusques dans leur désespoir; qu'ils ne jettent point la terreur dans l'ame des spectateurs par des cris perçans & des lamentations effrayantes; que les fem-

(1) Homer. odyss. lib. 1, v. 64. Eustath. ibid. p. 1614. Pind. pyth. 4, v. 283. Schol. ibid.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 43.

* 10800 livres.

(3) Demosth. in Steph. 1. p. 980.

(4) Xenoph. memor. p. 743.

mes sur-tout ne se déchirent pas le visage, comme elles faisoient autrefois (1). Qui croiroit qu'on eût jamais dû leur prescrire de veiller à la conservation de leur beauté ?

(1) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158.

FIN DU CHAPITRE HUITIEME.

CHAP.

CHAPITRE IX.

Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon.

EN arrivant dans la Grece nous apprîmes que les Eléens s'étant emparés d'un petit endroit du Péloponese, nommé Scillonte, où Xénophon faisoit sa résidence, il étoit venu, avec ses fils, s'établir à Corinthe (1). Timagene étoit impatient de le voir. Nous partîmes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avoit des liaisons d'hospitalité avec celle de Timodeme, l'une des plus anciennes de Corinthe (2). Nous traversâmes Eleusis, Mégare, l'isthme; nous étions trop pressés pour nous occuper des objets qui s'offroient à nous sur la route.

Timodeme nous conduisit lui-même chez Xénophon. Il étoit sorti; nous le trouvâmes dans un temple voisin, où il offroit un sacrifice. Tous les yeux étoient levés sur lui, & il ne les levoit sur personne; car il paroissoit devant les dieux avec le même respect qu'il inspiroit aux hommes. Je le considérois avec un vif intérêt. Il paroissoit âgé d'environ 75 ans, & son visage conservoit encore des restes de cette beauté qui l'avoit distingué dans sa jeunesse (3).

La cérémonie étoit à peine achevée que Tima-

(1) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 53.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 237.
(3) Diog. Laert. lib. 2, §. 48.

gene se jette à son cou, & ne pouvant s'en arracher, l'appelle, d'une voix entrecoupée, son général, son sauveur, son ami. Xénophon le regardoit avec étonnement & cherchoit à démêler des traits qui ne lui étoient pas inconnus; mais qui ne lui étoient plus familiers. Il s'écrie à la fin : c'est Timagene, sans doute ? Eh ! quel autre que lui pourroit conserver des sentiments si vifs, après une si longue absence ? Vous me faites éprouver dans ce moment combien il est doux de voir renaître des amis dont on s'est cru séparé pour toujours. De tendres embrassemens suivirent de près cette reconnoissance; &, pendant tout le tems que nous passâmes à Corinthe, des éclaircissemens mutuels firent le sujet de leurs fréquens entretiens.

Né dans un bourg de l'Attique, élevé dans l'école de Socrate, Xénophon porta d'abord les armes pour sa patrie; ensuite il entra comme volontaire dans l'armée qu'assembloit le jeune Cyrus pour détrôner son frere Artaxerxès, roi de Perse (1). Après la mort de Cyrus il fut chargé, conjointement avec quatre autres officiers, du commandement des troupes grecques (2); & c'est alors qu'ils firent cette belle retraite aussi admirée dans son genre que l'est dans le sien la relation qu'il nous en a donnée. A son retour il passa au service d'Agésilas, roi de Lacédémone, dont il partagea la gloire & mérita l'amitié (3). Quelques tems après les Athéniens le condamnerent à l'exil, jaloux, sans doute, de la préférence qu'il accordoit aux Lacédémoniens (4). Mais ces der-

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 294.
(2) Id. ibid. p. 299.
(3) Diog. Laert. lib. 2, §. 51. Nep. in Agef. cap. 1.
(4) Diog. Laert. ibid.

tiers, pour le dédommager, lui donnerent une habitation à Scillonte (1).

C'est dans cette heureuse retraite qu'il avoit passé plusieurs années & qu'il comptoit retourner dès que les troubles du Péloponese seroient calmés.

Pendant notre séjour à Corinthe je me liai avec ses deux fils Grillus & Diodore. Je contractai une liaison plus intime avec Timoléon, le second fils de Timodeme, chez qui nous étions logés.

Si j'avois à tracer le portrait de Timoléon je ne parlerois pas de cette valeur brillante qu'il montra dans les combats, parce que, parmi les nations guerrieres, elle n'est une distinction que lorsque poussée trop loin elle cesse d'être une vertu; mais, pour faire connoître toutes les qualités de son ame, je me contenterois d'en citer les principales: cette prudence consommée qui en lui avoit devancé les années; son extrême douceur quand il s'agissoit de ses intérêts; son extrême fermeté quand il étoit question de ceux de sa patrie; sa haine vigoureuse pour la tyrannie & l'ambition, & pour celle des mauvais exemples (2): je mettrois le comble à son éloge en ajoutant que personne n'eut autant que lui des traits de ressemblance avec Epaminondas, que par un secret instinct il avoit pris pour son modele (3).

Timoléon jouissoit de l'estime publique & de la sienne, lorsque l'excès de sa vertu lui aliéna presque tous les esprits, & le rendit le plus malheureux des hommes. Son frere Timophanès, qui

(1) Dinarch. ap. Diog. Laert. lib. 2, §. 52.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 237. Diod. Sic. lib. 16, p. 459.
(3) Plut. ibid. p. 253.

n'avoit ni ses lumieres, ni ses principes, s'étoit fait une cour d'hommes corrompus qui l'exhortoient sans cesse à s'emparer de l'autorité. Il crut enfin en avoir le droit. Un courage aveugle & présomptueux lui avoit attiré la confiance des Corinthiens, dont il commanda plus d'une fois les armées, & qui l'avoient mis à la tête de 400 hommes qu'ils entretenoient pour la sûreté de la police. Timophanès en fit ses satellites, s'attacha la populace par ses largesses; & secondé par un parti redoutable il agit en maître & fit traîner au supplice les citoyens qui lui étoient suspects (1).

Timoléon avoit jusqu'alors veillé sur sa conduite & sur ses projets. Dans l'espoir de le ramener, il tâchoit de jetter un voile sur ses fautes, & de relever l'éclat de quelques actions honnêtes qui lui échappoient par hasard. On l'avoit même vu, dans une bataille, se précipiter sans ménagement au milieu des ennemis, & soutenir seul leurs effors pour sauver les jours d'un frere qu'il aimoit, & dont le corps, couvert de blessures, étoit sur le point de tomber entre leurs mains (2).

Indigné maintenant de voir la tyrannie s'établir de son vivant, & dans le sein même de sa famille, il peint vainement à Timophanès l'horreur des attentats qu'il a commis, & qu'il médite encore; le conjure d'abdiquer au plutôt un pouvoir odieux, & de satisfaire aux mânes des victimes immolées à sa fole ambition. Quelques jours après il remonte chez lui, accompagné de deux de leurs amis, dont l'un étoit le beau-frere de Timophanès. Ils réiterent de concert les mêmes prieres: ils le pressent, au nom du sang, de l'a-

(1) Plut. in Timol. t. 1, p. 237.
(2) Id. ibid.

mitié, de la patrie. Timophanès leur répond d'abord par une dérision amere, ensuite par des menaces & des fureurs. On étoit convenu qu'un refus positif de sa part seroit le signal de sa perte. Ses deux amis, fatigués de sa résistance, lui plongerent un poignard dans le sein, pendant que Timoléon, la tête couverte d'un pan de son manteau, fondoit en larmes dans un coin de l'appartement, où il s'étoit retiré (1).

Je ne puis, sans frémir, penser à ce moment fatal où nous entendîmes retentir dans la maison ces cris perçans, ces effrayantes paroles: Timophanès est mort! c'est son beau-frere qui l'a tué! c'est son frere! Nous étions par hasard avec Démariste, sa mere; son pere étoit absent. Je jetai les yeux sur cette malheureuse femme. Je vis ses cheveux se dresser sur sa tête & l'horreur se peindre sur son visage, au milieu des ombres de la mort. Quand elle reprit l'usage de ses sens elle vomit, sans verser une larme, les plus affreuses imprécations contre Timoléon, qui n'eût pas même la foible consolation de les entendre de sa bouche. Renfermée dans son appartement elle protesta qu'elle ne reverroit jamais le meurtrier de son fils (2).

Parmi les Corinthiens, les uns regardoient le meurtre de Timophanès comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. Les premiers ne se lassoient pas d'admirer ce courage extraordinaire qui sacrifioit au bien public la nature & l'amitié. Le plus grand nombre, en approuvant la mort du tyran (3), ajoutoient

(1) Id. ibid. Nep. in Timol. cap. 1.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 238.
(3) Id. ibid.

que tous les citoyens étoient en droit de lui arracher la vie, excepté son frere. Il survint une émeute qui fut bientôt appaisée. On intenta contre Timoléon une accusation qui n'eut pas de suite (1).

Il se jugeoit lui-même avec encore plus de rigueur. Dès qu'il s'aperçut que son action étoit condamnée par une grande partie du public il douta de son innocence, & résolut de renoncer à la vie. Ses amis, à force de prieres & de soins, l'engagerent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le déterminer à rester au milieu d'eux. Il sortit de Corinthe, & pendant plusieurs années il erra dans des lieux solitaires, occupé de sa douleur & déplorant avec amertume les égaremens de sa vertu, & quelquefois l'ingratitude des Corinthiens (2).

Nous le verrons un jour reparoître avec plus d'éclat, & faire le bonheur d'un grand empire, qui lui devra sa liberté.

Les troubles occasionnés par le meurtre de son frere accélérerent notre départ. Nous quittâmes Xénophon avec beaucoup de regret. Je le revis, quelques années après, à Scillonte; & je rendrai compte, quand il en sera tems, des entretiens que j'eus alors avec lui. Ses deux fils vinrent avec nous. Ils devoient servir dans les corps de troupes que les Athéniens envoyoient aux Lacédémoniens.

Nous trouvâmes sur la route quantité de voyageurs qui se rendoient à Athenes pour assister aux grandes Dionysiaques, l'une des plus céle-

---

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 459.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 238. Nep. in Timol. cap. 1.

bres fêtes de cette ville. Outre la magnificence des autres spectacles, je désirois avec ardeur de voir un concours établi depuis long-tems entre les poëtes qui présentent des tragédies ou des comédies nouvelles. Nous arrivâmes le 5 du mois élaphébolion *. Les fêtes devoient commencer huit jours après **.

* Le premier avril de l'an 352 avant. J. C.
** Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE NEUVIEME.

CHAPITRE X.

Levées, Revue, Exercice des troupes chez les Athéniens.

DEUX jours après notre retour à Athenes nous nous rendîmes dans une place où se faisoit la levée des troupes qu'on se proposoit d'envoyer au Péloponese. Elles devoient se joindre à celles des Lacédémoniens & de quelques autres peuples, pour s'opposer, conjointement avec elles, aux projets des Thébains & de leurs alliés (1). Hégélochus (2), stratége ou général, étoit assis sur un siege élevé (3). Auprès de lui un taxiarque [4], officier général, tenoit un registre où sont écris les noms des citoyens qui, étant en âge de porter les armes [5], doivent se présenter à ce tribunal. Il les appelloit à haute voix, & prenoit une note de ceux que le général avoit choisis [6].

Les Athéniens sont tenus de servir depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 60 ans [7]. On emploie rarement les citoyens d'un âge avancé [8]; & quand on les prend au sortir de l'enfance on

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 642. Diod. Sic. lib. 15, p. 391.
(2) Diod. Sic. ibid. p. 393.
(3) Plut. in Phoc. t. 1, p. 746.
(4) Aristoph in pac. v. 1172.
(5) Id. in equit. v. 366. Schol. ibid. Suid. & Hesych. in *lexicon*. Argum. orat. Demosth. adv. Olymp. p. 1064.
(6) Lys. in Alcib. p. 275. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 115.
(7) Aristot. apud. Suid. & Harpocr. in *lexicon*. Poll. lib. 2, cap. 2, §. 11. Taylor, in not. ad Lys. p. 124.
(8) Plut. in Phoc. t. 1, p. 752.

a soin de les tenir éloignés des postes les plus exposés [1]. Quelquefois le gouvernement fixe l'âge des nouvelles levées [2] ; quelquefois on les tire au sort [3].

Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs aux fêtes de Bacchus, sont dispensés du service (4). Ce n'est que dans les besoins pressans qu'on fait marcher les esclaves [5], les étrangers établis dans l'Attique & les citoyens les plus pauvres [6]. On les enrôle très-rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le serment de défendre la patrie, ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre. La loi n'en a confié le soin qu'aux citoyens qui possedent quelque bien, & les plus riches servent comme simples soldats. Il arrive delà que la perte d'une bataille, en affoiblissant les premieres classes de citoyens, suffit pour donner à la derniere une supériorité qui altere la forme du gouvernement [7].

La république étoit convenue de fournir à l'armée des alliés 6000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie (8). Le lendemain de leur enrôlement ils se répandirent en tumulte dans les rues & dans les places publiques, revêtus de leurs armes [9]. Leurs noms furent appliqués sur les statues des dix héros qui ont donné les leurs aux tribus d'Athenes [10], de maniere qu'on

(1) Æsch. de fals. leg. p. 422. Suid. & Etymol. magn.
(2) Demosth. philipp. 1, p. 50.
(3) Lys. pro Mantit. p. 307.
(4) Pet. leg. Att. p. 555. Ulpian. in 3 olynth. p. 43.
(5) Aristoph. in ran. v. 33 & 705. Schol. ibid.
(6) Aristoph. ap Harpocr. in *lexicon*. Pot. ibid. p. 546.
(7) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 3, t. 2, p. 389.
(8) Diod. Sic. lib. 15, p. 393.
(9) Aristoph. in Lysist. v. 556, &c.
(10) Id. in pac. v. 1183. Schol. ibid.

lisoit sur chaque statue les noms des soldats de chaque tribu.

Quelques jours après on fit la revue des troupes. Je m'y rendis avec Timagene, Apollodore & Philotas. Nous y trouvâmes Iphicrate, Timothée, Phocion, Chabrias, tous les anciens généraux & tous ceux de l'année courante. Ces derniers avoient été, suivant l'usage, tirés au sort dans l'assemblée du peuple. Ils étoient au nombre de dix, un de chaque tribu [1]. Je me souviens, à cette occasion, que Philippe de Macédoine disoit un jour : » J'envie le bonheur des » Athéniens ; ils trouvent tous les ans dix hom» mes en état de commander leurs armées, tan» dis que je n'ai jamais trouvé que Parménion [2] » pour conduire les miennes «.

Autrefois le commandement rouloit entre les dix strateges. Chaque jour l'armée changeoit de général [3]; & en cas de partage dans le conseil le polémarque, un des principaux magistrats de la république, avoit le droit de donner son suffrage [4]. Aujourd'hui toute l'autorité est pour l'ordinaire entre les mains d'un seul, qui est obligé à son tour de rendre compte de ses opérations, à moins qu'on ne l'ait revêtu d'un pouvoir illimité [5]. Les autres généraux restent à Athenes, & n'ont d'autres fonctions que de représenter dans les cérémonies publiques (6).

L'infanterie (7) étoit composée de trois ordres

(1) Demost. philip. 1, p. 50. Aristot. & Hyper. ap. Harpocr. in *lexicon*. Plut. in Cim. t. 1, p. 483, & alii.
(2) Plut. apophth. t. 2, p. 177.
(3) Herodot. lib. 6, cap. 110. Plut. in Arist. t. 1, p. 321.
(4) Herodot. ibid. cap. 109.
(5) Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Suid. in *lexicon*.
(6) Demosth. philip. 1, p. 51.
(7) Plut. reip. ger. prœcept. t. 2, p. 810.

de soldats : les oplites, ou pesamment armés; les armés à la légere; les peltastes, dont les armes étoient moins pesantes que celles des premiers, moins légeres que celles des seconds (1).

Les oplites avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, des especes de bottines qui couvroient la partie antérieure de la jambe; pour armes offensives la pique & l'épée (2).

Les armés à la légere étoient destinés à lancer des javelots ou des fleches; quelques-uns des pierres, soit avec la fronde, soit avec la main. Les peltastes portoient un javelot & un petit bouclier, nommé pelta.

Les boucliers, presque tous de bois de saule (3), ou même d'osier, étoient ornés de couleurs, d'emblêmes & d'inscriptions [4]. J'en vis où l'on avoit tracé en lettres d'or ces mots : A LA BONNE FORTUNE (5), d'autres où divers officiers avoient fait peindre des symboles relatifs à leurs caracteres ou à leurs goûts. J'entendis, en passant, un vieillard qui disoit à son voisin : J'étois de cette malheureuse expédition de Sicile, il y a 53 ans. Je servois sous Nicias, Alcibiade & Lamachus. Vous avez oui parler de l'opulence du premier, de la valeur & de la beauté du second : le troisieme étoit d'un courage à inspirer la terreur. L'or & la pourpre dé-

(1) Arian. tact. p. 10. Ælian. tact. cap. 2.
(2) Suid. in *lexicon*.
(3) Thucyd. lib. 4, cap. 9. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 133. Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 4, p. 518.
(4) Æschyl. sept. cont. Theb. v. 393, &c.
(5) Plut. in Demosth. t. 1, p. 855.

coroient le bouclier de Nicias (1); celui de Lamachus repréſentoit une tête de Gorgone (2); & celui d'Alcibiade un amour lançant la foudre (3).

Je voulois ſuivre cette converſation; mais j'en fus détourné par l'arrivée d'Iphicrate, à qui Apollodore venoit de raconter l'hiſtoire de Timagene & la mienne. Après les premiers complimens, Timagene le félicita ſur les changemens qu'il avoit introduits dans les armes des oplites. Ils étoient néceſſaires, répondit Iphicrate; la phalange, accablée ſous le poids de ſes armes, obéiſſoit avec peine aux mouvemens qu'on lui demandoit, & avoit plus de moyens pour parer les coups de l'ennemi que pour lui en porter. Une cuiraſſe de toile a remplacé celle de métal; un bouclier, petit & léger, ces énormes boucliers qui, à force de nous protéger, nous raviſſoient notre liberté. La pique eſt devenue plus longue d'un tiers, & l'épée de moitié. Le ſoldat lie & délie ſa chauſſure avec plus de facilité (4). J'ai voulu rendre les oplites plus redoutables; ils ſont dans une armée ce qu'eſt la poitrine dans le corps humain. Comme Iphicrate étaloit volontiers de l'éloquence il ſuivit ſa comparaiſon: il aſſimila le général à la tête, la cavalerie aux pieds, les troupes légeres aux mains (5). Timagene lui demanda pourquoi il n'avoit pas adopté le caſque béotien, qui couvre le cou, en ſe prolongeant juſque ſur la cuiraſſe (6)? Cette queſtion en amena d'autres ſur la tenue des troupes, ainſi que ſur la tactique des Grecs & des Per-

(1) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 134.
(2) Ariſtoph. in Acharn. v. 573. Schol. ibid.
(3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.
(4) Diod. Sic. lib. 15, p. 360. Nep. in Iphicr. cap. 1.
(5) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.
(6) Xenoph. de re equeſt. p. 952.

ses. De mon côté j'interrogeois Apollodore sur plusieurs objets que ses réponses feront connoître.

Au-dessous des dix strateges, disoit-il, sont les dix taxiarques, qui, de même que les premiers, sont tous les ans nommés par le sort, & tirés de chaque tribu dans l'assemblée générale (1). Ce sont eux qui, sous les ordres des généraux, doivent approvisionner l'armée, régler & entretenir l'ordre de ses marches, l'établir dans un camp (2), maintenir la discipline, examiner si les armes sont en bon état. Quelquefois ils commandent l'aile droite (3); d'autres fois le général les envoie pour annoncer la nouvelle d'une victoire, & rendre compte de ce qui s'est passé dans la bataille (4).

Dans ce moment nous vîmes un homme revêtu d'une tunique (5) qui lui descendoit jusqu'aux genoux, & sur laquelle il auroit dû mettre sa cuirasse, qu'il tenoit dans ses bras, avec ses autres armes. Il s'approcha du taxiarque de sa tribu, auprès de qui nous étions. Compagnon, lui dit cet officier, pourquoi n'endossez-vous pas votre cuirasse? Il répondit: le tems de mon service est expiré; hier je labourois mon champ quand vous fîtes l'appel. J'ai été inscrit dans le rôle de la milice sous l'archontat de Callias; consultez la liste des archontes (6), vous verrez qu'il s'est écoulé, depuis ce tems-là, plus de

(1) Demosth. phil. 1, p. 50. Poll. lib. 8, cap 9, §. 54.
(2) Sigon. de rep. Athen. lib. 4, cap. 5. Pott. archæol. Græc. lib. 3, cap. 5.
(3) Aristoph. in av. v. 352.
(4) Æschin. de fals. leg. p. 422.
(5) Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 347. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 37.
(6) Demosth. ap. Harpocr. in *lexicon*.

42 ans. Cependant, si ma patrie a besoin de moi, j'ai apporté mes armes. L'officier vérifia le fait, & après en avoir conféré avec le général, il effaça le nom de cet honnête citoyen, & lui en substitua un autre (1).

Les places des dix taxiarques sont de ces charges d'état qu'on est plus jaloux de posséder que de remplir. La plupart d'entr'eux se dispensent de suivre l'armée, & leurs fonctions sont partagées entre les chefs que le général met à la tête des divisions & des subdivisions (2). Ils sont en assez grand nombre. Les uns commandent 128 hommes, d'autres, 256, 512, 1024 (3), suivant une proportion qui n'a point de bornes en montant; mais qui, en descendant, aboutit à un terme qu'on peut regarder comme l'élément des différentes divisions de la phalange. Cet élément est la file quelquefois composée de huit hommes, plus souvent de seize (4).

J'interrompis Apollodore pour lui montrer un homme qui avoit une couronne sur sa tête, & un caducée en main (5). J'en ai déjà vu passer plusieurs, lui dis-je. Ce sont des hérauts, me répondit-il. Leur personne est sacrée; ils exercent des fonctions importantes: ils dénoncent la guerre, proposent la treve ou la paix (6), publient les ordres du général (7), prononcent les commandemens, convoquent l'armée (8), annoncent le moment du départ, l'endroit où il faut

(1) Aristoph. in pac. v. 1181. Lys. pro Mil. p. 161.
(2) Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, §. 10.
(3) Arrian. tact. p. 28. Ælian. tact. cap. 4.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 515. Arrian. tact. p. 18. Ælian. tact. cap. 7.
(5) Thucyd. lib. 1, cap. 53.
(6) Xenoph. ibid. p. 533. Id. exped. Cyr. lib. 5, p. 366.
(7) Id. exped. p. 317. Id. de rep. Laced. p. 686.
(8) Id. ibid. lib. 3, p. 299.

marcher, pour combien de jours il faut prendre des vivres (1). Si, dans le moment de l'attaque ou de la retraite, le bruit étouffe la voix du héraut, on éleve des signaux (2); si la poussiere empêche de les voir, on fait sonner la trompette (3); si aucun de ces moyens ne réussit, un aide-de-camp court de rang en rang signifier les intentions du général (4).

Dans ce moment, quelques jeunes gens qui passoient comme des éclairs auprès de nous, penserent renverser de graves personages qui marchoient à pas comptés. Les premiers, me dit Apollodore, sont des coureurs (5); les seconds des devins: deux especes d'hommes souvent employés dans nos armées, les uns pour porter au loin les ordres du général, les autres pour examiner dans les entrailles des victimes s'ils sont conformes à la volonté des dieux (6).

Ainsi, repris-je, les opérations d'une campagne dépendent, chez les Grecs, de l'intérêt & de l'ignorance de ces prétendus interpretes du ciel? Trop souvent, me dit-il. Cependant, si la superstition les a établis parmi nous, il est peut-être de la politique de les maintenir. Nos soldats sont des hommes libres, courageux, mais impatiens & incapables de supporter la prudente lenteur d'un général, qui, ne pouvant faire entendre la raison, n'a souvent d'autre ressource que de faire parler les dieux.

Comme nous étions autour de la phalange je m'apperçus que chaque officier-général avoit au-

(1) Id. ibid. p. 312. Schol. Aristoph. in av. v. 450.
(2) Thucyd. ibid. cap. 63. Suid. in *lexicon*. Ælian. tact. cap. 34.
(3) Xenoph. ibid. lib. 4, p. 319; & alii.
(4) Suid. in *lexicon*. Guisch. tact. d'Arrian. t. 2, p. 169.
(5) Suid. in *lexicon*. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Xenoph. de mag. equit. ap. 972. Id. exped. Cyr.; & alii.

près de lui un officier subalterne, qui ne le quittoit point. C'est son écuyer (1), me dit Apollodore. Il est obligé de le suivre dans la mêlée, &, en certaines occasions, de garder son bouclier (2). Chaque oplite, ou pesamment armé, a de même un valet (3), qui, entr'autres fonctions, remplit quelquefois celles de l'écuyer (4); mais avant le combat on a soin de le renvoyer au bagage (5). Le déshonneur, parmi nous, est attaché à la perte du bouclier [6], & non à celle de l'épée & des autres armes offensives. Pourquoi cette différence, lui dis-je? Pour nous donner une grande leçon, me répondit-il, pour nous apprendre que nous devons moins songer à verser le sang de l'ennemi, qu'à l'empêcher de répandre le nôtre (7), & qu'ainsi la guerre doit être plutôt un état de défense que d'attaque.

Nous passâmes ensuite au Lycée, où se faisoit la revue de la cavalerie. Elle est commandée de droit par deux généraux, nommés Hipparques, & par dix chefs particuliers, appellés Phylarques, les uns & les autres tirés au sort tous les ans dans l'assemblée de la nation (8).

Quelques Athéniens sont inscrits de bonne heure dans ce corps, comme presque tous les autres le sont dans l'infanterie. Il n'est composé que de 1200 hommes (9). Chaque tribu en fournit 120, avec le

(1) Ælian. var. hist. lib. 11, cap. 9. Plut. apophth. t. 2, p. 194.
(2) Xenoph. exped. Cyr. lib. 4, p. 213.
(3) Thucyd. lib. 3, cap. 17, p. 177.
(4) Polyæn. strat. lib. 2, cap. 3, §. 10.
(5) Ælian. tact. cap. 53. Arrian. tact. p. 73.
(6) Æschin. in Tim. p. 264. Lys. in Theomn. p. 174. Andoc. de myst. p. 10.
(7) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.
(8) Demosth. philip. 1, p. 50.
(9) Andoc. orat. de pace, p. 24. Suid. in *lexicon*.

le chef qui doit les commander [1]. Le nombre de ceux qu'on met sur pied se regle pour l'ordinaire sur le nombre des soldats pesamment armés ; & cette proportion, qui varie suivant les circonstances, est souvent d'un à dix, c'est-à-dire qu'on joint 200 chevaux à 2000 oplites [2].

Ce n'est guere que depuis un siecle, me disoit Apollodore, qu'on voit de la cavalerie dans nos armées. Celle de la Thessalie est nombreuse, parce que le pays abonde en pâturages. Les autres cantons de la Grece sont si secs, si stériles, qu'il est très-difficile d'y élever des chevaux ; aussi n'y a-t-il que les gens riches qui entrent dans la cavalerie (3) : delà vient la considération qui est attachée à ce service [4]. On ne peut y être admis sans obtenir l'agrément des généraux, des chefs particuliers, & sur-tout du sénat, qui veille spécialement à l'entretien & à l'éclat d'un corps si distingué (5). Il assiste à l'inspection des nouvelles levées.

Elles parurent en sa presence avec le casque, la cuirasse, le bouclier, l'épée, la lance ou le javelot, un petit manteau, &c. Pendant qu'on procédoit à l'examen de leurs armes, Timagene, qui avoit fait une étude particuliere de tout ce qui concerne l'art militaire, nous disoit : Une cuirasse trop large ou trop étroite devient un poids ou un lien insupportable (6) ; le casque doit être fait de maniere que le cavalier puisse, dans le besoin, s'en couvrir jusqu'au milieu du visage. Il faut appliquer

(1) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 94. Harpocr. in *lexicon*.
(2) Demosth. ibid. Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 440.
(3) Xenoph. de re equest. p. 935.
(4) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 3, t. 2, p. 365.
(5) Xenoph. de mag. equit. p. 955. Lycug. ap. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Xenoph. de re equest. p. 952.

ſur le bras gauche cette armure qu'on a récemment inventée, & qui, s'étendant & ſe repliant avec facilité, couvre entiérement cette partie du corps, depuis l'épaule juſqu'à la main; ſur le bras droit, des braſſards de cuir, des plaques d'airain, & dans certains endroits de la peau de veau, pourvu que ces moyens de défenſe ne contraignent pas les mouvemens: les jambes & les pieds ſeront garantis par des bottes de cuir (1), armées d'éperons (2). On préfere, avec raiſon, pour les cavaliers, le ſabre à l'épée. Au lieu de ces longues lances, fragiles & peſantes, que vous voyez dans les mains de la plupart d'entr'eux, j'aimerois mieux deux piques de bois de cormier, l'une pour lancer, l'autre pour ſe défendre (3). Le front & le poitrail du cheval ſeront protégés par des armures particulieres; les flancs & le ventre par les couvertures que l'on étend ſur ſon dos, & ſur leſquelles le cavalier eſt aſſis (4).

Quoique les cavaliers athéniens n'euſſent pas pris toutes les précautions que Timagene venoit d'indiquer, cependant il fut aſſez content de la maniere dont ils étoient armés. Les ſénateurs & les officiers généraux en congédierent quelques-uns, qui ne paroiſſoient pas aſſez robuſtes (5); ils reprocherent à d'autres de ne pas ſoigner leurs armes. On examinoit enſuite ſi les chevaux étoient faciles au montoir (6), dociles aux mors, capables de ſupporter la fatigue [7], s'ils n'étoient pas om-

(1) Xenoph. de re equeſt. p. 953.
(2) Id. ibid. p. 944.
(3) Id. ibid. p. 953.
(4) Id. ibid. p. 952, & de magiſt. equit. p. 968.
(5) Xenoph. de magiſt. equit. p. 955.
(6) Id. de re equeſt. p. 936.
(7) Id. de magiſt. equit. p. 954.

brageux [1], trop ardens ou trop mous [2]. Plusieurs furent réformés ; & pour exclure à jamais ceux qui étoient vieux ou infirmes on leur appliquoit, avec un fer chaud, une marque sur la mâchoire [3].

Pendant le cours de cet examen les cavaliers d'une tribu vinrent, avec de grands cris, dénoncer au sénat un de leurs compagnons qui, quelques années auparavant, avoit, au milieu d'un combat, passé de l'infanterie à la cavalerie sans l'approbation des chefs. La faute étoit publique, la loi formelle (4). Il fut condamné à cette espece d'infamie qui prive un citoyen de la plupart de ses droits.

La même flétrissure est attachée à celui qui refuse de servir (5), & qu'on est obligé de contraindre par la voie des tribunaux (6). Elle l'est aussi contre le soldat qui fuit à l'aspect de l'ennemi, ou qui, pour éviter ses coups, se sauve dans un rang moins exposé (7). Dans tous ces cas le coupable ne doit assister, ni à l'assemblée générale, ni aux sacrifices publics, & s'il y paroît, chaque citoyen a le droit de le traduire en justice. On décerne contre lui différentes peines, & s'il est condamné à une amende il est mis aux fers jusqu'à ce qu'il ait payé.

La trahison est punie de mort (8). La désertion l'est de même (9), parce que déserter c'est

---

(1) Id. de re equest. p. 937.
(2) Id. ibid. p. 947.
(3) Hesych. & Etym. Eustath. in odys. lib. 4, p. 1517.
(4) Lys. in Alcib. 1, p. 276 & 282. Id. in Alcib. 2, p. 299. Lyc. apud Harpocr. in *lexicon*. Demos. pro Rhod. libert p. 148.
(5) Demosth. in Neær. p. 865. Id. in Timocr. p. 789.
(6) Xenoph. de magist. equit. p. 955.
(7) Æschin. in Ctes. p. 456. Lys. in Alcib. 1, p. 275 & 278.
(8) Lys. in Philon. p. 498.
(9) Pet. leg. Att. p. 563.

trahir l'état (1). Le général a le pouvoir de reléguer dans un grade inférieur & même d'assujétir aux plus viles fonctions l'officier qui désobéit ou se déshonore (2).

Des loix si rigoureuses, dis-je alors, doivent entretenir l'honneur & la subordination dans vos armées. Apollodre me répondit : Un état qui ne protege plus ses loix n'en est plus protégé. La plus essentielle de toutes, celle qui oblige chaque citoyen à défendre sa patrie, est tous les jours indignement violée. Les plus riches se font inscrire dans la cavalerie & se dispensent du service, soit par des contributions volontaires (3), soit en se substituant un homme à qui ils remettent leur cheval (4). Bientôt on ne trouvera plus d'Athéniens dans nos armées. Vous en vîtes hier enrôler un petit nombre. On vient de les associer à des mercenaires à qui nous ne rougissons pas de confier le salut de la république. Il s'est élevé, depuis quelque-temps, dans la Grece, des chefs audacieux, qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrée en contrée, traînent à leur suite la désolation & la mort, prostituent leur valeur à la puissance qui les achete, prêts à combattre contr'elle au moindre mécontentement (5). Voilà quelle est aujourd'hui la ressource & l'espérance d'Athenes. Dès que la guerre est déclarée, le peuple, accoutumé aux douceurs de la paix, & redoutant les fatigues

(1) Suid. & Hesych. in *lexicon*.
(2) Xenoph. ibid. p. 957. Id. exped. Cyr. lib. 3, p. 296. Pet. leg. Att. p. 556.
(3) Demosth. in Mid. p. 629. Xenoph. de mag. equit. p. 972.
(4) Potter. archæol. græc. lib. 3, cap. 3.
(5) Demosth. in Aristocr. p. 747. Id. Philip. 1, p. 50. Isocr. de pace, t. 1, p. 384. Id. orat. ad Philip. t. 1, p. 278. Id. epist. 2, ad Philip. ibid. p. 457. Id. epist. ad Archid. ap. Phot. biblioth. p. 334. Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 10, §. 9.

d'une campagne, s'écrie d'une commune voix : Qu'on fasse venir dix mille, vingt mille étrangers (1). Nos peres auroient frémi à ces cris indécens ; mais l'abus est devenu un usage & l'usage une loi.

Cependant, lui dis-je, si parmi ces troupes vénales il s'en trouvoit qui fussent capables de discipline, en les incorporant avec les vôtres vous les obligeriez à se surveiller mutuellement, & peut-être exciteriez-vous entr'elles une émulation utile (2). Si nos vertus ont besoin de spectateurs, me répondit-il, pourquoi en chercher ailleurs que dans le sein de la république ? Par une institution admirable, ceux d'une tribu, d'un canton, sont enrôlés dans la même cohorte, dans le même escadron ; ils marchent, ils combattent à côté de leurs parens, de leurs amis, de leurs voisins, de leurs rivaux. Quel soldat oseroit commettre une lâcheté en présence de témoins si redoutables ? Comment à son retour soutiendroit-il des regards toujours prêts à le confondre ?

Après qu'Apollodore m'eut entretenu du luxe révoltant que les officiers & même les généraux commençoient à introduire dans les armées (3), je voulus m'instruire de la solde des fantassins & des cavaliers. Elle a varié suivant les tems & les lieux, répondit Apollodore. J'ai oui dire à des vieillards qui avoient servi au siege de Potidée, il y a 68 ans, qu'on y donnoit aux oplites, pour maître & valet (4), deux drachmes par jour * ; mais c'étoit une paie extraordinaire qui épuisa le

(1) Demosth. Philip. 1, p. 50.
(2) Xenoph. de mag. equit. p. 971.
(3) Demosth. in Mid. p. 625. Theop. ap. Athen. lib. 12, p. 582.
(4) Thucyd. lib. 3, cap. 17.
* 1 livre 16 sols.

trésor public. Environ vingt ans après on fut obligé de renvoyer un corps de troupes légeres qu'on avoit fait venir de Thrace, parce qu'elles exigeoient la moitié de cette solde (1).

Aujourd'hui la paie ordinaire pour l'oplite est de 4 oboles par jour, de 20 drachmes par mois * (2). On donne communément le double au chef d'une cohorte & le quadruple au général (3). Certaines circonstances obligent quelquefois de réduire la somme à la moitié (4); on suppose alors que cette légere rétribution suffit pour procurer des vivres au fantassin, & que le partage du butin complétera la solde.

Celle du cavalier, en tems de guerre, est, suivant les occasions, le double (5), le triple (6), & même le quadruple (7) de celle du fantassin. En tems de paix, où toute solde cesse, il reçoit, pour l'entretien d'un cheval, environ 16 drachmes par mois**, ce qui fait une dépense annuelle de près de 40 talens *** pour le trésor public (8).

Apollodore ne se lassoit point de satisfaire à mes questions. Avant que de partir, me disoit-il, on ordonne aux soldats de prendre des vivres pour quelques jours (9). C'est ensuite aux généraux à pourvoir le marché des provisions nécessaires (10).

---

(1) Thucyd. lib. 7, cap. 27 p. 461.
* Par jour, environ 12 sols; par mois, 18 livres.
(2) Theopomp. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 64. Eustath. in Iliad. p. 951. Id. in odyss. p. 1405.
(3) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 402 & 413.
(4) Demosth. Philip. 1, p. 51.
(5) Thucyd. lib. 5, cap. 47.
(6) Demosth. ibid.
(7) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 556.
** Environ 14 livres 8 sols.
*** Environ 216,000 livres.
(8) Xenoph. de mag. equit. p. 956. Pet. leg. Att. p. 552.
(9) Aristoph. Acharn. v. 196. Schol. ibid. Plut. in Phoc. p. 752.
(10) Xenoph. memor. lib. 3, p. 762.

Pour porter le bagage on a des caiſſons, des bêtes de ſomme & des eſclaves. Quelquefois les ſoldats ſont obligés de s'en charger (1).

Vous voulez ſavoir quel eſt l'uſage des Grecs à l'égard des dépouilles de l'ennemi. Le droit d'en diſpoſer ou d'en faire la répartition a toujours été regardé comme une des prérogatives du général. Pendant la guerre de Troie elles étoient miſes à ſes pieds ; il s'en réſervoit une partie & diſtribuoit l'autre, ſoit aux chefs, ſoit aux ſoldats (2). Huit cens ans après les généraux réglerent la répartition des dépouilles enlevées aux Perſes à la bataille de Platée. Elles furent partagées entre les ſoldats, après en avoir prélevé une partie pour décorer les temples de la Grece & décerner de juſtes récompenſes à ceux qui s'étoient diſtingués dans le combat (3).

Depuis cette époque juſqu'à nos jours on a vu tour à tour les généraux de la Grece remettre au tréſor de la nation les ſommes provenues de la vente du butin (4) ; les deſtiner à des ouvrages publics (5) ou à l'ornement des temples (6) ; en enrichir leurs amis ou leurs ſodats (7) ; s'en enrichir eux-mêmes (8), ou du moins en recevoir le

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 303, &c.

(2) Homer. iliad. lib. 9, v. 330 ; odyſſ. lib. 9, v. 39 ; lib. 14, v. 232.

(3) Herodot. lib. 9, cap. 80. Diod. Sic. lib. 11, p. 26 Plut. in Ariſtid. t. 1, p. 331.

(4) C'eſt ce que firent quelquefois CIMON (Plut. p. 484 & 487 ;) TIMOTHÉE (Nep. in Tim. cap. 1 ;) LYSANDER (Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, p. 462. Diod. Sic. lib. 13, p. 225. Plut. in Lyſ. p. 442.)

(5) CIMON, Plut. in Cim. p. 487. Nep. in Cim. cap. 2.

(6) Herodot. lib. 9, cap. 80. Thucyd. lib. 3, cap. 114.

(7) MYRONIDES, Diod. Sic. lib. 11, p. 63. AGÉSILAS, Nep. in Ageſil. cap. 3. Plut. in Ageſil. p. 601. Xenoph. in Ageſil. p. 654. IPHICRATE, Polyæn. ſtrateg. lib. 3, cap. 9, §. 3.

(8) CIMON, Plut. Nep. ut ſuprà.

tiers, qui, dans certains pays, leur est assigné par un usage constant (1).

Parmi nous aucune loi n'a restreint la prérogative du général. Il en use plus ou moins, suivant qu'il est plus ou moins désintéressé. Tout ce que l'état exige de lui, c'est que les troupes vivent, s'il est possible, aux dépens de l'ennemi, & qu'elles trouvent dans la répartition des dépouilles un supplément à la solde, lorsque des raisons d'économie obligent de la diminuer.

Les jours suivans furent destinés à exercer les troupes. Je me dispense de parler de toutes les manœuvres dont je fus témoin ; je n'en donnerois qu'une description imparfaite & inutile à ceux pour qui j'écris. Voici seulement quelques observations générales.

Nous trouvâmes près du mont Anchesmus un corps de 1600 hommes d'infanterie pesamment armés, rangés sur 16 de hauteur & sur 100 de front, chaque soldat occupant (2) un espace de 4 coudées *. A ce corps étoit joint un certain nombre d'armés à la légere.

On avoit placé les meilleurs soldats dans les premiers rangs & dans les derniers (3). Les chefs de files, sur-tout, ainsi que les serre-files, étoient tous gens distingués par leur bravoure & par leur expérience (4). Un des officiers ordonnoit les mouvemens. Prenez les armes, s'écrioit-il (5) ; valets, sortez de la phalange ; haut la pique, bas la pique ; serre-file, dressez les files, prenez vos

(1) CLÉOMENE, Polyb. hist. lib. 2, p. 147.
(2) Ælian. tact. cap. 11.
* 5 pieds 8 pouces.
(3) Xenoph. memor. lib. 3, p. 762.
(4) Arrian. tact. p. 20 & 33. Ælian. tact. cap. 5.
(5) Arrian. ibid. p. 73. Ælian. tact. cap. 51 & 53.

diſtances ; à droite , à gauche (1) ; la pique en dedans du bouclier (2) ; marche (3) ; halte ; doublez vos files ; remettez-vous ; lacédémonienne évolution ; remettez-vous , &c.

A la voix de cet officier on voyoit la phalange ſucceſſivement ouvrir ſes files & ſes rangs , les ſerrer, les preſſer de maniere que le ſoldat , n'occupant que l'eſpace d'une coudée * , ne pouvoit tourner , ni à droite , ni à gauche (4). On la voyoit préſenter , une ligne , tantôt pleine , tantôt diviſée en des ſections dont les intervalles étoient quelquefois remplis par des armés à la légere (5) ; on la voyoit enfin , à la faveur des évolutions preſcrites , prendre toutes les formes dont elle eſt ſuſceptible & marcher en avant , diſpoſée en colonne , en carré parfait , en carré long , ſoit à centre vuide , ſoit à centre plein , &c. (6).

Pendant ces mouvemens on infligeoit des coups aux ſoldats indociles ou négligens (7.) J'en fus d'autant plus ſurpris , que chez les Athéniens il eſt défendu de frapper même un eſclave (8). Je conclus delà que parmi les nations policées le déshonneur dépend quelquefois plus de certaines circonſtances que de la nature des choſes.

Ces manœuvres étoient à peine achevées que nous vîmes au loin s'élever un nuage de pouſ-

---

(1) Theophr. charact.
(2) Ariſtoph. in av. v. 388. Schol. ibid.
(3) Arrian. Ælian. ut ſuprà.
* 17 pouces.
(4) Arrian. tact. p. 32. Ælian. tact. cap. 11.
(5) Xenoph. exped. Cyr. lib. 5 , p. 353.
(6) Id. ibid. lib. 3 , p. 304. Trad. de M. le C. de L. L. t. 1 , p. 407. Arrian. tact. p. 69.
(7) Xenoph. ibid. lib. 5 , p. 368.
(8) Id. de rep. Athen. p. 693.

ſiere. Les poſtes avancés (1) annoncerent l'approche de l'ennemi. C'étoit un ſecond corps d'infanterie qu'on venoit d'exercer au Lycée (2) & qu'on avoit réſolu de mettre aux mains avec le premier, pour offrir l'image d'un combat (3). Auſſi-tôt on crie aux armes ; les ſoldats courent prendre leurs rangs, & les troupes légeres ſont placées en arriere. C'eſt delà qu'elles lancent ſur l'ennemi (4) des fleches, des traits, des pierres, qui paſſent par-deſſus la phalange *.

Cependant les ennemis venoient au pas redoublé (5), ayant la pique ſur l'épaule droite. Leurs troupes légeres s'approchent (6) avec de grands cris, ſont repouſſées, miſes en fuite & remplacées par les oplites, qui s'arrêtent à la portée du trait. Dans ce moment un ſilence profond regne dans les deux lignes (7). Bientôt la trompette donne le ſignal. Les ſoldats chantent, en l'honneur de Mars, l'hymne du combat (8). Ils baiſſent leurs piques ; quelques-uns frappent leurs boucliers (9) : tous courent alignés & en bon ordre. Le général, pour redoubler leur ardeur, pouſſe le cri du combat (10). Ils répetent mille fois, d'après lui, ELELEU, ELELELEU (11) ! L'action parut très-

---

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 2, p. 278.
(2) Ariſtoph. in pac. v. 355. Schol. ibid. in v. 353.
(3) Onoſand. inſt. cap. 10, p. 34.
(4) Xenoph. Cyrop. lib. 6, v. 167. Arrian. tact. p. 20.
* Onoſander (inſt. cap. 10) dit que dans ces combats ſimulés les oplites avoient des bâtons & des courroies ; les armés à la légere, des mottes de terre.
(5) Xenoph. exped. lib. 6, p. 387.
(6) Ælian. tact. cap. 17.
(7) Homer. iliad. lib. 3, v. 8.
(8) Xenoph. hiſt. græc. lib. 2, p. 474. Id. exped. lib. 4, p. 324, 326, &c.
(9) Id. exped. lib. 1, p. 265. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 163.
(10) Xenoph. ap. Demet. Phaler. cap. 98.
(11) Id. exped. lib. 1, p. 265. Ariſtoph. in av. v. 363. Schol. ibid. Heſych. & Suid. in lexicon.

vive ; les ennemis furent dispersés & nous entendîmes, dans notre petite armée, retentir de tous côtés ce mot ALALÉ * ! C'est le cri de victoire [1].

Nos troupes légeres poursuivirent l'ennemi [2] & amenerent plusieurs prisonniers. Les soldats victorieux dresserent un trophée ; & s'étant rangés en bataille à la tête d'un camp voisin ils poserent leurs armes à terre, mais tellement en ordre, qu'en les reprenant ils se trouvoient tout formés [3]. Ils se retirerent ensuite dans le camp, où, après avoir pris un léger repas, ils passerent la nuit couchés sur des lits de feuillages [4].

On ne négligea aucune des précautions que l'on prend en tems de guerre. Point de feu dans le camp (5) ; mais on en plaçoit en avant, pour éclairer les entreprises de l'ennemi (6). On posa les gardes du soir (7) ; on les releva dans les différentes veilles de la nuit (8). Un officier fit plusieurs fois la ronde, tenant une sonnette dans sa main (9). Au son de cet instrument la sentinelle déclaroit l'ordre ou le mot dont on étoit convenu. Ce mot est un signe qu'on change souvent, & qui distingue ceux d'un même parti. Les officiers & les soldats le reçoivent avant le combat, pour se ral-

---

* Dans les anciens tems la derniere lettre du mot ALALÉ se prononçoit comme un i. (Plat. in Cratyl. t. 1, p. 418). On disoit en conséquence ALALI.

(1) Aristoph. in av. v. 954 & 1761. Schol. ib. Hesych. in *lexicon*.

(2) Xenoph. exped. lib. 6, p. 387.

(3) Trad. de l'expéd. de Cyrus, par M. le C. de L. L. t. 1, p. 221.

(4) Polyæn. lib. 3, cap. 9, §. 19. Eustath. in odyss. p. 1678. Schol. Aristoph. in pac. v. 347.

(5) Aristoph. in av. v. 842.

(6) Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 587.

(7) Id. exped. lib. 7, p 406.

(8) Id ibid. lib. 4, p. 316.

(9) Aristoph. in av. v. 843 & 1160. Schol. ibid. Ulpian. in Demosth. de f. 'f. leg. p. 377.

lier dans la mêlée ; avant la nuit, pour se reconnoître dans l'obscurité (1). C'est au général à le donner ; & la plus grande distinction qu'il puisse accorder à quelqu'un, c'est de lui céder son droit (2). On emploie assez souvent ces formules : JUPITER SAUVEUR & HERCULE CONDUCTEUR (3) ; JUPITER SAUVEUR & LA VICTOIRE ; MINERVE-PALLAS ; LE SOLEIL & LA LUNE ; ÉPÉE & POIGNARD (4).

Iphicrate, qui ne nous avoit pas quittés, nous dit qu'il avoit supprimé la sonnette dans les rondes ; & que, pour mieux dérober la connoissance de l'ordre à l'ennemi, il donnoit deux mots différens pour l'officier & pour la sentinelle, de maniere que l'un, par exemple, répondoit, JUPITER SAUVEUR, & l'autre, NEPTUNE (5).

Iphicrate auroit voulu qu'on eût entouré le camp d'une enceinte qui en défendît les approches. C'est une précaution, disoit-il, dont on doit se faire une habitude, & que je n'ai jamais négligée, lors même que je me suis trouvé dans un pays ami (6).

Vous voyez, ajoutoit-il, ces lits de feuillages. Quelquefois je n'en fais construire qu'un pour deux soldats, d'autres fois chaque soldat en a deux. Je quitte ensuite mon camp : l'ennemi survient, compte les lits, & me supposant plus ou moins de forces que je n'en ai effectivement, ou il n'ose m'attaquer, ou il m'attaque avec désavantage (7).

(1) Xenoph. exped. lib. 6, p. 386 ; lib. 7, p. 406.
(2) Xenoph. exped. lib. 7, p. 407.
(3) Id. ibid. lib. 6, p. 386.
(4) Id. ibid. lib. 1, p. 264. Ænæas. comment. cap. 24.
(5) Ænæas. ibid.
(6) Polyæn. strat. lib. 3, cap. 9, §. 17.
(7) Polyæn. strat. lib. 3, cap. 9, §. 19.

J'entretiens la vigilance de mes troupes en excitant ſous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fauſſe rumeur d'une trahiſon, d'une embuſcade, d'un renfort ſurvenu à l'ennemi (1).

Pour empêcher que le temps du repos ne ſoit pour elles un temps d'oiſiveté, je leur fais creuſer des foſſés, couper des arbres, tranſporter le camp & les bagages d'un lieu dans un autre (2).

Je tâche ſur-tout de les mener par la voie de l'honneur. Un jour, près de combattre, je vis des ſoldats pâlir; je dis tout haut: Si quelqu'un d'entre vous a oublié quelque choſe dans le camp, qu'il aille & revienne au plus vîte. Les plus lâches profiterent de cette permiſſion. Je m'écriai alors: Les eſclaves ont diſparu; nous n'avons plus avec nous que de braves gens. Nous marchâmes, & l'ennemi prit la fuite (3).

Iphicrate nous raconta pluſieurs autres ſtratagêmes qui lui avoient également bien réuſſi. Nous nous retirâmes vers le milieu de la nuit. Le lendemain, & pendant pluſieurs jours de ſuite, nous vîmes les cavaliers s'exercer au lycée & auprès de l'académie (4): on les accoutumoit à ſauter ſans aide ſur le cheval (5), à lancer des traits (6), à franchir des foſſés, à grimper ſur des hauteurs, à courir ſur un terrein en pente (7), à s'attaquer, à ſe pourſuivre (8); à faire toutes ſortes d'évolutions, tantôt ſéparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle.

(1) Id. ibid. §. 32.
(2) Id. ibid. §. 35.
(3) Id. ibid. §. 1.
(4) Xenoph. de magiſt. equit. p. 959, &c.
(5) Id. ibid. p. 954
(6) Id. ibid p. 954 & 956.
(7) Id. ibid. p. 966; & de re equeſt. p. 936.
(8) Id. de re equeſt. p. 951.

Timagene me disoit : Quelque excellente que soit cette cavalerie elle sera battue, si elle en vient aux mains avec celle des Thébains. Elle n'admet qu'un petit nombre de frondeurs & de gens de trait dans les intervalles de sa ligne ; les Thébains en ont trois fois autant, & ils n'emploient que des Thessaliens, supérieurs pour ce genre d'armes à tous les peuples de la Grece. L'événement justifia la prédiction de Timagene (1).

L'armée se disposoit à partir. Plusieurs familles étoient consternées. Les sentimens de la nature & de l'amour se réveilloient avec plus de force dans le cœur des meres & des épouses. Pendant qu'elles se livroient à leurs craintes des ambassadeurs, récemment arrivés de Lacédémone, nous entretenoient du courage que les femmes spartiates avoient fait paroître en cette occasion. Un jeune soldat disoit à sa mere, en lui montrant son épée : Elle est bien courte ! Eh bien, répondit-elle, vous ferez un pas de plus (2). Une autre Lacédémonienne, en donnant le bouclier à son fils (3), lui dit : Revenez avec cela ou sur cela *.

Les troupes assisterent aux fêtes de Bacchus, dont le dernier jour amenoit une cérémonie que les circonstances rendirent très-intéressante. Elle eut pour témoins le sénat, l'armée, un nombre infini de citoyens de tous états, d'étrangers de tout pays. Après la derniere tragédie nous vîmes paroître sur le théatre un héraut, suivi de

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 394.
(2) Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 241.
(3) Arist. ap. Stob. serm. 7, p. 88. Plut. ibid. Sext. Emp. pyrrh. hypot. lib. 3, cap. 24, p. 181.
* A Sparte c'étoit un déshonneur de perdre son bouclier, & c'étoit sur leurs boucliers qu'on rapportoit les soldats morts.

plusieurs jeunes orphelins, couverts d'armes étincelantes. Il s'avança pour les présenter à cette auguste assemblée, & d'une voix ferme & sonore il prononça lentement ces mots : » Voici des » jeunes gens dont les peres sont morts à la guerre, » après avoir combattu avec courage. Le peuple » qui les avoit adoptés les a fait élever jusqu'à » l'âge de vingt ans. Il leur donne aujourd'hui une » armure complette ; il les renvoie chez eux : il » leur assigne les premieres places dans nos spec- » tacles (1) «. Tous les cœurs furent émus. Les troupes verserent des larmes d'attendrissement, & partirent le lendemain.

---

(1) Thucyd. lib. 2, cap. 46. Plat. in Menex. t. 2, p. 248. Æschin. in Ctesiph. p. 452. Lesbon. in protrept. p. 172. Diog. Laert. in Solon. lib. 1, §. 55.

FIN DU CHAPITRE DIXIEME.

CHAPITRE XI.

Séance au Théatre *.

JE viens de voir une tragédie, & dans le désordre de mes idées je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai reçues.

Le théatre s'est ouvert à la pointe du jour (1). J'y suis arrivé avec Philotas. Rien de si imposant que le premier coup-d'œil : d'un côté, la scene ornée de décorations exécutées par d'habiles artistes; de l'autre, un vaste amphithéatre couvert de gradins qui s'élevent les uns au-dessus des autres jusqu'à une très-grande hauteur; des paliers & des escaliers, qui se prolongent & se croisent par intervalles, facilitent la communication & divisent les gradins en plusieurs compartimens, dont quelques-uns sont réservés pour certains corps & certains états.

Le peuple abordoit en foule; il alloit, venoit, montoit, descendoit, crioit, rioit, se pressoit, se poussoit, & bravoit les officiers, qui couroient de tous côtés pour maintenir le bon ordre (2). Au milieu de ce tumulte sont arrivés successivement les neuf archontes ou premiers magistrats de la république,

* Dans la 2e année de la 104e olympiade, le premier jour des grandes dionysiaques ou grandes fêtes de Bacchus, lequel concourant toujours, suivant Dodwel, avec le 12 d'élaphébolion, tomboit cette année au 8 avril de l'an 362 avant J. C.

(1) Xenoph. memor. lib. 5, p. 825. Æschin. in Ctesiph. p. 440.

(2) Demosth. in Mid. p. 631. Ulpian. ibid. p. 688. Schol. Aristoph. in pac. v. 733.

république, les cours de justice (1), le sénat des cinq cens, les officiers généraux de l'armée (2), les ministres des autels (3). Ces divers corps ont occupé des gradins inférieurs. Au-dessus on rassembloit tous les jeunes gens qui avoient atteint leur 18e année (4). Les femmes se plaçoient dans un endroit qui les tenoit éloignées des hommes & des courtisanes (5). L'orchestre étoit vide. On le destinoit aux combats de poésie, de musique & de danse, qu'on donne après la représentation des pieces ; car ici tous les arts se réunissent pour satisfaire tous les goûts.

J'ai vu des Athéniens faire étendre sous leurs pieds des tapis de pourpre, & s'asseoir mollement sur des coussins apportés par leurs esclaves (6); d'autres qui, avant & pendant la représentation, faisoient venir du vin, des fruits & des gâteaux (7); d'autres qui se précipitoient sur des gradins pour choisir une place commode, & l'ôter à celui qui l'occupoit (8). Ils en ont le droit, m'a dit Philotas : c'est une distinction qu'ils ont reçue de la république pour récompense de leurs services.

Comme j'étois étonné du nombre des spectateurs : Il peut se monter, m'a-t-il dit, à 30,000 (9). La solemnité de ces fêtes en attire de toutes les parties de la Grece, & répand un esprit de vertige parmi les habitans de cette ville. Pendant plusieurs jours vous les verrez abandonner leurs affaires, se refuser au sommeil, passer ici une partie de la

(1) Poll. onom. lib. 4, cap. 19, §. 121.
(2) Theophr. charact. cap. 5. Causaub. ibid. p. 51.
(3) Hesich. in *lexicon*.
(4) Poll. ibid. §. 122. Schol. Aristoph. in av. v. 795.
(5) Aristoph. in eccles. v. 22. Schol. ibid.
(6) Æschin. in Ctesiph. p. 440. Theophr. charact. cap. 2.
(7) Philoch. & Pherecr. ap. Athen. lib. 11, p. 464.
(8) Aristoph. in equit. v. 572. Schol ibid. Suid. in *lexicon*.
(9) Plat. in conv. t. 3, p. 173 & 175.

journée sans pouvoir se rassasier des divers spectacles qu'on y donne. C'est un plaisir d'autant plus vif pour eux qu'ils le goûtent rarement. Le concours des pieces dramatiques n'a lieu que dans deux autres fêtes. Mais les auteurs réservent tous leurs efforts pour celle-ci. On nous a promis sept à huit pieces nouvelles (1). N'en soyez pas surpris : tous ceux qui, dans la Grece, travaillent pour le théatre, s'empressent à nous offrir l'hommage de leurs talens (2). D'ailleurs nous reprenons quelquefois les pieces de nos anciens auteurs, & la lice va s'ouvrir par l'Antigone de Sophocle. Vous aurez le plaisir d'entendre deux excellens acteurs, Théodore & Aristodeme (3).

Philotas achevoit à peine, qu'un héraut, après avoir imposé silence (4), s'est écrié : Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle [5]. C'étoit l'annonce de la piece. Le théatre représentoit le vestibule du palais de Créon, roi de Thebes [6]. Antigone & Ismene, filles d'Œdipe, ont ouvert la scene, couvertes d'un masque. Leur déclamation m'a paru naturelle, mais leur voix m'a surpris. Comment nommez-vous ces actrices, ai-je dit ? Théodore & Aristodeme, a répondu Philotas ; car ici les femmes ne montent pas sur le théatre [7]. Un moment après un chœur de 15 vieillards thébains est entré, marchant à pas mesurés sur 3 de front & 5 de hauteur. Il a célébré, dans des

(1) Plut. an seni, &c. t. 2, p. 785. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 39, p. 181.
(2) Plat. in Lach. t. 2, p 183.
(3) Demosth. de fals. leg. p. 331.
(4) Ulpian. in Demosth. p. 687.
(5) Aristoph. in Acharn. v. 11. Schol. ibid.
(6) Soph. in Antig. v. 18. Argum. Aristoph. grammat. ibid.
(7) Plut. in Phoc. t. 1, p. 750. Aul. Gell. lib. 7, cap. 5. Lucian. de salt. cap. 28, t. 2, p. 285.

chants mélodieux, la victoire que les Thébains venoient de remporter sur Polynice, frere d'Antigone.

L'action s'est insensiblement développée. Tout ce que je voyois, tout ce que j'entendois m'étoit si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissoit avec ma surprise. Entraîné par les prestiges qui m'entouroient je me suis trouvé au milieu de Thebes. J'ai vu Antigone rendre les devoirs funebres à Polynice, malgré la sévere défense de Créon. J'ai vu le tyran, sourd aux prieres du vertueux Hémon, son fils, qu'elle étoit sur le point d'épouser, la faire traîner avec violence dans une grotte obscure qui paroissoit au fond du théatre (2), & qui devoit lui servir de tombeau. Bientôt, effrayé des menaces du Ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortoient des hurlemens effroyables. C'étoient ceux de son fils. Il serroit entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un nœud fatal avoit terminé les jours. La présence de Créon irrite sa fureur; il tire l'épée contre son pere; il s'en perce lui-même, & va tomber aux pieds de son amante, qu'il tient embrassés jusqu'à ce qu'il expire.

Ils se passoient presque tous à ma vue, ces événemens cruels; ou plutôt un heureux éloignement en adoucissoit l'horreur. Quel est donc cet art qui me fait éprouver à la fois tant de douleur & de plaisir, qui m'attache si vivement à des malheurs dont je ne pourrois pas soutenir l'aspect? Quel merveilleux assortiment d'illusions & de réalités! Je volois au secours des deux amans; je détestois l'impitoyable auteur de leurs maux. Les passions les plus fortes déchiroient mon ame sans la tour-

(2) Poll. lib. 4, cap. 19, §. 124.

menter; & pour la premiere fois je trouvois des charmes à la haine.

Trente mille ſpectateurs fondant en larmes redoubloient mes émotions & mon ivreſſe. Combien la princeſſe eſt-elle devenue intéreſſante lorſque de barbares ſatellites l'entraînant vers la caverne, ſon cœur fier & indomptable, cédant à la voix impérieuſe de la nature, a montré un inſtant de foibleſſe, & fait entendre ces accens douloureux :

» Je vais donc toute en vie deſcendre lentement dans le ſéjour des morts (1)! je ne reverrai donc plus la lumiere des cieux (2)! O tombeau, ô lit funebre, demeure éternelle (3)! il ne me reſte qu'un eſpoir : vous me ſervirez de paſſage pour me rejoindre à ma famille, à cette famille déſaſtreuſe dont je péris la derniere & la plus miſérable (4). Je reverrai les auteurs de mes jours; ils me reverront avec plaiſir. Et toi, Polynice, ô mon frere! tu ſauras que, pour te rendre des devoirs preſcrits par la nature & par la religion, j'ai ſacrifié ma jeuneſſe, ma vie, mon hymen, tout ce que j'avois de plus cher au monde. Hélas! on m'abandonne en ce moment funeſte. Les Thébains inſultent à mes malheurs (5). Je n'ai pas un ami dont je puiſſe obtenir une larme (6). J'entends la mort qui m'appelle, & les dieux ſe taiſent (7). Où ſont mes forfaits? Si ma piété fut un crime, je dois l'expier par mon trépas. Si mes ennemis ſont cou-

(1) Soph. in Antig. v. 932.
(2) Id. ibid. v. 891.
(3) Id. ibid. v. 903.
(4) Id. ibid. v. 907.
(5) Id. ibid. v. 850.
(6) Id. ibid. v. 894.
(7) Id. ibid. v. 945.

» pables, je ne leur souhaite pas de plus affreux » supplices que le mien (1) «.

Ce n'est qu'après la représentation de toutes les pieces qu'on doit adjuger le prix. Celle de Sophocle a été suivie de quelques autres que je n'ai pas eu la force d'écouter. Je n'avois plus de larmes à répandre, ni d'attention à donner.

J'ai copié dans ce chapitre les propres paroles de mon journal. Je décrirai ailleurs tout ce qui concerne l'art dramatique, & les autres spectacles qui relevent l'éclat des fêtes dionysiaques.

---

(1) Soph. in Antig. v. 940.

FIN DU CHAPITRE ONZIEME.

CHAPITRE XII.

Description d'Athenes.

Il n'y a point de ville dans la Grece qui présente un si grand nombre de monumens que celle d'Athenes. De toutes parts s'élevent des édifices respectables par leur ancienneté, ou par leur élégance. Les chef-d'œuvres de la sculpture sont prodigués jusques dans les places publiques. Ils embellissent, de concert avec ceux de la peinture, les portiques & les temples. Ici tout s'anime, tout parle aux yeux du spectateur attentif. L'histoire des monumens de ce peuple seroit l'histoire de ses exploits, de sa reconnoissance & de son culte.

Je n'ai ni le projet de les décrire en particulier, ni la prétention de faire passer dans l'ame de mes lecteurs l'impression que les beautés de l'art faisoient sur la mienne. C'est un bien pour un voyageur d'avoir acquis un fonds d'émotions douces & vives, dont le souvenir se renouvelle pendant toute sa vie ; mais il ne sauroit les partager avec ceux qui, ne les ayant pas éprouvées, s'intéressent toujours plus au récit de ses peines qu'à celui de ses plaisirs. J'imiterai ces interpretes qui montrent les singularités d'Olympie & de Delphes ; je conduirai mon lecteur dans les différens quartiers d'Athenes : nous nous placerons aux dernieres années de mon séjour

dans la Grece, & nous commencerons par aborder au Pirée *.

Ce port, qui en contient trois autres plus petits (1), est à l'ouest de ceux de Munychie & de Phalere, presque abandonnés aujourd'hui. On y rassemble quelquefois jusqu'à 300 galeres (2); il pourroit en contenir 400 (3) **. Thémistocle en fit, pour ainsi dire, la découverte quand il voulut donner une marine aux Athéniens (4). On y vit bientôt des marchés, des magasins & un arsenal capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaisseaux.

Avant que de mettre pied à terre jettez les yeux sur le promontoire voisin. Une pierre quarrée, sans ornemens, & posée sur une simple base, est le tombeau de Thémistocle. Son corps fut apporté du lieu de son exil (5). Voyez ces vaisseaux qui arrivent, qui vont partir, qui partent; ces femmes, ces enfans qui accourent sur le rivage pour recevoir les premiers embrassemens ou les derniers adieux de leurs époux ou de leurs peres; ces commis de la douane qui s'empressent d'ouvrir les ballots qu'on vient d'apporter, & d'y apposer les cachets, jusqu'à ce qu'on ait payé le droit du cinquantieme (6); ces magistrats, ces inspecteurs qui courent de tous

---

* Voyez le plan d'Athenes & celui de ses environs, & la note à la fin du volume.

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 93. Pausan. lib. 1, cap. 1, p. 3. Le Roi, ruines de la Grece, part. premiere, p. 261.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

(3) Strab. lib. 9, p. 395.

** Spon. & Wheler observent que 40 ou 45 de nos vaisseaux auroient de la peine à tenir dans ce port.

(4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121. Nep. in Them. cap. 6. Diod. Sic. lib. 11, p. 32.

(5) Pausan. lib. 1, p. 3.

(6) Demosth. in Lacrit. p. 952. Æneas. Poliorc. cap. 29.

côtés, les uns pour fixer le prix du blé & de la farine (1), les autres, pour en faire transporter les deux tiers à Athenes (2) d'autres, pour empêcher la fraude & maintenir l'ordre (3).

Entrons sous l'un de ces portiques qui entourent le port (4). Voilà des négocians qui, prêts à faire voile pour le Pont-Euxin ou pour la Sicile, empruntent à gros intérêts les sommes dont ils ont besoin, & rédigent l'acte qui comprend les conditions du marché (5). En voilà un qui déclare, en présence de témoins, que les effets qu'il vient d'embarquer seront, en cas de naufrage, aux risques des prêteurs (6). Plus loin sont exposées sur des tables différentes marchandises du Bosphore (7), & les montres des blés récemment apportés du Pont, de Thrace, de Syrie, d'Egypte, de Libye & de Sicile (8). Allons à la place d'Hippodamus, ainsi nommée d'un architecte de Milet, qui l'a construite (9). Ici les productions de tous les pays sont accumulées : ce n'est point le marché d'Athenes, c'est celui de toute la Grece (10).

Le Pirée est décoré d'un théatre, de plusieurs temples & de quantité de statues (11). Comme il devoit assurer la subsistance d'Athenes Thémistocle le mit à l'abri d'un coup de main, en fai-

---

(1) Harpocr. & Suid. in *lexicon*.
(2) Dinarch. & Aristot. apud. Harpocr. in *lexicon*. Etym. magn. ibid.
(3) Aristot. ap. Harpocr. in *lexicon*.
(4) Meurs. in Pir. cap. 4.
(5) Demosth. in Lacrit. p. 949. Theophr. charact. cap. 23.
(6) Demosth adv. Phorm. p. 944.
(7) Harpoc. in *lexicon*. Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 2, §. 2.
(8) Theoph. hist. plant. lib. 8, cap. 4.
(9) Meurs. in Pir. cap 5.
(10) Thucyd. lib. 2, cap. 38. Isocr. paneg. t. 1, p. 139. Sopatr. de div. quæst. ap. rhet. græc. t. 1, p. 305.
(11) Meurs. ibid.

fant construire cette belle muraille qui embrasse, & le bourg du Pirée, & le port de Munychie. Sa longueur est de 60 stades (1), sa hauteur de 40 coudées * ; Thémistocle vouloit la porter jusqu'à 80 (2) : sa largeur est plus grande que la voie de deux chariots. Elle fut construite de grosses pierres équarries, & liées à l'extérieur par des tenons de fer & de plomb.

Prenons le chemin d'Athenes & suivons cette longue muraille qui du Pirée s'étend jusqu'à la porte de la ville dans une longueur de 40 stades (3). Ce fut encore Thémistocle qui forma le dessein de l'élever (4), & son projet ne tarda pas à s'exécuter sous l'administration de Cimon & de Périclès (5). Quelques années après ils en firent construire une semblable, quoiqu'un peu moins longue, depuis les murs de la ville jusqu'au port de Phalere (6). Elle est à notre droite. Les fondemens de l'une & de l'autre furent établis dans un terrein marécageux, qu'on eut soin de combler avec de gros rochers (7). Par ces deux murs de communication, appellés aujourd'hui longues murailles, le Pirée se trouve renfermé dans l'enceinte d'Athenes, dont il est devenu le boulevard. Après la prise de cette ville on fut obligé de démolir, en tout ou en partie,

(1) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

* La longueur étoit de 5670 toises, & par conséquent de deux de nos lieues de 2500 toises, avec un excédent de 670 toises, environ un quart de lieue. La hauteur étant de 40 coudées, ou 60 pieds grecs, étoit de 56 deux tiers pieds de roi.

(2) Thucyd. lib. 1, cap. 93. Appian. bell. Mitrid. c. 190, p. 325.

(3) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Strab. lib. 9, p. 395. Diog. Laert. in Antisth. lib. 6, §. 2.

(4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.

(5) Thucyd. lib. 1, cap. 107 & 108. Andoc. de pac. p. 24. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.

(6) Andoc. ibid.

(7) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

ces différentes fortifications (1) ; mais on les a presque entiérement rétablies de nos jours (2).

La route que nous suivons est fréquentée dans tous les tems, à toutes les heures de la journée, par un grand nombre de personnes que la proximité du Pirée, ses fêtes & son commerce attirent dans ce lieu.

Nous voici en présence d'un cénotaphe. Les Athéniens l'ont élevé pour honorer la mémoire d'Euripide mort en Macédoine (3). Lisez les premiers mots de l'inscription : LA GLOIRE D'EURIPIDE A POUR MONUMENT LA GRECE ENTIERE (4). Voyez-vous ce concours de spectateurs auprès de la porte de la ville, les litieres qui s'arrêtent en cet endroit (5), & sur un échafaud cet homme entouré d'ouvriers ? C'est Praxitele ; il va faire poser sur une base qui sert de tombeau une superbe statue équestre qu'il vient de terminer (6).

Nous voilà dans la ville & auprès d'un édifice qui se nomme Pompeïon (7). C'est delà que partent ces *pompes* ou processions de jeunes garçons & de jeunes filles qui vont par intervalles figurer dans les fêtes que célebrent les autres nations. Dans un temple voisin, consacré à Cérès, on admire les statues de la déesse, celle de Proserpine & celle du jeune Iacchus, toutes trois de la main de Praxitele (8).

---

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, p. 460. Diod. Sic. lib. 13, p. 226. Plut. in Lysand. t. 1, p. 441.

(2) Xenoph. ibid. lib. 4, p. 537. Diod. lib. 14, p. 303. Nep. in Timoth. cap. 4. Id. in Conon. cap. 2, p. 4.

(3) Pausan. lib. 1, cap. 2, p. 6.

(4) Anthol. lib. 3, p. 273. Thom. Mag. in vit. Eurip.

(5) Dinarch. orat. adv. Demosth. in oper. Demosth. p. 177.

(6) Pausan. lib. 1, cap. 2, p. 6.

(7) Id. ibid.

(8) Id. ibid.

Parcourons rapidement ces portiques qui se présentent le long de la rue, & qu'on a singuliérement multipliés dans la ville. Les uns sont isolés, d'autres appliqués à des bâtimens auxquels ils servent de vestibules. Les philosophes & les gens oisifs y passent une partie de la journée. On voit dans presque tous des peintures & des statues d'un travail excellent. Dans celui où l'on vend la farine (1) vous trouverez un tableau d'Hélene, peint par Zeuxis (2).

Prenons la rue que nous avons à gauche : elle nous conduira au quartier de Pnyx, & près de l'endroit où le peuple tient quelques-unes de ses assemblées (3). Ce quartier, qui est très-fréquenté, confine à celui du céramique ou des tuileries, ainsi nommé des ouvrages en terre cuite qu'on y fabriquoit autrefois (4). Ce vaste emplacement est divisé en deux parties ; l'une au-delà des murs, où se trouve l'académie, l'autre en dedans, où est la grande place.

Arrêtons-nous un moment au portique royal, qui, sous plusieurs rapports, mérite notre attention. Le second des archontes, nommé l'archonte-roi, y tient son tribunal (5). Celui de l'aréopage s'y assemble quelquefois (6). Les statues, dont le toit est couronné, sont en terre cuite, & représentent Thésée qui précipite Sciron dans la mer, & l'Aurore qui enleve Céphale (7). La figure de bronze que vous voyez à la porte est celle de Pindare, couronné d'un diadême, ayant

(1) Hesych. in *lexicon*. Aristoph. in ecclef. v. 682.
(2) Eustath. in iliad. lib. 11, p. 868, lin. 37.
(3) Meurs. de popul. Athen. in voce *Pnyx*.
(4) Plin. lib. 35, cap. 12, p. 710. Suid. in *lexicon*. Meurs. Ceram.
(5) Pausan. lib. 1, cap. 3, p. 8.
(6) Demosth. in Aristog. p. 831.
(7) Pausan. lib. 1, cap. 3, p. 8.

un livre ſur ſes genoux & une lyre dans ſa main (1). Thebes, ſa patrie, offenſée de l'éloge qu'il avoit fait des Athéniens, eut la lâcheté de le condamner à une amende ; & Athenes lui décerna ce monument, moins peut-être par eſtime pour ce grand poëte que par haine contre les Thébains. Non loin de Pindare ſont les ſtatues de Conon, de ſon fils Timothée & d'Evagoras, roi de Cypre (2).

Près du portique royal eſt celui de Jupiter libérateur (3), où le peintre Euphranor vient de repréſenter, dans une ſuite de tableaux, les douze dieux, Théſée, le peuple d'Athenes & ce combat de cavalerie où Gryllus, fils de Xénophon, attaqua les Thébains, commandés par Epaminondas (4). On les reconnoît aiſément l'un l'autre ; & le peintre a rendu, avec des traits de feu, l'ardeur dont ils étoient animés (5). L'Apollon du temple voiſin eſt de la même main (6).

Du portique royal partent deux rues qui aboutiſſent à la place publique. Prenons celle de la droite. Elle eſt décorée, comme vous voyez, par quantité d'hermès. C'eſt le nom qu'on donne à ces gaînes ſurmontées d'une tête de Mercure. Les uns ont été placés par de ſimples particuliers, les autres par ordre des magiſtrats (7). Preſque tous rappellent des faits glorieux, d'autres des leçons de ſageſſe. On doit ces derniers à Hipparque, fils de Piſiſtrate. Il avoit mis en

---

(1) Æſchin. epiſt. 4, p. 207.
(2) Iſocr. in Evag. t. 2, p. 98. Demoſth. in Leptin. p. 551. Pauſan. ibid.
(3) Meurſ. in Ceram. cap. 4.
(4) Pauſan. ibid. cap. 3, p. 9.
(5) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 346.
(6) Pauſan. lib. 1, cap. 3, p. 9.
(7) Harpocr. in *lexicon*.

vers les plus beaux préceptes de la morale; il les fit graver sur autant d'hermès élevés par ses ordres dans les places, dans les carrefours, dans plusieurs rues d'Athenes & dans les bourgs de l'Attique. Sur celui-ci, par exemple, est écrit : PRENEZ TOUJOURS LA JUSTICE POUR GUIDE; sur celui-là : NE VIOLEZ JAMAIS LES DROITS DE L'AMITIÉ (1). Ces maximes ont contribué sans doute à rendre sententieux le langage des habitans de la campagne (2).

Cette rue se termine par deux portiques qui donnent sur la place : l'un est celui des hermès (3), l'autre, qui est le plus beau de tous, se nomme le Pœcile. On voit dans le premier trois hermès sur lesquels, après quelques avantages remportés sur les Medes, on inscrivit autrefois l'éloge que le peuple décernoit, non aux généraux, mais aux soldats qui avoient vaincu sous leurs ordres (4). A la porte du Pœcile est la statue de Solon (5). Les murs de l'intérieur, chargés de boucliers enlevés aux Lacédémoniens & à d'autres peuples (6), sont enrichis des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Panœnus & de plusieurs autres peintres célebres. Dans ces tableaux, dont il est plus aisé de sentir les beautés que de les décrire, vous verrez la prise de Troie, les secours que les Athéniens donnerent aux Héraclides, la bataille qu'ils livrerent aux Lacédémo-

---

(1) Plat. in Hipp. t. 2, p. 229. Hesych. in *lexicon.* Suid. in *lexicon.*

(2) Aristot. rhet. t. 2, p. 572.

(3) Muesim. ap. Athen. lib. 9, p. 402.

(4) Æschin. in Ctesiph. p. 458.

(5) Demosth. in Aristog. p. 847. Pausan. lib. 1, cap. 16, p. 38. Ælian. var. hist. lib. 8, cap. 16.

(6) Pausan. lib. 1, cap. 15.

niens à Œnoé, aux Perses à Marathon, aux Amazones dans Athenes même (1).

Cette place, qui est très-vaste, est ornée d'édifices destinés au culte des dieux, ou au service de l'état; d'autres qui servent d'asyle quelquefois aux malheureux, trop souvent aux coupables; des statues décernées à des rois & à des particuliers qui ont bien mérité de la république (2).

Suivez-moi, & à l'ombre des plantes qui embellissent ces lieux (3), parcourons un des côtés de la place. Cette grande enceinte renferme un temple en l'honneur de la mere des dieux, & le palais où s'assemble le sénat (4). Dans ces édifices & tout autour sont placés des cippes & des colonnes où l'on a gravé plusieurs des loix de Solon & des décrets du peuple (5). C'est dans cette rotonde, entourée d'arbres (6), que les prytanes en exercice vont tous les jours prendre leurs repas, & quelquefois offrir des sacrifices pour la prospérité du peuple (7).

Au milieu de dix statues, qui donnerent leurs noms aux tribus d'Athenes [8], le premier des archontes tient son tribunal [9]. Ici les ouvrages du génie arrêtent à tous momens les regards. Dans le temple de la mere des dieux vous avez vu une statue faite par Phidias [10]; dans le temple de

(1) Meurs. Athen. Att. lib. 1, cap. 5.
(2) Id. in Ceram. cap. 16.
(3) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.
(4) Plut in X rhetor. vit. t. 2, p. 842. Suid. in *lexicon*.
(5) Lycurg. orat. in Leocr. p. 165. Æschin. in Ctesiph. p. 458. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Suid. & Hesych. in *lexicon*.
(7) Demosth. de fals. leg. p. 332. Ulpian. ibid. p. 388. Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12. Meurs. in Ceram. cap. 7.
(8) Pausan. ibid.
(9) Suid. in *lexicon*.
(10) Pausan. ibid. cap. 3, p. 9.

Mars, que nous avons devant les yeux, vous trouverez celle du dieu, exécutée par Alcamene, digne éleve de Phidias [1]. Tous les côtés de la place offrent de pareils monumens.

Dans son intérieur, voilà le camp des Scythes que la république entretien pour maintenir l'ordre [2]. Voilà l'enceinte où le peuple s'assemble quelquefois, & qui est maintenant couverte de tentes, sous lesquelles on étale différentes marchandises [3]. Plus loin vous voyez cette foule qu'il est difficile de percer. C'est-là qu'on trouve les provisions nécessaires à la subsistance d'un si grand peuple. C'est le marché général, divisé en plusieurs marchés particuliers, fréquentés à toutes les heures du jour, & sur tout depuis neuf heures jusqu'à midi. Des receveurs y viennent pour retirer les droits imposés sur tout ce qui s'y vend, & des magistrats pour veiller sur tout ce qui s'y fait. Je vous citerai deux loix très-sages, concernant cette populace indocile & tumultueuse. L'une défend de reprocher au moindre citoyen le gain qu'il fait au marché (4). On n'a pas voulu qu'une profession utile pût devenir une profession méprisable. L'autre défend au même citoyen de surfaire, en employant le mensonge (5). La vanité maintient la premiere, & l'intérêt a fait tomber la seconde. Comme la place est l'endroit le plus fréquenté de la ville les ouvriers cherchent à s'en rapprocher(6),& les maisons s'y louent plus à haut prix que par-tout ailleurs.

---

(1) Id. Ibid. cap. 8, p. 20.
(2) Meurs. in Ceram. cap. 16.
(3) Demosth. de cor. p. 501. Id. in Neær. p. 875. Taylor. not. in Demosth. p. 620. Harpocr. in *lexicon*.
(4) Demosth. in Eubul. p. 886.
(5) Id. in Lept. p. 542. Ulpian, ibid. p. 570, Hyperid. ap. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Lys. adv. de lat. p. 413.

Je vais maintenant vous conduire au temple de Théſée, qui fut conſtruit par Cimon, quelques années après la bataille de Salamine. Plus petit que celui de Minerve, dont je vous parlerai bientôt, & auquel il paroît avoir ſervi de modele (1), il eſt, comme ce dernier, d'ordre dorique, & d'une forme très-élégante. Des peintres habiles l'ont enrichi de leurs ouvrages immortels (2).

Après avoir paſſé devant le temple de Caſtor & de Pollux, devant la chapelle d'Agraule, fille de Cécrops, devant le prytanée, où la république entretient à ſes dépens quelques citoyens qui lui ont rendu des ſervices ſignalés (3), nous voilà dans la rue des trépieds [4], qu'il faudroit plutôt nommer la rue des triomphes. C'eſt ici, en effet, que tous les ans on dépoſe, pour ainſi dire, la gloire des vainqueurs aux combats qui embelliſſent nos fêtes. Ces combats ſe livrent entre des muſiciens ou des danſeurs de différens âges. Chaque tribu nomme les ſiens. Celle qui a remporté la victoire conſacre un trépied de bronze, tantôt dans un temple, quelquefois dans une maiſon qu'elle a fait conſtruire dans cette rue (5). Vous voyez ces offrandes multipliées ſur les ſommets ou dans l'intérieur des édifices élégans que nous avons de chaque côté (6). Elles y ſont accompagnées d'inſcriptions qui, ſuivant les circonſtances, contiennent le nom du premier des archontes, de la tribu qui a remporté la victoire, du citoyen qui, ſous le titre de chorege, s'eſt chargé

(1) Le Roi, Ruines de la Grece, t. 1, p. 18.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 17, p. 40.
(3) Meurſ. Athen. Att. lib. 1, cap. 7 & 8.
(4) Athen. lib. 12, p. 543 & 544. Pauſan. lib. 1, cap. 20, p. 46.
(5) Chandl. inſcript. part. 2, p. 48.
(6) Pauſan. lib. 1, cap. 20, p. 46.

gé de l'entretien de la troupe, du poëte qui a fait les vers, du maître qui a exercé le chœur & du musicien qui a dirigé les chants au son de sa flûte (1). Approchons: voilà les vainqueurs des Perses célébrés pour avoir paru à la tête des chœurs. Lisez sous ce trépied : LA TRIBU ANTIOCHIDE A REMPORTÉ LE PRIX; ARISTIDE ÉTOIT CHOREGE; ARCHESTRATE AVOIT COMPOSÉ LA PIECE (2). Sous cet autre : THÉMISTOCLE ÉTOIT CHOREGE; PHRYNICUS AVOIT FAIT LA TRAGÉDIE; ADIMANTE ÉTOIT ARCHONTE (3) *.

Les ouvrages d'architecture & de sculpture dont nous sommes entourés étonnent autant par l'excellence du travail que par les motifs qui les ont produits; mais toutes leurs beautés disparoissent à l'aspect du satyre que vous allez voir dans cet édifice (4), que Praxitele met parmi ses plus beaux ouvrages, & que le public place parmi les chef-d'œuvres de l'art.

La rue des trépieds conduit au théatre de Bacchus. Il convenoit que les trophées fussent élevés auprès du champ de bataille; car c'est au théatre que les chœurs des tribus se disputent communément la victoire (5). C'est-là aussi que le peuple s'assemble quelquefois, soit pour délibérer sur les affaires de l'état, soit pour assister à la représentation des tragédies & des comédies. A Marathon, à Salamine, à Platée les Athéniens ne triompherent que des Perses; ici ils ont triomphé de toutes les nations qui existent aujourd'hui, peut-être

(1) Van. Dal. dissert. de gymnas. cap. 5, p. 672. Chandl. trav. in Grecce, p. 99.
(2) Plut. in Aristid. t. 1, p. 318.
(3) Id. in Them. t. 1, p. 114.
* Voyez la note à la fin du volume.
(4) Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. Plin. lib. 34, cap. 8, p. 653. Athen. lib. 13, p. 591.
(5) Demosth. in Mid. p. 606 & 612.

de celles qui existeront un jour; & les noms d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide ne seront pas moins célebres dans la suite des tems que ceux de Miltiade, d'Aristide & de Thémistocle.

En face du théatre est un des plus anciens temples d'Athenes (1) : celui de Bacchus, surnommé le dieu des pressoirs. Il est situé dans le quartier des Marais (2), & ne s'ouvre qu'une fois l'année (3). C'est dans cette vaste enceinte qui l'entoure qu'en certaines fêtes on donnoit autrefois des spectacles, avant la construction du théatre (4).

Nous arrivons enfin au pied de l'escalier qui conduit à la citadelle (5). Observez en montant comme la vue s'étend & s'embellit de tous côtés. Jettez les yeux à gauche sur l'antre, creusé dans le rocher, & consacré à Pan, auprès de cette fontaine (6). Apollon y reçut les faveurs de Créuse, fille du roi Erechthée. Il y reçoit aujourd'hui l'hommage des Athéniens, toujours attentifs à consacrer les foiblesses de leurs dieux.

Arrêtons-nous devant ce superbe édifice, d'ordre dorique, qui se présente à nous. C'est ce qu'on appelle les propylées ou vestibules de la citadelle. Périclès les fit construire en marbre, sur les dessins & sous la conduite de l'architecte Mnésicles (7). Commencés sous l'archontat d'Eutyménès *, ils ne furent achevés que cinq ans après : ils coû-

(1) Demosth. in Neær. p. 873. Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46.

(2) Athen. lib. 11, cap. 3, p. 465. Isæus ap. Harpocr. in *lexicon*. Hesych. in *lexicon*.

(3) Thucyd. lib. 2, cap. 15.

(4) Hesych. in *lexicon*.

(5) Médailes d'Athenes du cabinet du Roi.

(6) Eurip. in Ion. v. 17, 501, 936. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 68. Lucian. in bis accus. t. 2, p. 801.

(7) Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.

* L'an 437 avant J. C.

terent, dit-on, 2012 talens * (1); somme exorbitante, & qui excede le revenu annuel de la république.

Le temple que nous avons à gauche est consacré à la Victoire. Entrons dans le bâtiment qui est à notre droite, pour admirer les peintures qui en décorent les murs, & dont la plupart sont de la main de Polygnote (2). Revenons au corps du milieu. Considérez les six belles colonnes qui soutiennent le fronton. Parcourez le vestibule, divisé en trois pieces par deux rangs de colonnes ioniques, terminé à l'opposite par cinq portes, à travers desquelles nous distinguons les colonnes du péristyle qui regarde l'intérieur de la citadelle (3)**. Observez, en passant, que ces grandes pieces de marbre composent le plafond & soutiennent la couverture.

Nous voilà dans la citadelle (4). Voyez cette quantité de statues que la religion & la reconnoissance ont élevées en ces lieux, & que le ciseau des Myron, des Phidias, des Alcamene & des plus célebres artistes semble avoir animées. Ici revivront à jamais Périclès, Phormion, Iphicrate, Timothée, & plusieurs autres généraux athéniens. Leurs nobles images sont mêlées confusément avec celles des dieux (5).

Ces sortes d'apothéoses me frapperent vivement à mon arrivée dans la Grece. Je croyois voir dans chaque ville deux especes de citoyens : ceux

---

* 10,864,800 livres.

(1) Heliod. ap. Harpocr. & Suid. in *lexicon*.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 22. p. 51.

(3) Le Roi, ruines de la Grece, part. 2e p. 13 & 47. Pausan. ibid.

** Voyez le plan des propylées.

(4) Meurs. in Cecrop.

(5) Pausan. lib. 1, passim.

que la mort destinoit à l'oubli, & ceux à qui les arts donnoient une existence éternelle. Je regardois les uns comme les enfans des hommes, les seconds comme les enfans de la gloire. Dans la suite, à force de voir des statues, j'ai confondu ces deux peuples.

Approchons de ces deux autels. Respectez le premier, c'est celui de la Pudeur : embrassez tendrement le second, c'est celui de l'Amitié (1). Lisez sur cette colonne de bronze un décret qui proscrit, avec des notes infamantes, un citoyen & sa postérité, parce qu'il avoit reçu l'or des Perses pour corrompre les Grecs (2). Ainsi les mauvaises actions sont immortalisées pour en produire de bonnes, & les bonnes pour en introduire de meilleures. Levez les yeux, admirez l'ouvrage de Phidias. Cette statue colossale de bronze est celle qu'après la bataille de Marathon les Athéniens consacrerent à Minerve (3).

Toutes les régions de l'Attique sont sous la protection de cette déesse (4); mais on diroit qu'elle a établi sa demeure dans la citadelle. Combien de statues, d'autels & d'édifices en son honneur ! Parmi ces statues il en est trois dont la matiere & le travail attestent les progrès du luxe & des arts. La premiere est si ancienne qu'on la dit être descendue du ciel (5); elle est informe, & de bois d'olivier. La seconde, que je viens de vous montrer, est d'un tems où de tous les métaux les Athéniens n'employoient que le fer pour obtenir des succès, & le bronze pour les éterniser. La

(1) Hesych. in *lexicon*.
(2) Demosth. philipp. 4, p. 91. Id. de fals. leg. p. 336. Plut. in Themist. t. 1, p. 114.
(3) Demosth. de fals. leg. p. 336. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 67.
(4) Pausan. ibid. cap. 26, p. 63.
(5) Id. ibid.

troisieme, que nous verrons bientôt, fut ordonnée par Périclès : elle est d'or & d'ivoire (1).

Voici un temple composé de deux chapelles, consacrées, l'une à Minerve Poliade, l'autre à Neptune, surnommé Erechthée (2). Observons la maniere dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits historiques. C'est ici que l'on montre, d'un côté, l'olivier que la déesse fit sortir de la terre, & qui s'est multiplié dans l'Attique ; de l'autre, le puits d'où l'on prétend que Neptune fit j'aillir l'eau de la mer (3). C'étoit par de pareils bienfaits que ces divinités aspiroient à donner leur nom à cette ville naissante. Les dieux déciderent en faveur de Minerve ; & pendant long-temps les Athéniens préférerent l'agriculture au commerce (4). Depuis qu'ils ont réuni ces deux sources de richesses ils partagent dans un même lieu leur hommage entre leurs bienfaicteurs ; & pour achever de les concilier ils leur ont élevé un autel commun, qu'ils appellent l'autel de l'oubli (5).

Devant la statue de la déesse est suspendue une lampe d'or, surmontée d'une palme de même métal, qui se prolonge jusqu'au plafond. Elle brûle jour & nuit (6) ; on n'y met de l'huile qu'une fois l'an. La meche, qui est d'amiante (7), ne se consume jamais ; & la fumée s'échappe par un tuyau caché sous la feuille de palmier. Cet ouvrage est de Callimaque. Le travail en est si achevé qu'on

(1) Schol. Demosth. in Androt. p. 440.
(2) Meurs. in Cerop. cap. 20.
(3) Herodot. lib. 8, cap. 55. Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 62. Meurs. in Cecrop. cap. 19.
(4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.
(5) Plut. sympos. lib. 9, quæst. 6, t. 2, p. 741.
(6) Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 63. Strab. lib. 9, p. 606.
(7) Salmas. in Solin. t. 1, p. 178.

» dée [1] & la forme des temples [2] ; mais ils ont
» donné à ces édifices des proportions plus agréa-
» bles, ou du moins plus aſſorties à leur goût.

» Je n'entreprendrai pas de vous en décrire les
» différentes parties, j'aime mieux vous envoyer
» le plan de celui qui fut conſtruit en l'honneur
» de Théſée *. Quatre murs diſpoſés en forme de
» parallélogramme ou de quarré-long, conſtituent
» la nef ou le corps du temple. Ce qui le décore
» & fait ſon principal mérite eſt extérieur & lui
» eſt auſſi étranger que les vêtemens qui diſtin-
» guent les différentes claſſes des citoyens. C'eſt
» un portique qui regne tout autour, & dont les
» colonnes, établies ſur un ſoubaſſement compoſé
» de quelques marches, ſoutiennent un entable-
» ment ſurmonté d'un fronton dans les parties an-
» térieures & poſtérieures. Ce portique ajoute au-
» tant de grace que de majeſté à l'édifice ; il contri-
» bue à la beauté des cérémonies par l'affluence
» des ſpectateurs qu'il peut contenir & qu'il met à
» l'abri de la pluie (3).

» Dans les veſtibules ſont des vaſes d'eau luſ-
» trale (4) & des autels ſur leſquels on offre ordi-
» nairement les ſacrifices (5). Delà on entre dans
» le temple, où ſe trouvent la ſtatue de la divinité
» & les offrandes conſacrées par la piété des peu-
» ples. Il ne tire du jour que de la porte **.(6).

» Le plan que vous avez ſous les yeux peut ſe

---

(1) Herodot. lib. 2, cap 4.

(2) Voyage de Norden, pl. 132. Pococ. t. 1, pl. 44, 45, &c. Moſaïq. de Paleſtr. dans les Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 30, p. 503.

* Voyez la planche relative à ce chapitre, nº 1.

(3) Vitruv. lib. 3, cap. 2, p. 42.

(4) Caſaub. in Theophr. cap. 16, p. 126. Duport. ibid. p. 456.

(5) Eurip. Iphig. in Taur. v. 72. Poll. lib. 1, cap. 1, §. 6, &c.

** Voyez la note à la fin du volume.

(6) Voyag. de Spon, t. 2, p. 89.

» diversifier suivant les regles de l'art & le goût » de l'artiste. Variété dans les dimensions du temple. Celui de Jupiter à Olympie a 230 pieds de » longueur, 95 pieds de largeur, 68 de hau» teur (1). Celui de Jupiter à Agrigente en Si» cile (2) a 340 pieds de long, 160 de large, 120 » de haut *.

» Variété dans le nombre des colonnes. Tan» tôt on en voit 2, 4, 6, 8 & jusqu'à 10, aux » deux façades, tantôt on n'en a placé qu'à la fa» çade antérieure. Quelquefois deux files de co» lonnes forment tout autour un double porti» que.

» Variété dans les ornemens & les proportions » des colonnes & de l'entablement. C'est ici que » brille le génie des Grecs. Après différens essais, » ayant réuni leurs idées & leurs découvertes en » systêmes, ils composerent deux genres ou deux » ordres d'architecture, qui ont chacun un carac» tere distinctif & des beautés particulieres : l'un, » plus ancien, plus mâle & plus solide, nommé » dorique ; l'autre, plus léger & plus élégant, » nommé ionique. Je ne parle point du corinthien, » qui ne differe pas essentiellement des deux au» tres (3).

» Variété enfin dans l'intérieur des temples.

(1) Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 398.

(2) Diod. Sic. lib. 13, p. 203.

* Longueur du temple d'Olympie, 217 de nos pieds, 2 pouces 8 lignes; sa largeur, 89 pieds 8 pouces 8 lignes; sa hauteur, 64 pieds 2 pouces 8 lignes. Longueur du temple d'Agrigente, 321 pieds 1 pouce 4 lignes; sa largeur, 151 pieds 1 pouce 4 lignes; sa hauteur, 113 pieds 4 lignes. Winckelmann (Rec. de ses lett. t. 1, p. 282) présume avec raison que la largeur de ce temple étoit de 160 pieds grecs, au lieu de 60 que porte le texte de Diodore, tel qu'il est aujourd'hui.

(3) Le Roi, Ruines de la Grece, p. 15 de l'Essai sur l'hist. de l'architect.

» Quelques-uns renferment un sanctuaire interdit » aux profanes (1), d'autres sont divisés en plu- » sieurs parties. Il en est dans lesquels, outre la » porte d'entrée, on en a pratiqué une à l'extrê- » mité opposée, ou dont le toit est soutenu par » un ou deux rangs de colonnes*.

» Pour vous mettre en état de mieux juger de la » forme des temples de cette nation je joins à » ma lettre deux dessins où vous trouvérez la » façade & la vue du parthénon qui est à la ci- » tadelle d'Athenes **. J'y joins aussi l'ouvrage » qu'Ictinus composa sur ce beau monument (2). » Ictinus fut un des deux architectes que Péricles » chargea du soin de le construire; l'autre s'appel- » loit Callicrate (3).

» De quelque côté qu'on arrive, par mer, par » terre, on le voit de loin s'élever au-dessus de » la ville & de la citadelle (4). Il est d'ordre do- » rique & de ce beau marbre blanc qu'on tire des » carrieres du Pentélique, montagne de l'Atti- » que. Sa largeur est de 100 pieds, sa longueur » d'environ 227, sa hauteur d'environ 69 ***. Le » portique est double aux deux façades, simple » aux deux côtés. Tout le long de la face exté- » rieure de la nef regne une frise où l'on a re- » présenté une procession en l'honneur de Miner- » ve (5). Ces bas-reliefs ont accru la gloire de » ceux qui les exécuterent.

---

(1) Valer. Max. lib. 1, cap. 6, §. 12. Poll. lib. 1, cap. 1, §. 8. Cæs. de bell. civ. lib. 3, cap. 105.

* Voyez la note à la fin du volume.

** Voyez la planche déja citée, n°s II & III.

(2) Vitruv. præf. lib. 7, p. 125.

(3) Plut. in Per. t. 1, p. 159. Strab. lib. 9, p. 395. Pausan. cap. 41, p. 685.

(4) Le Roi, Ruines de la Grece, part. 1, p. 8.

*** Voyez la note à la fin du volume.

(5) Chandl. trav. in Greece, p. 51.

» Dans le temple est cette statue célebre par sa » grandeur, par la richesse de la matiere & la » beauté du travail. A la majesté sublime qui brille » dans les traits & dans toute la figure de Minerve » on reconnoît aisément la main de Phidias. Les » idées de cet artiste avoient un si grand caracte- » re qu'il a encore mieux réussi à représenter les » dieux que les hommes (1). On eût dit qu'il » voyoit les seconds de trop haut & les premiers » de fort près.

» La hauteur de la figure est de 26 coudées: » elle est debout, couverte de l'égide & d'une » longue tunique (2) ; elle tient d'une main la lan- » ce & de l'autre une victoire, haute de près de » 4 coudées *. Son casque, surmonté d'un sphinx, » est orné, dans les parties latérales, de deux » griffons. Sur la face extérieure du bouclier posé » aux pieds de la déesse, Phidias a représenté le » combat des amazones ; sur l'intérieur, celui » des dieux & des géans ; sur la chaussure, celui » des Lapithes & des Centaures ; sur le piédestal, » la naissance de Pandore, & quantité d'autres su- » jets. Les parties apparentes du corps sont en » ivoire, excepté les yeux, où l'iris est figuré par » une pierre particuliere (3). Cet habile artiste » mit dans l'exécution une recherche infinie, & » montra que son génie conservoit sa supério- » rité jusque dans les plus petits détails (4).

(1) Quintil. lib. 12, cap. 10, p. 744.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 57 & 58. Plin. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726. Max. Tyr. diss. 14, p. 156. Arrian. in Epict. lib. 2, cap. 8, p. 208.

* La coudée parmi les Grecs étant d'un de leurs pieds, & d'un demi-pied en sus, la hauteur de la figure étoit de 36 de nos pieds, & 10 pouces en sus, & celle de la victoire, de 5 de nos pieds & 8 pouces.

(3) Plat. in Hipp. t. 3, p. 290. Plin. lib. 37, p. 787 & 788.

(4) Plin. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726.

» Avant que de commencer cet ouvrage il fut
» obligé de s'expliquer dans l'assemblée du peu-
» ple sur la matiere qu'on emploieroit. Il préfé-
» roit le marbre, parce que son éclat subsiste plus
» long-tems. On l'écoutoit avec attention ; mais
» quand il ajouta qu'il en coûteroit moins, on lui
» ordonna de se taire & il fut décidé que la statue
» seroit en or & en ivoire (1).

» On choisit l'or le plus pur ; il en fallut une
» masse du poids de 40 talens * (2). Phidias, sui-
» vant le conseil de Périclès, l'appliqua de telle
» maniere qu'on pouvoit aisément le détacher.
» Deux motifs engagerent Périclès à donner ce
» conseil. Il prévoyoit le moment où l'on pour-
» roit faire servir cet or aux besoins pressans de
» l'état, & c'est en effet ce qu'il proposa au com-
» mencement de la guerre du Péloponese (3). Il
» prévoyoit encore qu'on pourroit l'accuser,
» ainsi que Phidias, d'en avoir détourné une par-
» tie, & cette accusation eut lieu (4) ; mais par
» la précaution qu'ils avoient prise elle ne tourna
» qu'à la honte de leurs ennemis * *.

» On reprochoit encore à Phidias d'avoir gravé
» son portrait & celui de son protecteur sur le
» bouclier de Minerve. Il s'est représenté sous
» les traits d'un vieillard prêt à lancer une grosse
» pierre ; & l'on prétend que, par un ingénieux
» méchanisme, cette figure tient tellement à l'en-
» semble, qu'on ne peut l'enlever sans décom-

---

(1) Val. Max. lib. 1, cap. 1, §. 7.

* La proportion de l'or à l'argent étoit alors de 1 à 13 ; ainsi 40 talens d'or faisoient 520 talens d'argent, c'est-à-dire deux millions huit cens huit mille de nos livres. Voyez à la fin du volume la note sur la quantité de l'or appliqué à la statue.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

(3) Id. ibid.

(4) Plut. in Pericl. t. 1, p. 169.

** Voyez la note à la fin du volume.

» poser & détruire toute la statue (1). Périclès » combat contre une amazone. Son bras, étendu & » armé d'un javelot, dérobe aux yeux la moitié » de son visage. L'artiste ne l'a caché en partie » que pour inspirer le désir de le reconnoître.

» A ce temple est attaché un trésor où les par- » ticuliers mettent en dépôt les sommes d'argent » qu'ils n'osent garder chez eux. On y conserve » aussi les offrandes que l'on a faites à la déesse. » Ce sont des couronnes, des vases, de petites » figures de divinités, en or ou en argent. Les » Athéniennes y consacrent souvent leurs an- » neaux, leurs bracelets, leurs colliers. Ces ob- » jets sont confiés aux trésoriers de la déesse, » qui en ont l'inspection pendant l'année de leur » exercice. En sortant de place ils en remettent à » leurs successeurs un état, qui contient le poids » de chaque article & le nom de la personne qui » en a fait présent. Cet état, gravé aussi-tôt sur » le marbre (2), atteste la fidélité des gardes et » excite la générosité des particuliers.

» Ce temple, celui de Thésée, & quelques au- » tres encore, sont le triomphe de l'architecture » & de la sculpture. Je n'ajouterois rien à cet éloge, » quand je m'étendrois sur les beautés de l'ensemble » & sur l'élégance des détails. Ne soyez pas étonné » de cette multitude d'édifices élevés en l'hon- » neur des dieux. A mesure que les mœurs se sont » corrompues on a multiplié les loix pour pré- » venir les crimes, & les autels pour les expier. » Au surplus, de pareils monumens embellissent » une ville, hâtent les progrès des arts & sont la

(1) De mund. ap. Aristot. t. 1, p. 613. Cicer. orat. cap. 71, t. 1, p. 481. Id. Tuscul. lib. 1, cap. 15, t. 2, p. 245.
(2) Chandl. inscript. in notis, part. 2, p. XV. Poll. lib. 10, cap. 28, §. 126.

» plupart construits aux dépens de l'ennemi ; car » une partie du butin est toujours destinée à la » magnificence du culte public «.

Telle fut la réponse que je fis au mage Othanès. Maintenant, sans sortir de la citadelle, nous allons prendre différentes stations, qui développeront successivement la ville à nos yeux.

Elle s'est prolongée, dans ces derniers tems, vers le sud-ouest, parce que le commerce force, tous les jours, les habitans à se rapprocher du Pirée. C'est de ce côté-là & du côté de l'ouest qu'aux environs de la citadelle s'élevent par intervalles des rochers & des éminences (1), la plupart couverts de maisons. Nous avons à droite la colline de l'aréopage ; à gauche, celle du Musée ; vers le milieu, celle du Pnyx, où j'ai dit que se tient quelquefois l'assemblée générale. Voyez jusqu'à quel point se surveillent les deux partis qui divisent les Athéniens : comme du haut de cette colline on apperçoit distinctement le Pirée, il fut un tems où les orateurs, les yeux tournés vers ce port, n'oublioient rien pour engager le peuple à tout sacrifier à la marine. Les partisans de l'aristocratie en étoient souverainement blessés. Ils disoient que les premiers législateurs n'avoient favorisé que l'agriculture, & que Thémistocle, en liant la ville au Pirée & la mer à la terre, avoit accru le nombre des matelots & le pouvoir de la multitude. Aussi, après la prise d'Athenes, les trente tyrans établis par Lysander n'eurent rien de plus pressé que de tourner vers la campagne la tribune aux harangues, auparavant dirigée vers la mer (2).

---

(1) Whel. a journ. book 5, p. 338. Spon. Chandl. &c.
(2) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.

Je n'ai pas fait mention de plusieurs édifices situés sur les flancs & aux environs de la citadelle. Tels sont, entr'autres, l'odeum & le temple de Jupiter Olympien. Le premier est cette espece de théatre que Périclès fit élever pour donner des combats de musique (1), & dans lequel les six derniers archontes tiennent quelquefois leurs séances (2). Le comble, soutenu par des colonnes, est construit des débris de la flotte des Perses vaincus à Salamine (3). Le second fut commencé par Pisistrate, & seroit, dit-on, le plus magnifique des temples, s'il étoit achevé (4).

Vos pas étoient souvent arrêtés & vos regards surpris dans la route que nous avons suivie depuis le port de Pirée jusqu'au lieu où nous sommes. Il est peu de rues, peu de places dans cette ville, qui n'offrent de semblables objets de curiosité; mais ne vous en rapportez pas aux apparences. Tel édifice, dont l'extérieur est négligé, renferme dans son sein un trésor précieux. Vers le nord, au quartier de Mélite, tâchez de démêler quelques arbres autour d'une maison qu'on apperçoit à peine; c'est la demeure de Phocion (5): de ce côté-ci, au milieu de ces maisons, un petit temple consacré à Vénus; c'est là que se trouve un tableau de Zeuxis, représentant l'Amour couronné de roses (6): là-bas, auprès de cette colline, un autre édifice où le rival de Zeuxis a fait un de ces essais qui décelent le génie. Parrhasius, per-

(1) Meurs. in Ceram. cap. 11.
(2) Demosth. in Neær. p. 869.
(3) Theophr. charact. cap. 3. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.
(4) Dicæarch. stat. græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 8. Meurs. Athen. Attic. cap. 10.
(5) Plut. in Phoc. t. 1, p. 750.
(6) Aristoph. in Acharn. v. 991. Schol. ibid. Suid. in *lexicon.*

CHAPITRE XIII.

*Bataille de Mantinée *. Mort d'Epaminondas.*

LA Grece touchoit au moment d'une révolution : Epaminondas étoit à la tête d'une armée ; sa victoire ou sa défaite alloit enfin décider si c'étoit aux Thébains ou aux Lacédémoniens de donner des loix aux autres peuples. Il entrevit l'instant de hâter cette décision.

Il part un soir de Tégée en Arcadie pour surprendre Lacédémone (1). Cette ville est toute ouverte & n'avoit alors pour défenseurs que des enfans & des vieillards. Une partie des troupes se trouvoit en Arcadie ; l'autre s'y rendoit sous la conduite d'Agésilas. Les Thébains arrivent à la pointe du jour (2) & voient bientôt Agésilas prêt à les recevoir. Instruit par un transfuge de la marche d'Epaminondas, il étoit revenu sur ses pas avec une extrême diligence, & déjà ses soldats occupoient les postes les plus importans. Le général thébain, surpris sans être découragé, ordonne plusieurs attaques. Il avoit pénétré jusqu'à la place publique (3) & s'étoit rendu maître d'une partie de la ville. Agésilas n'écoute

* Dans la 2e année de la 104e olympiade, le 12 du mois de scirophorion, c'est-à-dire le 5 juillet de l'année julienne proleptique, 362 avant J. C.

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 643. Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 10.

(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 392.

(3) Polyb. lib. 9, p. 547.

plus alors que son désespoir (1). Quoiqu'âgé de près de 80 ans, il se précipite au milieu des dangers, & secondé par le brave Archidamus, son fils, il repousse l'ennemi & le force de se retirer.

Isadas donna, dans cette occasion, un exemple qui excita l'admiration & la sévérité des magistrats. Ce Spartiate, à peine sorti de l'enfance, aussi beau que l'amour, aussi vaillant qu'Achille, n'ayant pour armes que la pique & l'épée, s'élance à travers les bataillons des Lacédémoniens, fond avec impétuosité sur les Thébains & renverse à ses pieds tout ce qui s'oppose à sa fureur. Les éphores lui décernerent une couronne pour honorer ses exploits & le condamnerent à une amende, parce qu'il avoit combattu sans cuirasse & sans bouclier (2).

Epaminondas ne fut point inquiété dans sa retraite. Il falloit une victoire pour faire oublier le mauvais succès de son entreprise. Il marche en Arcadie, où s'étoient réunies les principales forces de la Grece (3). Les deux armées furent bientôt en présence. Celle des Lacédémoniens & de leurs alliés étoit de plus de 20,000 hommes de pied & de près de 2000 chevaux; celle de la ligue thébaine de 30,000 hommes d'infanterie & d'environ 3000 de cavalerie (4).

Jamais Epaminondas n'avoit déployé plus de talent dans cette circonstance. Il suivit dans son ordre de bataille les principes qui lui avoient procuré la victoire de Leuctres (5). Une de ses ailes,

---

(1) Plut. in Agesil. t. 1, p. 615.

(2) Id. ibid.

(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 647.

(4) Diod. Sic lib. 15, p. 393.

(5) Folard, traité de la colon. chap. 10; dans le prem. vol. de la trad. de Polybe, p. LXI.

formée en colonne, tomba sur la phalange lacédémonienne, qu'elle n'auroit peut-être jamais enfoncée s'il n'étoit venu lui-même fortifier ses troupes par son exemple & par un corps d'élite dont il étoit suivi. Les ennemis, effrayés à son approche (1), s'ébranlent & prennent la fuite. Il les poursuit avec un courage dont il n'est plus le maître, & se trouve enveloppé par un corps de Spartiates, qui font tomber sur lui une grêle de traits. Après avoir long-temps écarté la mort & fait mordre la poussiere à une foule de guerriers, il tomba percé d'un javelot dont le fer lui resta dans la poitrine. L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive, aussi sanglante que la premiere. Ses compagnons, ayant redoublé leurs efforts, eurent la triste consolation de l'emporter dans sa tente.

On combattit à l'autre aile avec une alternative à peu près égale de succès & de revers. Par les sages dispositions d'Epaminondas les Athéniens ne furent pas en état de seconder les Lacédémoniens (2). Leur cavalerie attaqua celle des Thébains, fut repoussée avec perte, se forma de nouveau & détruisit un détachement que les ennemis avoient placé sur les hauteurs voisines. Leur infanterie étoit sur le point de prendre la fuite lorsque les Eléens volerent à son secours (3).

La blessure d'Epaminondas arrêta le carnage & suspendit la fureur des soldats. Les troupes des deux partis, également étonnées, resterent dans l'inaction (4). De part & d'autre on sonna la re-

(1) Diod. Sic lib. 15, p. 395.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 646.
(3) Diod. ibid. p. 394.
(4) Justin. lib. 6, cap. 7.

traite & l'on dressa un trophée sur le champ de bataille (1).

Epaminondas respiroit encore. Ses amis, ses officiers fondoient en larmes autour de son lit. Le camp retentissoit des cris de la douleur & du désespoir. Les médecins avoient déclaré qu'il expireroit dès qu'on ôteroit le fer de la plaie (2). Il craignit que son bouclier ne fût tombé entre les mains de l'ennemi ; on le lui montra & il le baisa comme l'instrument de sa gloire (3). Il parut inquiet sur le sort de la bataille ; on lui dit que les Thébains l'avoient gagnée. » Voilà qui est bien, » répondit-il ; j'ai assez vécu (4) «. Il demanda ensuite Daïphantus & Iollidas, deux généraux qu'il jugeoit dignes de le remplacer : on lui dit qu'ils étoient morts. » Persuadez donc aux Thébains, » reprit-il, de faire la paix (5) «. Alors il ordonna d'arracher le fer ; & l'un de ses amis s'étant écrié, dans l'égarement de sa douleur : » Vous mourez, » Epaminondas ! si du moins vous laissiez des en» fans ! — Je laisse, répondit-il en expirant, deux » filles immortelles : la victoire de Leuctres & celle » de Mantinée (6) «.

Sa mort avoit été précédée par celle de Timagene, de cet ami si tendre qui m'avoit amené dans la Grece. Huit jours avant la bataille il disparut tout-à-coup. Une lettre laissée sur la table d'Epicharis, sa niece, nous apprit qu'il alloit joindre Epaminondas, avec qui il avoit pris des engage-

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 396.
(2) Id. ibid.
(3) Cicer. de finib. lib. 2, cap. 30, t. 2, p. 135. Id. epist. famil. lib. 5, epist. 12, t. 7, p. 163. Justin. ibid. cap. 8.
(4) Diod. ibid. Nep. in Epam. cap. 9.
(5) Plut apophth. t. 2, p. 194.
(6) Diod. Sic. lib. 15, p. 396.

mens pendant son séjour à Thebes. Il devoit bientôt se réunir à nous, pour ne plus nous quitter. Si les dieux, ajoutoit-il, en ordonnent autrement, souvenez-vous de tout ce qu'Anacharsis a fait pour moi, de tout ce que vous m'avez promis de faire pour lui.

Mon cœur se déchiroit à la lecture de cette lettre. Je voulus partir à l'instant; je l'aurois dû: mais Timagene n'avoit pris que de trop justes mesures pour m'en empêcher. Apollodore, qui, à sa priere, venoit d'obtenir pour moi le droit de citoyen d'Athenes, me représenta que je ne pouvois porter les armes contre ma nouvelle patrie, sans le compromettre, lui & sa famille. Cette considération me retint, & je ne suivis pas mon ami; & je ne fus pas témoin de ses exploits; & je ne mourus pas avec lui.

Son image est toujours présente à mes yeux. Il y a 30 ans; il n'y a qu'un moment que je l'ai perdu. J'ai deux fois entrepris de tracer son éloge, deux fois mes larmes l'ont effacé. Si j'avois eu la force de le finir, j'aurois eu celle de le supprimer. Les vertus d'un homme obscur n'intéressent que ses amis, & n'ont pas même le droit de servir d'exemple aux autres hommes.

La bataille de Mantinée augmenta dans la suite les troubles de la Grece (1); mais dans le premier moment elle termina la guerre (2). Les Athéniens eurent soin, avant leur départ, de retirer les corps de ceux qu'ils avoient perdus. On les fit consumer sur le bûcher : les ossemens furent transportés à Athenes, & l'on fixa le jour où se

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, cap. 647.
(2) Plut. in Ages. t. 1, p. 616.

feroit la cérémonie des funérailles, à laquelle préside un des principaux magistrats (1).

On commença par exposer, sous une grande tente, les cercueils de cyprès où les ossemens étoient renfermés. Ceux qui avoient des pertes à pleurer, hommes & femmes, y venoient par intervalles faire des libations & s'acquitter des devoirs imposés par la tendresse & par la religion (2). Trois jours après les cercueils, placés sur autant de chars qu'il y a de tribus, traverserent lentement la ville, & parvinrent au céramique extérieur, où l'on donna des jeux funebres; on déposa les morts dans le sein de la terre, après que leurs parens & leurs amis les eurent, pour la derniere fois, arrosés de leurs larmes. Un orateur choisi par la république, s'étant levé, prononça l'oraison funebre de ces braves guerriers (3). Chaque tribu distingua les tombeaux de ses soldats par des pierres sépulcrales, sur lesquelles on avoit eu soin d'inscrire leurs noms & ceux de leurs peres, le lieu de leur naissance & celui de leur mort.

Le chemin qui conduit de la ville à l'académie est entouré de pareilles inscriptions (4). On en voit d'autres semées confusément aux environs. Ici reposent ceux qui périrent dans la guerre d'Egine; là ceux qui périrent en Chpre, plus loin ceux qui périrent dans l'expédition de Sicile. On ne peut faire un pas sans fouler la cendre d'un héros, ou d'une victime immolée à la patrie.

(1) Poll lib. 8, cap. 9, §. 91.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 34.
(3) Lys. orat. funeb. p. 26 & 67.
(4) Pausan. lib. 1, cap. 29.

Les soldats qui revenoient du Péloponese, & qui avoient accompagné le convoi, erroient au milieu de ces monumens funebres : ils se montroient les uns aux autres les noms de leurs aïeux, de leurs peres, & sembloient jouir d'avance des honneurs qu'on rendroit un jour à leur mémoire.

FIN DU CHAPITRE TREIZIEME.

CHAPITRE XIV.

Du Gouvernement actuel d'Athenes.

JE passerai quelquefois d'un sujet à un autre sans en avertir. Je dois justifier ma marche.

Athenes étoit le lieu de ma résidence ordinaire; j'en partois souvent avec Philotas, mon ami, & nous y revenions après avoir parcouru des pays éloignés ou voisins. A mon retour je reprenois mes recherches; je m'occupois, par préférence, de quelque objet particulier. Ainsi l'ordre de cet ouvrage n'est en général que celui d'un journal dont j'ai déjà parlé, & dans lequel j'ajoutois au récit de mes voyages, & à celui des événemens remarquables, les éclaircissemens que je prenois sur certaines matieres. J'avois commencé par l'examen du gouvernement des Athéniens; dans mon introduction je me suis contenté d'en développer les principes: j'entre ici dans de plus grands détails, & je le considere avec les changemens & les abus que de malheureuses circonstances ont successivement amenés.

Les villes & les bourgs de l'Attique sont divisés en 174 départemens ou districts (1), qui, par leurs différentes réunions, forment dix tribus. Tous les citoyens, ceux même qui résident à Athenes, appartiennent à l'un de ces districts, sont obligés de faire inscrire leurs noms dans ses

(1) Strab. lib. 9, p. 396. Eustath. in Iliad. lib. 2, p. 284. Corsin. fast. Att. t. 1, dissert. 5.

régistres, & se trouvent par-là naturellement classés dans une des tribus.

Tous les ans, vers les derniers jours de l'année (1), les tribus s'assemblent séparément pour former un Sénat composé de 500 députés, qui doivent être âgés au moins de 30 ans (2). Chacune d'entr'elles en présente 50, & leur en donne pour adjoints 50 autres, destinés à remplir les places que la mort ou l'irrégularité de conduite laisseront vacantes (3). Les uns & les autres sont tirés au sort (4).

Les nouveaux sénateurs doivent subir un examen rigoureux (5) : car il faut des mœurs irréprochables à des hommes destinés à gouverner les autres. Ils font ensuite un serment par lequel ils promettent, entr'autres choses, de ne donner que de bons conseils à la république, de juger suivant les loix, de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions, à moins qu'il ne fût accusé d'avoir conspiré contre l'état, ou retenu les deniers publics (6).

Le Sénat, formé par les représentans des dix tribus, est naturellement divisé en dix classes, dont chacune à son tour a la prééminence sur les autres. Cette prééminence se décide par le sort (7), & le tems en est borné à l'espace de 36 jours pour les quatre premieres classes, de 35 pour les autres (8).

---

(1) Argum. in Androt. orat. p. 697. Pet. leg. Att. p. 186.
(2) Xenoph. memor. lib. 1, p. 717.
(3) Harpocr. in *lexicon*.
(4) Id. ibid. Andoc. de myst. part. 2, p. 13.
(5) Lys. adv. Philon. p. 487.
(6) Pet. leg. Att. p. 192.
(7) Argum. in Androt. orat. p 697. Suid. in *lexicon*.
(8) Suid. ibid. Pet. ibid. p. 189. Corsin. fast. Att. diss. 2, p. 108.

Celle qui eſt à la tête des autres s'appelle la claſſe des Prytanes (1). Elle eſt entretenue aux dépens du public (2), dans un lieu nommé le Prytanée. Mais, comme elle eſt encore trop nombreuſe pour exercer en commun les fonctions dont elle eſt chargée, on la ſubdiviſe en cinq décuries, compoſées chacune de dix proedres ou préſidens (3). Les ſept premiers d'entr'eux occupent pendant ſept jours la premiere place, chacun à ſon tour; les autres en ſont formellement exclus.

Celui qui la remplit doit être regardé comme le chef du ſénat. Ses fonctions ſont ſi importantes qu'on n'a cru devoir les lui confier que pour un jour. Il propoſe communément les ſujets des délibérations; il appelle les ſénateurs au ſcrutin, & garde, pendant le court intervalle de ſon exercice, le ſceau de la république, les clefs de la citadelle & celles du tréſor de Minerve (4).

Ces arrangemens divers, toujours dirigés par le ſort, ont pour objet de maintenir la plus parfaite égalité parmi les citoyens, & la plus grande ſûreté dans l'état. Il n'y a point d'Athénien qui ne puiſſe devenir membre & chef du premier corps de la nation; il n'y en a point qui puiſſe, à force de mérite ou d'intrigues, abuſer d'une autorité qu'on ne lui confie que pour quelques inſtans.

Les neuf autres claſſes, ou chambres du ſénat, ont de même à leur tête un préſident, qui change à toutes les aſſemblées de cette compagnie, &

---

(1) Harpocr. & Suid. in *lexicon*.
(2) Demoſth. de cor. p. 501. Poll. lib. 8, cap. 15, §. 155. Ammon. ap. Harpocr. in *lexicon*.
(3) Argum. in Androt. ibid.
(4) Suid. in *lexicon*. Argum. orat. Demoſth. in Androt. p. 697.

qui est chaque fois tiré au sort par le chef des prytanes (1). En certaines occasions ces neuf présidens portent les décrets du sénat à l'assemblée de la nation, & c'est le premier d'entr'eux qui appelle le peuple aux suffrages (2); en d'autres, ce soin regarde le chef des prytanes, ou l'un de ses assistans (3) *.

Le sénat se renouvelle tous les ans. Il doit exclure, pendant le tems de son exercice, ceux de ses membres dont la conduite est répréhensible (4), & rendre ses comptes avant que de se séparer (5). Si l'on est content de ses services il obtient une couronne que lui décerne le peuple. Il est privé de cette récompense quand il a négligé de faire construire des galeres (6). Ceux qui le composent reçoivent, pour droit de présence, une drachme par jour (7) **. Il s'assemble tous les jours, excepté les jours de fêtes & les jours regardés comme funestes (8). C'est aux prytanes qu'il appartient de le convoquer, & de préparer d'avance les sujets des délibérations. Comme il représente les tribus, il est représenté par les prytanes, qui, toujours réunis en un même endroit, sont à portée de veiller sans cesse sur les dangers qui menacent la république, & d'en instruire le sénat.

Pendant les 35 ou 36 jours que la classe des

---

(1) Harpocr. in *lexicon*. & in *lexicon*. Pet. leg. Att. p. 191.
(2) Corsin. fast. Att. t. 1, p. 276 & 286.
(3) Aristoph. in Acharn. v. 60. Schol. ibid. Thucyd. lib. 6, cap. 14. Isocr. de pac. t. 1, p. 368 & alii.
* Voyez la note à la fin du volume.
(4) Æschin. in Timarch. p. 277.
(5) Id. in Ctesiph. p. 430 & 431.
(6) Demosth. in Androt. p. 700. Arg. ejusd. orat.
(7) Hesych. in *lexicon*.
** Dix-huit sols.
(8) Pet. leg. Att. p. 193.

prytanes eſt en exercice, le peuple s'aſſemble quatre fois (1); & ces quatre aſſemblées, qui tombent le 11, le 20, le 30 & le 33 de la prytanie, ſe nomment aſſemblées ordinaires.

Dans la premiere on confirme ou on deſtitue les magiſtrats qui viennent d'entrer en place (2); on s'occupe des garniſons & des places qui font la ſûreté de l'état (3), ainſi que de certaines dénonciations publiques, & l'on finit par publier les confiſcations des biens ordonnées par les tribunaux (4). Dans la 2e tout citoyen qui a dépoſé ſur l'autel un rameau d'olivier, entouré de bandelettes ſacrées, peut s'expliquer avec liberté ſur les objets relatifs à l'adminiſtration & au gouvernement. La 3e eſt deſtinée à recevoir les hérauts & les ambaſſadeurs qui ont auparavant rendu compte de leur miſſion (5), ou préſenté leurs lettres de créances au ſénat (6). La 4e enfin roule ſur les matieres de religion, telles que les fêtes, les ſacrifices, &c.

Comme l'objet de ces aſſemblées eſt connu, & n'offre ſouvent rien de bien intéreſſant, il falloit, il n'y a pas long-tems, y traîner le peuple avec violence, ou le forcer par des amendes à s'y trouver (7). Mais il eſt plus aſſidu depuis qu'on a pris le parti d'accorder un droit de préſence de 3 oboles * (8); & comme on ne décerne aucune peine

---

(1) Ariſtot. ap. Harpocr. in *lexicon*. Sigon. de rep. Athen. l. 2, c. 4. Pott. archæol. Græc. lib. 1, cap. 17. Pet. leg. Att. p. 196.
(2) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 95.
(3) Ariſt. ap. Harpocr. ibid.
(4) Poll. ibid.
(5) Æſchin. de falſ. leg. p. 397 & 402. Demoſth. de falſ. leg. p. 296 & 298.
(6) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 96.
(7) Ariſtoph. in Acharn. v. 22. Schol. ibid.
* Neuf ſols.
(8) Ariſtoph. in Plut. v. 330. Id. in eccleſ. v. 292 & 308. Pet. leg. Att. p. 205.

contre ceux qui se dispensent d'y venir, il arrive que les pauvres y sont en plus grand nombre que les riches : ce qui entre mieux dans l'esprit des démocraties actuelles (1).

Outre ces assemblées il s'en tient d'extraordinaires, lorsque l'état est menacé d'un prochain danger (2). Ce sont quelquefois les prytanes (3), & plus souvent encore les chefs de troupes (4), qui les convoquent, au nom & avec la permission du sénat. Lorsque les circonstances le permettent on y appelle tous les habitans de l'Attique (5).

Les femmes ne peuvent pas assister à l'assemblée. Les hommes au-dessous de vingt ans n'en ont pas encore le droit. On cesse d'en jouir quand on a une tache d'infamie ; & un étranger qui l'usurperoit seroit puni de mort, parce qu'il seroit censé usurper la puissance souveraine (6), ou pouvoir trahir le secret de l'état (7).

L'assemblée commence de très-grand matin [8]. Elle se tient au théatre de Bacchus, ou dans le marché public, ou dans une grande enceinte voisine de la citadelle, & nommée le Pnyx [9]. Il faut six mille suffrages pour donner force de loi à plusieurs de ses décrets (10). Cependant on n'est pas toujours en état de les avoir, & tant qu'a duré la guerre du Péloponese on n'a jamais pu réunir

---

(1) Xenoph. memor. p. 775. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 378.

(2) Æschin. de fals. leg. p. 406. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 116.

(3) Æschin. ibid. p. 403 & 404.

(4) Demosth. de cor. p. 478, 484 & 500.

(5) Hesych. in *lexicon*.

(6) Esprit des loix, liv. 2, chap. 2.

(7) Liban. declam. 28, t. 1, p. 617.

(8) Aristoph. in eccles. v. 736.

(9) Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4.

(10) Demosth. in Neær. p. 875. Id. in Timocr. p. 780.

plus de 5000 citoyens (1) dans l'assemblée générale.

Elle est présidée par les chefs du sénat (2), qui, dans des occasions importantes, y assiste en corps. Les principaux officiers militaires y ont une place distinguée (3). La garde de la ville, composée de Scythes, est commandée pour y maintenir l'ordre (4).

Quand tout le monde est assis (5) dans l'enceinte, purifiée par le sang des victimes (6), un héraut se leve & récite une formule de vœux, qu'on prononce aussi dans le sénat toutes les fois qu'on y fait quelque délibération (7). A ces vœux adressés au Ciel pour la prospérité de la nation, sont mêlées des imprécations effrayantes contre l'orateur qui auroit reçu des présens pour tromper le peuple, ou le senat, ou le tribunal des héliastes (8). On propose ensuite le sujet de la délibération, ordinairement contenu dans un décret préliminaire du sénat, qu'on lit à haute voix (9); & le héraut s'écrie : » Que les citoyens qui peuvent donner un » avis utile à la patrie montent à la tribune, en » commençant par ceux qui ont plus de 50 ans «. Autrefois, en effet, il falloit avoir passé cet âge pour ouvrir le premier avis; mais on s'est relâché de cette regle (10), comme de tant d'autres.

Quoique dès ce moment il soit libre à chacun

(1) Thucyd. lib. 8, cap. 72.
(2) Aristoph. schol. in Acharn. v. 60.
(3) Æschin. de fals. leg. p. 408.
(4) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid.
(5) Id. in equit. v. 751 & 782. Id. in eccles. v. 165.
(6) Æschin. in Timarch. p. 263. Aristoph. in Acharn. v. 43. Schol. adv. v. 44.
(7) Demosth. de fals. leg. p. 304.
(8) Demosth. in Aristocr. p. 741. Dinarch. in Aristog. p. 107.
(9) Demosth. de fals. leg. p. 299.
(10) Æschin. in Tim. p. 264; in Ctesiph. p. 428.

des assistans de monter à la tribune, cependant on n'y voit pour l'ordinaire que les orateurs de l'état. Ce sont dix citoyens distingués par leurs talens, & spécialement chargés de défendre les intérêts de la patrie dans les assemblées du sénat & du peuple (1).

La question étant suffisamment éclaircie les proedres ou présidens du sénat demandent au peuple une décision sur le décret qu'on lui a proposé. Il donne quelquefois son suffrage par scrutin; mais plus souvent en tenant les mains élevées: ce qui est un signe d'approbation. Quand on s'est assuré de la pluralité des suffrages, & qu'on lui a relu une derniere fois le décret sans réclamation, les présidens congédient l'assemblée. Elle se dissout avec le même tumulte qui, dès le commencement (2), a régné dans ses délibérations.

Lorsqu'en certaines occasions ceux qui conduisent le peuple craignent l'influence des hommes puissans, ils ont recours à un moyen quelquefois employé en d'autres villes de la Grece (3). Ils proposent d'opiner par tribus (4); & le vœu de chaque tribu se forme au gré des pauvres, qui sont en plus grand nombre que les riches.

C'est de ces diverses manieres que l'autorité suprême manifeste ses volontés; car c'est dans le peuple qu'elle réside essentiellement. C'est lui qui décide de la guerre & de la paix (5), qui reçoit les ambassadeurs, qui ôte ou donne la force aux loix, nomme

(1) Aristot. ap. schol. Aristoph. vesp. v. 689. Æschin. in Ctes. p. 428. Plut. x rhet. vit. t. 2, p. 850.
(2) Aristoph. in Acharn. v. 24. Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 497.
(3) Æneæ. Poliorc. comment. cap. 11.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 449.
(5) Thucyd. lib. 1, cap. 139. Demosth. de fals. leg. p. 296. Æschin. de fals. leg. p. 404.

nomme à presque toutes les charges, établit les impôts, accorde le droit de citoyen aux étrangers, & décerne des récompenses à ceux qui ont servi la patrie, &c. (1).

Le sénat est le conseil perpétuel du peuple. Ceux qui le composent sont communément des gens éclairés. L'examen qu'ils ont subi avant que d'entrer en place prouve du moins que leur conduite paroît irréprochable, & fait présumer la droiture de leurs intentions.

Le peuple ne doit rien statuer qui n'ait été auparavant approuvé par le sénat. C'est d'abord au sénat que les décrets * relatifs à l'administration ou au gouvernement doivent être présentés par le chef de la compagnie, ou par quelqu'un des présidens (2), discutés par les orateurs publics, modifiés, acceptés ou rejettés à la pluralité des suffrages, par un corps de 500 citoyens, dont la plupart ont rempli les charges de la république & joignent les lumieres à l'expérience.

Les décrets, en sortant de leurs mains, & avant le consentement du peuple, ont par eux-mêmes assez de force pour subsister pendant que ce sénat est en exercice (3); mais il faut qu'ils soient ratifiés par le peuple pour avoir une autorité durable.

Tel est le réglement de Solon, dont l'intention étoit que le peuple ne pût rien faire sans le sénat, & que leurs démarches fussent tellement concertées qu'on en vît naître les plus grands

---

(1) Thucyd. Xenoph. Demosth. &c. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4.

* Voyez la note à la fin du volume.

(2) Demosth. in Leptin. p. 554; de cor. p. 500; in Androt. p. 699. Liban. argum. in eamd. orat. p. 696. Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Harpocr. in *lexicon*.

(3) Demosth. in Aristocr. p. 740. Ulpian. p. 766.

biens, avec les moindres divisions possibles. Mais pour produire & conserver cette heureuse harmonie il faudroit que le sénat pût encore imposer au peuple.

Or, comme il change tous les ans, & que ses officiers changent tous les jours, il n'a ni assez de temps, ni assez d'intérêt pour retenir une portion de l'autorité; & comme, après son année d'exercice, il a des honneurs & des graces à demander au peuple (1), il est forcé de le regarder comme son bienfaicteur, & par conséquent comme son maître. Il n'y a point à la vérité de sujet de divisions entre ces deux corps; mais le choc qui résulteroit de leur jalousie seroit moins dangereux que cette union qui regne actuellement entr'eux. Les décrets approuvés par le sénat sont non-seulement rejettés dans l'assemblée du peuple, mais on y voit tous les jours de simples particuliers leur en substituer d'autres dont elle n'avoit aucune connoissance, & qu'elle adopte sur le champ. Ceux qui président opposent à cette licence le droit qu'ils ont d'écarter toutes les contestations. Tantôt ils ordonnent que le peuple n'opine que sur le décret du sénat, tantot ils cherchent à faire tombet les nouveaux décrets, en refusant de l'appeller aux suffrages & en renvoyant l'affaire à une autre assemblée. Mais la multitude se révolte presque toujours contre l'exercice d'un droit qui l'empêche de délibérer ou de proposer ses vues. Elle force, par des cris tumultueux, les chefs qui contrarient ses volontés, à céder leurs places à d'autres présidens, qui lui rendent tout de suite une liberté dont elle est si jalouse (2).

---

(1) Demosth. in Androt. p. 700.
(2) Æschin. de fals. leg. p. 408. Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 449.

De ſimples particuliers ont dans les délibérations publiques l'influence que le ſénat devroit avoir (1). Les uns ſont des factieux de la plus baſſe extraction, qui, par leur audace, entraînent la multitude ; les autres, des citoyens riches, qui la corrompent par leurs largeſſes ; les plus accrédités, des hommes éloquens, qui, renonçant à toute autre occupation, conſacrent tout leur tems à l'adminiſtration de l'état.

Ils commencent pour l'ordinaire à s'eſſayer dans les tribunaux de juſtice, & quand ils s'y diſtinguent par le talent de la parole, alors, ſous prétexte de ſervir leur patrie, mais le plus ſouvent pour ſervir leur ambition, ils entrent dans une plus noble carriere, & ſe chargent du ſoin pénible d'éclairer le ſénat & de conduire le peuple. Leur profeſſion, à laquelle ils ſe dévouent dans un âge très-peu avancé (2), exige, avec le ſacrifice de leur liberté, des lumieres profondes & des talens ſublimes ; car c'eſt peu de connoître en détail l'hiſtoire, les loix, les beſoins & les forces de la république, ainſi que des puiſſances voiſines ou éloignées (3) ; c'eſt peu de ſuivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les états font ſans ceſſe les uns contre les autres, & ces mouvemens preſque imperceptibles qui les détruiſent intérieurement, de prévenir la jalouſie des nations foibles & alliées, de déconcerter les meſures des nations puiſſantes & ennemies, de démêler enfin les vrais intérêts de la patrie à travers une foule de combinaiſons & de rapports, il faut encore faire valoir en public les grandes vérités dont on

(1) Demoſth. olynth. 3, p. 39. Id. de ord. rep. p. 126. Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 4, p. 369.
(2) Æſchin. epiſt. 12, p. 213.
(3) Ariſtot. de rhet. lib. 1, cap 4, [illegible] 8, p. 520 ; ibid. cap 8.

s'est pénétré dans le particulier ; n'être ému ni des menaces, ni des applaudissemens du peuple ; affronter la haine des riches en les soumettant à de fortes impositions, celle de la multitude en l'arrachant à ses plaisirs ou à son repos, celle des autres orateurs en dévoilant leurs intrigues ; répondre des événemens qu'on a pu empêcher, & de ceux qu'on a pu prévoir (1) ; payer de sa disgrace les projets qui n'ont pas réussi, & quelquefois même ceux que le succès a justifiés ; paroître plein de confiance lorsqu'un danger imminent répand la terreur de tous côtés, & par des lumieres subites relever les espérances abattues ; courir chez les peuples voisins, former des ligues puissantes ; allumer avec l'enthousiasme de la liberté la soif ardente des combats ; & après avoir rempli les devoirs d'homme d'état, d'orateur & d'ambassadeur, aller sur le champ de bataille, pour y sceller de son sang les avis qu'on a donnés au peuple du haut de la tribune.

Tel est le partage de ceux qui sont à la tête du gouvernement. Les loix, qui ont prévu l'empire que des hommes si utiles & si dangereux prendroient sur les esprits, ont voulu qu'on ne fît usage de leurs talens qu'après s'être assuré de leur conduite. Elles éloignent de la tribune (2) celui qui auroit frappé les auteurs de ses jours, ou qui leur refuseroit les moyens de subsister, parce qu'en effet on ne connoît guere l'amour de la patrie quand on ne connoît pas les sentimens de la nature. Elles en éloignent celui qui dissipe l'héritage de ses peres, parce qu'il dissiperoit avec plus de facilité les trésors de l'état ; celui qui n'auroit

(1) Demosth. de cor. p. 513.
(2) Æschin. in Timarch. p. 264.

pas d'enfans légitimes (1), ou qui ne posséderoit pas de biens dans l'Attique, parce que, sans ces liens, il n'auroit pour la république qu'un intérêt général, toujours suspect quand il n'est pas joint à l'intérêt particulier; celui qui refuseroit de prendre les armes à la voix du général (2), qui abandonneroit son bouclier dans la mêlée, qui se livreroit à des plaisirs honteux, parce que la lâcheté & la corruption, presque toujours inséparables, ouvriroient son ame à toutes les especes de trahisons, & que d'ailleurs tout homme qui ne peut ni défendre la patrie par sa valeur, ni l'édifier par ses exemples, est indigne de l'éclairer par ses lumieres.

Il faut donc que l'orateur monte à la tribune avec la sécurité & l'autorité d'une vie irréprochable. Autrefois même ceux qui parloient en public n'accompagnoient leurs discours que d'une action noble, tranquille & sans art, comme les vertus qu'ils pratiquoient, comme les vérités qu'ils venoient annoncer; & l'on se souvient encore que Thémistocle, Aristide & Périclès, presque immobiles sur la tribune, & les mains dans leurs manteaux (3), imposoient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence.

Loin de suivre ces modeles, la plupart des orateurs ne laissent voir dans leurs traits, dans leurs cris, dans leurs gestes & dans leurs vêtemens (4), que l'assemblage effrayant de l'indécence & de la fureur.

Mais cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'infamie de leur conduite. Les uns vendent leurs

(1) Dinarch. adv. Demosth. in oper. Demosth. p. 182.
(2) Æschin. ibid.
(3) Æschin. in Timarch. p. 268.
(4) Plut. in Nic. t. 1, p. 528.

talens & leur honneur à des puiſſances ennemies d'Athenes ; d'autres ont à leurs ordres des citoyens riches, qui, par un aſſerviſſement paſſager, eſperent s'élever aux premieres places : tous ſe faiſant une guerre de réputation & d'intérêt, ambitionnent la gloire & l'avantage de conduire le peuple le plus éclairé de la Grece & de l'univers.

Delà ces intrigues & ces diviſions qui fermentent ſans ceſſe dans le ſein de la république, & qui ſe développent avec éclat dans ſes aſſemblées tumultueuſes. Car le peuple, ſi rampant quand il obéit, ſi terrible quand il commande, y porte, avec la licence de ſes mœurs, celle qu'il croit attachée à ſa ſouveraineté. Toutes ſes affections y ſont extrêmes, tous ſes excès impunis. Les orateurs, comme autant de chefs de parti, y viennent ſecondés, tantôt par des officiers militaires dont ils ont obtenu la protection, tantôt par des factieux ſubalternes dont ils gouvernent la fureur. A peine ſont-ils en préſence qu'ils s'attaquent par des injures (1) qui animent la multitude, ou par des traits de plaiſanterie qui la tranſporte hors d'elle-même. Bientôt les clameurs, les applaudiſſemens, les éclats de rire (2) étouffent la voix des ſénateurs qui préſident à l'aſſemblée, des gardes diſperſés de tous les côtés pour y maintenir l'ordre (3), de l'orateur enfin (4) qui voit tomber ſon décret par ces mêmes moyens qui font ſouvent échouer une piece au théatre de Bacchus.

C'eſt en vain que, depuis quelque tems, une des

---

(1) Ariſtoph. in eccleſ. p. 742. Æſchin. in Cteſiph. p. 428.

(2) Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 492. Demoſth. de falſ. legat. p. 287 & 310.

(3) Ariſtoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid.

(4) Ariſtoph. ibid. v. 37. Demoſth. ibid. p. 309 & 310.

dix tribus, tirée au sort à chaque assemblée, se range auprès de la tribune pour empêcher la confusion, & venir au secours des loix violées (1); elle-même est entraînée par le torrent qu'elle voudroit arrêter, & sa vaine assistance ne sert qu'à prouver la grandeur d'un mal, entretenu non-seulement par la nature du gouvernement, mais encore par le caractere des Athéniens.

En effet ce peuple, qui a des sensations très-vives & très-passageres, réunit plus que tous les autres peuples les qualités les plus opposées, & celles dont il est le plus facile d'abuser pour le séduire.

L'histoire nous le représente, tantôt comme un vieillard qu'on peut tromper sans crainte (2), tantôt comme un enfant qu'il faut amuser sans cesse; quelquefois déployant les lumieres & les sentimens des grandes ames; aimant à l'excès les plaisirs & la liberté, le repos & la gloire; s'enivrant des éloges qu'il reçoit; applaudissant aux reproches qu'il mérite (3); assez pénétrant pour saisir aux premiers mots les projets qu'on lui communique (4), trop impatient pour en écouter les détails & en prévoir les suites; faisant trembler ses magistrats dans l'instant même qu'il pardonne à ses plus cruels ennemis; passant, avec la rapidité d'un éclair, de la fureur à la pitié, du découragement à l'insolence, de l'injustice au repentir; mobile sur-tout, & frivole (5) au point que, dans les affaires les plus graves & quelquefois les plus

(1) Æschin. in Tim. p. 255; in Ctesiph. p. 428.
(2) Aristoph. in equit. v. 710, 749, &c.
(3) Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799.
(4) Thucyd. lib. 3, cap. 38.
(5) Plin. lib. 35, cap. 10, t. 2, p. 693. Nep. in Timoth. cap. 3.

désespérées, une parole dite au hasard, une saillie heureuse, le moindre objet, le moindre accident, pourvu qu'il soit inopiné, suffit pour le distraire de ses craintes, ou le détourner de son intérêt.

C'est ainsi qu'on vit autrefois presque toute une assemblée se lever & courir après un petit oiseau qu'Alcibiade, jeune encore, & parlant pour la premiere fois en public, avoit par mégarde laissé échapper de son sein (1).

C'est ainsi que, vers le même-tems, l'orateur Cléon, devenu l'idole des Athéniens, qui ne l'estimoient guere, se jouoit impunément de la faveur qu'il avoit acquise. Ils étoient assemblés, & l'attendoient avec impatience : il vint enfin pour les prier de remettre la délibération à un autre jour, parce que, devant donner à dîner à quelques étrangers de ses amis, il n'avoit pas le loisir de s'occuper des affaires de l'état. Le peuple se leva, battit des mains, & l'orateur n'en eut que plus de crédit (2).

Je l'ai vu moi-même un jour très-inquiet de quelques hostilités que Philippe venoit d'exercer, & qui sembloient annoncer une rupture prochaine. Dans le temps que les esprits étoient le plus agités, parut sur la tribune un homme très-petit & tout contrefait. C'étoit Léon, ambassadeur de Byzance, qui joignoit aux désagrémens de la figure cette gaieté & cette présence d'esprit qui plaisent tant aux Athéniens. A cette vue ils firent de si grands éclats de rire que Léon ne pouvoit obtenir un moment de silence. » Eh ! que feriez- » vous donc, leur dit-il enfin, si vous voyez ma

(1) Plut. in Alcib. t. 1, p. 195. Id. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.

(2) Id. in Nic. t. 1, p. 527. Id. præcept. ger. reip. ibid.

» femme ? Elle vient à peine à mes genoux. Ce-
» pendant, tout petits que nous sommes, quand
» la division se met entre nous, la ville de By-
» zance ne peut pas nous contenir. « Cette plaisanterie eut tant de succès que les Athéniens accordérent sur le champ les secours qu'il étoit venu demander (1).

Enfin on les a vus faire lire en leur présence des lettres de Philippe qu'on avoit interceptées, en être indignés, & néanmoins ordonner qu'on respectât celles que le prince écrivoit à son épouse, & qu'on les renvoyât sans les ouvrir (2).

Comme il est très-aisé de connoître & d'enflammer les passions & les goûts d'un pareil peuple, il est très-facile aussi de gagner sa confiance, & il ne l'est pas moins de la perdre; mais pendant qu'on en jouit on peut tout dire, tout entreprendre, pousser au bien ou au mal avec une égale ardeur de sa part. Quand il étoit guidé par des hommes fermes & vertueux il n'accordoit les magistratures, les ambassades, les commandemens des armes qu'aux talens réunis aux vertus. De nos jours il a fait des choix dont il auroit à rougir (3); mais c'est la faute des flatteurs qui le conduisent, flatteurs aussi dangereux que ceux des tyrans [4], & qui ne savent de même rougir que de leur disgrace.

Le sénat étant dans la dépendance du peuple, & le peuple se livrant sans réserve [5] a des chefs qui l'égarent, si quelque chose peut maintenir la

(1) Plut. præcept. ger. reip. t. 2, p. 804.
(2) Id. ibid. p. 799.
(3) Eupol. ap. Stob. p. 239.
(4) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 369.
(5) Demosth. olynth. 3, p. 39. Id. de ord. rep. p. 126. Id. in Lept. p. 541.

démocratie ce sont les haines particulieres (1); c'est la facilité qu'on a de poursuivre un orateur qui abuse de son crédit. On l'accuse d'avoir transgressé les loix; & comme cette accusation peut être relative à sa personne ou à la nature de son décret (2), delà deux sortes d'accusations auxquelles il est sans cesse exposé.

Le premier a pour objet de le flétrir aux yeux de ses concitoyens. S'il a reçu des présens pour trahir sa patrie, si sa vie se trouve souillée de quelque tache d'infamie, & sur-tout de ces crimes dont nous avons parlé plus haut, & dont il doit être exempt pour remplir les fonctions de son ministere, alors il est permis à tout particulier d'intenter contre lui une action publique. Cette action, qui prend différens noms, suivant la natutre du délit (3), se porte devant le magistrat qui connoît en premiere instance du crime dont il est question. Quand la faute est légere il le condamne à une foible amende (4); quand elle est grave il le renvoie à un tribunal supérieur; si elle est avérée, l'accusé convaincu, subit, entr'autres peines, celle de ne plus monter à la tribune.

Les orateurs qu'une conduite réguliere met à l'abri de cette premiere espece d'accusation, n'en ont pas moins à redouter la seconde, qu'on appelle accusation pour cause d'illégalité (5).

Parmi cette foule de décrets qu'on voit éclore de temps à autre avec la sanction du sénat & du peuple, il s'en trouve qui sont manifestement

(1) Æschin. in Tim. p. 260. Melanth. ap. Plut. de aud. poet. t. 2, p. 20.
(2) Isæus ap. Harpocr. in *lexicon*.
(3) Harpocr. & Suid. in *lexicon*.
(4) Poll. lib. 8, cap. 6, p. 885.
(5) Hume, discours politiq. disc. 9, t. 2, p. 2.

contraires au bien de l'état, & qu'il est important de ne pas laisser subsister. Mais, comme ils sont émanés de la puissance législative, il semble qu'aucun pouvoir, aucun tribunal n'est en droit de les annuller. Le peuple même ne doit pas l'entreprendre, parce que les orateurs qui ont déjà surpris sa religion (1), la surprendroient encore. Quelle ressource auroit donc la république ? Une loi étrange au premier aspect, mais admirable, & tellement essentielle, qu'on ne sauroit la supprimer, ou la négliger, sans détruire la démocratie (2) : c'est celle qui autorise le moindre des citoyens à se pourvoir contre un jugement de la nation entiere, lorsqu'il est en état de montrer que ce décret est contraire aux loix déjà établies.

Dans ces circonstances c'est le souverain invisible, ce sont les loix qui viennent protester hautement contre le jugement national qui les a violées ; c'est au nom des loix qu'on intente l'accusation ; c'est devant le tribunal principal dépositaire & vengeur des loix qu'on le poursuit ; & les juges, en cassant le décret, déclarent seulement que l'autorité du peuple s'est trouvée, malgré lui, en opposition avec celle des loix ; ou plutôt ils maintiennent ses volontés anciennes & permanentes, contre ses volontés actuelles & passageres.

La réclamation des loix ayant suspendu la force & l'activité que le peuple avoit données au décret, & le peuple ne pouvant être cité en justice, on ne peut avoir d'action que contre l'orateur qui a proposé ce décret ; & c'est contre lui, en effet, que se dirige l'accusation pour cause d'illégalité.

(1) Æschin. in Ctes. p. 448. Demosth. in Leptin. p. 541.
(2) Demosth. in Timocr. p. 797. Æsch. in Ctes. p. 428 & 459.

On tient pour principe, que s'étant mêlé de l'administration sans y être contraint, il s'est exposé à l'alternative d'être honoré quand il réussit, d'être puni quand il ne réussit pas [1].

La cause s'agite d'abord devant le premier des archontes, ou devant les six derniers [2]. Après les informations préliminaires elle est présentée au tribunal des héliastes, composé pour l'ordinaire de 500 juges, & quelquefois de 1000, de 1500, de 2000. Ce sont les mêmes magistrats qui, suivant la nature du délit, décident du nombre, qu'ils ont, en certaines occasions, porté jusqu'à 6000 [3].

On peut attaquer le décret lorsqu'il n'est encore approuvé que par le sénat; on peut attendre que le peuple l'ait confirmé. Quelque parti que l'on choisisse il faut intenter l'action dans l'année pour que l'orateur soit puni: au-delà de ce terme il ne répond plus de son décret.

Après que l'accusateur a produit les moyens de cassation, & l'accusé ceux de défense, on recueille les suffrages (4). Si le premier n'en obtient pas la cinquieme partie, il est obligé de payer 500 drachmes au trésor public [5] *, & l'affaire est finie. Si le second succombe il peut demander qu'on modere la peine; mais il n'évite guere ou l'exil, ou l'interdiction, ou de fortes amendes. Ici, comme dans quelques autres especes de causes, le tems des plaidoieries & du jugement est divisé en trois parties; l'une pour celui qui attaque, l'autre pour celui qui se défend; la troi-

(1) Demosth. de fals. leg. p. 309.
(2) Id. de cor. p. 481. Id. in Leptin. p. 555.
(3) Andoc. de myst. p. 3.
(4) Æschin. in Ctesiph. p. 460.
(5) Demosth. de cor. p. 489 & 490. Æsch. de fals. leg. p. 397.
* 450 livres.

ſieme, quand elle a lieu, pour ſtatuer de la peine [1].

Il n'eſt point d'orateur qui ne frémiſſe à l'aſpect de cette accuſation ; & point de reſſorts qu'il ne faſſe jouer pour en prévenir les ſuites. Les prieres, les larmes, un extérieur négligé, la protection des officiers militaires [2], les détours de l'éloquence, tout eſt mis en uſage par l'accuſé, ou par ſes amis.

Ces moyens ne réuſſiſſent que trop, & nous avons vu l'orateur Ariſtophon ſe vanter d'avoir ſubi 75 accuſations de ce genre, & d'en avoir toujours triomphé [3]. Cependant, comme chaque orateur fait paſſer pluſieurs décrets pendant ſon adminiſtration, comme il lui eſt eſſentiel de les multiplier pour maintenir ſon crédit, comme il eſt entouré d'ennemis que la jalouſie rend très-clairvoyans, comme il eſt facile de trouver, par des conſéquences éloignées, ou des interprétations forcées, une oppoſition entre ſes avis, ſa conduite & les loix nombreuſes qui ſont en vigueur, il eſt preſque impoſſible qu'il ne ſoit tôt ou tard la victime des accuſations dont il eſt ſans ceſſe menacé.

J'ai dit que les loix d'Athenes ſont nombreuſes. Outre celles de Dracon, qui ſubſiſtent en partie [4], outre celles de Solon, qui ſervent de baſe au droit civil, il s'en eſt gliſſé pluſieurs autres que les circonſtances ont fait naître, ou que le crédit des orateurs a fait adopter [5].

---

(1) Æſchin. de falſ. leg. ibid.
(2) Æſchin in Cteſiph. p. 428.
(3) Id. ibid. p. 459.
(4) Demoſth. in Everg. p. 1062. Andoc. de myſt. part. 2, p. 11.
(5) Demoſth. in Leptin. p. 554.

Dans tout gouvernement il devroit être difficile de supprimer une loi ancienne, & d'en établir une nouvelle, & cette difficulté devroit être plus grande chez un peuple qui, tout à-la-fois sujet & souverain, est toujours tenté d'adoucir ou de secouer le joug qu'il s'est imposé lui-même. Solon avoit tellement lié les mains à la puissance législative, qu'elle ne pouvoit toucher aux fondemens de sa législation qu'avec des précautions extrêmes.

Un particulier qui propose d'abroger une ancienne loi doit en même-tems lui en substituer une autre (1). Il les présente toutes deux au sénat (2), qui, après les avoir balancées avec soin, ou désapprouve le changement projeté, ou ordonne que ses officiers en rendront compte au peuple dans l'assemblée générale, destinée, entr'autres choses, à l'examen & au récensement des loix qui sont en vigueur (3). C'est celle qui se tient le 11e jour du premier mois de l'année (4). Si la loi paroît en effet devoir être révoquée, les prytanes renvoient l'affaire à l'assemblée qui se tient ordinairement 19 jours après, & l'on nomme d'avance cinq orateurs qui doivent y prendre la défense de la loi qu'on veut proscrire. En attendant on affiche tous les jours cette loi, ainsi que celle qu'on veut mettre à la place, sur des statues exposées à tous les yeux (5). Chaque particulier compare à loisir les avantages & les inconvéniens de l'une & de l'autre; elles sont l'entretien des socié-

(1) Id. ibid. & in Timocr. p. 778.
(2) Id. in Timocr. p. 781.
(3) Demosth. in Timocr. p. 776.
(4) Ulpian. in Tim. p. 811.
(5) Demosth. ibid.

tés : le vœu du public se forme par degrés, & se manifeste ouvertement à l'assemblée indiquée.

Cependant elle ne peut rien décider encore. On nomme des commissaires, quelquefois au nombre de 1001, auxquels on donne le nom de législateurs, & qui tous doivent avoir siégé parmi les héliastes (1). Ils forment un tribunal, devant lequel comparoissent, & celui qui attaque la loi ancienne, & ceux qui la défendent. Les commissaires ont le pouvoir de l'abroger, sans recourir de nouveau au peuple : ils examinent ensuite si la loi nouvelle est convenable aux circonstances, relative à tous les citoyens, conforme aux autres loix ; & après ces préliminaires ils la confirment eux-mêmes, ou la présentent au peuple, qui lui imprime par ses suffrages le sceau de l'autorité. L'orateur qui a occasionné ce changement peut être poursuivi, non pour avoir fait supprimer une loi devenue inutile, mais pour en avoir introduit une qui peut être pernicieuse.

Toutes les loix nouvelles doivent être proposées & discutées de la même maniere. Cependant, malgré les formalités dont je viens de parler, malgré l'obligation où sont certains magistrats de faire tous les ans une révision exacte des loix, il s'en est insensiblement glissé dans le code un si grand nombre de contradictoires & d'obscures qu'on s'est vu forcé, dans ces derniers tems, d'établir une commission particuliere pour en faire un choix. Mais son travail n'a rien produit jusqu'à présent (2).

C'est un grand bien que la nature de la démocratie ait rendu les délais & les examens nécessai-

---

(1) Id. ibid. p. 776 & 777. Pet. leg. Att. p. 191.
(2) Æschin. in Ctes. p. 433. Demosth. in Leptin. p. 554.

tes, lorsqu'il s'agit de la législation ; mais c'est un grand mal qu'elle les exige souvent dans des occasions qui demandent la plus grande célérité. Il ne faut, dans une monarchie, qu'un instant pour connoître & exécuter la volonté du souverain (1). Il faut ici d'abord consulter le sénat ; il faut convoquer l'assemblée du peuple ; il faut qu'il soit instruit, qu'il délibere, qu'il décide. L'exécution entraîne encore plus de lenteurs. Toutes ces causes retardent si fort le mouvement des affaires que le peuple est quelquefois obligé d'en renvoyer la décision au sénat (2) : mais il ne fait ce sacrifice qu'à regret ; car il craint de ranimer une faction qui l'a autrefois dépouillé de son autorité : c'est celle des partisans de l'aristocratie (3). Ils sont abattus aujourd'hui ; mais ils n'en seroient que plus ardens à détruire un pouvoir qui les écrase & les humilie. Le peuple les hait d'autant plus qu'il les confond avec les tyrans.

Nous avons considéré jusqu'ici le sénat & le peuple comme uniquement occupés du grand objet du gouvernement : on doit les regarder encore comme deux especes de cours de justice, où se portent les dénonciations de certains délits (4) ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'à l'exception de quelques amendes légeres que décerne le sénat (5), les autres causes, après avoir subi le jugement, ou du sénat, ou du peuple, ou de tous les deux, l'un après l'autre, sont ou doivent être renvoyées

(1) Demosth. de fals. leg. p. 321.

(2) Id. ibid. p. 317.

(3) Isocr. de pac. t. 1, p. 387 & 427. Theophr. charact. cap. 26. Casaub. ibid. Nep. in Phoc. cap. 3.

(4) Andoc. de myst. part. 1, p. 2.

(5) Demosth. in Everg. p. 1058.

renvoyées à un tribunal qui juge définitivement [1]. J'ai vu un citoyen, qu'on accusoit de retenir les deniers publics, condamné d'abord par le sénat, ensuite par les suffrages du peuple, balancés pendant toute une journée; enfin par deux tribunaux qui formoient ensemble le nombre de 1001 juges [2].

On a cru avec raison que la puissance exécutrice, distinguée de la législative, n'en devoit pas être le vil instrument. Mais je ne dois pas dissimuler que, dans des tems de trouble & de corruption, une loi si sage a été plus d'une fois violée, & que des orateurs ont engagé le peuple, qu'ils gouvernoient, à retenir certaines causes, pour priver du recours aux tribunaux ordinaires des accusés qu'ils vouloient perdre [3] *.

(1) Aristoph. in vesp. v. 588. Demosth. ibid. Liban. argum. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 601.
(2) Demosth. in Timocr. p. 774.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 449. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, p. 369
* Pour appuyer ce fait j'ai cité Aristote, qui, par discrétion, ne nomme pas la république d'Athenes; mais il est visible qu'il la désigne en cet endroit.

FIN DU CHAPITRE QUATORZIEME.

CHAPITRE XV.

Des Magistrats d'Athenes.

DANS ce choc violent de passions & de devoirs, qui se fait sentir par-tout où il y a des hommes, & encore plus lorsque ces hommes sont libres & se croient indépendans, il faut que l'autorité, toujours armée pour repousser la licence, veille sans cesse pour en éclairer les démarches; & comme elle ne peut agir par elle-même, il faut que plusieurs magistratures la rendent présente & redoutable en même-temps dans tous les lieux.

Le peuple s'assemble dans les quatre derniers jours de l'année pour nommer aux magistratures (1); & quoique, par la loi d'Aristide (2), il puisse les conférer au moindre des Athéniens, on le voit presque toujours n'accorder qu'aux citoyens les plus distingués celles qui peuvent influer sur le salut de l'état (3). Il déclare ses volontés par la voie des suffrages ou par la voie du sort (4).

Les places qu'il confere alors sont en très-grand nombre. Ceux qui les obtiennent doivent subir un examen devant le tribunal des héliast-

(1) Æschin. in Ctésiph. p. 429. Suid. in *lexicon.* Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Androt. p. 697.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 37. Plut. in Aristid. p. 332.

(3) Xenoph. de rep. Athen. p. 691. Plut. in Phoc. t. 1, p. 745.

(4) Demosth. in Aristog. p. 832. Æschin. in Ctesiph. p. 432. Sigon. de rep. Athen. lib. 4, cap. 1. Potter. archæol. lib. 1, cap. 11.

tes (1) ; &, comme si cette preuve ne suffisoit pas, on demande au peuple, à la premiere assemblée de chaque mois, ou prytanie, s'il y a des plaintes à porter contre ses magistrats (4). Aux moindres accusations les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages, & s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué & traîné devant un tribunal de justice qui prononce définitivement (3).

La premiere & la plus importante des magistratures est celle des archontes ; ce sont neuf des principaux citoyens, chargés non-seulement d'exercer la police, mais encore de recevoir en premiere instance les dénonciations publiques & les plaintes des citoyens opprimés.

Deux examens subis, l'un dans le sénat & l'autre dans le tribunal des héliastes (4), doivent précéder ou suivre immédiatement leur nomination. On exige, entr'autres conditions (5), qu'ils soient fils & petits-fils de citoyens, qu'ils aient toujours respecté les auteurs de leurs jours, & qu'ils aient porté les armes pour le service de la patrie. Ils jurent ensuite de maintenir les loix & d'être inaccessibles aux présens (6) ; ils le jurent sur les originaux mêmes des loix, que l'on conserve avec un respect religieux. Un nouveau motif devroit rendre ce serment plus inviolable : en sortant de place ils ont l'espoir d'être, après un autre exa-

(1) Æschin. in Ctesiph. p. 429. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 44. Harpocr. & Hesych. in *lexicon*.

(2) Poll. ibid. cap. 9, §. 87.

(3) Harpocr. & Suid. in *lexicon*.

(4) Æschin. in Ctesiph. p. 432. Demosth. in Leptin. p. 554. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Pet. leg. Att. p. 237.

(5) Poll. ibid. §. 85 & 86.

(6) Id. ibid. Plut. in Solon. t. 1, p. 92.

men, reçus au sénat de l'aréopage (1) : c'est le plus haut degré de fortune pour une ame vertueuse.

Leur personne, comme celle de tous les magistrats, doit être sacrée. Quiconque les insulteroit par des violences ou des injures, lorsqu'ils ont sur leur tête une couronne de myrte (2), symbole de leur dignité, seroit exclus de la plupart des privileges des citoyens, ou condamné à payer une amende ; mais il faut aussi qu'ils méritent par leur conduite le respect qu'on accorde à leur place.

Les trois premiers archontes ont chacun en particulier un tribunal où ils siegent, accompagnés de deux assesseurs, qu'ils ont choisis eux-mêmes (3). Les six derniers, nommés thesmothetes, ne forment qu'une seule & même jurisdiction. A ces divers tribunaux sont commises diverses causes (4).

Les archontes ont le droit de tirer au sort les juges des cours supérieures (5). Ils ont des fonctions & des prérogatives qui leur sont communes. Ils en ont d'autres qui ne regardent qu'un archonte en particulier. Par exemple, le premier, qui s'appelle Eponime, parce que son nom paroît à la tête des actes & des décrets qui se font pendant l'année de son exercice, doit spécialement étendre ses soins sur les veuves & sur les pupilles (6) ; le second, ou le Roi, écarter des mys-

(1) Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Id. in Pericl. p. 157. Poll. ibid. cap. 20, §. 118.

(2) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Hesych. in *lexicon*. Meurs. lect. Att. lib. 6, cap. 6.

(3) Æschin. in Tim. p. 284. Demosth. in Neær. p. 872. & 874. Poll. ibid. §. 92.

(4) Demosth. in Lacrit. p. 956 ; in Pantæn. p. 992.

(5) Poll. ibid. §. 87.

(6) Demosth. in Macart. p. 1040. Id. in Lacrit. & in Pantæn. ibid.

teres & des cérémonies religieuses ceux qui sont coupables d'un meurtre (1) ; le troisieme, ou le Polémarque, exercer une sorte de jurisdiction sur les étrangers établis à Athenes (2), tous trois présidans séparément à des fêtes & à des jeux solemnels. Les six derniers fixent les jours où les cours supérieures doivent s'assembler (3), font leur ronde pendant la nuit pour maintenir dans la ville l'ordre & la tranquillité (4), & président à l'élection de plusieurs magistratures subalternes (5).

Après l'élection des archontes se fait celle des strateges ou généraux d'armées, des hipparques ou généraux de la cavalerie (6), des officiers préposés à la perception & à la garde des deniers publics (7), de ceux qui veillent à l'approvisionnement de la ville, de ceux qui doivent entretenir les chemins, & de quantité d'autres qui ont des fonctions moins importantes.

Quelquefois les tribus, assemblées en vertu d'un décret du peuple, choisissent des inspecteurs & des trésoriers pour réparer des ouvrages publics prêts de tomber en ruine (8).

Les magistrats de presque tous ces départements sont au nombre de dix ; & comme il est de la nature de ce gouvernement de tendre toujours à l'égalité, on en tire un de chaque tribu.

Un des plus utiles établissemens en ce genre est une chambre des comptes, que l'on renouvelle tous les ans dans l'assemblée générale du peuple,

(1) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.
(2) Demosth. in Zenoth. p. 932. Poll. ibid.
(3) Poll. ibid. §. 87.
(4) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 650.
(5) Æschin. in Ctesiph. p 429.
(6) Id. ibid.
(7) Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8, t. 2, p. 412. Poll. ibid. §. 97. Plut. in Lyc. t. 2, p. 841.
(8) Æschin. in Ctesiph. p. 432.

& qui est composée de dix officiers (1). Les archontes, les membres du sénat, les commandans des galeres, les ambassadeurs (2), les aréopagites, les ministres même des autels, tous ceux, en un mot, qui ont eu quelque commission relative à l'administration, doivent s'y présenter, les uns en sortant de place, les autres en des tems marqués : ceux-ci pour rendre compte des sommes qu'ils ont reçues, ceux-là pour justifier leurs opérations ; d'autres enfin pour montrer seulement qu'ils n'ont rien à redouter de la censure.

Ceux qui refusent de comparoître ne peuvent ni tester ni s'expatrier (3), ni remplir une seconde magistrature (4), ni recevoir de la part du public la couronne qu'il décerne à ceux qui le servent avec zele (5) ; ils peuvent même être déférés au sénat ou à d'autres tribunaux, qui leur impriment des taches d'infamie encore plus redoutables (6).

Dès qu'ils sont sortis de place il est permis à tous les citoyens de les poursuivre (7). Si l'accusation roule sur le spéculat la chambre des comptes en prend connoissance ; si elle a pour objet d'autres crimes la cause est renvoyée aux tribunaux ordinaires (8).

(1) Id. ibid. p. 430. Harpocr. & Etymol.
(2) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.
(3) Æschin. in Ctesiph. p. 430.
(4) Demosth. in Timocr. p. 798.
(5) Æschin. ibid. p. 429, &c.
(6) Demosth. in Mid. p. 617.
(7) Æschin. ibid. p. 431. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663.
(8) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.

FIN DU CHAPITRE QUINZIEME.

CHAPITRE XVI.

Des Tribunaux de Justice à Athenes.

LE droit de protéger l'innocence ne s'acquiert point ici par la naissance ou par les richesses ; c'est le privilege de chaque citoyen (1). Comme ils peuvent tous assister à l'assemblée de la nation & décider des intérêts de l'état, ils peuvent tous donner leurs suffrages dans les cours de justice & régler les intérêts des particuliers. La qualité de juge n'est donc ni une charge, ni une magistrature ; c'est une commission passagere, respectable par son objet, mais avilie par les motifs qui déterminent la plupart des Athéniens à s'en acquitter. L'appât du gain les rend assidus aux tribunaux, ainsi qu'à l'assemblée générale. On leur donne à chacun 3 oboles * par séance (2), & cette légere rétribution forme pour l'état une charge annuelle d'environ 150 talens ** ; car le nombre des juges est immense & se monte à six mille environ (3).

Un Athénien qui a plus de trente ans, qui a

(1) Plut. in Solon. p. 88.

* 9 sols.

(2) Aristoph. in Plut. v. 329. Id. in ran. v. 140. Id. in equit. v. 51. & 255. Schol ibid. Poll. lib. 8, cap. 5, §. 20.

** 810,000 livres. Voici le calcul du Scholiaste d'Aristophane (in vesp. v. 661) : Deux mois étoient consacrés aux fêtes. Les tribunaux n'étoient donc ouverts que pendant 10 mois, ou 300 jours. Il en coûtoit chaque jour 18,000 oboles, c'est-à-dire 3000 drachmes ou un demi-talent, & par conséquent 15 talens par mois, 150 par an. Samuel Petit a attaqué ce calcul (page 325).

(3) Aristoph. in vesp. v. 660. Pet. leg. Att. p. 324.

mené une vie ſans reproche, qui ne doit rien au tréſor public, a les qualités requiſes pour exercer les fonctions de la juſtice (1). Le ſort décide tous les ans du tribunal où il doit ſe placer (2).

C'eſt par cette voie que les tribunaux ſont remplis. On en compte 10 principaux: 4 pour les meurtres, 6 pour les autres cauſes, tant criminelles que civiles. Parmi les premiers l'on connoît du meurtre involontaire; le ſecond, du meurtre commis dans le cas d'une juſte défenſe; le troiſieme, du meurtre dont l'auteur, auparavant banni de ſa patrie pour ce délit, n'auroit pas encore purgé le décret qui l'en éloignoit; le quatrieme enfin, du meurtre occaſionné par la chute d'une pierre, d'un arbre & par d'autres accidens de même nature (3). On verra dans le chapitre ſuivant que l'aréopage connoît de l'homicide prémédité.

Tant de juriſdictions pour un même crime ne prouvent pas qu'il ſoit à préſent plus commun ici qu'ailleurs, mais ſeulement qu'elles furent inſtituées dans des ſiecles où l'on ne connoiſſoit d'autre droit que celui de la force; & en effet elles ſont toutes des tems héroïques. On ignore l'origine des autres tribunaux; mais ils ont dû s'établir à meſure que, les ſociétés ſe perfectionnant, la ruſe a pris la place de la violence.

Ces dix cours ſouveraines, compoſées la plupart de 500 juges (4), & quelques-unes d'un plus grand nombre encore, n'ont aucune activité par elles-mêmes & ſont miſes en mouvement par les

(1) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122. Pet. ibid. p. 306.
(2) Demoſth. in Ariſtog. p. 832. Schol. Ariſtoph. in Plut. v. 277.
(3) Demoſth. in Ariſtocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122.
(4) Poll. ibid. §. 123.

neuf archontes. Chacun de ces magistrats y porte les causes dont il a pris connoissance & y préside pendant qu'elles y sont agitées (1).

Leurs assemblées ne pouvant concourir avec celles du peuple, puisque les unes & les autres sont composées à peu près des mêmes personnes (2), c'est aux archontes à fixer le tems des premieres ; c'est à eux aussi de tirer au sort les juges qui doivent remplir ces différens tribunaux.

Le plus célebre de tous est celui des héliastes (3), où se portent toutes les grandes causes qui intéressent l'état ou les particuliers. Nous avons dit plus haut qu'il est composé de 500 juges, & qu'en certaines occasions les magistrats ordonnent à d'autres tribunaux de se réunir à celui des héliastes, de maniere que le nombre des juges va quelquefois jusqu'à 6000 (4).

Ils promettent, sous la foi du serment, de juger suivant les loix & suivant les décrets du sénat & du peuple, de ne recevoir aucun présent, d'entendre également les deux parties, de s'opposer de toutes leurs forces à ceux qui feroient la moindre tentative contre la forme actuelle du gouvernement. Des imprécations terribles contre eux-mêmes & contre leurs familles terminent ce serment, qui contient plusieurs autres articles moins essentiels (5).

Si, dans ce chapitre & dans les suivans, je voulois suivre les détails de la jurisprudence athé-

(1) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641. Harpocr. in *lexicon.*

(2) Demosth. in Timocr. p. 786.

(3) Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 69. Harpocr. & Steph. in *lexicon.*

(4) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122. Dinarch. adv. Demosth. p. 187. Lys. in Agorat. p. 244. Andoc. de myst. part. 2, p. 3.

(5) Demosth. in Timocr. p. 796.

nienne, je m'égarerois dans des routes obscures & pénibles ; mais je dois parler d'un établissement qui m'a paru favorable aux plaideurs de bonne foi. Tous les ans 40 officiers subalternes parcourent les bourgs de l'Attique (1), y tiennent leurs assises, statuent sur certains actes de violence (2), terminent les procès où il ne s'agit que d'une très-légere somme, de dix drachmes tout au plus *, & renvoient aux arbitres les causes plus considérables (3).

Ces arbitres sont tous gens bien famés & âgés d'environ 60 ans : à la fin de chaque année on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de 44 (4).

Les parties qui ne veulent point s'exposer à essuyer les lenteurs de la justice ordinaire, ni à déposer une somme d'argent avant le jugement, ni à payer l'amende décernée contre l'accusateur qui succombe, peuvent remettre leurs intérêts entre les mains d'un ou de plusieurs arbitres qu'elles nomment elles-mêmes, ou que l'archonte tire au sort en leur présence (5). Quand ils sont de leur choix elles font serment de s'en rapporter à leur décision & ne peuvent en appeller ; si elles les ont reçus par la voie du sort il leur reste celle de l'appel (6), & les arbitres ayant mis les dépositions des témoins & toutes les pieces du procès dans une boite, qu'ils ont soin de sceller,

(1) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 100.

(2) Demosth. in Pantæn. p. 992.

* 9 livres.

(3) Poll. ibid.

(4) Suid. & Hesych. in *lexicon*. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663.

(5) Herald. animadvers. lib. 5, cap. 14, p. 570. Pet. leg. Att. p. 344.

(6) Demosth. in Aphob. p. 918. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 127.

les font paſſer à l'archonte, qui doit porter la cauſe à l'un des tribunaux ſupérieurs (1).

Si, à la ſollicitation d'une ſeule partie, l'archonte a renvoyé l'affaire à des arbitres tirés au ſort, l'autre partie a le droit, ou de réclamer contre l'incompétence du tribunal, ou d'oppoſer d'autres fins de non-recevoir (2).

Les arbitres, obligés de condamner des parens ou des amis, pourroient être tentés de prononcer un jugement inique : on leur a ménagé des moyens de renvoyer l'affaire à l'une des cours ſouveraines (3). Ils pourroient ſe laiſſer corrompre par des préſens, ou céder à des préventions particulieres. La partie léſée a le droit, à la fin de l'année, de les pourſuivre devant un tribunal & de les forcer à juſtifier leur ſentence (4). La crainte de cet examen pourroit les engager à ne pas remplir leurs fonctions : la loi attache une flétriſſure à tout arbitre qui, tiré au ſort, refuſe ſon miniſtere (5).

Quand j'ouis parler, pour la premiere fois, du ſerment, je ne le crus néceſſaire qu'à des nations groſſieres, à qui le menſonge coûteroit moins que le parjure. J'ai vu cependant les Athéniens l'exiger des magiſtrats, des ſénateurs, des juges, des orateurs, des témoins, de l'accuſateur, qui a tant d'intérêt à le violer, de l'accuſé, qu'on met dans la néceſſité de manquer à ſa religion ou de ſe manquer à lui-même ; mais j'ai vu auſſi que cette cérémonie auguſte n'étoit plus qu'une formalité outrageante pour les dieux, inutile à la ſociété

(1) Herald. animadv. p 372.
(2) Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. 662.
(3) Demoſth. adv Phorm. p. 943.
(4) Id. in Mid. p. 617. Ulpian. p. 663.
(5) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 126.

& offensante pour ceux qu'on oblige à s'y soumettre. Un jour le philosophe Xénocrate, appellé en témoignage, fit sa déposition & s'avança vers l'autel pour la confirmer. Les juges en rougirent ; & s'opposant de concert à la prestation du serment ils rendirent hommage à la probité d'un témoin si respectable (1). Quelle idée avoient-ils donc des autres ?

Les habitans des îles & des villes soumises à la république sont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athenes, pour qu'elles y soient jugées en dernier ressort (2). L'état profite des droits qu'ils paient en entrant dans le port & de la dépense qu'ils font dans la ville. Un autre motif les prive de l'avantage de terminer leurs différens chez eux. S'ils avoient des jurisdictions souveraines ils n'auroient à solliciter que la protection de leurs gouverneurs & pourroient, dans une infinité d'occasions, opprimer les partisans de la démocratie ; au lieu qu'en les attirant ici on les force de s'abaisser devant ce peuple qui les attend aux tribunaux & qui n'est que trop porté à mesurer la justice qu'il leur rend, sur le degré d'affection qu'ils ont pour son autorité.

(1) Cicer. ad Attic. lib. 1, epist. 16., t. 8, p. 69. Id. pro Balb cap. 5, t. 6, p. 127. Val. Max. lib. 2, extern. cap. 10. Diog. Laer. in Xenocr. §. 7.

(2) Xenoph. de rep. Athen. p. 694. Aristoph. in av. v. 1422 & 1455.

FIN DU CHAPITRE SEIZIEME.

CHAPITRE XVII.

De l'Aréopage.

LE sénat de l'aréopage est le plus ancien & néanmoins le plus integre des tribunaux d'Athenes. Il s'assemble quelquefois dans le portique royal (1), pour l'ordinaire sur une colline peu éloignée de la citadelle (2) & dans une espece de salle qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique (3).

Les places des sénateurs sont à vie ; le nombre en est illimité (4). Les archontes, après leur année d'exercice, y sont admis (5) ; mais ils doivent montrer, dans un examen solemnel, qu'ils ont rempli leurs fonctions avec autant de zele que de fidélité (6). Si dans cet examen il s'en est trouvé d'assez habiles ou d'assez puissans pour échapper ou se soustraire à la sévérité de leurs censeurs, ils ne peuvent, devenus aréopagistes, résister à l'autorité de l'exemple & sont forcés de paroître vertueux (7), comme en certains corps de milice on est forcé de montrer du courage.

(1) Demosth. in Aristog. p. 831.
(2) Herodot. lib. 8, cap. 52.
(3) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 118. Vitruv. lib. 2, cap. 1.
(4) Argum. orat. Demosth. adv. Androt. p. 697.
(5) Plut. in Solon. p. 88. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Lept. p. 586.
(6) Plut. in Pericl. p. 157. Poll. ibid.
(7) Isocr. areopag. t. 1, p. 329 & 330.

La réputation dont jouit ce tribunal depuis tant de siecles est fondée sur des titres qui les transmettront aux siecles suivans (1). L'innocence obligée d'y comparoître s'en approche sans crainte, & les coupables convaincus & condamnés se retirent sans oser se plaindre (2).

Il veille sur la conduite de ses membres & les juge sans partialité, quelquefois même pour des fautes légeres. Un sénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'étoit réfugié dans son sein (3); c'étoit l'avertir qu'un cœur fermé à la pitié ne doit pas disposer de la vie des citoyens. Aussi les décisions de cette cour sont-elles regardées comme des regles, non-seulement de sagesse, mais encore d'humanité. J'ai vu traîner en sa présence une femme accusée d'empoisonnement; elle avoit voulu s'attacher un homme qu'elle adoroit par un philtre dont il mourut. On la renvoya, parce qu'elle étoit plus malheureuse que coupable (4) *.

Des compagnies, pour prix de leurs services, obtiennent du peuple une couronne & d'autres marques d'honneur. Celle dont je parle n'en demande point & n'en doit pas solliciter (5); rien ne la distingue tant que de n'avoir pas besoin de distinctions. A la naissance de la comédie il fut permis à tous les Athéniens de s'exercer dans ce genre de littérature: on n'excepta que les membres de l'aréopage (6). Et comment des hommes

---

(1) Cicer. epist. ad Attic. lib. 1, epist. 14.

(2) Demosth. in Aristocr. p. 735. Lycurg. in leocr. part. 1, p. 149. Aristid. in Panath. t. 1, p. 185.

(3) Hollad. ap. Phot. p. 1591.

(4) Aristot. magn. moral. lib. 1, cap. 17, t. 2, p. 157.

* Voyez la note à la fin du volume.

(5) Æschin. in Ctesiph. p. 420.

(6) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 348.

ſi graves dans leur maintien, ſi ſéveres dans leurs mœurs, pourroient-ils s'occuper des ridicules de la ſociété ?

On rapporte ſa premiere origine au temps de Cécrops (1) ; mais il en dut une plus brillante à Solon, qui le chargea du maintien des mœurs (2). Il connut alors de preſque tous les crimes, tous les vices, tous les abus. L'homicide volontaire, l'empoiſonnement, le vol, les incendies, le libertinage, les innovations, ſoit dans le ſyſtême religieux, ſoit dans l'adminiſtration publique, exciterent tour-à-tour ſa vigilance. Il pouvoit, en pénétrant dans l'intérieur des maiſons, condamner comme dangereux tout citoyen inutile, & comme criminelle toute dépenſe qui n'étoit pas proportionnée aux moyens (3). Comme il mettoit la plus grande fermeté à punir les crimes & la plus grande circonſpection à réformer les mœurs ; comme il n'employoit les châtimens qu'après les avis & les menaces (4), il ſe fit aimer en exerçant le pouvoir le plus abſolu.

L'éducation de la jeuneſſe devint le premier objet de ſes ſoins (5). Il montroit aux enfans des citoyens la carriere qu'ils devoient parcourir & leur donnoit des guides pour les y conduire. On le vit ſouvent augmenter par ſes libéralités l'émulation des troupes & décerner des récompenſes à des particuliers qui rempliſſoient dans l'obſcurité les devoirs de leur état (6). Pendant la guerre des Perſes il mit tant de zele & de conſtance à

(1) Marmor. Oxon. epoch. 3.
(2) Plut. in Solon.
(3) Meurſ. areop. cap. 9.
(4) Iſocr. areopag. t. 1, p. 334.
(5) Id ibid. p. 332.
(6) Meurſ. areop. cap. 9.

maintenir les loix, qu'il donna plus de ressort au gouvernement (1).

Cette institution, trop belle pour subsister long-temps, ne dura qu'environ un siecle. Périclès entreprit d'affoiblir une autorité qui contraignoit la sienne (2). Il eut le malheur de réussir, & dès ce moment il n'y eut plus de censeurs dans l'état, ou plutôt tous les citoyens le devinrent eux-mêmes. Les délations se multiplierent & les mœurs reçurent une atteinte fatale.

L'aréopage n'exerce à présent une jurisdiction proprement dite qu'à l'égard des blessures & des homicides prémédités, des incendies, de l'empoisonnement (3) & de quelques délits moins graves (4).

Quand il est question d'un meurtre, le second des archontes fait les informations, les porte à l'aréopage, se mêle parmi les juges (5) & prononce avec eux les peines que prescrivent les loix gravées sur une colonne (6).

Quand il s'agit d'un crime qui intéresse l'état ou la religion, son pouvoir se borne à instruire le procès. Tantôt c'est de lui-même qu'il fait les informations, tantôt c'est le peuple assemblé qui le charge de ce soin (7). La procédure finie il en fait son rapport au peuple, sans rien conclure. L'accusé peut alors produire de nouveaux moyens de

(1) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 391.
(2) Id. ibid. lib. 2, cap. 12. Diod. Sic. lib. 11, p. 59. Plut. in Pericl. p. 157.
(3) Lys. in Simon. p. 69. Demosth. adv. Bœot. 2, p. 1012. Id. in Lept. p. 564. Liban. in orat. adv. Andrvt. p. 696. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 117.
(4) Lys. orat. areop. p. 132.
(5) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.
(6) Lys. in Eratost. p. 17.
(7) Dinarch. adv. Demosth. p. 179, 180, &c.

de défenſe, & le peuple nomme des orateurs qui pourſuivent l'accuſé devant une des cours ſupérieures.

Les jugemens de l'aréopage ſont précédés par des cérémonies effrayantes. Les deux parties, placées au milieu des débris ſanglans des victimes, font un ſerment & le confirment par des imprécations terribles contre elles-mêmes & contre leurs familles (1). Elles prennent à témoins les redoutables Euménides, qui, d'un temple voiſin où elles ſont honorées (2), ſemblent entendre leurs voix & ſe diſpoſer à punir les parjures.

Après ces préliminaires on diſcute la cauſe. Ici la vérité a ſeule le droit de ſe préſenter aux juges. Ils redoutent l'éloquence autant que le menſonge. Les avocats doivent ſévérement bannir de leurs diſcours les exordes, les péroraiſons, les écarts, les ornemens du ſtyle, le ton même du ſentiment; ce ton qui enflamme ſi fort l'imagination des hommes & qui a tant de pouvoir ſur les ames compatiſſantes (3). La paſſion ſe peindroit vainement dans les yeux & dans les geſtes de l'orateur, l'aréopage tient preſque toutes ſes ſéances pendant la nuit.

La queſtion étant ſuffiſamment éclaircie les juges dépoſent en ſilence leurs ſuffrages dans deux urnes, dont l'une s'appelle l'urne de la mort, l'autre celle de la miſéricorde (4). En cas

(1) Demoſth. in Ariſtocr. p. 736. Dinarch. adv. Demoſth. p. 178.

(2) Meurſ. in areop. cap. 2.

(3) Lyſ. adv. Simon. p. 88. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Ariſtot. rhetor. lib. 1, t. 2, p. 512. Lucian. in Anach. t. 2, p. 899. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 117.

(4) Meurſ. areop. cap. 8.

de partage un officier subalterne ajoute, en faveur de l'accusé, le suffrage de Minerve (1). On le nomme ainsi, parce que, suivant une ancienne tradition, cette déesse, assistant dans le même tribunal au jugement d'Oreste, donna son suffrage pour départager les juges.

Dans des occasions importantes, où le peuple animé par ses orateurs est sur le point de prendre un parti contraire au bien de l'état, on voit quelquefois les aréopagites se présenter à l'assemblée & ramener les esprits, soit par leurs lumieres, soit par leurs prieres (2). Le peuple, qui n'a plus rien à craindre de leur autorité, mais qui respecte encore leur sagesse, leur laisse quelquefois la liberté de revoir ses propres jugemens. Les faits que je vais rapporter se sont passés de mon tems.

Un citoyen, banni d'Athenes, osoit y reparoître. On l'accusa devant le peuple, qui crut devoir l'absoudre, à la persuasion d'un orateur accrédité. L'aréopage, ayant pris connoissance de cette affaire, ordonna de saisir le coupable, le traduisit de nouveau devant le peuple & le fit condamner (3).

Il étoit question de nommer des députés à l'assemblée des amphictyons. Parmi ceux que le peuple avoit choisis se trouvoit l'orateur Eschine, dont la conduite avoit laissé quelques nuages dans les esprits. L'aréopage, sur qui les talens sans la probité ne font aucune impression, informa de

(1) Aristid. orat. in Min. t. 1, p. 24.
(2) Plut. in Phoc. p. 748.
(3) Demosth. de coron. p. 495.

la conduite d'Eschine & prononça que l'orateur Hypéride lui paroissoit plus digne d'une si honorable commission. Le peuple nomma Hypéride (1).

Il est beau que l'aréopage, dépouillé de presque toutes ses fonctions, n'ait perdu ni sa réputation, ni son intégrité, & que dans sa disgrace même il force encore les hommages du public. J'en citerai un autre exemple qui s'est passé sous mes yeux.

Il s'étoit rendu à l'assemblée générale pour dire son avis sur le projet d'un citoyen nommé Timarque, qui bientôt après fut proscrit pour la corruption de ses mœurs. Autolycus portoit la parole au nom de son corps. Ce sénateur, élevé dans la simplicité des tems anciens, ignoroit l'indigne abus que l'on fait aujourd'hui des termes les plus usités dans la conversation. Il lui échappa un mot qui, détourné de son vrai sens, pouvoit faire allusion à la vie licencieuse de Timarque. Les assistans applaudirent avec transport & Autolycus prit un maintien plus sévere. Après un moment de silence il voulut continuer; mais le peuple, donnant aux expressions les plus innocentes une interprétation maligne, ne cessa de l'interrompre par un bruit confus & des rires immodérés. Alors un citoyen distingué, s'étant levé, s'écria: N'avez-vous pas de honte, Athéniens, de vous livrer à de pareils excès en présence des aréopagites? Le peuple répondit qu'il connoissoit les égards dus à la majesté de ce tribunal; mais qu'il étoit des circonstances où l'on ne pouvoit

(1) Demosth. de coron. p. 495.

pas se contenir dans les bornes du respect (1).
Que de vertus n'a-t-il pas fallu pour établir & entretenir une si haute opinion dans les esprits! Et quel bien n'auroit-elle pas produit si on avoit su la ménager!

(1) Æschin. in Timarch. p. 272.

FIN DU CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE XVIII.

Des Accusations & des Procédures parmi les Athéniens.

LES causes que l'on porte aux tribunaux de justice ont pour objet des délits qui intéressent le gouvernement ou les particuliers. S'agit-il de ceux de la premiere espece ? tout citoyen peut se porter pour accusateur : de ceux de la seconde ? la personne lésée en a seule le droit. Dans les premieres on conclut souvent à la mort ; dans les autres il n'est question que de dommages & de satisfactions pécuniaires.

Dans une démocratie, plus que dans tout autre gouvernement, le tort qu'on fait à l'état devient personnel à chaque citoyen, & la violence exercée contre un particulier est un crime contre l'état (1). On ne se contente pas ici d'attaquer publiquement ceux qui trahissent leur patrie ou qui sont coupables d'impiété, de sacrilege & d'incendie (2) ; on peut poursuivre de la même maniere le général qui n'a pas fait tout ce qu'il devoit ou pouvoit faire ; le soldat qui fuit l'enrôlement ou qui abandonne l'armée ; l'ambassadeur, le magistrat, le juge, l'orateur qui ont prévariqué dans leur ministere ; le particulier qui s'est glissé dans l'ordre des citoyens, sans en avoir les qualités, ou dans l'administration, malgré les

(1) Demosth. adv. Mid. p. 610.
(2) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 40, &c.

raisons qui devoient l'en exclure ; celui qui corrompt ses juges, qui pervertit la jeunesse, qui garde le célibat, qui attente à la vie ou à l'honneur d'un citoyen ; enfin toutes les actions qui tendent plus spécialement à détruire la nature du gouvernement ou la sûreté des citoyens.

Les contestations élevées à l'occasion d'un héritage, d'un dépôt violé, d'une dette incertaine, d'un dommage qu'on a reçu dans ses biens, tant d'autres qui ne concernent pas directement l'état, font la matiere des procès entre les personnes intéressées (1).

Les procédures varient en quelques points, tant pour la différence des tribunaux que pour celle des délits. Je ne m'attacherai qu'aux formalités essentielles.

Les actions publiques se portent quelquefois devant le sénat ou devant le peuple (2), qui, après un premier jugement, a soin de les renvoyer à l'une des cours supérieures (3) ; mais pour l'ordinaire l'accusateur s'adresse à l'un des principaux magistrats (4), qui lui fait subir un interrogatoire & lui demande s'il a bien réfléchi sur sa démarche, s'il est prêt, s'il ne lui seroit pas avantageux d'avoir de nouvelles preuves, s'il a des témoins, s'il désire qu'on lui en fournisse. Il l'avertit en même-tems qu'il doit s'engager par un serment à suivre l'accusation, & qu'à la violation du serment est attachée une sorte d'infamie. Ensuite il indique le tribunal & fait compa-

(1) Sigon. de rep. Athen. lib. 3. Herald. animadv. in jus. Att. lib. 3.

(2) Demosth. in Mid. p. 603, in Everg. p. 1058. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 51. Harpocr. in *lexicon*.

(3) Demosth. in Mid. p. 637. Herald. animadv. p. 233.

(4) Pet. leg. Att. p. 314.

roître l'accusateur une seconde fois en sa présence : il lui réitere les mêmes questions, & si ce dernier persiste la dénonciation reste affichée jusqu'à ce que les juges appellent la cause (1).

L'accusé fournit alors ses exceptions, tirées ou d'un jugement antérieur, ou d'une longue prescription, ou de l'incompétence du tribunal (2). Il peut obtenir des délais, intenter une action contre son adversaire & faire suspendre, pendant quelque-tems, le jugement qu'il redoute.

Après ces préliminaires, dont on n'a pas toujours occasion de se prévaloir, les parties font serment de dire la vérité & commencent à discuter elles-mêmes la cause. On ne leur accorde, pour l'éclaircir, qu'un tems limité & mesuré par des gouttes d'eau qui tombent d'un vase (3). La plupart ne récitent que ce que des bouches éloquentes leur ont dicté en secret. Tous peuvent, après avoir cessé de parler, implorer le secours des orateurs qui ont mérité leur confiance, ou de ceux qui s'intéressent à leur sort (4).

Pendant la plaidoierie les témoins appellés font tout haut leurs dépositions ; car, dans l'ordre criminel, ainsi que dans l'ordre civil, il est de regle que l'instruction soit publique. L'accusateur peut demander qu'on applique à la quef-

(1) Demosth. in Theocrin. p. 850. Id. in Mid. p. 619 & 620. Ulp. in orat. adv. Mid. p. 641, 662 & 668. Pet. leg. Att. p. 318.

(2) Demosth. in Pantæn. p. 992. Ulpian. orat. Demosth. adv. Mid. p. 662. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 57. Sigon. de rep. Athen. lib. 3, cap. 4.

(3) Plat. in Theæt. t. 1, p. 172. Aristoph. in Acharn. v. 693. Schol. ibid. Demosth. & Æschin. passim. Lucian. piscat. cap. 28, t. 1, p. 597.

(4) Demosth. in Neær. p. 863. Æschin. de fals. leg. p. 424. Id. in Ctesiph. p. 461.

tion, les esclaves de la partie adverse (1). Conçoit-on qu'on exerce une pareille barbarie contre des hommes dont il ne faudroit pas tenter la fidélité, s'ils sont attachés à leurs maitres, & dont le témoignage doit être suspect, s'ils ont à s'en plaindre ? Quelquefois l'une des parties présente d'elle-même ses esclaves à cette cruelle épreuve (2), & elle croit en avoir le droit, parce qu'elle en a le pouvoir. Quelquefois elle se refuse à la demande qu'on lui en fait (3), soit qu'elle craigne une déposition arrachée par la violence des tourmens, soit que les cris de l'humanité se fassent entendre dans son cœur ; mais alors son refus donne lieu à des soupçons très-violens, tandis que le préjugé le plus favorable pour les parties, ainsi que pour les témoins, c'est lorsqu'ils offrent, pour garantir ce qu'ils avancent, de prêter serment sur la tête de leurs enfans ou des auteurs de leurs jours (4).

Nous observerons en passant que la question ne peut être ordonnée contre un citoyen que dans des cas extraordinaires.

Sur le point de prononcer le jugement le magistrat qui préside au tribunal distribue à chacun des juges une boule blanche pour absoudre, une boule noire pour condamner (5). Un officier les avertit qu'il s'agit simplement de décider si l'accusé est coupable ou non, & ils vont déposer leurs suffrages dans une boite. Si les boules noires dominent le chef des juges trace une longue ligne sur une tablette enduite de cire &

---

(1) Demosth. in Neær. p. 880 ; in Onet. 1, p. 924 ; in Pantæn. p. 993.
(2) Id. in Aphob. 3, p. 913 ; in Nicostr. p. 1107.
(3) Id. in Steph. 1, p. 977. Isocr. in Trapezit. t. 2, p. 477.
(4) Demosth. in Aphob. 3, p. 913 & 917.
(5) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 123. Meurs. areop. cap. 8.

exposée à tous les yeux ; si ce sont les blanches, une ligne plus courte (1) ; s'il y a partage, l'accusé est absous (2).

Quand la peine est spécifiée par la loi ce premier jugement suffit ; quand elle n'est énoncée que dans la requête de l'accusateur le coupable a la liberté de s'en adjuger une plus douce, & cette seconde contestation est terminée par un nouveau jugement, auquel on procede tout de suite (3).

Celui qui, ayant intenté une accusation, ne la poursuit pas, ou n'obtient pas la cinquieme partie des suffrages (4), est communément condamné à une amende de 1000 drachmes *. Mais comme rien n'est si facile ni si dangereux que d'abuser de la religion, la peine de mort est, en certaines occasions, décernée contre un homme qui en accuse un autre d'impiété, sans pouvoir l'en convaincre (5).

Les causes particulieres suivent en plusieurs points la même marche que les causes publiques, & sont, pour la plupart, portées aux tribunaux des archontes, qui tantôt prononcent une sentence dont on peut appeller (6), & tantôt se contentent de prendre des informations qu'ils présentent aux cours supérieures (7).

---

(1) Aristoph. in vesp. v. 106. Schol. ibid.

(2) Æschin. in Ctesiph. p. 468. Aristot. problem. sect. 29, t. 2, p. 812. Id. de rhet, cap. 19, t. 2, p. 628.

(3) Ulpian. in Demosth. adv. Timarch. p. 822. Pet. leg. Att. p. 335.

(4) Plat. apol. Socrat. t. 1, p 36 Demosth. de cor. p. 517; in Mid. p. 610; in Androt. p. 702; in Aristocr. p. 738; in Timocr. p. 774; in Theocrim. p. 850.

* 900 livres. Cette somme étoit très-considérable quand la loi fut établie.

(5) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 41.

(6) Demosth. in Onet. 1, p. 920. Id. in olymp. p. 1068. Plut. in Solon. p 88.

(7) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641.

Il y a des causes qu'on peut poursuivre au civil par une accusation particuliere, & au criminel par une action publique. Telle est celle de l'insulte faite à la personne d'un citoyen (1). Les loix, qui ont voulu pourvoir à sa sûreté, autorisent tous les autres à dénoncer publiquement l'aggresseur ; mais elles laissent à l'offensé le choix de la vengeance, qui peut se borner à une somme d'argent, s'il entame l'affaire au civil ; qui peut aller à la peine de mort, s'il la poursuit au criminel. Les orateurs abusent souvent de ces loix en changeant, par des détours insidieux, les affaires civiles en criminelles.

Ce n'est pas le seul danger qu'aient à craindre les plaideurs. J'ai vu les juges, distraits pendant la lecture des pieces, perdre la question de vue & donner leurs suffrages au hazard (2) ; j'ai vu des hommes, puissans par leurs richesses, insulter publiquement des gens pauvres, qui n'osoient demander réparation de l'offense (3) ; je les ai vus éterniser en quelque façon un procès en obtenant des délais successifs, & ne permettre aux tribunaux de statuer sur leurs crimes que lorsque l'indigation publique étoit entiérement refroidie (4) ; je les ai vus se présenter à l'audience avec un nombreux cortege de témoins achetés, & même de gens honnêtes, qui, par foiblesse, se traînoient à leur suite & les accréditoient par leur présence (5) ; je les ai vus enfin armer les tribunaux supérieurs contre des juges subalter-

(1) Herald. animadv. in jus Att. lib. 2, cap. 11, p. 128.
(2) Æschin. in Ctesiph. p. 459.
(3) Demosth. in Mid. p. 606.
(4) Id. ibid. p. 616 & 621.
(5) Demosth. in Mid. p. 625.

nes qui n'avoient pas voulu se prêter à leurs injustices (1).

Malgré ces inconvéniens, on a tant de moyens pour écarter un concurrent ou se venger d'un ennemi, aux contestations particulieres se joignent tant d'accusations publiques, qu'on peut avancer hardiment qu'il se porte plus de causes aux tribunaux d'Athenes qu'à ceux de la Grece entiere (2). Cet abus est inévitable dans un état qui, pour rétablir ses finances épuisées, n'a souvent d'autre ressource que de faciliter les dénonciations publiques & de profiter des confiscations qui en sont la suite ; il est inévitable dans un état où les citoyens, obligés de se surveiller mutuellement, ayant sans cesse des honneurs à s'arracher, des emplois à se disputer & des comptes à rendre, deviennent nécessairement les rivaux, les espions & les censeurs les uns des autres. Un essaim de délateurs toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres intestines ; ils sement les soupçons & les défiances dans la société & recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils renversent. Ils ont, à la vérité, contr'eux la sévérité des loix & le mépris des gens vertueux ; mais ils ont pour eux ce prétexte du bien public qu'on fait si souvent servir à l'ambition & à la haine ; ils ont quelque chose de plus fort, leur insolence.

Les Athéniens sont moins effrayés que les étrangers des vices de la démocratie absolue. L'extrême liberté leur paroît un si grand bien qu'ils lui sacrifient jusqu'à leur repos. D'ailleurs, si les dénonciations publiques sont un sujet de

(1) Id. ibid. p. 617.
(2) Xenoph. de rep. Athen. p. 699.

terreur pour les uns, elles sont, pour la plupart, un spectacle d'autant plus attrayant qu'ils ont presque tous un goût décidé pour les ruses & les détours du barreau : ils s'y livrent avec cette chaleur qu'ils mettent à tout ce qu'ils font (1). Leur activité se nourrit des éternelles & subtiles discussions de leurs intérêts, & c'est peut-être à cette cause, plus qu'à toute autre, que l'on doit attribuer cette supériorité de pénétration & cette éloquence importune qui distinguent ce peuple de tous les autres.

(1) Aristoph. in pac. v. 504. Id. in equit. v. 1314. Schol. ibid.

FIN DU CHAPITRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE XIX.

Des Délits & des Peines.

ON a gravé quelques loix pénales sur des colonnes placées auprès des tribunaux (1). Si de pareils monumens pouvoient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les délits & celle des peines correspondantes, on verroit plus d'équité dans les jugemens & moins de crimes dans la société. Mais on n'a pas essayé nulle part d'évaluer chaque faute en particulier, & partout on se plaint que la punition des coupables ne suit pas une regle uniforme. La jurisprudence d'Athenes supplée, dans plusieurs cas, au silence des loix. Nous avons dit que, lorsqu'elles n'ont pas spécifié la peine, il faut un premier jugement pour déclarer l'accusé atteint & convaincu du crime, & un second pour statuer sur le châtiment qu'il mérite (2). Dans l'intervalle du premier au second les juges demandent à l'accusé à quelle peine il se condamne. Il lui est permis de choisir la plus douce & la plus conforme à ses intérêts, quoique l'accusateur ait proposé la plus forte & la plus conforme à sa haine : les orateurs les discutent l'une & l'autre, & les juges, faisant en quelque maniere la fonction d'arbitres, cherchent à rapprocher les parties, & mettent entre la faute

(1) Lys. pro cæd Eratosth. p. 17. Andoc. de myst. p. 12.

(2) Æschin. in Ctesiph. p. 460. Herald. animadv. in jus Attic. p. 192, §. 3. Pet. leg. Att. p. 335.

& le châtiment le plus de proportion qu'il est possible (1).

Tous les Athéniens peuvent subir les mêmes peines; tous peuvent être privés de la vie, de la liberté, de leur patrie, de leurs biens & de leurs privileges. Parcourons rapidement ces divers articles.

On punit de mort le sacrilege (2), la profanation des mysteres (3), les entreprises contre l'état, & sur-tout contre la démocratie (4), les déserteurs (5), ceux qui livrent à l'ennemi une place, une galere, un détachement de troupes (6), enfin tous les attentats qui attaquent directement la religion, le gouvernement ou la vie d'un particulier.

On soumet à la même peine le vol commis de jour, quand il s'agit de plus de 50 drachmes*; le vol de nuit, quelque léger qu'il soit; celui qui se commet dans les bains, dans les gymnases, quand même la somme seroit extrêmement modique (7).

C'est avec la corde, le fer & le poison qu'on ôte pour l'ordinaire la vie aux coupables (8); quelquefois on les fait expirer sous le bâton (9); d'autres fois on les jette dans la mer (10) ou dans

(1) Ulpian. in Demosth. adv. Timocr. p. 822.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 450. Id. memor. lib. 1, p. 721. Diod. lib. 16, p. 427. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 16.
(3) Andocid. de myst. part. 1, p. 1. Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Pet. leg. Att. p. 33.
(4) Xenoph. ibid. Andocid. de myst. p. 13, Plut. in Publ. t. 1, p. 110.
(5) Suid. & Hesych. in lexicon. Pet. leg. Att. p. 563.
(6) Lys. contr. Philon. p. 498.
* Plus de 45 livres.
(7) Xenoph. memor. lib. 1, p. 721. Demosth. in Tim. p. 791. Isocr. in Lochit. t. 2, p. 550. Aristot. probl. sect. 29, t. 2, p. 814. Pet. leg. Att. p. 528. Herald. animadv. in jus Att. lib. 4, cap. 8.
(8) Pet. leg. Att. p. 364. Pott. archæol. græc. lib. 1, cap. 25.
(9) Lys. in Agorat. p. 253 & 257.
(10) Schol. Aristoph. in equit. v. 1360.

un gouffre hérissé de pointes tranchantes, pour hâter leur trépas (1); car c'est une espece d'impiété de laisser mourir de faim même les criminels (2).

On détient en prison le citoyen accusé de certains crimes, jusqu'à ce qu'il soit jugé (3); celui qui est condamné à la mort, jusqu'à ce qu'il soit exécuté (4); celui qui doit, jusqu'à ce qu'il ait payé (5). Certaines fautes sont expiées par plusieurs années ou par quelques jours de prison (6); d'autres doivent l'être par une prison perpétuelle (7). En certains cas, ceux qu'on y traîne peuvent s'en garantir en donnant des cautions (8); en d'autres, ceux qu'on y renferme sont chargés de liens qui leur ôtent l'usage de tous leurs mouvemens (9).

L'exil est un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien qu'il ne retrouve nulle part les agrémens de sa patrie, & que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. Un citoyen qui lui donneroit un asyle seroit sujet à la même peine (10).

Cette proscription a lieu dans deux circonstances remarquables: 1° un homme absous d'un meurtre involontaire doit s'absenter pendant une année entiere & ne revenir à Athenes qu'après avoir donné des satisfactions aux parens du mort, qu'après s'être purifié par des cérémonies sain-

---

(1) Aristoph. in Plut. v. 421. Id. in equit. v. 1359. Schol. ibid. Dinarch. adv. Demosth. p. 181.
(2) Sophocl. in Antig. v. 786. Schol. ibid.
(3) Andoc. de myst. part. 2, p. 7 & 12.
(4) Plat. in Phædon. t. 1, p. 58.
(5) Andoc. de myst. part. 1, p. 12. Demosth. in Apat. p. 933. Id. in Aristog. p. 837.
(6) Demosth. in Timocr. p. 789, 791 & 792.
(7) Plat. apol. Socr. t. 1, p. 37.
(8) Demosth. ibid. p. 795.
(9) Plat. ibid. Demosth. ibid. p. 789. Ulpian. ibid. p. 818.
(10) Demosth. in Polycl. p. 1091.

tes (1). 2° Celui qui, accusé devant l'aréopage d'un meurtre prémédité, désespere de sa cause, après un premier plaidoyer, peut, avant que les juges aillent au scrutin, se condamner à l'exil & se retirer tranquillement (2). On confisque ses biens, & sa personne est en sûreté, pourvu qu'il ne se montre ni sur les terres de la république, ni dans les solemnités de la Grece; car, dans ce cas, il est permis à tout Athénien de le traduire en justice ou de lui donner la mort. Cela est fondé sur ce qu'un meurtrier ne doit pas jouir du même air & des mêmes avantages dont jouissoit celui à qui il a ôté la vie (3).

Les confiscations tournent en grande partie au profit du trésor public : on y verse aussi les amendes, après en avoir prélevé le 10e pour le culte de Minerve & le 50e pour celui de quelques autres divinités (4).

La dégradation prive un homme de tous les droits ou d'une partie des droits du citoyen. C'est une peine très-conforme à l'ordre général des choses; car il est juste qu'un homme soit forcé de renoncer aux privileges dont il abuse. C'est la peine qu'on peut le plus aisément proportionner aux délits; car elle peut se graduer suivant la nature & le nombre de ses privileges (5). Tantôt elle ne permet pas au coupable de monter à la tribune, d'assister à l'assemblée générale, de s'asseoir parmi les sénateurs ou parmi les juges; tantôt elle lui interdit l'entrée des temples & toute

(1) Per. leg. Att. p. 12.
(2) Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.
(3) Id. ibid. p. 729 & 730. Herald. animadv. in jus Attic. p. 300.
(4) Demosth. adv. Timocr. p. 791. Id. adv. Theocr. p. 852. Id. adv. Aristog. p. 831. Id. adv. Neær. p. 861.
(5) Andoc. de myst. part. 2, p. 10.

toute participation aux choses saintes ; quelquefois elle lui défend de paroître dans la place publique ou de voyager en certains pays ; d'autres fois, en le dépouillant de tout, en le faisant mourir civilement, elle ne lui laisse que le poids d'une vie sans attrait & d'une liberté sans exercice(1). C'est une peine très-grave & très-salutaire dans une démocratie, parce que les privileges que la dégradation fait perdre étant plus importans & plus considérés que par-tout ailleurs, rien n'est si humiliant que de se trouver au-dessous de ses égaux. Alors un particulier est comme un citoyen détrôné qu'on laisse dans la société pour y servir d'exemple.

Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'opprobre à sa suite. Un Athénien qui s'est glissé dans la cavalerie sans avoir subi un examen est puni, parce qu'il a désobéi aux loix (2) ; mais il n'est pas déshonoré, parce qu'il n'a pas blessé les mœurs. Par une conséquence nécessaire cette espece de flétrissure s'évanouit lorsque la cause n'en subsiste plus. Celui qui doit au trésor public perd les droits de citoyen ; mais il y rentre dès qu'il satisfait à sa dette (3). Par la même conséquence on ne rougit pas, dans les grands dangers, d'appeller au secours de la patrie tous les citoyens suspendus de leurs fonctions (4) ; mais il faut auparavant révoquer le décret qui les avoit condamnés, & cette révocation ne peut se faire que par un tribunal composé de six mille

(1) Id. ibid. Demosth. orat. 2, in Aristog. p 832, 834, 836 & 840. Æschin. in Ctesiph. Lys. in Andoc p. 115. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 662 & 665.

(2) Lys. in Alcib. p. 277. Tayl. lection Lysiac. p. 717.

(3) Demosth. in Theocrin. p. 857. Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Aristog. p. 842.

(4) Andoc. de myst. p. 24. Demosth. adv. Aristog. p. 846.

juges, & sous les conditions imposées par le sénat & par le peuple (1).

L'irrégularité de la conduite & la dépravation des mœurs produisent une autre sorte de flétrissure que les loix ne pourroient pas effacer ; mais en réunissant leurs forces à celles de l'opinion publique, elles enlevent au citoyen qui a perdu l'estime des autres les ressources qu'il trouvoit dans son état. Ainsi, en éloignant des charges & des emplois celui qui a maltraité les auteurs de ses jours (2), celui qui a lâchement abandonné son poste ou son bouclier (3), elles les couvrent publiquement d'une infamie qui les force à sentir le remords.

(1) Demosth. in Timocr. p. 780.
(2) Diog. Laert. lib. 1, §. 55.
(3) Andoc. de myst. p. 10.

FIN DU CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

CHAPITRE XX.

Mœurs & vie civile des Athéniens.

Au chant du coq les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs provisions, & chantant de vieilles chansons (1). En même tems les boutiques s'ouvrent avec bruit, & tous les Athéniens sont en mouvement (2). Les uns reprennent les travaux de leur profession, d'autres, en grand nombre, se répandent dans les différens tribunaux, pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainsi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour (3); mais les gens d'un certain ordre se contentent d'un seul (4), qu'ils placent, les uns à midi (5), la plupart avant le coucher du soleil (6). L'après-midi ils prennent quelques momens de sommeil (7), ou bien ils jouent aux osselets, aux dés & à des jeux de commerce (8).

Pour le premier de ces jeux on se sert de quatre osselets, présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres: 1, 3, 4, 6 (9). De leurs différentes combinaisons résultent 35 coups,

(1) Aristoph. in eccles. v. 278.
(2) Id. in av. v. 490. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 161.
(3) Herodot. lib 1, cap. 63. Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 573. Demosth. in Everg. p. 1060. Theophr. charact. cap. 3.
(4) Plat. epist. 7, t. 3, p. 326. Anthol. lib. 2, p. 185.
(5) Athen. lib. 1, cap. 9, p. 11.
(6) Id. ibid. Aristoph. in eccles. v. 648. Schol. ibid.
(7) Pherecr. ap. Athen. lib. 3, p. 75.
(8) Herodot. lib. 1, cap. 63. Theohp ap. Athen. lib. 12, p. 532.
(9) Lucian. de amor. t. 2, p. 415. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 100.

auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, &c. [1]. Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous est celui qu'on appelle de Vénus: c'est lorsque les quatre osselets présentent les quatre nombres différens (2).

Dans le jeu des dés on distingue aussi des coups heureux & des coups malheureux (3); mais souvent, sans s'arrêter à cette distinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que son adversaire [4]. La rafle de six est le coup le plus fortuné [5]. On n'emploie que trois dés à ce jeu; on les secoue dans un cornet, & pour éviter toute fraude on les verse dans un cylindre creux, d'où ils s'échappent & roulent sur le damier [6]*. Quelquefois, au lieu de trois dés, on se sert de trois osselets.

Tout dépend du hasard dans les jeux précédens, & de l'intelligence du joueur dans le suivant. Sur une table où l'on a tracé des lignes ou des cases [7] on range de chaque côté des dames ou des pions de couleurs différentes. (8). L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre, à enlever ceux de son adversaire, lorsqu'ils s'écartent avec imprudence; à l'enfermer au point qu'il

---

(1) Eustath. in Iliad. 23, p. 1289. Meurs. de lud. Græc.

(2) Lucian. ibid. Cicer. de divin. lib. 1, cap. 13; lib. 2, cap. 21, t. 3, p. 12 & 64.

(3) Meurs. de lud. Græc. in *bibliothecâ*.

(4) Poll. lib. 9, cap. 7, §. 117.

(5) Æschyl. in Argam. v. 33. Schol. ibid. Hesych. in *lexicon*. Not. ibid.

(6) Æschin. in Timarch. p. 269. Poll. lib. 7, cap. 33, §. 203. Id. lib. 10, cap. 31, §. 150. Harpocr. in *lexicon*. Vales. ibid. Suid. in *lexicon*. Salmas. in Vopisc. p. 469.

* Voyez la note à la fin du volume.

(7) Sophocl. ap. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 97.

(8) Poll. ibid. §. 98.

ne puisse plus avancer [1]. On lui permet de revenir sur ses pas, quand il a fait une fausse marche [2]. *

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur regle la marche des pions ou des dames sur les points qu'il amene. Il doit prévoir les coups qui lui sont avantageux ou funestes ; & c'est à lui de profiter des faveurs du sort, ou d'en corriger les caprices [3]. Ce jeu, ainsi que le précédent, exigent beaucoup de combinaisons ; on doit les apprendre dès l'enfance [4] ; & quelques-uns s'y rendent si habiles que personne n'ose lutter contr'eux, & qu'on les cite pour exemples [5].

Dans les intervalles de la journée, sur-tout le matin avant midi, & le soir avant souper, on va sur les bords de l'Ilissus & tout autour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air, & des aspects charmans qui s'offrent de tous côtés [6] ; mais pour l'ordinaire on se rend à la place publique, qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville [7]. Comme c'est-là que se tient souvent l'assemblée générale, & que se trouvent le palais du Sénat & le tribunal du premier des archontes, presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par cel-

---

(1) Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 487.
(2) Id. in Hipparch. t. 2, p. 229. Hesych. & Suid. in *lexicon*.
* On présume que ce jeu avoit du rapport avec le jeu des dames ou celui des échecs ; & le suivant avec celui du trictrac. On peut voir Meurs. de lud. Græc. in *bibliothecâ*. Buleng. de lud. veter. Hyde, hist. Nerd. Salmas. in Vopisc. p. 459.
(3) Plat. de rep. lib. 10, t. 2, p. 604. Plut. in Pyrrh. t. 1, p. 400
(4) Plat. ibid. lib. 2, p. 374
(5) Athen. lib. 1, cap. 14, p. 16.
(6) Plat. in Phædr. t. 3, p. 227 & 229.
(7) Meurs. in Ceram. cap. 16.

les de la république (1). Plusieurs y viennent aussi parce qu'ils ont besoin de se distraire, & d'autres parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures la place, délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle.

Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs *, d'orfevres, de barbiers, &c. ouvertes à tout le monde (2), où l'on discute avec bruit les intérêts de l'état, les anecdotes des familles, les vices & les ridicules des particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare & renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglans contre ceux qui paroissent à la promenade avec un extérieur négligé (3), ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant (4); car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espece de plaisanterie d'autant plus redoutable qu'elle cache avec soin sa malignité (5). On trouve quelquefois une compagnie choisie, & des conversations instructives, aux différens portiques distribués dans la ville (6). Ces sortes de rendez-vous ont dû se multiplier parmi les Athéniens. Leur goût insatiable pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit & de l'oi-

---

(1) Demosth. in Aristog. p. 836.

* Au lieu de dire *aller chez les parfumeurs* on disoit *aller au parfum*, comme nous disons *aller au café*. (Poll. lib 10, cap. 2, §. 19. Schol. Aristoph. in equit. v. 1372. Spanh. & Kuster. ibid.)

(2) Aristoph. ibid. Lys. adv. delat. p. 413. Demosth. in Mid. p. 606. Id. in Phorm. p. 942. Theophr. charact. cap. 11. Casaub. & Duport. ibid. Terent. in Phorm. act. 1, scen. 2, v. 39.

(3) Theophr. charact. cap. 19.

(4) Id. cap. 21.

(5) Lucian. de gymn. t. 2, p. 897.

(6) Theophr. charact. cap. 2.

fiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres.

Ce goût si vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds (1), se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public, en particulier, leurs conversations roulent sur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement s'il y a quelque chose de nouveau (2); qu'on voit de tous côtés des essaims de nouvellistes tracer sur le terrein ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée (3), annoncer des succès à haute voix, des revers en secret (4), recueillir & grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée, ou dans le plus affreux désespoir (4).

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres ils partent le matin à cheval, & après avoir dirigé les travaux de leurs esclaves ils reviennent le soir à la ville (6).

Leurs momens sont quelquefois remplis par la chasse (7) & par les exercices du gymnase (8). Outre les bains publics, où le peuple aborde en foule, & qui servent d'asyle aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver (9), les particuliers en ont dans leurs maisons (10). L'usage leur en est devenu

(1) Aristoph. in equit. v. 1260.
(2) Demosth. philip. 1, p. 49.
(3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 199; in Nic. p. 531.
(4) Theophr. charact. cap. 8.
(5) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Id. in garrul. t. 2, p. 509.
(6) Xenoph. memor. lib. 5, p. 831.
(7) Id. ibid. Plat. de rep. lib. 2, p. 373. Aristoph. in av. v. 1032.
(8) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452.
(9) Aristoph. in Plut. v. 535. Schol. ibid.
(10) Plat. in Phædon. t. 1, p. 116. Demosth. in Conon. p. 1110. Theoph. cap. 28.

ſi néceſſaire qu'ils l'ont introduit juſque ſur leurs vaiſſeaux [1]. Ils ſe mettent au bain ſouvent après la promenade, preſque toujours avant le repas [2]. Ils en ſortent parfumés d'eſſences; & ces odeurs ſe mêlent avec celles dont ils ont ſoin de pénétrer leurs habits, qui prennent divers noms, ſuivant la différence de leurs formes & de leurs couleurs [3].

La plupart ſe contentent de mettre par-deſſus une tunique qui deſcend juſqu'à mi-jambe [4], un manteau qui les couvre preſque en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou ſans éducation, de relever au-deſſus des genoux les diverſes pieces de l'habillement [5].

Beaucoup d'entr'eux vont pieds nus [6]; d'autres, ſoit dans la ville, ſoit en voyage, quelquefois même dans les proceſſions [7], couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détrouſſés.

Dans la maniere de diſpoſer les parties du vêtement les hommes doivent ſe propoſer la décence, les femmes y joindre l'élégance & le goût. Elles portent, 1° une tunique blanche, qui s'attache avec des boutons ſur les épaules, qu'on ſerre au-deſſous du ſein avec une large ceinture (8), & qui deſcend à plis ondoyans juſqu'aux talons (9); 2° une robe plus courte, aſſujétie ſur les reins par un large ruban (10), terminée dans ſa partie inférieure, ainſi que la tunique, par des

(1) Spanh. in Ariſtoph. nub. v. 987.
(2) Id. ibid.
(3) Poll. lib. 7, cap. 13. Winck. hiſt. de l'art, liv. 4, chap. 5.
(4) Thucyd. lib. 1, cap. 61.
(5) Theophr. charact. cap. 4. Caſaub. ibid. Athen. lib. 1, cap. 18, p. 21.
(6) Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Athen. lib. 13, cap. 5, p. 583.
(7) Deſſins de Nointel, conſervés à la bibliotheque du roi.
(8) Achil. Tat. de Clitoph. & Leucip. amor. lib. 1, cap. 1.
(9) Poll. lib. 7, cap. 16.
(10) Id. ibid. cap. 14, §. 65.

bandes ou raies de différentes couleurs (1), garnie quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras ; 3° un manteau, qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, & tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour les dessiner. On le remplace très-souvent par un léger mantelet (2). Quand elles sortent elles mettent un voile sur leur tête.

Le lin (3), le coton (4), & sur-tout la laine, sont les matieres le plus souvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique étoit autrefois de lin (5); elle est maintenant de coton. Le peuple est vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture, & qu'on peut reblanchir (6). Les gens riches préferent des draps de couleur. Ils estiment ceux que l'on teint en écarlate, par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille sur un arbrisseau (7); mais ils font encore plus de cas des teintures en pourpre (8), sur-tout de celles qui présentent un rouge très-foncé & tirant sur le violet (9).

On fait pour l'été des vêtemens très-légers (10). En hiver quelques-uns se servent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, & dont le drap, fabriqué à Ecbatane en Médie, est hérissé de gros flocons de laine, propres à garantir du froid (11).

(1) Id. ibid. cap. 13, §. 52; cap. 14, §. 6.
(2) Winck. hist. de l'art, liv. 4, chap. 5, p. 185.
(3) Poll. ibid. cap. 16.
(4) Id. ibid. cap. 17. Pausan. lib. 5, p. 384; lib. 7, p. 578. Goguet, de l'origine des loix, &c. t. 1, p. 120.
(5) Thucyd. lib. 1, cap. 6.
(6) Ferrar. de re vest. lib. 4, cap. 13.
(7) Goguet, de l'origine des loix, &c. t. 1, p. 105.
(8) Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.
(9) Goguet, ibid. p. 100.
(10) Schol. Aristoph. in av. v. 716.
(11) Aristoph. in vesp. v. 1132.

On voit des étoffes que rehausse l'éclat de l'or (1), d'autres où se retracent les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles (2); mais elles ne sont destinées qu'aux vêtemens dont on couvre les statues des dieux (3), ou dont les acteurs se parent sur le théâtre (4). Pour les interdire aux femmes honnêtes les loix ordonnent aux femmes de mauvaise vie de s'en servir (5).

Les Athéniennes peignent leurs sourcils en noir, & appliquent sur leur visage une couleur de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge (6). Elles répandent sur leurs cheveux, couronnés de fleurs (7), une poudre de couleur jaune (8); &, suivant que leur taille l'exige, elles portent des chaussures plus ou moins hautes (9).

Renfermées dans leur appartement, elles sont privées du plaisir de partager & d'augmenter l'agrément des sociétés que leurs époux rassemblent. La loi ne leur permet de sortir pendant le jour que dans certaines circonstances, & pendant la nuit qu'en voiture & avec un flambeau qui les éclaire (10). Mais cette loi défectueuse, en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laisse les femmes du dernier rang dans une entiere liberté (11), & n'est devenue pour les autres

(1) Poll. lib. 4, cap. 18, §. 116.
(2) Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 557.
(3) Aristot. œcon. t. 2, p. 511. Ælian. var. hist. lib. 1, cap. 20.
(4) Poll. ibid.
(5) Pet. leg. Att. p. 477.
(6) Xenoph. memor. lib. 5, p. 847. Lys. de cæde Eratosth. p. 8. Eubul. apud. Athen. lib. 13, p. 557. Alex. ibid. p. 568. Etymol. magn.
(7) Simon ap. Stob. serm. 71, p. 346.
(8) Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. Hesych. in lexicon. Salm. in Plin. p. 1163.
(9) Lys. in Simon. p. 72. Xenoph. ibid. Alex. ap. Athen. ibid.
(10) Plut. in Solon. t. 1, p. 90.
(11) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 15, t. 2, p. 383.

qu'une simple regle de bienséance ; regle que des affaires pressantes ou de légers prétextes font violer tous les jours [1]. Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour sortir de leurs retraites ; des fêtes particulieres, interdites aux hommes, les rassemblent souvent entr'elles [2] : dans les fêtes publiques elles assistent aux spectacles, ainsi qu'aux cérémonies du temple. Mais en général elles ne doivent paroître qu'accompagnées d'eunuques [3] ou de femmes esclaves qui leur appartiennent, & qu'elles louent même pour avoir un cortege plus nombreux [4]. Si leur extérieur n'est pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles les soumettent à une forte amende, & font inscrire leur sentence sur une tablette qu'ils suspendent à l'un des platanes de la promenade publique [5].

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un jour la jeune Leucippe, dont les attraits naissans & jusqu'alors ignorés, brilloient à travers un voile que le vent soulevoit, par intervalles. Elle revenoit du temple de Cérès, avec sa mere & quelques esclaves. La jeunesse d'Athenes, qui suivoit ses pas, ne l'apperçut qu'un instant ; & le lendemain je lus sur la porte de sa maison, au coin des rues, sur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus exposés, ces mots tracés par des mains différentes : » Leucippe » est belle ; rien n'est si beau que Leucippe [6]. «

---

(1) Plut. in Pericl. t. 1, p. 157 & 160.
(2) Aristoph. in Lysist. v. 1. Schol. ibid.
(3) Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 87.
(4) Theophr. charact. cap. 22 Causaub. ibid.
(5) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 112. Not. Jung. ibid.
(6) Eurip. ap. Eustath. in lib. 6, in iliad t. 2, p. 632. Callim. ap. schol. Aristoph. in Acharn. v. 144. Kuster. ibid. Suid. in lexicon.

Les Athéniens étoient autrefois si jaloux qu'ils ne permettoient pas à leurs femmes de se montrer à la fenêtre (1). On a reconnu depuis que cette extrême sévérité ne servoit qu'à hâter le mal qu'on cherchoit à prévenir (2). Cependant elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en l'absence de leurs époux (3) ; & si un mari surprenoit son rival au moment que celui-ci le déshonore il seroit en droit de lui ôter la vie (4), ou de l'obliger par des tourmens à la racheter (5) ; mais il ne peut en exiger qu'une amende décernée par les juges, si la femme n'a cédé qu'à la force. On a pensé, avec raison, que dans ces occasions la violence est moins dangereuse que la séduction (6).

Le premier éclat d'une infidélité de cette espece n'est pas l'unique punition réservée à une femme coupable & convaincue. On la répudie sur le champ ; les loix l'excluent pour toujours des cérémonies religieuses (7) ; & si elle se montroit avec une parure recherchée, tout le monde seroit en droit de lui arracher ses ornemens, de déchirer ses habits & de la couvrir d'opprobres (8).

Un mari, obligé de répudier sa femme, doit auparavant s'adresser à un tribunal auquel préside un des principaux magistrats (9). Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se sé-

(1) Aristoph. in Thesmoph. v. 797 & 804.
(2) Menand. ap. Stob. serm. 72, p. 440.
(3) Demosth. in Everg. p. 1057. & 1060.
(4) Lys. pro cæd. Eratosth. p. 15.
(5) Aristoph. in Plut. v. 168. Shol. ibid.
(6) Lys. pro cæd. Eratosth. p. 18.
(7) Demosth. in Neær. p. 875.
(8) Æschin. in Timarch. p. 289.
(9) Pet. leg. Att. p. 457 & 458.

parer de leurs maris. C'est-là qu'après de longs combats entre la jalousie & l'amour, comparut autrefois l'épouse d'Alcibiade, la vertueuse & trop sensible Hipparete. Tandis que d'une main tremblante elle présentoit le placet qui contenoit ses griefs, Alcibiade survint tout-à-coup. Il la prit sous le bras, sans qu'elle fît la moindre résistance; & traversant avec elle la place publique, aux applaudissemens de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison (1). Les écarts de cet Athénien étoient si publics qu'Hipparete ne faisoit aucun tort à la réputation de son mari, ni à la sienne. Mais en général les femmes d'un certain état n'osent pas demander le divorce; &, soit foiblesse ou fierté, la plupart aimeroient mieux essuyer en secret de mauvais traitemens que de s'en délivrer par un éclat qui publieroit leur honte ou celle de leurs époux (2). Il est inutile d'avertir que le divorce laisse la liberté de contracter un nouvel engagement.

La sévérité des loix ne sauroit éteindre dans les cœurs le désir de plaire, & les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes, éloignées des affaires publiques par la constitution du gouvernement, & portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont souvent d'autre ambition que celle d'être aimées, d'autre soin que celui de leur parure, & d'autre vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à se couvrir de l'ombre du mystere, peu d'entr'elles se sont rendues fameuses par leurs galanteries.

Cette célébrité est réservée aux courtisanes. Les

---

(1) Andoc. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.
(2) Eurip. in Med. v. 236.

loix les protegent, pour corriger peut-être des vices plus odieux [1], & les mœurs ne sont pas assez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent: l'abus va au point de blesser ouvertement la bienséance & la raison. Une épouse n'est destinée qu'à veiller sur l'intérieur de la maison, & qu'à perpétuer le nom d'une famille, en donnant des enfans à la république [2]. Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magistrats, des philosophes, presque tous ceux qui jouissent d'un revenu honnête, réservent leurs complaisances & leurs attentions pour des maîtresses qu'ils entretiennent, chez qui ils passent une partie de la journée, & dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent & qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes [3].

Quelques-unes, élevées dans l'art de séduire, par des femmes qui joignent l'exemple aux leçons [4], s'empressent à l'envi de surpasser leurs modeles. Les agrémens de la figure & de la jeunesse, les graces touchantes répandues sur toute leur personne, l'élégance de la parure, la réunion de la musique, de la danse & de tous les talens agréables, un esprit cultivé, des saillies heureuses, l'artifice du langage & du sentiment [5], elles mettent tout en usage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir qu'ils dissipent auprès d'elles leur fortune & leur honneur, jusqu'à ce qu'ils en soient abandonnés, pour traîner le reste de leur vie dans l'opprobre & dans les regrets.

---

(1) Athen. lib. 13, p 569.
(2) Demosth. in Neær. p. 881.
(3) Athen. ibid. p. 576 & 577. Pet. leg. Att. p. 141.
(4) Alex. ap. Athen. lib. 13, p. 568. Demosth. in Neær. p. 863.
(5) Athen. lib. 13, p. 577, 583, &c.

Malgré l'empire qu'exercent les courtisanes, elles ne peuvent paroître dans les rues avec des bijoux précieux, [1] & les gens en place n'osent se montrer en public avec elles [2].

Outre cet écueil les jeunes gens ont encore à regretter le tems qu'ils passent dans ces maisons fatales où l'on donne à jouer, où se livrent des combats de coqs [3], qui souvent occasionnent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les suites mêmes de leur éducation dont ils méconnoissent l'esprit. A peine sortent-ils du gymnase qu'animés du désir de se distinguer dans les courses de chars & de chevaux, qui se font à Athenes & dans les autres villes de la Grece, ils s'abandonnent sans réserve à ces exercices. Ils ont de riches équipages; ils entretiennent un grand nombre de chiens & de chevaux [4]; & ces dépenses, jointes au faste de leurs habits, détruisent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs peres [5].

On va communément à pied, soit dans la ville, soit aux environs. Les gens riches, tantôt se servent de chars & de litieres, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer & d'envier l'usage [6]; tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique [7], & toutes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paroissent presque

(1) Terent. in eunuch. act. 4, scen. 1, v. 13. Meurs. Them. Att. lib. 1, cap. 6.

(2) Terent. ibid. act. 3, scen. 2, v. 42.

(3) Isocr. areop. t. 1, p. 335. Æschin. in Tim. p. 268.

(4) Plut. in Alcib. t. 1, p. 196. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 28.

(5) Aristoph. in nub. v. 13.

(6) Demosth. in Mid. p. 628. Id. in Phænip. p. 1025. Dinarch. adv. Demosth. p. 177.

(7) Aristoph. in equit. v. 1381. Hesych. in *lexiton*.

toujours avec une canne à la main (1); les femmes très-souvent avec un parasol (2). La nuit on se fait éclairer par un esclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs (3).

Dans les premiers jours de mon arrivée je parcourois les écriteaux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns : MAISON A VENDRE (4), MAISON A LOUER ; sur d'autres : C'EST LA MAISON D'UN TEL, QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CÉANS (5). Il m'en coûtoit pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les principales rues on est continuellement heurté, pressé, foulé par quantité de gens à cheval, de charetiers (6), de porteurs d'eau (7), de crieurs d'édits (8), de mendians (9), d'ouvriers & d'autres gens du peuple. Un jour que j'étois avec Diogene à regarder de petits chiens que l'on avoit dressés à faire des tours (10), un de ces ouvriers, chargé d'une grosse poutre, l'en frappa rudement, & lui cria : Prenez garde ! Diogene lui répondit sur-le-champ : » Est-ce que tu veux me frapperu ne seconde fois (11) « ?

Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques on risque d'être dépouillé par les filoux (12), malgré la vigilance des magistrats obligés

---

(1) Plat. in Protag. t. 1, p. 310. Aristoph. in eccles. v. 74.
(2) Aristoph. in equit. v 1345. Schol. ibid. Poll. lib. 7, §. 194.
(3) Aristoph. in nub. v. 614. Id. in Lysistr. v. 1219. Schol. in vesp. v. 1364.
(4) Diog. Laert. in Diog. lib. 6, §. 47.
(5) Id. ibid. §. 39. Clem. Alex. strom. lib. 7, p. 843.
(6) Plut. in Alcib. t. 1, p. 192.
(7) Ælian. var. hist. lib. 9, cap. 17.
(8) Aristoph. in av. v. 1038.
(9) Isocr. areop. t. 1, p. 353 & 354.
(10) Xenoph. memor. p. 855.
(11) Diog. Laert. lib. 6, §. 41.
(12) Aristoph. in eccles. v. [illegible]

obligés de faire leur ronde toutes les nuits (1). La ville entretient une garde de Scythes (2), pour prêter main-forte à ces magistrats, exécuter les jugemens des tribunaux, maintenir le bon ordre dans les assemblées générales & dans les cérémonies publiques (3). Ils prononcent le grec d'une maniere si barbare qu'on les joue quelquefois sur le théatre (4); & ils aiment le vin au point que, pour dire boire à l'excès, on dit boire comme un Scythe (5).

Le peuple est naturellement frugal; les salaisons & les légumes font sa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, soit qu'ils aient été blessés à la guerre, soit que leurs maux les rendent incapables de travailler, reçoivent tous les jours du trésor public une ou deux oboles (6) que leur accorde l'assemblée de la nation. De tems en tems on examine dans le Sénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait, & l'on en exclut ceux qui n'ont plus le même titre pour le recevoir (7). Les pauvres obtiennent encore d'autres soulagemens à leur misere; à chaque nouvelle lune les riches exposent dans les carrefours, en l'honneur de la déesse Hécate, des repas qu'on laisse enlever au petit peuple (8).

J'avois pris une note exacte de la valeur des den-

---

(1) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 650.
(2) Aristoph. in Acharn. v. 54 Schol. ibid. Suid. in *lexicon*. Meurs. Ceram. gem. cap. 16. Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 10, §. 132.
(3) Aristoph. in Lysist. v. 434.
(4) Id. in Tesmoph. v. 1016. Schol. ibid. Demetr. de elocut. cap. 96.
(5) Herodot. lib. 6, cap. 84. Aristot. problem. sect. 3, t. 2, p. 695. Athen. lib. 10, cap. 7, p. 427.
(6) Lys. adv. delat. p. 414 & 416. Aristid. panathen. t. 1, p. 331. Hesych. & Harpocr. in *lexicon*.
(7) Æschin. in Timarch. p. 276.
(8) Aristoph. in Plut. v. 594. Schol. ibid. Demosth. in Conon. p. 1114.

rées ; je l'ai perdue : je me rappelle seulement que le prix ordinaire du blé (1) étoit de 5 drachmes par médimne *. Un bœuf de la premiere qualité (2) valoit environ 80 drachmes **; un mouton, la cinquieme partie d'un bœuf (3), c'est-à-dire environ 16 drachmes *** ; un agneau dix drachmes **** (4).

On conçoit aisément que ces prix haussent dans les tems de disette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de 5 drachmes, qui est son prix ordinaire, jusqu'à 16 drachmes, & celui de l'orge jusqu'à dix-huit (5). Indépendamment de cette cause passagere on avoit observé, lors de mon séjour à Athenes, que depuis environ 70 ans les denrées augmentoient successivement de prix, & que le froment en particulier valoit alors deux cinquiemes de plus qu'il n'avoit valu pendant la guerre du Péloponese (6).

On ne trouve point ici des fortunes aussi éclatantes que dans la Perse ; & quand je parle de l'opulence & du faste des Athéniens, ce n'est que relativement aux autres peuples de la Grece. Cependant quelques familles, en petit nombre, se sont enrichies par le commerce, d'autres par les mines d'argent qu'elles possedent à Laurium. Les autres citoyens croient jouir d'une fortune honnête lorsqu'ils ont en biens-fonds 15 ou 20 ta-

---

(1) Demosth. in Phorm. p. 946.

* 4 livres 10 sols. En mettant la drachme à 18 sols, & le médimne à un peu plus de 4 boisseaux (Goguet, orig. des loix, t. 3, p. 260) notre septier de blé auroit valu environ 13 de nos livres.

(2) Marm. Sandwic. p. 35.

** Environ 72 livres.

(3) Demetr. Phaler. ap. Plut. in Solon. t. 1, p. 91.

*** Environ 14 livres 8 sols.

**** 9 livres. Voyez la note à la fin du volume.

(4) Menand. ap. Athen. lib. 4, p. 146 ; lib. 8, p. 364.

(5) Demosth. in Phorm. p. 946. Id. in Phænip. p. 1025.

(6) Aristoph. in eccles. v. 380 & 543.

lens *, & qu'ils peuvent donner 100 mines de dot à leurs filles (1) **.

Quoique les Athéniens aient l'insupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie, avant que de l'éclaircir (2), ils ne sont méchans que par légereté; & l'on dit communément que, quand ils sont bons, ils le sont plus que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation (3).

Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans la premiere classe des citoyens regnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, & cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions & dans l'extérieur (4); elle fait proportionner au tems & aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement (5), & regarde une démarche affectée ou précipitée comme un signe de vanité ou de légéreté (6); un ton brusque, sentencieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de rusticité (7). Elle condamne aussi les caprices de l'humeur (8), l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux & le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaisance qui ap-

---

* Le talent valoit 5400 livres.
(1) Demosth. in Steph. 1, p. 978.
** 9000 livres. Voyez la note à la fin du volume.
(2) Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799.
(3) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 642.
(4) Aristot. de rep. lib. 7, cap. 17, t. 2, p. 448. Theophr. charact. cap. 3.
(5) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, t. 2, p. 54. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 325.
(6) Demosth. in Pantæn. p. 995.
(7) Id. ibid. Aristot. rhet. lib. 2, cap. 21, t. 2, p. 57[illegible]. Theophr. ibid. cap. 4.
(8) Theophr. ibid. cap. 13, 15 & 17.

prouve tout, & de cette austérité chagrine qui n'approuve rien (1). Mais ce qui la caractérise le plus est une plaisanterie fine & légere (2), qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres & se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste .... non, je ne le dirai pas. Ceux qui la connoissent, me comprennent assez, & les autres ne me comprendroient pas. On la nomme à présent adresse & dextérité, parce que l'esprit n'y doit briller qu'en faveur des autres, & qu'en lançant des traits il doit plaire & ne pas offenser (3) : on la confond souvent avec la satyre, les facéties ou la bouffonnerie (4); car chaque société à son ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'est formé presque de notre tems. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théatre avec le nouveau. Il n'y a guere plus d'un demi-siecle que les comédies étoient pleines d'injures grossieres & d'obscénités révolantes, qu'on ne souffre pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs (5).

On trouve dans cette ville plusieurs sociétés dont les membres s'engagent à s'assister mutuellement. L'un d'eux est-il traduit en justice? est-il poursuivi par des créanciers? il implore le secours de ses associés. Dans le premier cas ils l'accompagnent au tribunal, & lui servent, quand ils en sont requis, d'avocats ou de témoins (6);

(1) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, t. 2, p. 54. Id. rhet. lib. 2, cap. 4, t. 2, p. 552.

(2) Id. magn. moral. lib. 1, cap. 31, t. 2, p. 164. Id. rhet. p. 552.

(3) Aristot. de mor. lib. 4, cap 14, t. 2, p. 56.

(4) Isocr. areop. t. 1, p. 336.

(5) Aristot. ibid.

(6) Lys. delat. in obtrect. p. 159.

dans le ſecond ils lui avancent les fonds néceſſaires, ſans en exiger le moindre intérêt, & ne lui preſcrivent d'autre terme pour le rembourſement que le retour de ſa fortune ou de ſon crédit (1). S'il manque à ſes engagemens, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en juſtice; mais il eſt déshonoré (2). Ils s'aſſemblent quelquefois, & cimentent leur union par des repas où regne la liberté (3). Ces aſſociations, que formerent autrefois des motifs nobles & généreux; ne ſe ſoutiennent aujourd'hui que par l'injuſtice & par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour les engager à ſe parjurer en ſa faveur (4); le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces ſociétés il s'en eſt établi une dont l'unique objet eſt de recueillir toutes les eſpeces de ridicules, & de s'amuſer par des faillies & des bons mots. Ils ſont au nombre de 60, tous gens fort gais & de beaucoup d'eſprit; ils ſe réuniſſent de tems en tems dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en préſence d'une foule de témoins attirés par la ſingularité du ſpectacle. Les malheurs de l'état n'ont jamais interrompu leurs aſſemblées (5).

Deux ſortes de ridicules, entr'autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On voit ici des gens qui outrent l'élégance attique, & d'autres la ſimplicité ſpartiate. Les premiers ont ſoin de ſe raſer ſouvent, de changer ſouvent d'habits, de

(1) Theophr. charact. cap. 15 & 17. Caſaub. in Theophr. cap. 15. Pet leg. Att. p. 429.
(2) Herald. animadv. in Salmaſ. lib. 6, cap. 3, p. 414.
(3) Æſchin. in Cteſiph. p. 468. Duport. in Theophr. cap. 10, p. 351.
(4) Demoſth. ap. Harpocr. in *lexicon*.
(5) Athen. lib. 14, p. 614.

faire briller l'émail de leurs dents, de se couvrir d'essences (1). Ils portent des fleurs aux oreilles (2), des cannes torses à la main (3), & des souliers à l'Alcibiade. C'est une espece de chaussure dont Alcibiade a donné la premiere idée, & dont l'usage subsiste encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure (4). Les seconds affectent les mœurs des Lacédémoniens, & sont en conséquence taxés de Laconomanie (5). Leurs cheveux tombent confusément sur leurs épaules ; ils se font remarquer par un manteau grossier, une chaussure simple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente (6), &, si je l'ose dire, par tout l'appareil de la modestie. Les efforts des premiers, bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des seconds, qui en veulent directement à notre estime. J'ai vu des gens d'esprit traiter d'insolence cette fausse simplicité (7). Ils avoient raison. Toute prétention est une usurpation ; car nous avons pour prétention les droits des autres.

---

(1) Theophr. charact. cap. 5.
(2) Cratin. ap. Athen. lib. 12, p. 553.
(3) Theophr. ibid.
(4) Athen. lib. 12, p. 534.
(5) Aristoph. in av. v. 1281. Plat. in Protag. t. 1, p. 342. Demosth. in Conon. p. 1113.
(6) Demosth. ibid. Plut. in Phoc. p. 746.
(7) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 56.

FIN DU CHAPITRE VINGTIEME.

CHAPITRE XXI.

De la Religion, des Ministres sacrés, des principaux crimes contre la Religion.

Il ne s'agit ici que de la religion dominante. Nous rapporterons ailleurs les opinions des philosophes à l'égard de la divinité.

Le culte public est fondé sur cette loi: » Honorez en public & en particulier les dieux & » les héros du pays. Que chacun leur offre tous » les ans, suivant ses facultés & suivant les rits » établis, les prémices de ses moissons (1) «.

Dès les plus anciens tems les objets du culte s'étoient multipliés parmi les Athéniens. Les douze principales divinités (2) leur furent communiquées par les Egyptiens (3), & d'autres par les Libyens & par différens peuples (4). On défendit ensuite, sous peine de mort, d'admettre des cultes étrangers sans un décret de l'aréopage, sollicité par les orateurs publics (5). Depuis un siecle ce tribunal étant devenu plus facile, les dieux de la Thrace, de la Phrygie & de quelques autres nations barbares ont fait une irruption dans l'Attique (6) & s'y sont maintenus

(1) Porphyr. de abstin. lib. 4, §. 22, p. 380.
(2) Pind. olymp. 10, v. 59. Aristoph. in av. v. 95. Thucyd. lib. 6, cap 54.
(3) Herodot. lib. 2, cap. 4.
(4) Id. ibid. cap. 50, lib. 4, cap. 188.
(5) Joseph. in Appion. lib. 2, p. 491 & 493. Harpocr. in *lexicon.*
(6) Plat. de rep. lib. 1, t. 1, p. 327 & 354. Demosth. de cor. p. 516. Strab. lib. 10, p. 471. Hesych. in *lexicon.*

avec éclat, malgré les plaisanteries dont le théâtre retentit contre ces étranges divinités & contre les cérémonies nocturnes célébrées en leur honneur (1).

Ce fut anciennement une belle institution de consacrer par des monumens & par des fêtes le souvenir des rois & des particuliers qui avoient rendu de grands services à l'humanité. Telle est l'origine de la profonde vénération que l'on conserve pour les héros. Les Athéniens mettent dans ce nombre Thésée, premier auteur de leur liberté ; Erechthée, un de leurs anciens rois (2) ; ceux qui mériterent de donner leurs noms aux dix tribus (3) ; d'autres encore, parmi lesquels il faut distinguer Hercule, qu'on range indifféremment dans la classe des dieux & dans celle des héros (4).

Le culte de ces derniers differe essentiellement de celui des dieux, tant par l'objet qu'on se propose, que par les cérémonies qu'on y pratique. Les Grecs se prosternent devant la divinité pour reconnoître leur dépendance, implorer sa protection ou la remercier de ses bienfaits. Ils consacrent des temples, des autels, des bois & célebrent des fêtes & des jeux en l'honneur des héros (5) pour éternifer leur gloire & rappeller leurs exemples. On brûle de l'encens sur les autels, en même tems qu'on répand sur leurs tombeaux des libations destinées à procurer du repos à leurs ames. Aussi les sacrifices dont on les ho-

(1) Aristoph. in vesp. v. 9 ; in Lysist. v. 389, &c. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 15, t. 3, p. 149.
(2) Meurs. de regib. Athen. lib. 2, cap. 12.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 13.
(4) Herodot. lib. 2, cap. 44. Pausan. lib. 1, cap. 15, p. 37 ; lib. 2, cap. 10, p. 133.
(5) Thucyd. lib. 5, cap. 11.

nore ne sont, à proprement parler, adressés qu'aux dieux des enfers.

On enseigne des dogmes secrets dans les mysteres d'Eleusis, de Bacchus & de quelques autres divinités ; mais la religion dominante consiste toute dans l'extérieur : elle ne présente aucun corps de doctrine, aucune instruction publique ; point d'obligation étroite de participer, à des jours marqués, au culte établi. Il suffit, pour la croyance, de paroître persuadé que les dieux existent & qu'ils récompensent la vertu, soit dans cette vie, soit dans l'autre ; pour la pratique, de faire, par intervalles, quelques actes de religion, comme, par exemple, de paroître dans les temples aux fêtes solemnelles & de présenter ses hommages sur les autels publics (1).

Le peuple fait uniquement consister la piété dans la priere, dans les sacrifices & dans les purifications.

Les particuliers adressent leurs prieres aux dieux au commencement d'une entreprise (2). Ils leur en adressent le matin, le soir, au lever & au coucher du soleil & de la lune (3). Quelquefois ils se rendent au temple les yeux baissés & l'air recueilli (4) ; ils y paroissent en supplians. Toutes les marques de respect, de crainte & de flatterie que les courtisans témoignent aux souverains en approchant du trône, les hommes les prodiguent aux dieux en approchant des autels. Ils baisent la terre (5) ; ils prient debout (6),

(1) Xenoph. apol. Socrat. p. 793.
(2) Plat. in Tim. t. 3, p. 27.
(3) Id. de leg. lib. 10, t. 2, p. 887.
(4) Id. in Alcib. 2, t. 2, p. 138.
(5) Potter. archæol. lib. 2, cap. 5.
(6) Philostr. in Apollon. vit. lib. 6, cap. 4, p. 233.

à genoux (1), prosternés (2), tenant des rameaux dans leurs mains (3), qu'ils élevent vers le ciel, ou qu'ils étendent vers la statue du dieu, après les avoir portées à leur bouche (4). Si l'hommage s'adresse au dieu des enfers on a soin, pour attirer leur attention, de frapper la terre avec les pieds ou avec les mains (5).

Quelques-uns prononcent leurs prieres à voix basse. Pythagore vouloit qu'on les récitât tout haut, afin de ne rien demander dont on eût à rougir (6). En effet, la meilleure de toutes les regles seroit de parler aux dieux comme si on étoit en présence des hommes, & aux hommes comme si on étoit en présence des dieux.

Dans les solemnités publiques les Athéniens prononcent en commun des vœux pour la prospérité de l'état & pour celles de leurs alliés (7); quelquefois pour la conservation des fruits de la terre & pour le retour de la pluie ou du beau tems; d'autres fois pour être délivrés de la peste & de la famine (8).

J'étois souvent frappé de la beauté des cérémonies. Le spectacle en est imposant. La place qui précede le temple, les portiques qui l'entourent sont remplis de monde. Les prêtres s'avancent sous le vestibule près de l'autel. Après que l'officiant a dit d'une voix sonore : » Faisons

---

(1) Theophr. charact. cap. 16.
(2) Diog. Laert. lib. 6, §. 37.
(3) Sophocl. in Œdip. tyr. v. 3. Schol. ibid.
(4) Lucian. in encom. Demosth. § 49, t. 3, p. 526.
(5) Homer. iliad. 9, v. 564. Schol. ibid. Cicer. tuscul. lib. 2, cap. 25, t. 2, p. 297.
(6) Clem. Alex. strom. lib. 4, p. 641.
(7) Theopomp. ap. schol. Aristoph. in av. v. 881. Liv. lib. 31, cap. 44.
(8) Eurip. in supplic. v. 28. Procl. in Tim. lib. 2, p. 65. Thom. Gale, not. in Jambl. myster. p. 283.

les libations & prions (1) «, un des ministres subalternes, pour exiger de la part des assistans l'aveu de leurs dispositions saintes, demande : » Qui sont ceux qui composent cette assemblée ? » Des gens honnêtes, répondent-ils de concert. » Faites donc silence, ajoute-t-il «. Alors on récite les prieres assorties à la circonstance. Bientôt des chœurs de jeunes gens chantent des hymnes sacrés. Leurs voix sont si touchantes & tellement secondées par le talent du poëte, attentif à choisir des sujets propres à émouvoir, que la plupart des assistans fondent en larmes (2). Mais, pour l'ordinaire, les chants religieux sont brillans & plus capables d'inspirer la joie que la tristesse. C'est l'impression que l'on reçoit aux fêtes de Bacchus, lorsqu'un des ministres ayant dit à haute voix : » Invoquez le dieu «, tout le monde entonne soudain un cantique qui commence par ces mots : » O fils de Sémelé (3) ! ô Bacchus, au» teur des richesses ! «

Les particuliers fatiguent le Ciel par des vœux indiscrets ; ils le pressent de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition & à leurs plaisirs. Ces prieres sont regardées comme des blasphêmes par quelques philosophes (4), qui, persuadés que les hommes ne sont pas assez éclairés sur leurs vrais intérêts, voudroient qu'ils s'en rapportassent uniquement à la bonté des dieux, ou du moins qu'ils ne leur adressassent que cette espece de formule consignée dans les écrits d'un ancien poëte : » O vous ! qui êtes le roi du ciel,

---

(1) Aristot. in pac. v. 434 & 965.
(2) Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800.
(3) Schol. Aristoph. in ran. v. 482.
(4) Plat. in Alcib. 2, t. 2, p. 149.

» accordez-nous ce qui nous est utile, soit que » nous le demandions, soit que nous ne le de- » mandions pas; refusez-nous ce qui nous seroit » nuisible, quand même nous le demande- » rions (1) «.

Autrefois on ne présentoit aux dieux que les fruits de la terre (2), & l'on voit encore dans la Grece plusieurs autels sur lesquels il n'est pas permis d'immoler des victimes (3). Les sacrifices sanglans s'introduisirent avec peine. L'homme avoit horreur de porter le fer dans le sein d'un animal destiné au labourage & devenu le compagnon de ses travaux (4); une loi expresse le lui défendoit, sous peine de mort (5), & l'usage général l'engageoit à s'abstenir de la chair des animaux (6).

Le respect qu'on avoit pour les traditions anciennes est attesté par une cérémonie qui se renouvelle tous les ans. Dans une fête consacrée à Jupiter on place des offrandes sur un autel, auprès duquel on fait passer des bœufs. Celui qui touche à ces offrandes doit être immolé. De jeunes filles portent de l'eau dans des vases, & les ministres du dieu les instrumens du sacrifice. A peine le coup est-il frappé que le victimaire, saisi d'horreur, laisse tomber la hache & prend la fuite. Cependant ses complices goûtent de la victime, en cousent la peau, la remplissent de foin, attachent à la charrue cette figure informe & vont se justifier devant les juges qui les ont

(1) Id. ibid. p. 143.
(2) Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 6, &c.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 62; lib. 8, cap. 2, p. 600; cap. 42 p. 688.
(4) Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 14.
(5) Varr. de re rustic. lib. 2, cap. 5.
(6) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.

cités à leur tribunal. Les jeunes filles qui ont fourni l'eau pour aiguiser les instrumens rejettent la faute sur ceux qui les ont aiguisés en effet ; ces derniers sur ceux qui ont égorgé la victime, & ceux-ci sur les instrumens, qui sont condamnés comme auteurs du meurtre & jettés dans la mer (1).

Cette cérémonie mystérieuse est de la plus haute antiquité & rappelle un fait qui se passa du tems d'Erechthée. Un laboureur, ayant placé son offrande sur l'autel, assomma un bœuf qui en avoit dévoré une partie ; il prit la fuite & la hache fut traduite en justice (2).

Quand les hommes se nourrissoient des fruits de la terre ils avoient soin d'en réserver une portion pour les dieux. Ils observerent le même usage quand ils commencerent à se nourrir de la chair des animaux, & c'est peut-être delà que viennent les sacrifices sanglans, qui ne sont en effet que des repas destinés aux dieux & auxquels on fait participer les assistans.

La connoissance d'une foule de pratiques & de détails constitue le savoir des prêtres. Tantôt on répand de l'eau sur l'autel ou sur la tête de la victime, tantôt c'est du miel ou de l'huile (3). Plus communément on les arrose avec du vin, & alors on brûle sur l'autel du bois de figuier, de myrte ou de vigne (4). Le choix de la victime n'exige pas moins d'attention. Elle doit être sans tache, n'avoir aucun défaut, aucune maladie (5);

(1) Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 57. Ælian. var. hist. lib. 8, cap. 3. Porph de abstin. lib. 2, §. 29, p. 154.

(2) Pausan. ibid. cap. 28, p. 70.

(3) Pophyr. de abstin. lib. 2, §. 20, p. 138.

(4) Suid. in *lexicon*.

(5) Homer. iliad. lib. 1, v. 66. Schol. ibid. Aristot. apud. Athen. lib. 15, cap. 5, p. 674. Plut. de orac. def. t. 2, p. 437.

mais tous les animaux ne sont pas également propres aux sacrifices. On n'offrit d'abord que les animaux dont on se nourrissoit, comme le bœuf, la brebis, la chevre, le cochon, &c. (1). Ensuite on sacrifia des chevaux au Soleil, des cerfs à Diane, des chiens à Hécate. Chaque pays, chaque temple a ses usages. La haine & la faveur des dieux sont également nuisibles aux animaux qui leur sont consacrés.

Pourquoi poser sur la tête de la victime un gâteau pêtri avec de la farine d'orge & du sel (2), lui arracher le poil du front & le jetter dans le feu (3)? Pourquoi brûler ses cuisses avec du bois fendu (4)?

Quand je pressois les ministres des temples de s'expliquer sur ces rits, ils me répondoient, comme le fit un prêtre de Thebes, à qui je demandois pourquoi les Béotiens offroient des anguilles aux dieux: » Nous observons, me dit-il, les » coutumes de nos peres, sans nous croire obli» gés de les justifier aux yeux des étrangers (5) «.

On partage la victime entre les dieux, les prêtres & ceux qui l'ont présentée. La portion des dieux est dévorée par la flamme; celle des prêtres fait partie de leur revenu; la troisieme sert de prétexte, à ceux qui la reçoivent, de donner un repas à leurs amis (6). Quelques-uns, voulant se parer de leur opulence, cherchent à se distinguer par des sacrifices pompeux. J'en ai vu qui, après avoir immolé un bœuf, ornoient de

(1) Suid. in *lexicon*. Homer. iliad. & odyss. passim.
(2) Serv. ad Virgil. Æneid. lib. 2, v. 133.
(3) Homer. odyss. lib. 3, v. 446. Eurip. in Electr. v. 810.
(4) Homer. iliad. lib. 1, v. 462.
(5) Athen. lib. 7, cap. 13, p. 277.
(6) Xenoph. memor. lib. 2, p. 745.

fleurs & de rubans la partie antérieure de sa tête & l'attachoient à leur porte (1). Comme le sacrifice de bœuf est le plus estimé, on fait pour les pauvres de petits gâteaux, auxquels on donne la figure de cet animal, & les prêtres veulent bien se contenter de cette offrande. (2).

La superstition domine avec tant de violence sur notre esprit, qu'elle avoit rendu féroce le peuple le plus doux de la terre. Les sacrifices humains étoient autrefois assez fréquens parmi les Grecs (3); ils l'étoient chez presque tous les peuples, & ils le sont encore aujourd'hui chez quelques-uns d'entr'eux (4). Ils cesseront enfin, parce que les cruautés absurdes & inutiles cedent tôt ou tard à la nature & à la raison. Ce qui subsistera plus long-tems c'est l'aveugle confiance que l'on a dans les actes extérieurs de religion. Les hommes injustes, les scélérats mêmes osent se flatter de corrompre les dieux par des présens et de les corrompre par les dehors de la piété (5). En vain les philosophes s'élevent contre une erreur si dangereuse, elle sera toujours chere à la plupart des hommes, parce qu'il sera toujours plus aisé d'avoir des victimes que des vertus.

Un jour les Athéniens se plaignirent à l'oracle d'Ammon de ce que les dieux se déclaroient en faveur des Lacédémoniens, qui ne leur présentoient que des victimes en petit nombre, maigres & mutilées. L'oracle répondit que tous les sacrifices des Grecs ne valoient pas cette priere humble & modeste par laquelle les Lacédémo-

---

(1) Theophr. charact. cap. 21.
(2 Suid. in *lexicon*.
(3) Clem. Alex. cohort. ad gent. t. 1, p. 36. Porph. de abstin. lib. 2, §. 54, p. 197, &c.
(4) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.
(5) Id. ibid, lib. 10, p. 885, 905 & 906.

niens se contentent de demander aux dieux les vrais biens (1). L'oracle de Jupiter m'en rappelle un autre qui ne fait pas moins d'honneur à celui d'Apollon. Un riche Thessalien, se trouvant à Delphes, offrit avec le plus grand appareil cent bœufs dont les cornes étoient dorées. En même-tems un pauvre citoyen d'Hermione tira de sa besace une pincée de farine qu'il jetta dans la flamme qui brilloit sur l'autel. La Pythie déclara que l'hommage de cet homme étoit plus agréable aux dieux que celui du Thessalien (2).

Comme l'eau purifie le corps on a pensé qu'elle purifioit aussi l'ame, & qu'elle opéroit cet effet de deux manieres, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. Delà deux sortes de lustrations, les unes expiatoires, les autres préparatoires. Par les premieres on implore la clémence des dieux, par les secondes leur secours.

On a soin de purifier les enfans d'abord après leur naissance (3); ceux qui entrent dans les temples (4); ceux qui ont commis un meurtre, même involontaire (5); ceux qui sont affligés de certains maux, regardés comme des signes de la colere céleste, tels que la peste (6), la frénésie (7), &c.; tous ceux enfin qui veulent se rendre agréables aux dieux.

Cette cérémonie s'est insensiblement appliquée aux

(1) Plat. in Alcib. 2, t. 2, p. 148.
(2) Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 15, p. 126.
(3) Suid. & Harpocr. in *lexicon*.
(4) Eurip. in Ion. v. 95.
(5) Demosth. in Aristocr. p. 736.
(6) Diog. Laert. lib. 1, §. 110.
(7) Aristoph. in vesp. v. 118. Schol. ibid.

aux temples, aux autels, à tous les lieux que la divinité doit honorer de sa présence; aux villes, aux rues, aux maisons, aux champs, à tous les lieux que le crime a profanés, ou sur lesquels on veut attirer les faveurs du Ciel (1).

On purifie tous les ans la ville d'Athenes, le 6 du mois thargélion (2). Toutes les fois que le courroux des dieux se déclare par la famine, par une épidémie ou d'autres fléaux, on tâche de le détourner sur un homme & sur une femme du peuple, entretenus par l'état pour être, au besoin, des victimes expiatoires, chacun au nom de son sexe. On les promene dans les rues, au son des instrumens, & après leur avoir donné quelques coups de verges on les fait sortir de la ville. Autrefois on les condamnoit aux flammes & on jettoit leurs cendres au vent (3).

Quoique l'eau de mer soit la plus convenable aux purifications (4), on se sert le plus souvent de celle qu'on appelle lustrale. C'est une eau commune, dans laquelle on a plongé un tison ardent, pris sur l'autel lorsqu'on y brûloit la victime (5). On en remplit les vases qui sont dans les vestibules des temples, dans les lieux où se tient l'assemblée générale, autour des cercueils où l'on expose les morts à la vue des passans (6).

Comme le feu purifie les métaux, que le sel & le nitre ôtent les souillures & conservent les corps, que la fumée & les odeurs agréables

(1) Lomey. de lustr.

(2) Diog. Laert. lib. 2, §. 44.

(3) Aristoph. in equit. v. 1133. Schol. ibid. Id. in ran. v. 745. Schol. ibid. Hellad. apud. Phot. p. 1590. Meurs. Græc. fer. in thargel.

(4) Eurip. Iph. in Taur. v. 1193. Eustath. in iliad. lib. 1, p. 108.

(5) Eurip. in Herc. fur. v. 928. Athen. lib. 9, cap. 18, p. 409.

(6) Casaub. in Theophr. charact. cap. 16, p. 126.

peuvent garantir de l'influence du mauvais air, on a cru par degrés que ces moyens, & d'autres encore, devoient être employés dans les différentes lustrations. C'est ainsi qu'on attache une vertu secrete à l'encens qu'on brûle dans les temples (1) & aux fleurs dont on se couronne ; c'est ainsi qu'une maison recouvre sa pureté par la fumée du soufre & par l'aspersion d'une eau dans laquelle on a jetté quelques grains de sel (2). En certaines occasions il suffit de tourner autour du feu (3) ou de voir passer autour de soi un petit chien ou quelqu'autre animal (4). Dans les lustrations des villes on promene le long des murs les victimes destinées aux sacrifices (5).

Les rits varient suivant que l'objet est plus ou moins important, la superstition plus ou moins forte. Les uns croient qu'il est essentiel de s'enfoncer dans la riviere, d'autres qu'il suffit d'y plonger sept fois sa tête ; la plupart se contentent de tremper les mains dans l'eau lustrale ou d'en recevoir l'aspersion par les mains d'un prêtre, qui se tient pour cet effet à la porte du temple (6).

Chaque particulier peut offrir des sacrifices sur un autel placé à la porte de sa maison ou dans une chapelle domestique (7). C'est-là que j'ai vu souvent un pere vertueux, entouré de ses enfans, confondre leur hommage avec le sien & former des vœux dictés par la tendresse & dignes d'être exaucés. Cette espece de sacerdoce

(1) Plaut. Amphith. act. 2, scen. 2, v. 107.
(2) Theocr. idyl. 24, v. 94.
(3) Harpocr. in *lexicon*.
(4) Lomey. de lustr. cap. 23.
(5) Athen. lib. 14, cap. 5, p. 626.
(6) Hesych. in *lexicon*. Lomey. de lustr. p. 120.
(7) Plat. de leg. lib. 10, t. 2, p. 910.

ne devant exercer ses fonctions que dans une seule famille, il a fallu établir des ministres pour le culte public.

Il n'est point de villes où l'on trouve autant de prêtres & de prêtresses qu'à Athenes, parce qu'il n'en est point où l'on ait élevé une si grande quantité de temples, où l'on célebre un si grand nombre de fêtes (1).

Dans les différens bourgs de l'Attique & du reste de la Grece un seul prêtre suffit pour desservir un temple; dans les villes considérables les soins du ministere sont partagés entre plusieurs personnes, qui forment comme une communauté. A la tête est le ministre du dieu, qualifié quelquefois du titre de grand-prêtre. Au-dessous de lui sont le néocore chargé de veiller à la décoration & à la propreté des lieux saints (2) & de jetter de l'eau lustrale sur ceux qui entrent dans le temple (3); des sacrificateurs qui égorgent les victimes; des aruspices qui en examinent les entrailles; des hérauts qui reglent les cérémonies & congédient l'assemblée (4). En certains endroits on donne le nom de pere au premier des ministres sacrés & celui de mere à la premiere des prêtresses (5).

On confie à des laïcs des fonctions moins saintes & relatives au service des temples. Les uns sont chargés du soin de la fabrique & de la garde du trésor; d'autres assistent comme témoins & inspecteurs aux sacrifices solemnels (6).

---

(1) Xenoph. de rep. Athen. p. 700.
(2) Suid. in *lexicon*.
(3) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 1, p. 61.
(4) Pott. archæol lib. 2, cap. 3.
(5) Mém. de l'acad. t. 23, p 41.
(6) Plat. de leg lib. 6, t. 2, p. 759. Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8, t. 2, p. 423. Demosth. in Mid. p. 630. Ulpian. in Demosth. p. 686. Æschin. in Timarch. p. 276.

Les prêtres officient avec de riches vêtemens, sur lesquels sont tracés en lettres d'or les noms des particuliers qui en ont fait présent au temple (1). Cette magnificence est encore relevée par la beauté de la figure, la noblesse du maintien, le son de la voix & sur-tout par les attributs de la divinité dont ils sont les ministres. C'est ainsi que la prêtresse de Cérès paroît couronnée de pavots & d'épis (2); & celle de Minerve avec l'égide, la cuirasse & un casque surmonté d'aigrettes (3).

Plusieurs sacerdoces sont attachés à des maisons anciennes & puissantes, où ils se transmettent de pere en fils (4). D'autres sont conférés par le peuple (5).

On n'en peut remplir aucun sans un examen qui roule sur la personne & sur les mœurs. Il faut que le nouveau ministre n'ait aucune difformité dans la figure (6), & que sa conduite ait toujours été irréprochable (7). A l'égard des lumieres il suffit qu'il connoisse le rituel du temple auquel il est attaché; qu'il s'acquitte des cérémonies avec décence & qu'il sache discerner les diverses especes d'hommages & de prieres que l'on doit adresser aux dieux (8).

Quelques temples sont desservis par des prêtresses. Tel est celui de Bacchus aux Marais. Elles sont au nombre de quatorze & à la nomi-

---

(1) Lib. in Demosth. orat. adv. Aristog. p. 843.
(2) Call. hymn. in Cerer. v. 45. Spanh. ibid. t. 2, p. 694. Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 134. Plut. in X rhet. vit. t. 2, p. 843.
(3) Polyæn. strag. lib. 8, cap. 59.
(4) Plat. de leg. ibid. Plut. ibid. Hesych. Harpocr. & Suid. in *lexicon*.
(5) Demosth. exord. conc. p. 239.
(6) Etym. mag.
(7) Plat. de leg. lib 6, t. 2, p. 759. Æschin. in Tim. p. 263.
(8) Plat. politic. t. 2, p. 290.

nation de l'archonte-roi (1). On les oblige à garder une continence exacte. La femme de l'archonte, nommée la reine, les initie aux mysteres qu'elles ont en dépôt & en exige, avant de les recevoir, un serment par lequel elles attestent qu'elles ont toujours vécu dans la plus grande pureté & sans aucun commerce avec les hommes (2).

A l'entretien des prêtres & des temples sont assignées différentes branches de revenus (3). On préleve d'abord sur les confiscations & sur les amendes le 10e pour Minerve & le 50e pour les autres divinités (4). On consacre aux dieux le 10e des dépouilles enlevées à l'ennemi (5). Dans chaque temple, deux officiers connus sous le nom de parasites ont le droit d'exiger une mesure d'orge des différens tenanciers du district qui leur est attribué (6); enfin il est peu de temples qui ne possedent des maisons & des portions de terrain (7).

Ces revenus, auxquels il faut joindre les offrandes des particuliers, sont confiés à la garde des trésoriers du temple (8); ils servent pour les réparations & la décoration des lieux saints, pour les dépenses qu'entraînent les sacrifices, pour l'entretien des prêtres, qui ont presque tous des honoraires (9), un logement & des droits sur les

(1) Harpocr. Hesych. & Etym. magn. Poll. lib. 8, §. 108.
(2) Demosth. in Neær. p. 873.
(3) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 18, p. 66.
(4) Demosth. in Timocr. p. 791. Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 449.
(5) Demosth. ibid. Sophocl. in Trach. v. 186. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Crates, ap. Athen. lib. 6, cap. 6, p. 135.
(7) Plat. de leg. lib. 6, p. 759. Harpocr. in *lexicon*. Maussac. ibid. Taylor. in marm. Sand. p. 64. Chandl. inscr. part. 2, p. 75.
(8) Aristot. politic. lib. 6, cap. 8, p. 423. Chandl. inscript. not. p. xv, &c.
(9) Æschin. in Ctesiph. p. 430.

victimes. Quelques-uns jouissent d'un revenu plus considérable. Telle est la prêtresse de Minerve, à laquelle on doit offrir une mesure de froment, une autre d'orge & une obole, toutes les fois qu'il naît ou qu'il meurt quelqu'un dans une famille (1).

Outre ces avantages les prêtres sont intéressés à maintenir le droit d'asyle, accordé non-seulement aux temples, mais encore aux bois sacrés qui les entourent & aux maisons ou chapelles qui se trouvent dans leur enceinte (2). On ne peut en arracher le coupable, ni même l'empêcher de recevoir sa subsistance. Ce privilege, aussi offensant pour les dieux qu'utile à leurs ministres, s'étend jusque sur les autels isolés (3).

En Egypte les prêtres forment le premier corps de l'état & ne sont pas obligés de contribuer à ses besoins, quoique la troisieme partie des biens-fonds soit assignée à leur entretien. La pureté de leurs mœurs & l'austérité de leur vie leur concilient la confiance des peuples, & leurs lumieres celles du souverain, dont ils composent le conseil, & qui doit être tiré de leur corps, ou s'y faire aggréger dès qu'il monte sur le trône (4). Interpretes des volontés des dieux, arbitres de celles des hommes, dépositaires des sciences & sur-tout des secrets de la médecine (5), ils jouissent d'un pouvoir sans bornes, puisqu'ils gouvernent à leur gré les préjugés & les foiblesses des hommes.

(1) Aristot. œcon. lib. 2, t. 2, p. 502.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 128 & 134. Strab. lib. 8, p. 364. Tacit. annal. lib. 4, cap. 14.
(3) Thucyd. ibid cap. 126.
(4) Plat. politic. t. 2, p. 290. Diod. Sic. lib. 1, p. 66. Plut. de Isid. & Osir. t. 2, p. 354.
(5) Clem. Alex. strom. lib. 6, p. 758. Diog. Laert. lib. 3, §. 6.

Ceux de la Grece ont obtenu des honneurs, tels que des places distinguées aux spectacles (1). Tous pourroient se borner aux fonctions de leur ministere & passer leurs jours dans une douce oisiveté (2); cependant plusieurs d'entr'eux, empressés à mériter par leur zele les égards dus à leur caractere, ont rempli les charges onéreuses de la république & l'ont servie, soit dans les armées, soit dans les ambassades (3).

Ils ne forment point un corps particulier & indépendant (4). Nulle relation d'intérêt entre les ministres des différens temples; les causes même qui les regardent personnellement sont portées aux tribunaux ordinaires.

Les neuf archontes ou magistrats suprêmes veillent au maintien du culte public & sont toujours à la tête des cérémonies religieuses. Le second, connu sous le nom de roi, est chargé de poursuivre les délits contre la religion, de présider aux sacrifices publics & de juger les contestations qui s'élevent dans les familles sacerdotales au sujet de quelque prêtrise vacante (5). Les prêtres peuvent à la vérité diriger les sacrifices des particuliers; mais si, dans ces actes de piété, ils transgressoient les loix établies, ils ne pourroient se soustraire à la vigilance des magistrats. Nous avons vu de nos jours le grand-prêtre de Cérès puni, par ordre du gouvernement, pour avoir violé ces loix dans des articles qui ne paroissoient être d'aucune importance (6).

---

(1) Chandl. Inscr. part. 2, p. 73. Schol. Aristoph. in ran. v. 299.
(2) Isocr. de permut. t. 2, p. 410.
(3) Herodot. lib. 9, cap. 85. Plut. in Aristid. p. 321. Xenoph. hist. Græc. p. 590. Demosth. in Neær. p. 880.
(4) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 18, p. 72.
(5) Plat. politic. t. 2, p. 290. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90. Sigon.
(6) Demosth. in Neær. p. 880.

A la suite des prêtres on doit placer ces devins dont l'état honore la profession & qu'il entretient dans le Prytanée (1). Ils ont la prétention de lire l'avenir dans le vol des oiseaux & dans les entrailles des victimes. Ils suivent les armées, & c'est de leurs décisions, achetées quelquefois à un prix excessif, que dépendent souvent les révolutions des gouvernemens & les opérations d'une campagne. On en trouve dans toute la Grece; mais ceux de l'Elide sont les plus renommés. Là, depuis plusieurs siecles, deux ou trois familles se transmettent de pere en fils l'art de prédire les événemens & de suspendre les maux des mortels (2).

Les devins étendent leur ministere encore plus loin. Ils dirigent les consciences; on les consulte pour savoir si certaines actions sont conformes ou non à la justice divine (3). J'en ai vu qui poussoient le fanatisme jusqu'à l'atrocité, & qui, se croyant chargés des intérêts du Ciel, auroient poursuivi en justice la mort de leur pere coupable d'un meurtre (4).

Il parut, il y a deux ou trois siecles, des hommes qui, n'ayant aucune mission de la part du gouvernement & s'érigeant en interpretes des dieux, nourrissoient parmi le peuple une crédulité qu'ils avoient eux-mêmes, ou qu'ils affectoient d'avoir, errant de nation en nation, les ménaçant toutes de la colère céleste, établissant de nouveaux rits pour l'appaiser, &

(1) Aristoph. in pac. v. 1084. Schol. ibid.

(2) Herodot. lib. 9, cap. 33. Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 232; lib. 4, cap. 15, p. 317; lib. 6, cap. 2, p. 454. Cicer. de divinat. lib. 1, cap. 41, t. 3, p. 34.

(3) Plat. in Euthyph. t. 1, p. 4.

(4) Id. ibid. p. 5.

rendant les hommes plus foibles & plus malheureux par les craintes & par les remords dont ils les remplissoient. Les uns dûrent leur haute réputation à des prestiges, les autres à de grands talens. De ce nombre furent Abaris de Sythie, Empédocle d'Agrigente, Epiménide de Crete (1).

L'impression qu'ils laisserent dans les esprits a perpétué le regne de la superstition. Le peuple découvre des signes frappans de la volonté des dieux, en tous tems, en tous lieux, dans les éclipses, dans le bruit du tonnerre, dans les grands phénomenes de la nature, dans les accidens les plus fortuits. Les songes (2), l'aspect imprévu de certains animaux (3), le mouvement convulsif des paupieres (4), le tintement des oreilles (5), l'éternuement (6), quelques mots prononcés au hasard, tant d'autres effets indifférens sont devenus des présages heureux ou sinistres. Trouvez-vous un serpent dans votre maison, élevez un autel dans le lieu même (7). Voyez-vous un mi'an planer dans les airs, tombez vîte à genoux (8). Votre imagination est-elle troublée par le chagrin ou par la maladie, c'est Empusa qui vous apparoît, c'est un fantôme envoyé par Hécate, & qui prend toutes sortes de formes pour tourmenter les malheureux (9).

Dans toutes ces circonstances on court aux

---

(1) Diog. Laert. lib. 1, §. 109. Bruck. hist. phil. t. 1, p. 357.
(2) Homer. iliad. lib. 1, v. 63. Sophocl. in Elect. v. 426.
(3) Theoph. charact. cap. 16.
(4) Theocr. idyl. 3, v. 37.
(5) Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 17.
(6) Aristoph. in av. v. 721.
(7) Theophr. ibid. Terent. in Phorm. act. 4, scen. 4.
(8) Aristoph. in av. v. 501.
(9) Id. in ran. v. 295.

devins, aux interpretes (1). Les ressources qu'ils indiquent sont aussi chimériques que les maux dont on se croit menacé.

Quelques-uns de ces imposteurs se glissent dans les maisons opulentes, & flattent les préjugés des ames foibles (2). Ils ont, disent-ils, des secrets infaillibles pour enchaîner le pouvoir des mauvais génies. Leurs promesses annoncent trois avantages, dont les gens riches sont extrêmement jaloux, & qui consistent à les rassurer contre leurs remords, à les venger de leurs ennemis, à perpétuer leur bonheur au-delà du trépas. Les prieres & les expiations qu'ils mettent en œuvre sont contenues dans de vieux rituels, qui portent les noms d'Orphée & de Musée (3).

Des femmes de la lie du peuple font le même trafic (4). Elles vont dans les maisons des pauvres distribuer une espece d'initiation; elles répandent de l'eau sur l'initié, le frottent avec de la boue & du son, le couvrent d'une peau d'animal, & accompagnent ces cérémonies de formules qu'elles lisent dans le rituel, & de cris perçans qui en imposent à la multitude.

Les personnes instruites, quoique exemptes de la plupart de ces foiblesses, n'en sont pas moins attachées aux pratiques de la religion. Après un heureux succès, dans une maladie, au plus petit danger, au souvenir d'un songe effrayant, elles offrent des sacrifices; souvent

(1) Theophr. charact. cap. 16.
(2) Plat. de rep. lib. 2, p. 364.
(3) Id ibid.
(4) Demosth. de cor. p. 516. Diog. Laert. lib. 10, §. 4.

même elles construisent dans l'intérieur de leurs maisons des chapelles, qui se sont tellement multipliées que de pieux philosophes désireroient qu'on les supprimât toutes, & que les vœux des particuliers ne s'acquittassent que dans les temples (1).

Mais comment concilier la confiance que l'on a pour les céremonies saintes avec les idées que l'on a conçues du souverain des dieux ? Il est permis de regarder Jupiter comme un usurpateur, qui a chassé son pere du trône de l'univers, & qui en sera chassé un jour par son fils. Cette doctrine, soutenue par la secte des prétendus disciples d'Orphée (2), Eschyle n'a pas craint de l'adopter dans une tragédie que le gouvernement n'a jamais empêché de représenter & d'applaudir (3).

J'ai dit plus haut que, depuis un siecle environ, de nouveaux dieux s'étoient introduits parmi les Athéniens. Je dois ajouter que, dans le même intervalle de tems, l'incrédulité a fait les mêmes progrès. Dès que les Grecs eurent reçu les lumieres de la philosophie, quelques-uns d'entr'eux, étonnés des irrégularités & des scandales de la nature, ne le furent pas moins de n'en pas trouver la solution dans le systême informe de religion qu'ils avoient suivis jusqu'alors. Les doutes succéderent à l'ignorance & produisirent des opinions licencieuses, que les jeunes gens embrasserent avec avidité (4); mais leurs auteurs devinrent l'objet de la hai-

(1) Plat. de leg. lib. 10, p. 909.

(2) Procl. in Plat. lib. 5, p. 291. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 23, p. 265.

(3) Æschin. in Prom. v. 200, 755 & 947.

(4) Plat. de leg. lib. 10, p. 886.

ne publique. Le peuple disoit qu'ils n'avoient secoué le joug de la religion que pour s'abandonner plus librement à leurs passions (1) ; & le gouvernement se crut obligé de sévir contr'eux. Voici comme on justifie son intolérance.

Le culte public étant prescrit par une des loix fondamentales (2), & se trouvant par-là même étroitement lié avec la constitution, on ne peut l'attaquer sans ébranler cette constitution. C'est donc aux magistrats qu'il appartient de le maintenir, & de s'opposer aux innovations qui tendent visiblement à le détruire. Ils ne soumettent à la censure, ni les histoires fabuleuses des dieux, ni les opinions philosophiques sur leur nature, ni même les plaisanteries indécentes sur les actions qu'on leur attribue ; mais ils poursuivent & font punir de mort ceux qui parlent ou qui écrivent contre leur existence, ceux qui brisent avec mépris leurs statues, ceux enfin qui violent le secret des mysteres avoués par le gouvernement.

Ainsi, pendant que l'on confie aux prêtres le soin de régler les actes extérieurs de piété, & aux magistrats l'autorité nécessaire pour le soutient de la religion, on permet aux poëtes de fabriquer ou d'adopter de nouvelles généalogies des dieux (3), & aux philosophes d'agiter les questions si délicates sur l'éternité de la matiere, & sur la formation de l'univers (4), pourvu toutefois qu'en les traitant ils évitent deux grands écueils : l'un, de se rapprocher de la doctrine enseignée dans les mysteres ; l'au-

(1) Plat. de leg. lib. 10, p. 886.
(2) Porphyr. de abstin. lib. 4, p. 380.
(3) Herodot. lib. 2, cap. 156. Joseph. in Appion. lib. 2, p. 491.
(4) Plat. Aristot. &c.

tre, d'avancer ſans modification des principes d'où réſulteroit néceſſairement la ruine du culte établi de temps immémorial. Dans l'un & dans l'autre cas ils ſont pourſuivis comme coupables d'impiété.

Cette accuſation eſt d'autant plus redoutable pour l'innocence qu'elle a ſervi plus d'une fois d'inſtrument à la haine, & qu'elle enflamme aiſément la fureur d'un peuple dont le zele eſt plus cruel encore que celui des magiſtrats & des prêtres.

Tout citoyen peut ſe porter pour accuſateur, & dénoncer le coupable devant le ſecond des archontes (1), qui introduit la cauſe à la cour des héliaſtes, l'un des principaux tribunaux d'Athenes. Quelquefois l'accuſation ſe fait dans l'aſſemblée du peuple (2). Quand elle regarde les myſteres de Cérès le ſénat en prend connoiſſance, à moins que l'accuſé ne ſe pourvoie devant les eumolpides (3); car cette famille ſacerdotale, attachée de tout tems au temple de Cérès, conſerve une juriſdiction qui ne s'exerce que ſur la profanation des myſteres, & qui eſt d'une extrême ſévérité. Les eumolpides procedent ſuivant les loix non écrites, dont ils ſont les interpretes, & qui livrent le coupable, non-ſeulement à la vengeance des hommes, mais encore à celle des dieux (4). Il eſt rare qu'il s'expoſe aux rigueurs de ce tribunal.

Il eſt arrivé qu'en déclarant ſes complices l'accuſé a ſauvé ſes jours; mais on ne l'a pas moins rendu incapable de participer aux ſacri-

(1) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.
(2) Andoc. de myſt. p. 2. Plut. in Alcib. t. 1, p. 200.
(3) Demoſth. in Androt. p. 703. Ulpian. p. 718.
(4) Lyſ. in Andoc. p. 108.

fices, aux fêtes, aux spectacles, aux droits des autres citoyens (1). A cette note d'infamie se joignent quelquefois des cérémonies effrayantes. Ce sont des imprécations que les prêtres de différents temples prononcent solemnellement & par ordre des magistrats (2). Ils se tournent vers l'occident, & secouant leurs robes de pourpre, ils dévouent aux dieux infernaux le coupable & sa postérité (3). On est persuadé que les furies s'emparent alors de son cœur; & que leur rage n'est assouvie que lorsque sa race est éteinte.

La famille sacerdotale des eumolpides montre plus de zele pour le maintien des mysteres de Cérès, que n'en témoignent les autres prêtres pour la religion dominante. On les a vus plus d'une fois traduire les coupables devant les tribunaux de justice (4). Cependant il faut dire à leur louange qu'en certaines occasions, loin de seconder la fureur du peuple, prêt à massacrer sur-le-champ des particuliers accusés d'avoir profané les mysteres, ils ont exigé que la condamnation se fît suivant les loix (5). Parmi ces loix il en est une qu'on a quelquefois exécutée, & qui seroit capable d'arrêter les haines les plus fortes, si elles étoient susceptibles de frein. Elle ordonne que l'accusateur ou l'accusé périsse: le premier, s'il succombe dans son accusation; le second, si le crime est prouvé (6).

---

(1) Id. ibid. p. 115.
(2) Liv. lib. 31, cap. 44.
(3) Lys. in Andoc. p. 129.
(4) Andoc. de myst. p. 15.
(5) Lys. ibid. p. 130.
(6) Andoc. de myst. p. 4.

Il ne me reste plus qu'à citer les principaux jugements que les tribunaux d'Athenes ont prononcé contre le crime d'impiété depuis environ un siecle.

Le poëte Eschyle fut dénoncé pour avoir, dans une de ses tragédies, révélé la doctrine des mysteres. Son frere Aminias tâcha d'émouvoir les juges en montrant les blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Salamine. Ce moyen n'auroit peut-être pas suffi si Eschyle n'eût prouvé clairement qu'il n'étoit pas initié. Le peuple l'attendoit à la porte du tribunal pour le lapider. (1).

Le philosophe Diagoras, de Mélos, accusé d'avoir révélé les mysteres, & nié l'existence des Dieux, prit la fuite. On promit des récompenses à ceux qui le livreroient mort ou vif, & le décret qui le couvroit d'infamie fut gravé sur une colonne de bronze (2).

Protagoras, un des plus illustres sophistes de son tems, ayant commencé un de ses ouvrages par ces mots: » Je ne sais s'il y a des dieux ou » s'il n'y en a point «, fut poursuivi criminellement & prit la fuite. On rechercha ses écrits dans les maisons des particuliers & on les fit brûler dans la place publique (3).

Prodicus, de Céos, fut condamné à boire la ciguë pour avoir avancé que les hommes avoient mis au rang des dieux les êtres dont ils retiroient

(1) Aristot. de mor. lib. 3, cap. 2, t. 2, p. 29. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 19. Clem. Alex. strom. lib. 2, cap. 4, t. 1, p. 461.

(2) Lys. in Andoc. p. 111. Schol. Aristoph. in ran. v. 323. Id. in av. v. 1073. Schol. ibid.

(3) Diog. Laert. lib. 9. §. 52. Joseph. in Appion. lib. 2, t. 2, p. 493. Cicer. de nat. deor. lib. 1, cap. 23, t. 2, p. 416.

de l'utilité, tels que le soleil, la lune, les fontaines, &c. (1).

La faction opposée à Périclès, n'osant l'attaquer ouvertement, résolut de le prendre par une voie détournée. Il étoit ami d'Anaxagore, qui admettoit une intelligence suprême. En vertu d'un décrèt porté contre ceux qui nioient l'existence des dieux Anaxagore fut traîné en prison. Il obtint quelques suffrages de plus que son accusateur & ne le dut qu'aux prieres & aux larmes de Périclès, qui le fit sortir d'Athenes. Sans le crédit de son protecteur le plus religieux des philosophes auroit été lapidé comme athée (2).

Lors de l'expédition de Sicile, au moment qu'Alcibiade faisoit embarquer les troupes qu'il devoit commander, les statues de Mercure, placées en différens quartiers d'Athenes, se trouverent mutilées en une nuit [3]. La terreur se répand aussi-tôt dans Athenes. On prête des vues plus profondes aux auteurs de cette impiété, qu'on regarde comme des factieux. Le peuple s'assemble, des témoins chargent Alcibiade d'avoir défiguré les statues & de plus célébré avec les compagnons de ses débauches les mysteres de Cérès dans des maisons particulieres [4]. Cependant, comme les soldats prenoient hautement le parti de leur général, on suspendit le jugement; mais à peine fut-il arrivé en Sicile que ses ennemis reprirent l'accusation [5]; les délateurs se multiplierent

(1) Cicer. ibid. cap. 42, t. 2, p. 432. Sext. Empir. adv. phys. lib. 9, p. 552. Suid. in *lexicon*.

(2) Hermip. & Hieron. ap. Diog. Laert. liv. 2, §. 13. Plut. de profect. t. 2, p. 84. Euseb. præp. evang. lib. 14, cap. 14.

(3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 200.

(4) Andoc. de myst. p. 3.

(5) Plut. ibid. p. 201.

multiplierent & les prisons se remplirent de citoyens que l'injustice poursuivoit. Plusieurs furent mis à mort; beaucoup d'autres avoient pris la fuite [1].

Il arriva, dans le cours des procédures, un incident qui montre jusqu'à quel excès le peuple porte son aveuglement. Un des témoins interrogé comment il avoit pu reconnoître, pendant la nuit, les personnes qu'il dénonçoit, répondit: » Au clair de la lune «. On prouva que la lune ne paroissoit pas alors. Les gens de bien furent consternés [2]; mais la fureur du peuple n'en devint que plus ardente.

Alcibiade, cité devant cet indigne tribunal, dans le tems qu'il alloit s'emparer de Messine & peut-être de toute la Sicile, refusa de comparoître & fut condamné à perdre la vie. On vendit ses biens; on grava sur une colonne le décret qui le proscrivoit & le rendoit infâme [3]. Les prêtres de tous les temples eurent ordre de prononcer contre lui des imprécations terribles. Tous obéirent, à l'exception de la prêtresse Théano, dont la réponse méritoit mieux d'être gravée sur une colonne que le décret du peuple. » Je suis » établie, dit-elle, pour attirer sur les hommes » les bénédictions & non les malédictions du » Ciel [4] «.

Alcibiade, ayant offert ses services aux ennemis de sa patrie, la mit à deux doigts de sa perte. Quand elle se vit forcée de le rappeller, les prêtres de Cérès s'opposerent à son retour [5];

(1) Andoc. ibid.
(2) Plut. in Alcib. t. 1, p. 201.
(3) Nep. in Alcib. cap. 4.
(4) Plut. ibid. p. 202. Id. quæst. Rom. t. 2, p. 275.
(5) Thucyd. lib. 8, cap. 53.

mais ils furent contraints de l'absoudre des imprécations dont ils l'avoient chargé. On remarqua l'adresse avec laquelle s'exprima le premier des ministres sacrés : » Je n'ai pas maudit Alcibiade, » s'il étoit innocent [1] «.

Quelque tems après arriva le jugement de Socrate, dont la religion ne fut que le prétexte, ainsi que je le montrerai dans la suite.

Les Athéniens ne sont pas plus indulgens pour le sacrilege. Les loix attachent la peine de mort à ce crime & privent le coupable des honneurs de la sépulture [2]. Cette peine, que des philosophes, d'ailleurs éclairés, ne trouvent pas trop forte [3], le faux zele des Athéniens l'étend jusqu'aux fautes les plus légeres. Croiroit-on qu'on a vu des citoyens condamnés à périr, les uns pour avoir arraché un arbrisseau dans un bois sacré, les autres pour avoir tué je ne sais quel oiseau consacré à Esculape [4]? Je rapporterai un trait plus effrayant encore. Une feuille d'or étoit tombée de la couronne de Diane, un enfant la ramassa. Il étoit si jeune qu'il fallut mettre son discernement à l'épreuve. On lui présenta de nouveau la feuille d'or, avec des dés, des hochets & une grosse piece d'argent. L'enfant s'étant jetté sur cette piece, les juges déclarerent qu'il avoit assez de raison pour être coupable & le firent mourir [5].

---

(1) Plut. in Alcib. t. 1, p. 210.
(2) Diod. Sic. lib. 16, p. 427.
(3) Plat. de leg. lib. 9, t. 2, p. 854.
(4) Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 17.
(5) Id. ibid. cap. 16. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 75.

FIN DU CHAPITRE VINGT-UNIEME.

CHAPITRE XXII.

*Voyage de la Phocide *. Les Jeux pythiques. Le Temple & l'Oracle de Delphes.*

Je parlerai souvent des fêtes de la Grece; je reviendrai souvent à ces solemnités augustes où se rassemblent les divers peuples de cet heureux pays. Comme elles ont entr'elles beaucoup de traits de conformité on me reprochera peut-être de retracer les mêmes tableaux; mais ceux qui décrivent les guerres des nations n'exposent-ils pas à nos yeux une suite uniforme de scenes meurtrieres? Et quel intérêt peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir? N'est-il pas plus utile & plus doux de les suivre dans le sein de la paix & de la liberté; dans ces combats où se déploient les talens de l'esprit & les graces du corps; dans ces fêtes où le goût étale toutes ses ressources & le plaisir tous ses attraits?

Ces instans de bonheur, ménagés adroitement pour suspendre les divisions des peuples [1] & arracher les particuliers au sentiment de leurs peines; ces instans, goûtés d'avance par l'espoir de les voir renaître, goûtés, après qu'ils se sont écoulés, par le souvenir qui les perpétue, j'en ai joui plus d'une fois; & je l'avouerai, j'ai versé des

* Voyez la carte de la Phocide.

(1) Isocr. paneg. t. 1, p. 139.

larmes d'attendrissement quand j'ai vu des milliers de mortels, réunis par le même intérêt, se livrer de concert à la joie la plus vive & laisser rapidement échapper ces émotions touchantes qui sont le plus beau des spectacles pour une ame sensible. Tel est celui que présente la solemnité des jeux pythiques, célébrés de quatre en quatre ans, à Delphes en Phocide.

Nous partîmes d'Athenes vers la fin du mois élaphébolion, dans la 3e année de la 104e olympiade *. Nous allâmes à l'isthme de Corinthe, & nous étant embarqués à Pagæ, nous entrâmes dans le golfe de Crissa le jour même où commençoit la fête **. Précédés & suivis d'un grand nombre de bâtimens légers nous abordâmes à Cirrha, petite ville située au pied du mont Cirphis. Entre ce mont & le Parnasse s'étend une vallée où se font les courses des chevaux & des chars. Le Plistus y coule à travers des prairies riantes [1] que le printemps paroit de ses couleurs. Après avoir visité l'Hippodrome [2] nous prîmes un des sentiers qui conduisent à Delphes ***.

La ville se présentoit en amphithéatre sur le penchant de la montagne [3]. Nous distinguions déjà le temple d'Apollon, & cette prodigieuse quantité de statues qui sont semées sur différens plans, à travers les édifices qui embellissent la

---

* Au commencement d'avril de l'an 361 avant J. C.

** Ces jeux se célébroient dans la 3e année de chaque olympiade, vers les premiers jours du mois munichion, qui, dans l'année que j'ai choisie, commençoit au 14 avril. (Corsin. diss. agonist. in Pyth. Id. fast. Attic. t. 3, p. 287. Dodwel. de cycl. p. 719.)

(1) Pind. Pyth. od. 10, v. 23. Argum. Pyth p. 163. Pausan. lib. 10, p. 817.

(2) Pausan. ibid. cap. 37, p. 893.

*** Voyez le plan de Delphes & de ses environs.

(3) Strab. lib. 9, p. 418.

ville. L'or dont la plupart sont couvertes, frappé des rayons naissans du soleil, brilloit d'un éclat qui se répandoit au loin [1]. En même tems on voyoit s'avancer lentement, dans la plaine & sur les collines, des processions composées de jeunes garçons & de jeunes filles, qui sembloient se disputer le prix de la magnificence & de la beauté. Du haut des montagnes, des rivages de la mer, un peuple immense s'empressoit d'arriver à Delphes; & la sérénité du jour, jointe à la douceur de l'air qu'on respire en ce climat, prêtoit de nouveaux charmes aux impressious que nos sens recevoient de toutes parts.

Le Parnasse est une chaîne de montagnes qui se prolonge vers le nord, & qui, dans sa partie méridionale, se termine en deux pointes, au-dessous desquelles on trouve la ville de Delphes, qui n'a que 16 stades de circuit [2] *. Elle n'est point défendue par des murailles, mais par des précipices qui l'environnent de trois côtés [3]. On l'a mise sous la protection d'Apollon, & l'on associe au culte de ce dieu celui de quelques autres divinités qu'on appelle les Assistantes de son trône. Ce sont Latone, Diane & Minerve la prévoyante. Leurs temples sont à l'entrée de la ville.

Nous nous arrêtâmes un moment dans celui de Minerve; nous vîmes au-dedans un bouclier d'or envoyé par Crœsus, roi de Lydie; au-dehors une grande statue de bronze, consacrée par les Marseillais, des Gaules, en mémoire des avantages qu'ils avoient remportés sur les Carthaginois [4]. Après avoir passé près de Gymnase nous

(1) Justin. lib. 24, cap. 7.
(2) Strab lib. 9, p. 418.
* 1512 toises.
(3) Justin. lib. 24, cap. 6.
(4) Pausan. lib. 10, p. 817.

nous trouvâmes sur les bords de la fontaine Castalie, dont les eaux saintes servent à purifier, & les ministres des autels, & ceux qui viennent consulter l'oracle [1] : delà nous montâmes au temple qui est situé dans la partie superieure de la ville [2]. Il est entouré d'une enceinte vaste & remplie d'offrandes précieuses faites à la divinité.

Les peuples & les rois qui reçoivent des réponses favorables, ceux qui remportent des victoires, ceux qui sont délivrés des malheurs qui les menaçoient, se croient obligés d'élever dans ces lieux des monumens de reconnoissance. Les particuliers couronnés dans les jeux publics de la Grece; ceux qui sont utiles à leur patrie par des services, ou qui l'illustrent par leurs talens, obtiennent dans cette même enceinte des monumens de gloire. C'est-là qu'on se trouve entouré d'un peuple de héros; c'est-là que tout rappelle les événemens les plus remarquables de l'histoire, & que l'art de la sculpture brille avec plus d'éclat que dans tous les autres cantons de la Grece.

Comme nous étions sur le point de parcourir cette immense collection un Delphien, nommé Cléon, voulut nous servir de guide. C'étoit un de ces interpretes du temple, qui n'ont d'autre fonction que de satisfaire l'avide curiosité des étrangers [3]. Cléon, s'étendant sur les moindres détails, épuisa plus d'une fois son savoir & notre patience. J'abrégerai son récit, & j'en écarterai souvent le merveilleux, dont il cherchoit à l'embellir.

Un superbe taureau de bronze fut le premier

(1) Euripid. in Ion. v. 94, Heliod. Æthiop. lib. 2, p. 107.
(2) Pausan. ibid. p. 818.
(3) Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 395, Lucian. in philopseud. §. 4, t. 3, p. 32. Id. in calumn. p. 32.

objet que nous trouvâmes à l'entrée de l'enceinte [1]. Ce taureau, disoit Cléon, fut envoyé par ceux de Corcyre, & c'est l'ouvrage de Théoprope d'Egyne. Ces neuf statues que vous voyez ensuite furent présentées par les Tégéates, après qu'ils eurent vaincu les Lacédémoniens. Vous y reconnoîtrez Apollon, la Victoire & les anciens héros de Tégée. Celles qui sont vis-à-vis ont été données par les Lacédémoniens, après que Lysander eut battu, près d'Ephese, la flotte d'Athenes. Les sept premieres représentent Castor & Pollux, Jupiter, Apollon, Diane, & Lysander qui reçoit une couronne de la main de Neptune; la 8e est pour Abas, qui faisoit les fonctions de devin dans l'armée de Lysander; & la 9e pour Hermon, pilote de la galere que commandoit ce général. Quelques tems après, Lysander ayant remporté sur les Athéniens une seconde victoire navale auprès d'Ægos-Potamos, les Lacédémoniens envoyerent aussitôt à Delphes les statues des principaux officiers de leur armée & celles des chefs des troupes alliées. Elles sont au nombre de vingt-huit, & vous les voyez derriere celles dont je viens de parler [2].

Ce cheval de bronze est un présent des Argiens. Vous lirez, dans une inscription gravée sur le piédestal, que les statues dont il est entouré proviennent de la dixieme partie des dépouilles enlevées par les Athéniens aux Perses, dans les champs de Marathon. Elles sont au nombre de 13, & toutes de la main de Phidias. Voyez sous quels traits il offre à nos yeux Apollon, Minerve, Thésée, Codrus & plusieurs de ces anciens Athéniens qui

(1) Pausan. lib. 10, cap. 9, p. 818.
(2) Id. ibid. Plut. in Lysand. t. 1, p. 443.

ont mérité de donner leurs noms aux tribus d'Athenes. Miltiade, qui gagna la bataille, brille au milieu de ces dieux & de ces héros [1].

Les nations qui font de pareilles offrandes ajoutent souvent aux images de leurs généraux celles des rois & des particuliers qui, dès les tems les plus anciens, ont éternisé leur gloire. Vous en avez une nouvel exemple dans ce groupe de 25 ou 30 statues que les Argiens ont consacrées en différens tems & pour différentes victoires. Celle-ci est de Danaüs, le plus puissant des rois d'Argos, celle-là d'Hypermenestre sa fille, cette autre de Lyncée son gendre. Voici les principaux chefs qui suivirent Adraste, roi d'Argos, à la premiere guerre de Thebes; voici ceux qui se distinguerent dans la seconde: voilà Diomede, Sthénélus, Amphiaraüs dans son char, avec Baton, son parent, qui tient les renes des chevaux [2].

Vous ne pouvez faire un pas sans être arrêté par des chef-d'œuvres de l'art. Ces chevaux de bronze, ces captives gémissantes sont de la main d'Agéladas d'Argos: c'est un présent des Tarentins d'Italie. Cette figure représente Triopas, fondateur des Cnidiens en Carie; ces statues de Latone, d'Apollon & de Diane, qui lancent des fleches contre Tityus, sont une offrande du même peuple.

Ce portique, où sont attachés tant d'éperons de navires & de boucliers d'airain, fut construit par les Athéniens [3]. Voici la roche sur laquelle une ancienne sibylle, nommée Hérophile, prononçoit, dit-on, ses oracles [4]. Cette figure, cou-

(1) Pausan. lib. 10, cap. 10, p. 821.
(2) Id. ibid. p. 822.
(3) Id. ibid. cap. 11, p. 825.
(4) Id. ibid. cap. 12, p. 825.

verte d'une cuirasse & d'une cotte d'armes, fut envoyée par ceux d'Andros & représente Andreus leur fondateur. Les Phocéens ont consacré cet Apollon, ainsi que cette Minerve & cette Diane; ceux de Pharsale, en Thessalie, cette statue équestre d'Achille; les Macédoniens, cet Apollon qui tient une biche; les Cyrénéens, ce char dans lequel Jupiter paroît avec la majesté qui convient au maître des dieux [1]; enfin les vainqueurs de Salamine, cette statue de douze coudées *, qui tient un ornement de navire, & que vous voyez auprès de la statue dorée d'Alexandre premier, roi de Macédoine [2].

Parmi ce grand nombre de monumens on a construit plusieurs petits édifices où les peuples & les particuliers ont porté des sommes considérables, soit pour les offrir au dieu, soit pour les mettre en dépôt, comme dans un lieu de sûreté. Quand ce n'est qu'un dépôt on a soin d'y tracer le nom de ceux à qui il appartient, afin qu'ils puissent le retirer en cas de besoin [3].

Nous parcourûmes les trésors des Athéniens, des Thébains, de Cnidiens, des Syracusains, &c. [4], & nous fûmes convaincus qu'on n'avoit point exagéré en nous disant que nous trouverions plus d'or & d'argent à Delphes qu'il n'y en a peut-être dans toute la Grece.

Le trésor des Sicyoniens nous offrit, entr'autres singularités, un livre en or qu'avoit présenté une femme nommée Aristomaque, qui avoit remporté le prix de poésie aux jeux isthmiques [5]. Nous

---

(1) Id. ibid. cap. 13, p. 829.
* 17 pieds.
(2) Herodot. lib. 8, cap. 121.
(3) Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 349.
(4) Pausan. lib. 10, cap. 11, p. 823.
(5) Plut. sympos. lib. 5, t. 2, p. 675.

vîmes dans celui des Siphniens une grande quantité d'or provenu des mines qu'ils exploitoient autrefois dans leur île [1]; & dans celui des habitans d'Acanthe des obélisques de fer présentés par la courtisane Rhodope [2]. Est-il possible, m'écriai-je, qu'Apollon ait agréé un pareil hommage ? Etranger, me dit un Grec que je ne connoissois pas, les mains qui ont élevé ces trophées étoient-elles plus pures ? Vous venez de lire sur la porte de l'asyle où nous sommes : LES HABITANS D'ACANTHE VAINQUEURS DES ATHÉNIENS [3]; ailleurs, LES ATHÉNIENS VAINQUEURS DES CORINTHIENS ; LES PHOCÉENS DES THESSALIENS ; LES ORNÉATES DES SICYONIENS, &c. Ces inscriptions furent tracées avec le sang de plus de cent mille Grecs. Le dieu n'est entouré que des monumens de nos fureurs [4], & vous êtes étonné que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une courtisane !

Le trésor des Corinthiens est le plus riche de tous. On y conserve la principale partie des offrandes que différens princes ont faites au temple d'Apollon. Nous y trouvâmes les magnifiques présens de Gyges, roi de Lydie, parmi lesquels on distingue six grands crateres d'or *, du poids de 30 talens [5] **.

La libéralité de ce prince, nous dit Cléon, fut bientôt effacée par celle de Crœsus, un de ses

(1) Herodot. lib. 3, cap. 57. Pausan. lib. 10, cap. 11, p. 823.
(2) Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 400.
(3) Id. in Lysand. t. 1, p. 433.
(4) Id. de Pyth. ibid.
* Les crateres étoient de grands vases en forme de coupes, où l'on faisoit le mêlange du vin & de l'eau.
(5) Herodot. lib. 1, cap. 14.
** Voyez, tant pour cet article que pour les suivans, la note qui se trouve à la fin du volume.

successeurs. Ce dernier, ayant consulté l'oracle, fut si content de sa réponse qu'il fit porter à Delphes, 1° 117 demi-plinthes * d'or, épaisses d'une palme, la plupart longues de six palmes & larges de trois, pesant chacune deux talens, à l'exception de 4, qui ne pesoient chacune qu'un talent & demi. Vous les verrez dans le temple. Par la maniere dont on les avoit disposées elles servoient de base à un lion de même métal, qui tomba lors de l'incendie du temple, arrivé quelques années après. Vous l'avez sous vos yeux. Il pesoit alors dix talens ; mais comme le feu l'a dégradé, il n'en pese plus que six & demi [1].

2° Deux grands crateres, l'un en or, pesant 8 talens & 42 mines, le second en argent, & contenant 600 amphores. Vous avez vu le premier dans le trésor des Clazoméniens, vous verrez le second dans le vestibule du temple [2].

3° Quatre vases d'argent en forme de tonneaux, & d'un volume très-considérable (3). Vous les voyez tous quatre dans ce lieu (4).

4° Deux grandes aiguieres, l'une en or & l'autre en argent (5).

5° Une statue en or, représentant, à ce qu'on prétend, la femme qui faisoit le pain de ce prince. Cette statue a trois coudées de hauteur & pese huit talens (6).

6° A ces richesses Crœsus ajouta quantité de lingots d'argent, les colliers & les ceintures de

* On entend communément par plinthe un membre d'architecture, ayant la forme d'une petite table carrée.

(1) Herodot. lib. 1, cap. 50. Diod. Sic. lib. 16, p. 452.
(2) Id. ibid. cap. 51.
(3) Plut. in Syll. t. 1, p. 459.
(4) Herodot. lib. 1, cap. 51.
(5) Id. ibid.
(6) Id. ibid. Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 401.

ſon épouſe, & d'autres préſens non moins précieux.

Cléon nous montra enſuite un cratere en or, que la ville de Rome, en Italie, avoit envoyé à Delphes (1). On nous fit voir le collier d'Hélene (2). Nous comptâmes, ſoit dans le temple, ſoit dans les différens tréſors, 360 phioles d'or, peſant chacune deux mines (3) *.

Tous ces tréſors, réunis avec ceux dont je n'ai point fait mention, montent à des ſommes immenſes. On peut en juger par le fait ſuivant. Quelque tems après notre voyage à Delphes les Phocéens s'emparerent du temple, & les matieres d'or & d'argent qu'ils firent fondre furent eſtimées plus de dix mille talens (4) **.

Après être ſortis du tréſor des Corinthiens nous continuâmes à parcourir les monumens de l'enceinte ſacrée. Voici, nous dit Cléon, un groupe qui doit fixer vos regards. Voyez avec quelle fureur Apollon & Hercule ſe diſputent un trépied; avec quel intérêt Latone & Diane tâchent de retenir le premier, & Minerve le ſecond (5): ces cinq ſtatues, ſorties des mains de trois artiſtes de Corinthe, furent conſacrées en ce lieu par les Phocéens (6). Ce trépied garni d'or, ſoutenu par un dragon d'airain, fut offert par les Grecs après la bataille de Platée (7). Les Tarentins, d'Italie,

(1) Liv. lib. 5, cap. 28. Plut. in Camill. t. 1, p. 133.
(2) Diod. Sic. lib. 16, p. 458.
(3) Id. ibid. p. 452.
* 3 marcs 3 onces 3 gros 32 grains.
(4) Diod. Sic. lib. 16, p. 453.
** Plus de 54 millions.
(5) Pauſan. lib. 10, cap. 13, p. 830.
(6) Herodot. lib. 8, cap. 27.
(7) Pauſan. ibid.

après quelques avantages remportés sur leurs ennemis, ont envoyé ces statues équestres & ces autres statues en pied : elles représentent les principaux chefs des vainqueurs & des vaincus (1). Les habitans de Delphes ont donné ce loup de bronze que vous voyez près du grand autel (2); les Athéniens ce palmier & cette Minerve de même métal. La Minerve étoit autrefois dorée, ainsi que les fruits du palmier; mais vers les tems de l'expédition des Athéniens en Sicile des corbeaux présagerent leur défaite en arrachant les fruits de l'arbre & en perçant le bouclier de la Déesse (3).

Comme nous parûmes douter de ce fait Cléon ajouta, pour le confirmer : Cette colonne placée auprès de la statue d'Hiéron, roi de Syracuse, ne fut-elle pas renversée le jour même de la mort de ce prince? Les yeux de la statue de ce Spartiate ne se détacherent-ils pas quelques jours avant qu'il pérît dans le combat de Leuctres [4]? Vers le même temps ne disparurent-elles pas ces deux étoiles d'or que Lysander avoit consacrées ici en l'honneur de Castor & de Pollux (5)?

Ces exemples nous effrayerent si fort que, de peur d'en essuyer d'autres encore, nous prîmes le parti de laisser Cléon dans la paisible possession de ses fables. Prenez garde, ajouta-t-il, aux pieces de marbre qui couvrent le terrein sur lequel vous marchez. C'est ici le point milieu de la terre (6), le point également éloigné des lieux où le

(1) Pausan. lib. 10, cap. 13, p. 830.
(2) Id. ibid. cap. 14, p. 832.
(3) Plut. in Nic. t. 1, p. 531. Pausan. ibid. cap. 15, p. 834.
(4) Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 397.
(5) Cicer. de divin. lib. 1, cap. 34, t. 3, p. 29.
(6) Æschyl. in choeph. v. 1036. Eurip. in Orest. v. 1330; in Phœniss. v. 244; in Ion. v. 223. Plat. de rep. lib. 4, t. 2, p. 427.

soleil se leve, & de ceux où il se couche. On prétend que, pour le reconnoître, Jupiter fit partir de ces deux extrémités du monde deux aigles qui se rencontrerent précisément en cet endroit (1).

Cléon ne nous faisoit grace d'aucune inscription : il s'attachoit, par préférence, aux oracles que la prêtresse avoit prononcés, & qu'on a soin d'exposer aux regards du public (2) ; il nous faisoit remarquer ceux que l'événement avoit justifiés.

Parmi les offrandes des rois de Lydie j'ai oublié de parler d'un grand cratere d'argent qu'Alyatte avoit envoyé, & dont la base excite encore l'admiration des Grecs (3), peut-être parce qu'elle prouve la nouveauté des arts dans la Grece. Elle est de fer, en forme de tour, plus large par en bas que par en haut ; elle est travaillée à jour, & l'on y voit plusieurs petits animaux se jouer à travers les feuillages dont elle est ornée. Ses différentes pieces ne sont point unies par des clous : c'est un des premiers ouvrages où l'on ait employé la soudure. On l'attribue à Glaucus, de Chio, qui vivoit il y a près de deux siecles, & qui le premier trouva le secret de souder le fer.

Une infinité d'autres monumens avoient fixé notre attention. Nous avions vu la statue du rhéteur Gorgias (4), & les statues sans nombre des vainqueurs aux différens jeux de la Grece. Si l'œil est frappé de la magnificence de tant d'offrandes raſ-

---

(1) Pausan. lib. 10, p. 835. Pindar. pyth. 4, v. 6. Schol. ibid. Strab. lib. 9, p. 419. Plut. de orac. def. t. 2, p. 409.

(2) Diod. Sic. lib. 16, p. 428. Van Dale, de orac. p. 138 & 175.

(3) Herodot. lib. 1, cap. 25. Pausan. lib. 10, p. 834. Plut. de orac. def. t. 2, p. 435. Hegesand. ap. Athen. lib. 15, p. 210.

(4) Hermip. ap. Athen. lib. 11, cap. 15, p. 505. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 32, t. 1, p. 310. Pausan. lib. 10, cap. 18, p. 842. Valer. maxim. lib. 8, cap. 15, in extern.

semblées à Delphes il ne l'est pas moins de l'excellence du travail (1); car elles ont presque toutes été consacrées dans le siecle dernier, ou dans celui-ci, & la plupart sont des plus habiles sculpteurs qui ont paru dans ces deux siecles.

De l'enceinte sacrée nous entrâmes dans le temple, qui fut construit il y a environ 150 ans (2)*. Celui qui subsistoit auparavant ayant été consumé dans les flammes les amphictyons ** ordonnerent de le rebâtir, & l'architecte Spintharus, de Corinthe, s'engagea de le terminer pour la somme de 300 talens ***. Les trois quarts de cette somme furent prélevés sur différentes villes de la Grece, & l'autre quart sur les habitans de Delphes, qui, pour fournir leur contingent, firent une quête jusques dans les pays les plus éloignés. Une famille d'Athenes ajouta même, à ses frais, des embellissemens qui n'étoient pas dans le premier projet (3).

L'édifice est bâti d'une très-belle pierre; mais le frontispice est de marbre de Paros. Deux sculpteurs d'Athenes ont représenté sur le fronton Diane, Latone, Apollon, les Muses, Bacchus, &c. (4). Les chapiteaux des colonnes sont chargés de plusieurs especes d'armes dorées, & sur-

(1) Strab. lib. 9, p. 419.

(2) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 3, p. 150.

* Vers l'an 513 avant J. C.

** C'étoient des députés de différentes villes qui s'assembloient tous les ans à Delphes, & qui avoient l'inspection du temple. J'en parlerai dans la suite.

*** Un million six cents mille livres; mais le talent étant alors plus fort qu'il ne le fut dans la suite on peut ajouter quelque chose à cette évaluation.

(3) Herodot. lib. 2, p. 180; lib. 5, cap. 62. Pausan. lib. 10, p. 811.

(4) Pausan. lib. 10, cap. 842.

tout de boucliers qu'offrirent les Athéniens, en mémoire de la bataille de Marathon (1).

Le vestibule est orné de peintures qui représentent le combat d'Hercule contre l'hydre ; celui des géans contre les dieux; celui de Bellérophon contre la chimere (2). On y voit aussi des autels, (3) un buste d'Homere (4), des vases d'eau lustrale (5), & d'autres grands vases où se fait le mélange du vin & de l'eau qui servent aux libations (6). Sur le mur on lit plusieurs sentences, dont quelques-unes furent tracées, à ce qu'on prétend, par les sept sages de la Grece. Elles renferment des principes de conduite, & sont comme des avis que donnent les dieux à ceux qui viennent les adorer (7). Ils semblent leur dire: CONNOIS-TOI TOI-MÊME ; RIEN DE TROP, L'INFORTUNE TE SUIT DE PRES.

Un mot de deux lettres, placé au-dessus de la porte, donne lieu à différentes explications ; mais les plus habiles interpretes y découvrent un sens profond. Il signifie, en effet, VOUS ÊTES. C'est l'aveu de notre néant, & un hommage digne de la divinité, à qui seule l'existence appartient (8).

Dans le même endroit nous lûmes, sur une tablette suspendue au mur, ces mots, tracés en gros caracteres : QUE PERSONNE N'APPRO-CHE

(1) Pausan. lib. 10, cap. 19, p. 842. Æschin. in Ctes. p. 446.
(2) Eurip. in Ion. v. 190.
(3) Id. ibid. v. 1186.
(4) Pausan. ibid. p. 857.
(5) Heliod. Æthiop.
(6) Herodot. lib. 1, cap. 51.
(7) Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 124 & 129. Id. in Charm. p. 164. Xenoph. mem. lib. 4, p. 796. Pausan. lib. 10, p. 857. Plin. lib. 7, cap. 32, p. 393.
(8) Plut. de El, t. 2, p. 384.

CHE DE CES LIEUX S'IL N'A PAS LES MAINS PURES (1).

Je ne m'arrêterai point à décrire les richesses de l'intérieur du temple ; on en peut juger par celles du dehors. Je dirai seulement qu'on y voit une statue colossale d'Apollon, en bronze, consacrée par les amphictyons (2); & que parmi plusieurs autres statues des dieux on conserve & on expose au respect des peuples le siege sur lequel Pindare chantoit des hymnes qu'il avoit composés pour Apollon (3). Je recueille de pareils traits pour montrer jusqu'à quel point les Grecs savent honorer les talens.

Dans le sanctuaire sont une statue d'Apollon en or (4) & cet ancien oracle dont les réponses ont fait si souvent le destin des empires. On en dut la découverte au hasard. Des chevres qui erroient parmi les rochers du mont Parnasse, s'étant approchées d'un soupirail d'où sortoient des exhalaisons malignes, furent, dit-on, tout-à-coup agitées de mouvemens extraordinaires & convulsifs (5). Le berger & les habitans des lieux voisins, accourus à ce prodige, respirent la même vapeur, éprouvent les mêmes effets, & prononcent, dans leur délire, des paroles sans liaison & sans suite. Aussi-tôt on prend ces paroles pour des prédictions, & la vapeur de l'antre pour un souffle divin qui dévoile l'avenir (6) *.

(1) Lucian. de sacrif. §. 13, t. 1, p. 536. Id. in Hermot. §. 21, t. 1, p. 750.

(2) Diod. Sic. lib. 16, p. 433.

(3) Pausan. lib. 10, cap. 24, p. 858.

(4) Id. ibid.

(5) Plut. de orac. def. t. 2, p. 433. Pausan. ibid. cap. 5, p. 809. Diod. Sic. lib. 16, p. 427.

(6) Plin. lib. 2, cap. 83, p. 116.

* Voyez la note à la fin du volume.

Plusieurs ministres sont employés dans le temple. Le premier qui s'offre aux yeux des étrangers est un jeune homme, souvent élevé à l'ombre des autels, toujours obligé de vivre dans la plus exacte continence, & chargé de veiller à la propreté, ainsi qu'à la décoration des lieux saints (1). Dès que le jour paroît il va, suivi de ceux qui travaillent sous ses ordres, cueillir, dans un petit bois sacré, des branches de laurier, pour en former des couronnes, qu'il attache aux portes, sur les murs, autour des autels & du trépied sur lequel la pythie prononce ses oracles : il puise dans la fontaine Castalie de l'eau pour en remplir les vases qui sont dans le vestibule, & pour faire des aspersions dans l'intérieur du temple ; ensuite il prend son arc & son carquois pour écarter les oiseaux qui viennent se poser sur le toit de cet édifice, ou sur les statues qui sont dans l'enceinte sacrée.

Les prophetes exercent un ministere plus relevé ; ils se tiennent auprès de la Pythie (2), recueillent ses réponses, les arrangent, les interpretent, & quelquefois les confient à d'autres ministres qui les mettent en vers (3).

Ceux qu'on nomme les saints partagent les fonctions des prophetes. Ils sont au nombre de cinq. Ce sacerdoce est perpétuel dans leur famille, qui prétend tirer son origine de Deucalion (4). Des femmes d'un certain âge sont chargées de ne laisser jamais éteindre le feu sacré (5), qu'el-

(1) Eurip. in Ion. v. 95, &c.

(2) Van Dale, de orac. p. 104. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 3, p. 186.

(3) Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 407. Strab. lib. 9, p. 419.

(4) Plut. quæst. Græc. t. 2, p. 292; & de orac. def. p. 483.

(5) Æschyl. in choeph. v. 1037. Plut. in Num. t. 1, p. 66.

les sont obligées d'entretenir avec du bois de sapin (1). Quantité de sacrificateurs, d'augures, d'aruspices & d'officiers subalternes augmentent la majesté du culte, & ne suffisent qu'à peine à l'empressement des étrangers qui viennent à Delphes de toutes les parties du monde.

Outre les sacrifices offerts en actions de graces, ou pour expier des fautes, ou pour implorer la protection du dieu, il en est d'autres qui doivent précéder la réponse de l'oracle, & qui sont précédés par diverses cérémonies.

Pendant qu'on nous instruisoit de ces détails nous vîmes arriver au pied de la montagne, & dans le chemin qu'on appelle la voie sacrée, une grande quantité de chariots remplis d'hommes, de femmes & d'enfans (2), qui, ayant mis pied à terre, formerent leurs rangs & s'avancerent vers le temple, en chantant des cantiques. Ils venoient du Péloponese offrir au dieu les hommages des peuples qui l'habitent. La théorie ou procession des Athéniens les suivoit de près, & étoit elle-même suivie des députations de plusieurs autres villes, parmi lesquelles on distinguoit celle de l'île de Chio, composée de cent jeunes garçons (3).

Dans mon voyage de Délos je parlerai plus au long de ces députations, de la magnificence qu'elles étalent, de l'admiration qu'elles excitent, de l'éclat qu'elles ajoutent aux fêtes qui les rassemblent. Celles qui vinrent à Delphes se rangerent autour du temple, présenterent leurs offrandes & chanterent en l'honneur d'Apollon des hymnes accompagnés de danses. Le chœur des

(1) Plut. de El, t. 2, p. 385.
(2) Id. quæst. Græc. t. 2, p. 304.
(3) Herodot. lib. 6, cap. 27.

Athéniens se distingua par la beauté des voix & par une grande intelligence dans l'exécution (1).

Chaque instant faisoit éclore des scenes intéressantes & rapides. Comment les décrire? comment représenter ces mouvemens, ces concerts, ces cris, ces cérémonies augustes, cette joie tumultueuse, cette foule de tableaux qui, rapprochés les uns des autres, se prêtoient de nouveaux charmes? Nous fûmes entraînés au théatre (2), où se donnoient les combats de poésie & de musique. Les amphictyons y présidoient. Ce sont eux qui, en différens tems, ont établi les jeux qu'on célebre à Delphes (3). Ils en ont l'intendance; ils y entretiennent l'ordre & décernent la couronne au vainqueur (4).

Plusieurs poëtes entrerent en lice. Le sujet du prix est un hymne pour Apollon (5), que l'auteur chante lui-même, en s'accompagnant de la cithare. La beauté de la voix & l'art de la soutenir par des accords harmonieux influent tellement sur les opinions des juges & des assistans que, pour n'avoir pas possédé ces deux avantages, Hésiode fut autrefois exclus du concours, & que, pour les avoir réunis dans un degré éminent, d'autres auteurs ont obtenu le prix, quoiqu'ils eussent produit des ouvrages qu'ils n'avoient pas composés (6). Les poëmes que nous entendîmes avoient de grandes beautés. Celui qui fut couronné reçut des applaudissemens si redoublés que les hérauts fu-

(1) Xenoph. memor. lib. 3, p. 765.

(2) Plut. sympos. lib. 2, cap. 4, t. 2, p. 638. Pausan. lib. 10, cap. 32, p. 877.

(3) Pausan. ibid. cap. 7, p. 813 Strab. lib. 9, p. 421.

(4) Pind. pyth. 4, v. 118. Schol. ibid.

(5) Strab. ibid.

(6) Pausan. ibid. cap. 7, p. 813.

rent obligés d'imposer silence. Aussi-tôt on vit s'avancer les joueurs de flûte.

Le sujet qu'on a coutume de leur proposer est le combat d'Apollon contre le serpent Python. Il faut qu'on puisse distinguer dans leur composition les cinq principales circonstances de ce combat (1). La premiere n'est qu'un prélude, l'action s'engage dans la seconde ; elle s'anime & se termine dans la troisieme : dans la quatrieme on entend les cris de victoire, & dans la cinquieme les sifflemens du monstre, avant qu'il expire (2). Les amphictyons eurent à peine adjugé le prix qu'ils se rendirent au stade, où les courses à pied alloient commencer. On proposa une couronne pour ceux qui parcourroient le plutôt cette carriere ; une autre pour ceux qui la fourniroient deux fois ; une troisieme pour ceux qui la parcourroient jusqu'à douze fois sans s'arrêter (3) : c'est ce qu'on appelle la course simple, la double course, la longue course. A ces différens exercices nous vîmes succéder la course des enfans (4) ; celle des hommes armés, la lutte, le pugilat (5) & plusieurs de ces combats que nous détaillerons en parlant des jeux olympiques.

Autrefois on présentoit aux vainqueurs une somme d'argent (6). Quand on a voulu les honorer davantage on ne leur a donné qu'une couronne de laurier.

Nous soupâmes avec les théores ou députés des Athéniens. Quelques-uns se proposoient de con-

---

(1) Strab. lib. 9, p. 421. Argum. in pyth. Pind. p. 163. Athen. lib. 14.

(2) Athen. ibid. Poll. lib. 4, cap. 10, §. 84.

(3) Mém. de l'académ. des bell. lett. t. 3, p. 308 ; t. 9, p. 386.

(4) Pausan. lib. 10, cap. 7, p. 814.

(5) Pind. nem. od. 6, v. 60. Heliod. Æthiop. lib. 4, p. 159.

(6) Pausan. ibid.

sulter l'oracle. C'étoit le lendemain qu'il devoit répondre à leurs questions ; car on ne peut en approcher que dans certains jours de l'année, & la pythie ne monte sur le trépied qu'une fois par mois (1). Nous résolûmes de l'interroger à notre tour, par un simple motif de curiosité, & sans la moindre confiance dans ses décisions.

Pendant toute la nuit la jeunesse de Delphes, distribuée dans les rues, chantoit des vers à la gloire de ceux qu'on venoit de couronner (2); tout le peuple faisoit retentir les airs d'applaudissemens longs & tumultueux : la nature entiere sembloit participer au triomphe des vainqueurs. Ces échos sans nombre qui reposent aux environs du Parnasse, éveillés tout-à-coup au bruit des trompettes, & remplissant de leurs cris les antres & les vallées (3), se transmettoient & portoient au loin les expressions éclatantes de la joie publique.

Le jour suivant nous allâmes au temple; nous donnâmes nos questions par écrit (4), & nous attendîmes que la voix du sort eût décidé du moment que nous pourrions approcher de la pythie (5). A peine en fûmes-nous instruits que nous la vîmes traverser le temple (6), accompagnée de quelques-uns des prophetes, des poëtes & des saints, qui entrerent avec elle dans le sanctuaire. Triste, abattue, elle sembloit se traîner comme une victime qu'on mene à l'autel. Elle mâchoit du laurier (7) : elle

(1) Plut. quæst. Græc. t. 1, p. 292.
(2) Pind. nem. od. 6, v. 66. Schol. ibid.
(3) Justin. lib. 24, cap. 6.
(4) Aristoph. schol. in Plut v. 39. Van Dale, orac. p. 116.
(5) Eurip. in Ion. v 419. Æschyl. in eum. v. 32.
(6) Eurip. ibid. v. 42.
(7) Lucian. in bis accus. §. 1, t. 2, p. 792.

en jetta, en passant, sur le feu sacré, quelques feuilles mêlées avec de la farine d'orge (1): elle en avoit couronné sa tête, & son front étoit ceint d'un bandeau (2).

Il n'y avoit autrefois qu'une pythie à Delphes: on en établit trois lorsque l'oracle fut plus fréquenté (3); & il fut décidé qu'elles seroient âgées de plus de 50 ans, après qu'un Thessalien eut enlevé une de ces prêtresses (4). Elles servent à tour de rôle. On les choisit parmi les habitans de Delphes (5), & dans la condition la plus obscure. Ce sont pour l'ordinaire des filles pauvres, sans éducation, sans expérience, de mœurs très-pures & d'un esprit très-borné (6). Elles doivent s'habiller simplement, ne jamais se parfumer d'essences (7), & passer leur vie dans l'exercice des pratiques religieuses.

Quantité d'étrangers se disposoient à consulter l'oracle. Le temple étoit entouré de victimes qui tomboient sous le couteau sacré, & dont les cris se méloient au chant des hymnes. Le désir impatient de connoître l'avenir se peignoit dans tous les yeux, avec l'espérance & la crainte qui en sont inséparables.

Un des prêtres se chargea de nous préparer. Après que l'eau sainte nous eut purifiés nous offrîmes un taureau & une chevre. Pour que ce sacrifice fût agréable aux dieux il falloit que le tau-

---

(1) Plut. de pyth. orac. t. 2, p. 397. Id. de El, p. 385.
(2) Lucan. Pharsal. lib. 5, p. 43 & 170.
(3) Plut. de orac. def. t. 2, p. 414.
(4) Diod. Sic. lib. 16, p. 428.
(5) Eurip. in Ion. v. 92.
(6) Plut. de pyth. orac. t. 2, p. 405.
(7) Id. ibid. p. 397.

reau mangeât sans hésiter la farine qu'on lui présentoit; il falloit qu'après avoir jetté de l'eau froide sur la tête de la chevre on vît frissonner ses membres pendant quelques instans (1). On ne nous rendit aucune raison de ces cérémonies; mais plus elles sont inexplicables, plus elles inspirent de respect. Le succès ayant justifié la pureté de nos intentions nous rentrâmes dans le temple, la tête couronnée de laurier, & tenant dans nos mains un rameau entouré d'une bandelette de laine blanche (2). C'est avec ce symbole que les supplians approchent des autels.

On nous introduisit dans une chapelle, où, dans des momens qui ne sont, à ce qu'on prétend, ni prévus, ni réglés par les prêtres, on respire tout-à-coup une odeur extrêmement douce (3). On a soin de faire remarquer ce prodige aux étrangers.

Quelque tems après le prêtre vint nous chercher & nous mena dans le sanctuaire, espece de caverne profonde (4), dont les parois sont ornées de différentes offrandes. Il venoit de s'en détacher une bandelette sur laquelle on avoit brodé des couronnes & des victoires (5). Nous eûmes d'abord de la peine à discerner les objets; l'encens & les autres parfums qu'on y brûloit continuellement le remplissoient d'une fumée épaisse (6). Vers le milieu est un soupirail d'où sort l'exhalaison prophétique. On s'en approche par une pente insensible (7); mais on ne peut pas le voir, parce qu'il

(1) Plut. de orac. def. t. 2, p. 435 & 437.
(2) Van Dale, de orac. p. 114.
(3) Plut. ibid. p. 437.
(4) Strab. lib. 9, p. 419.
(5) Plut. in Timol. t. 1, p. 239.
(6) Lucian. in Jov. trag. t. 2, p. 675.
(7) Lucan. Pharsal. lib. 5, v. 159.

est couvert d'un trépied, tellement entouré de couronnes & de rameaux de laurier (1), que la vapeur ne sauroit se répandre au dehors.

La pythie, excédée de fatigue, refusoit de répondre à nos questions. Les ministres dont elle étoit environnée employoient tour-à-tour les menaces & la violence. Cédant enfin à leurs efforts, elle se plaça sur le trépied, après avoir bu d'une eau qui coule dans le sanctuaire, & qui sert, dit-on, à devoiler l'avenir (2).

Les plus fortes couleurs suffiroient à peine pour peindre les transports dont elle fut saisie un moment après. Nous vîmes sa poitrine s'enfler, son visage rougir & pâlir ; tous ses membres s'agitoient de mouvemens involontaires (3) : mais elle ne faisoit entendre que des cris plaintifs & de longs gémissemens. Bientôt les yeux étincelans, la bouche écumante, les cheveux hérissés, ne pouvant ni résister à la vapeur qui l'opprimoit, ni s'élancer du trépied, où les prêtres la retenoient, elle déchira son bandeau, & au milieu des hurlemens les plus affreux prononça quelques paroles que les prêtres s'empresserent de recueillir. Ils les mirent tout de suite en ordre, & nous les donnerent par écrit. J'avois demandé si j'aurois le malheur de survivre à mon ami. Philotas, sans se concerter avec moi, avoit fait la même question. La réponse étoit obscure & équivoque. Nous la mîmes en pieces en sortant du temple.

Nous étions alors remplis d'indignation & de

(1) Aristoph. in Plut. v. 39. Schol. ibid.
(2) Pausan. lib. 10, p. 859. Lucian. in bis accus. t. 2, p. 792.
(3) Lucan. Pharsal. lib. 5, v. 170. Lucian. in Jov. tragic. §. 30, t. 2, p. 676. Van Dale, de orac. p. 154.

pitié ; nous nous reprochions avec amertume l'état funeste où nous avions réduit cette malheureuse prêtresse. Elle exerce des fonctions odieuses qui ont déjà coûté la vie à plusieurs de ses semblables (1). Les ministres le savent ; cependant nous les avons vus multiplier & contempler de sang froid les tourmens dont elle étoit accablée. Ce qui révolte encore, c'est qu'un vil intérêt endurcit leurs ames. Sans les fureurs de la pythie elle seroit moins consultée, & les libéralités des peuples seroient moins abondantes ; car il en coûte pour obtenir la réponse du dieu. Ceux qui ne lui rendent qu'un simple hommage doivent au moins déposer sur les autels des gâteaux & d'autres offrandes (2) ; ceux qui veulent connoître l'avenir doivent sacrifier des animaux. Il en est même qui, dans ces occasions, ne rougissent pas d'étaler le plus grand faste. Comme il revient aux ministres du temple une portion des victimes, soit qu'ils les rejettent, soit qu'ils les admettent, la moindre irrégularité qu'ils y découvrent leur suffit pour les exclure ; & l'on a vu des aruspices mercenaires fouiller dans les entrailles d'un animal, enlever des parties intégrantes, & faire recommencer le sacrifice (3).

Cependant ce tribut, imposé pendant toute l'année à la crédulité des hommes, & sévèrement exigé par les prêtres, dont il fait le principal revenu (4) ; ce tribut, dis-je, est infiniment moins dangereux que l'influence de leurs

(1) Plut. de orac. def. t. 2, p. 438. Lucan. Pharf. lib. 5, v. 116.
(2) Eurip. in Ion. v. 226.
(3) Euphr. ap. Athen. lib. 9, cap. 6, p. 380. Van Dale, de orac. cap. 5, p. 106.
(4) Lucian. in Phalar. 2, §. 8, t. 2, p. 204.

réponses sur les affaires publiques de la Grece & du reste de l'univers. On doit gémir sur les maux du genre humain quand on pense qu'outre les prétendus prodiges dont les habitans de Delphes font un trafic continuel (1), on peut obtenir, à prix d'argent, les réponses de la pythie (2); & qu'ainsi un mot dicté par des prêtres corrompus, & prononcé par une fille imbécille, suffit pour susciter des guerres sanglantes (3), & porter la désolation dans tout un royaume.

L'oracle exige qu'on rende aux dieux les honneurs qui leur sont dus; mais il ne prescrit aucune regle à cet égard, & quand on lui demande quel est le meilleur culte il répond toujours: conformez-vous à celui qui est reçu dans votre pays (4). Il exige aussi qu'on respecte les temples, & il prononce des peines très-séveres contre ceux qui les violent, ou qui usurpent les biens qui en dépendent. Je vais en citer un exemple.

La plaine qui, du mont Parnasse, s'étend jusqu'à la mer, appartenoit, il y a deux siecles environ, aux habitans de Cirrha, & la maniere dont ils en furent dépouillés montre assez quelle espece de vengeance on exerce ici contre les sacrileges. On leur reprochoit de lever des impôts sur les Grecs qui débarquoient chez eux pour se rendre à Delphes; on leur reprochoit d'avoir fait des incursions sur les terres qui appartenoient au temple (5). L'oracle consulté

(1) Plut. in Nic. t. 1, p. 532.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 66. Plut. in Demosth. t. 1, p. 854. Pausan. lib. 3, p. 213. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 16.
(3) Herodot. lib. 1, cap. 53.
(4) Xenoph. memor. lib. 4, p. 808.
(5) Pausan. lib. 10, p. 894.

par les amphictyons sur le genre de supplice que méritoient les coupables, ordonna de les poursuivre jour & nuit, de ravager leur pays & de les réduire en servitude. Aussi-tôt plusieurs nations coururent aux armes. La ville fut rasée & le port comblé; les habitans furent égorgés ou chargés de fers; & leurs riches campagnes ayant été consacrées au temple de Delphes on jura de ne point les cultiver, de ne point y construire de maisons, & l'on prononça cette imprécation terrible: » Que les particuliers, » que les peuples qui oseront enfreindre ce ser» ment soient exécrables aux yeux d'Apollon » & des autres divinités de Delphes; que leurs » terres ne portent point de fruits; que leurs » femmes & leurs troupeaux ne produisent que » des monstres; qu'ils périssent dans les com» bats; qu'ils échouent dans leurs entreprises; » que leurs races s'éteignent avec eux, & que » pendant leur vie Apollon & les autres divi» nités de Delphes rejettent avec horreur leurs » vœux & leurs sacrifices (1). «

Le lendemain nous descendîmes dans la plaine, pour voir les courses des chevaux & des chars (2). L'Hippodrome, c'est le nom qu'on donne à l'espace qu'il faut parcourir, est si vaste qu'on y voit quelquefois jusqu'à quarante chars se disputer la victoire (3). Nous en vîmes partir dix à la fois de la barriere (4): il n'en revint qu'un très-petit nombre, les autres s'étant bri-

(1) Æschin. in Ctesiph. p. 445.

(2) Pausan. lib. 10, cap. 37, p. 893. Sophocl. in Elect. p. 700 & 731.

(3) Pind. pyth. 5, v. 65.

(4) Sophocl. in Elect. v. 703.

fés contre la borne ou dans le milieu de la carriere.

Les courses étant achevées nous remontâmes à Delphes, pour être témoins des honneurs funebres que la théorie des Enianes devoit rendre aux mânes de Néoptolême, & de la cérémonie qui devoit les précéder. Ce peuple, qui met Achille au nombre de ses anciens rois, & qui honore spécialement la mémoire de ce héros & de son fils Néoptolême, habite auprès du mont Œta, dans la Thessalie. Il envoie tous les quatre ans une députation à Delphes, non-seulement pour offrir des sacrifices aux divinités de ces lieux, mais encore pour faire des libations & des prieres sur le tombeau de Néoptolême, qui périt ici, au pied des autels, par la main d'Oreste, fils d'Agamemnon (1). Elle s'étoit acquitée la veille du premier de ses devoirs : elle alloit s'acquitter du second.

Polyphron, jeune & riche Thessalien, étoit à la tête de la théorie. Comme il prétendoit tirer son origine d'Achille il voulut paroître avec un éclat qui pût, aux yeux du peuple, justifier de si hautes prétentions. La marche s'ouvroit par une hécatombe composée effectivement de cent bœufs (2), dont les uns avoient les cornes dorées, & dont les autres étoient ornés de couronnes & de guirlandes de fleurs. Ils étoient conduits par autant de Thessaliens vêtus de blanc, & tenant des haches sur leurs épaules. D'autres victimes suivoient, & l'on avoit placé par intervalles des musiciens qui

(1) Heliod. Æthiop. lib. 2, p. 123.
(2) Id. ibid. lib. 3, p. 127.

jouoient de divers instrumens. On voyoit paroître ensuite des Thessaliennes, dont les attraits attiroient tous les regards. Elles marchoient d'un pas réglé, chantant des hymnes en l'honneur de Thétis, mere d'Achille, & portant dans leurs mains ou sur leurs têtes des corbeilles de fleurs, de fruits & d'aromates précieux : elles étoient suivies de 50 jeunes Thessaliens, montés sur des chevaux superbes, qui blanchissoient leurs mors d'écume. Polyphron se distinguoit autant par la noblesse de sa figure que par la richesse de ses habits. Quand ils furent devant le temple de Diane on en vit sortir la prêtresse, qui parut avec les traits & les attributs de la Déesse, ayant un carquois sur l'épaule & dans ses mains un arc & un flambeau allumé. Elle monta sur un char & ferma la marche, qui continua dans le même ordre jusqu'au tombeau de Néoptolême, placé dans une enceinte à la gauche du temple (1).

Les cavaliers thessaliens en firent trois fois le tour. Les jeunes Thessaliennes pousserent de longs gémissemens, & les autres députés des cris de douleur. Un moment après on donna le signal, & toutes les victimes tomberent autour de l'autel. On en coupa les extrêmités, que l'on plaça sur un grand bûcher. Les prêtres, après avoir récité des prieres, firent des libations sur le bûcher, & Polyphron y mit le feu avec le flambeau qu'il avoit reçu des mains de la prêtresse de Diane. Ensuite on donna aux ministres du temple les droits qu'ils avoient sur les victimes, & l'on réserva le reste pour un répas, où furent invités les prêtres, les principaux habi-

(1) Pausan. lib. 10, cap. 24, p. 858.

tans de Delphes & les théores ou députés des autres villes de la Grece (1). Nous y fûmes admis ; mais avant que de nous y rendre nous allâmes au Lesché, que nous avions sous nos yeux.

C'est un édifice ou portique, ainsi nommé parce qu'on s'y assemble pour converser, ou pour traiter d'affaires (2). Nous y trouvâmes plusieurs tableaux qu'on venoit d'exposer à un concours établi depuis environ un siecle (3). Mais ces ouvrages nous toucherent moins que les peintures qui décorent les murs. Elles sont de la main de Polygnote, ~~de Thasos~~, & furent consacrées en ce lieu par les Cnidiens (4).

Sur le mur, à droite, Polygnote a représenté la prise de Troie, ou plutôt les suites de cette prise ; car il a choisi le moment où presque tous les Grecs, rassasiés de carnage, se disposent à retourner dons leur patrie. Le lieu de la scene embrasse non-seulement la ville, dont l'intérieur se découvre à travers les murs que l'on achève de détruire, mais encore le rivage, où l'on voit le pavillon de Ménélas que l'on commence à détendre, & son vaisseau prêt à mettre à la voile. Quantité de groupes sont distribués dans la place publique, dans les rues & sur le rivage de la mer. Ici c'est Hélene, accompagnée de deux de ses femmes, entourée de plusieurs Troyens blessés, dont elle a causé les malheurs, & de plusieurs Grecs qui semblent contempler encore sa beauté. Plus loin, c'est Cassandre assise par terre, au milieu d'Ulysse, d'Ajax, d'Agamemnon,

(1) Eurip. in Ion. v. 1131. Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 133 & 134.
(2) Pausan. lib. 10, cap. 25, p. 859.
(3) Plin. lib. 35, cap. 9, t. 2, p. 690.
(4) Pausan. & Plin. ibid. Plut. de orac. def. t. 2, p. 412.

& de Ménélas, immobiles & de bout auprès d'un autel; car, en général, il regne dans le tableau ce morne silence, ce repos effrayant dans lequel doivent tomber les vainqueurs & les vaincus, lorsque les uns sont fatigués de leur barbarie & les autres de leur existence. Neptolême est le seul dont la fureur ne soit pas assouvie, & qui poursuive encore quelques foibles Troyens. Cette figure attire sur-tout les regards du spectateur; & c'étoit sans doute l'intention de l'artiste, qui travailloit pour un lieu voisin du tombeau de ce prince.

On éprouve fortement les impressions de la terreur & de la pitié quand on considere le corps de Priam & ceux de ses principaux chefs, étendus, couverts de blessures & abandonnés au milieu des ruines d'une ville autrefois si florissante: on les éprouve à l'aspect de cet enfant qui, entre les bras d'un vieil esclave, porte sa main devant ses yeux, pour se cacher l'horreur dont il est environné; de cet autre enfant qui, saisi d'épouvante, court embrasser un autel; de ces femmes troyennes qui, assises par terre, & presque entassées les unes sur les autres, paroissent succomber sous le poids de leur destinée. Du nombre de ces captives sont deux filles de Priam, & la malheureuse Andromaque tenant son fils sur ses genoux. Le peintre nous a laissé voir la douleur de la plus jeune des princesses. On ne peut juger de celle des deux autres, leur tête est couverte d'un voile.

En ce moment nous nous rappellâmes qu'on faisoit un mérite à Timante d'avoir, dans son sacrifice d'Iphigénie, voilé la tête d'Agamemnon. Cette image avoit déjà été employée par Euripide,

pide (1), qui l'avoit sans doute empruntée de Polygnote. Quoi qu'il en soit, dans un des coins du tableau que je viens de décrire on lit cette inscription de Simonide: » Polygnote de » Thasos, fils d'Aglaophon, a représenté la des- » truction de Troie (2). « Cette inscription est en vers, comme le sont presque toutes celles qui doivent éterniser les noms ou les faits célebres.

Sur le mur opposé Polygnote a peint la descente d'Ulysse aux enfers, conformément aux récits d'Homere & des autres poëtes: la barque de Caron, l'évocation de l'ombre de Tirésias, l'Elysée peuplé de héros, le Tartare rempli de scélérats: tels sont les principaux objets qui frappent le spectateur. On peut y remarquer un genre de supplice terrible & nouveau, que Polygnote destine aux enfans dénaturés: il met un de ces enfans sur la scene, & il le fait étrangler par son pere (3). J'observai encore qu'aux tourmens de Tantale il en ajoutoit un qui tient ce malheureux prince dans un effroi continuel: c'est un rocher énorme, toujours prêt de tomber sur sa tête; mais cette idée il l'avoit prise du poëte Archiloque (4).

Ces deux tableaux, dont le premier contient plus de 100 figures & le second plus de 80, produisent un grand effet, & donnent une haute idée de l'esprit & des talens de Polygnote. Autour de nous on en relevoit les défauts & les beautés (5); mais on convenoit en général que l'artiste

(1) Eurip. Iphig. in Aul. v. 1550.

(2) Pausan. lib. 10, cap. 27, p. 866.

(3) Pausan. lib. 10, cap. 28, p. 866.

(4) Id. ibid. p. 876.

(5) Quintil. lib. 12, c. 10. Lucian. in imag. t. 2, p. 465. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 27, hist. p. 49. Œuv. de Falc. t. 5, p. 1.

avoit traité des ſujets ſi grands & ſi vaſtes, avec tant d'intelligence, qu'il en réſultoit pour chaque tableau un riche & magnifiqe enſemble.

Les principales figures ſont reconnoiſſables à leurs noms tracés auprès d'elles, uſage qui ne ſubſiſte plus depuis que l'art s'eſt perfectionné.

Pendant que nous admirions ces ouvrages on vint nous avertir que Polyphron nous attendoit dans la ſalle du feſtin. Nous le trouvâmes au milieu d'une grande tente quarrée, couverte & fermée de trois côtés par des tapiſſeries peintes, que l'on conſerve dans les tréſors du temple, & que Poliphron avoit empruntées. Le plafond repréſentoit, d'un côté, le ſoleil prêt de ſe coucher; de l'autre, l'aurore qui commençoit à paroître : dans le milieu, la nuit ſur ſon char, vêtue de crêpes noirs, accompagnée de la lune & des étoiles. On voyoit, ſur les autres pieces de tapiſſeries, des centaures, des cavaliers qui pourſuivoient des cerfs & des lions, des vaiſſeaux qui combattoient les uns contre les autres (1).

Le repas fut très-ſomptueux & très-long. On fit venir des joueuſes de flûtes. Le chœur des Theſſaliennes fit entendre des concerts raviſſans, & les Theſſaliens nous préſenterent l'image des combats dans des danſes ſavamment exécutées (2).

Quelques jours après nous montâmes à la ſource de la fontaine Caſtalie, dont les eaux pures & d'une fraîcheur délicieuſe forment de belles caſcades ſur la pente de la montagne. Elle ſort à gros bouillons entre les deux cymes de rochers qui dominent ſur la ville de Delphes (3).

---

(1) Eurip. in Ion. v. 1141.

(2) Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 144.

(3) Pauſan. lib. 10, cap. 8, p. 817. Spon, voy. de la Grece, t. 2, p. 37. Whel. a journ. book 4, p. 314.

Delà, continuant notre chemin vers le nord, après avoir fait plus de 60 ſtades*, nous arrivâmes à l'antre de Corycius, autrement dit l'antre des Nymphes, parce qu'il leur eſt conſacré, ainſi qu'aux dieux Bacchus & Pan (1). L'eau qui découle de toutes parts y forme de petits ruiſſeaux intariſſables : quoique profond, la lumiere du jour l'éclaire preſque en entier (2). Il eſt ſi vaſte que, lors de l'expédition de Xerxès, la plupart des habitans de Delphes prirent le parti de s'y réfugier (3). On nous montra aux environs quantité de grottes qui excitent la vénération des peuples; car, dans ces lieux ſolitaires, tout eſt ſacré & peuplé de génies (4).

La route que nous ſuivions offroit ſucceſſivement à nos yeux les objets les plus variés, des vallées agréables, des boſquets de pins, des terres ſuſceptibles de culture, des rochers qui menaçoient nos têtes, des précipices qui ſembloient s'ouvrir ſous nos pas; quelquefois des points de vue d'où nos regards tomboient à une très-grande profondeur ſur les campagnes voiſines. Nous entrevîmes auprès de Panopée, ville ſituée ſur les confins de la Phocide & de la Béotie, des chariots remplis de femmes qui mettoient pied à terre, & danſoient en rond. Nos guides les reconnurent pour les thyades athéniennes. Ce ſont des femmes initiées aux myſteres de Bacchus : elles viennent tous les ans ſe joindre à

* Environ 2 lieues & demie.

(1) Æſchyl. in Eumen. v. 22. Pauſan. lib. 10, cap. 32, p. 878.

(2) Pauſan. ibid.

(3) Herodot. lib. 8, cap. 36.

(4) Æſchyl. in Eumen. v. 23. Strab. lib. 9, p. 417. Lucan. Pharſ. lib. 5, v. 73.

celles de Delphes, pour monter ensemble sur les hauteurs du Parnasse, & y célébrer avec une égale fureur les orgies de ce dieu (1).

Les excès auxquels elles se livrent ne surprendront point ceux qui savent combien il est aisé d'exalter l'imagination vive & ardente des femmes grecques. On en a vu plus d'une fois un grand nombre se répandre comme des torrens dans les villes & dans des provinces entieres, toutes échevelées & à demi-nues, toutes poussant des hurlemens effroyables. Il n'avoit fallu qu'une étincelle pour produire ces embrâsemens. Quelques-unes d'entr'elles, saisies tout à coup d'un esprit de vertige, se croyoient poussées par une inspiration divine, & faisoient passer ces frénétiques transports à leurs compagnes. Quand l'accès du délire étoit près de tomber les remedes & les expiations achevoient de ramener le calme dans leurs ames (2). Ces épidémies sont moins fréquentes depuis le progrès des lumieres; mais il en reste encore des traces dans les fêtes de Bacchus.

En continuant de marcher entre des montagnes entassées les unes sur les autres nous arrivâmes au pied du mont Lycorée, le plus haut de tous ceux du Parnasse, peut-être de tous ceux de la Grece (3). C'est-là, dit-on, que se sauverent les habitans de ces contrées pour échapper au déluge arrivé du tems de Deucalion (4). Nous entreprîmes d'y monter; mais, après

---

(1) Pausan. lib. 10, cap. 4, p. 806; c. 6, p. 812; cap. p. 875.

(2) Herodot. lib. 9, cap. 54. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 24. Theopomp. ap. Suid. in *lexicon.* & ap. Schol. Aristoph. in av. v. 963.

(3) Whel. a journ. book. 4, p. 318. Spon. t. 2, p. 40.

(4) Marm. Oxon. epoch. 4. Prid. ibid. Strab. lib. 9, p. 418.

des chutes fréquentes, nous reconnûmes que s'il est aisé de s'élever jusqu'à certaines hauteurs du Parnasse, il est très-difficile d'en atteindre le sommet; & nous descendîmes à Elatée, la principale ville de la Phocide.

De hautes montagnes environnent cette petite province; on n'y pénetre que par des défilés, à l'issue desquels les Phocéens ont construit des places fortes. Elatée les défend contre les incursions des Thessaliens (1), Parapotamies contre celles des Thébains (2): vingt autres villes, la plupart bâties sur des rochers, sont entourées de murailles & de tours (3).

Au nord & à l'est du Parnasse on trouve de belles plaines arrosées par le Céphise, qui prend sa source au pied du mont Œta, au-dessus de la ville de Lilée. Ceux des environs disent qu'en certains jours, & sur-tout l'après midi, ce fleuve sort de terre avec fureur & faisant un bruit semblable aux mugissemens d'un taureau (4). Je n'en ai pas été témoin; je l'ai vu seulement couler en silence, & se replier souvent sur lui-même (5), au milieu de campagnes couvertes de diverses especes d'arbres, de grains & de pâturages (6). Il semble qu'attaché à ses bienfaits il ne peut quitter les lieux qu'il embellit.

Les autres cantons de la Phocide sont distingués par des productions particulieres. On esti-

(1) Strab. ibid. p. 424.
(2) Plut. in Syll. t. 1, p. 462.
(3) Demosth. de fals. leg. p. 218.
(4) Pausan. lib. 10, cap. 33, p. 883.
(5) Hesiod. fragm. ap. Strab. lib. 9, p. 424.
(6) Pausan. ibid.

me les huiles de Tithorée (1), & l'ellébore d'Anticyre, ville située sur la mer de Corinthe (2). Non loin delà les pêcheurs de Bulis ramassent ces coquillages qui servent à faire la pourpre (3): plus haut nous vîmes dans la vallée d'Ambrissus de riches vignobles & quantité d'arbrisseaux sur lesquels on recueille ces petits grains qui donnent à la laine une belle couleur rouge (4).

Chaque ville de la Phocide est indépendante, & a le droit d'envoyer ses députés à la diete générale, où se discutent les intérêts de la nation (5).

Les habitans ont un grand nombre de fêtes, de temples & de statues; mais ils laissent à d'autres peuples l'honneur de cultiver les lettres & les arts. Les travaux de la campagne & les soins domestiques font leur principale occupation. Ils donnerent dans tous les tems des preuves frappantes de leur valeur; dans une occasion particuliere un témoignage effrayant de leur amour pour la liberté.

Près de succomber sous les armes des Thessaliens, qui, avec des forces supérieures, avoient fait une irruption dans leur pays, ils construisirent un grand bûcher, auprès duquel ils placerenr les femmes, les enfans, l'or, l'argent & les meubles les plus précieux; ils en confierent la garde à trente de leurs guerriers, avec ordre, en

---

(1) Id. ibid. cap. 32, p. 881.

(2) Strab. lib. 9, p. 418. Plin. lib. 25, cap. 5, t. 2, p. 367. Pausan. ibid. cap. 36, p. 891.

(3) Pausan. ibid. cap. 37, p. 893.

(4) Id. ibid. cap. 36, p. 890.

(5) Pausan. lib. 10, cap. 4, p. 805; cap. 33, p. 882.

cas de défaite, d'égorger les femmes & les enfans, de jetter dans les flammes les effets confiés à leurs soins, de s'entre-tuer eux-mêmes, ou de venir sur le champ de bataille périr avec le reste de la nation. Le combat fut long; le massacre horrible: les Thessaliens prirent la fuite, & les Phocéens resterent libres (1).

(1) Pausan. lib. 10, cap. 1, p. 800.

FIN DU CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

CHAPITRE XXIII.

Evénemens remarquables arrivés dans la Grece (depuis l'an 361 jusqu'à l'an 357 avant J. C.) Mort d'Agésilas, roi de Lacédémone. Avénement de Philippe au trône de Macédoine. Guerre sociale.

PENDANT que nous étions aux jeux pythiques nous entendîmes plus d'une fois parler de la derniere expédition d'Agésilas : à notre retour nous apprîmes sa mort (1) *.

Tachos, roi d'Egypte, prêt à faire une irruption en Perse, assembla une armée de 80,000 hommes & voulut la soutenir par un corps de 10,000 Grecs, parmi lesquels se trouverent 1000 Lacédémoniens commandés par Agésilas (2). On fut étonné de voir ce prince, à l'âge de plus de 80 ans, se transporter au loin pour se mettre à la solde d'une puissance étrangere. Mais Lacédémone vouloit se venger de la protection que le roi de Perse accordoit aux Messéniens. Elle prétendoit avoir des obligations à Thaços; elle espéroit aussi que cette guerre rendroit la liberté aux villes grecques de l'Asie (2).

A ces motifs, qui n'étoient peut-être que

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 401.

* Dans la 343e année de la 104e olympiade, laquelle répond aux années 362 & 361 avant J. C.

(2) Plut. in Agef. t. 1, p. 616.

(3) Xenoph. in Agef. p. 663.

des prétextes pour Agésilas, se joignoient des considérations qui lui étoient personnelles. Comme son ame active ne pouvoit supporter l'idée d'une vie paisible & d'une mort obscure, il vit tout-à-coup une nouvelle carriere s'ouvrir à ses talens, & il saisit avec d'autant plus de plaisir l'occasion de relever l'éclat de sa gloire, ternie par les exploits d'Epaminondas, que Tachos s'étoit engagé à lui donner le commandement de toute l'armée (1).

Il partit. Les Egyptiens l'attendoient avec impatience. Au bruit de son arrivée les principaux de la nation, mêlés avec la multitude, s'empresserent de se rendre auprès d'un héros qui, depuis un si grand nombre d'années, remplissoit la terre de son nom (2).

Ils trouvent sur le rivage un petit vieillard, d'une figure ignoble, assis par terre, au milieu de quelques Spartiates, dont l'extérieur, aussi négligé que le sien, ne distinguoit pas les sujets du souverain. Les officiers de Tachos étalent à ses yeux les présens de l'hospitalité: c'étoient diverses especes de provisions. Agésilas choisit quelques alimens grossiers, & fait distribuer aux esclaves les mêts les plus délicats, ainsi que les parfums. Un rire immodéré s'éleve alors parmi les spectateurs. Les plus sages d'entr'eux se contentent de témoigner leur mépris, & de rappeller la fable de la montagne en travail (3).

Des dégoûts plus sensibles mirent bientôt sa patience à une plus rude épreuve. Le roi d'Egyp-

(1) Id. ibid.
(2) Plut. in Agef. t. 1, p. 616.
(3) Plut. in Agef. t. 1, p. 616. Nep. in Agef. cap. 8.

te refusa de lui confier le commandement de ses troupes. Il n'écoutoit point ses conseils, & lui faisoit essuyer tout ce qu'une hauteur insolente & une folle vanité ont de plus offensant. Agésilas attendoit l'occasion de sortir de l'avilissement où il s'étoit réduit. Elle ne tarda pas à se présenter. Les troupes de Tachos s'étant révoltées formerent deux partis qui prétendoient tous deux lui donner un successeur (1). Agésilas se déclara pour Nectanebe, l'un des prétendans au trône. Il le dirigea dans ses opérations; &, après avoir affermi son autorité, il sortit de l'Egypte comblé d'honneurs, & avec une somme de 230 talens*, que Nectanebe envoyoit aux Lacédémoniens. Une tempête violente l'obligea de relâcher sur une côte déserte de la Libye, où il mourut, âgé de 84 ans (2).

Deux ans après ** il se passa un événement qui ne fixa point l'attention des Athéniens, & qui devoit changer la face de la Grece & du monde connu.

Les Macédoniens n'avoient eu jusqu'alors que de foibles rapports avec la Grece, qui ne les distinguoit pas des peuples barbares dont ils sont entourés, & avec lesquels ils étoient perpétuellement en guerre. Leurs souverains n'avoient été autrefois admis au concours des jeux olympiques qu'en produisant les titres qui faisoient remonter leur origine jusqu'à Hercule (3).

Archélaüs voulut ensuite introduire dans ses états l'amour des lettres & des arts. Euripide

---

(1) Xenoph. in Agef. p. 663.
* Un million deux cents quarante-deux mille livres.
(2) Plut in Agef. t. 1, p. 618. Ic. apophth. lacon. t. 2, p. 215.
** Sous l'archontat de Callimede, la 11e année de la 105e olympiade, qui répond aux années 360 & 359 avant J. C.
(3) Herodot. lib. 5, cap. 22; lib. 9, cap. 45.

fut appellé à sa cour, & il dépendit de Socrate d'y trouver un asyle.

Le dernier de ces princes, Perdiccas, fils d'Amyntas, venoit de périr, avec la plus grande partie de son armée, dans un combat qu'il avoit livré aux Illyriens. A cette nouvelle, Philippe, son frere, que j'avois vu en ôtage chez les Thébains, trompa la vigilance de ses gardes, se rendit en Macédoine, & fut nommé tuteur du fils de Perdiccas (1).

L'empire étoit alors menacé d'une ruine prochaine. Des divisions intestines, des défaites multipliées, l'avoient chargé du mépris des nations voisines, qui sembloient s'être concertées pour accélérer sa perte. Les Péoniens infestoient les frontieres; les Illyriens rassembloient leurs forces & méditoient une invasion: deux concurrens également redoutables, tous deux de la maison royale, aspiroient à la couronne; les Thraces soutenoient le droit de Pausanias; les Athéniens envoyoient une armée avec une flotte, pour défendre ceux d'Argée. Le peuple consterné voyoit les finances épuisées, un petit nombre de soldats abattus & indisciplinés, le sceptre entre les mains d'un enfant, & à côté du trône un régent à peine âgé de vingt-deux ans.

Philippe, consultant plus ses forces que celles du royaume, entreprend de faire de sa nation ce qu'Epaminondas, son modele, avoit fait de la sienne. De légers avantages apprennent aux troupes à s'estimer assez pour oser se défendre; aux Macédoniens à ne plus désespérer du salut de l'état. Bientôt on le voit introduire la regle dans les diverses parties de l'administra-

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 407. Justin. lib. 7, cap. 5.

tion; donner à la phalange macédonienne une forme nouvelle, à engager par des présens & par des promesses les Péoniens à se retirer, le roi de Trace à lui sacrifier Pausanias. Il marche ensuite contre Argée, le défait & renvoie sans rançon les prisonniers athéniens (1).

Quoique Athenes ne se soutînt plus que par le poids de sa réputation il falloit la ménager: elle avoit de légitimes prétentions sur la ville d'Amphipolis en Macédoine, & le plus grand intérêt à la ramener sous son obéissance. C'étoit une de ses colonies, une place importante pour son commerce; c'étoit par-là qu'elle tiroit de la haute Thrace des bois de construction, des laines & d'autres marchandises. Après bien des révolutions Amphipolis étoit tombée entre les mains de Perdiccas, frere de Philippe. On ne pouvoit la restituer à ses anciens maîtres sans les établir en Macédoine; la garder, sans y attirer leurs armes. Philippe la déclare indépendante, & signe avec les Athéniens un traité de paix, où il n'est fait aucune mention de cette ville. Ce silence conservoit dans leur intégrité les droits des parties contractantes (2).

Au milieu de ces succès des oracles semés parmi le peuple annonçoient que la Macédoine reprendroit sa splendeur sous un fils d'Amyntas. Le Ciel promettoit un grand homme à la Macédoine: le génie de Philippe le montroit (3). La nation, persuadée que, de l'aveu même des dieux, celui-là seul devoit la gouverner qui pouvoit la défendre, lui remit l'autorité

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 408.
(2) Id. ibid. Polyæn. strateg. lib. 4, cap. 2, §. 17.
(3) Justin. lib. 7, cap. 6.

ſouveraine, dont elle dépouilla le fils de Perdiccas.

Encouragé par ce choix il réunit une partie de la Péonie à la Macédoine, battit les Illyriens & les renferma dans leurs anciennes limites (1).

Quelques tems après il s'empara d'Amphipolis, que les Athéniens avoient, dans l'intervalle, vainement tâché de reprendre, & de quelques villes voiſines où ils avoient des garniſons (2). Athenes, occupée d'une autre guerre, ne pouvoit ni prévenir, ni venger des hoſtilités que Philippe ſavoit colorer de prétextes ſpécieux.

Mais rien n'augmenta plus ſa puiſſance que la découverte de quelques mines d'or qu'il fit exploiter, & dont il retira par an plus de mille talens (3) *. Il s'en ſervit dans la ſuite pour corrompre ceux qui étoient à la tête des républiques.

J'ai dit que les Athéniens furent obligés de fermer les yeux ſur les premieres hoſtilités de Philippe. La ville de Byzance & les îles de Chio, de Cos & de Rhodes venoient de ſe liguer pour ſe ſouſtraire à leur dépendance (4) **. La guerre commença par le ſiege de Chio. Chabrias commandoit la flotte, & Chares les troupes de terre (5). Le premier jouiſſoit d'une réputation acquiſe par de nombreux exploits. On lui reprochoit ſeulement d'exécuter avec trop de chaleur des projets formés avec trop de circonſpection (6).

---

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 409.
(2) Id. ibid. p. 412. Polyæn. ſtrateg. lib. 4, c[illegible].
(3) Strab. lib. 7, p. 331. Senec. quæſt. nat. lib. 5, cap. 15. Diod. ibid. p. 408 & 413.
* Plus de cinq millions quatre cents mille livres.
(4) Diod. Sic lib 16, p. 412. Demoſth. pro Rhod. libert. p. 144.
** Dans la 3e année de la 305e olympiade, av. J. C. 358 & 357.
(5) Diod. ibid.
(6) Plut. in Phoc. t. 1, p. 744.

Il passa presque toute sa vie à la tête des armées, & loin d'Athenes, où l'éclat de son opulence & de son mérite excitoit la jalousie (1). Le trait suivant donnera une idée de ses talens militaires. Il étoit sur le point d'être vaincu par Agésilas. Les troupes qui étoient à sa solde avoient pris la fuite, & celles d'Athenes s'ébranloient pour les suivre. Dans ce moment il leur ordonna de mettre un genou en terre & de se couvrir de leurs boucliers, les piques en avant. Le roi de Lacédémone, surpris d'une manœuvre inconnue jusqu'alors, & jugeant qu'il seroit dangereux d'attaquer cette phalange hérissée de fer, donna le signal de la retraite. Les Athéniens décernerent une statue à leur général, & lui permirent de se faire représenter dans l'attitude qui leur avoit épargné la honte d'une défaite (2).

Chares, fier des petits succès (3) & des légeres blessures (4) qu'il devoit au hasard; d'ailleurs sans talens, sans pudeur, d'une vanité insupportable, étaloit un luxe révoltant pendant la paix & pendant la guerre (5); obtenoit à chaque campagne le mépris des ennemis & la haine des alliés, fomentoit les divisions des nations amies, & ravissoit leurs trésors, dont il étoit avide & prodigue à l'excès [6]; poussoit enfin l'audace jusqu'à détourner la solde des troupes pour corrompre les orateurs (7), & donner des fêtes au peuple, qui le préféroit aux autres généraux [8].

A la vue de Chio, Chabrias, incapable de modé-

---

(1) Theopomp. ap. Athen. lib. 12, p. 532. Nep. in Chabr. c. 3.
(2) Nep. in Chabr. cap. 1.
(3) Diod. Sic. lib. 15, p. 385.
(4) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.
(5) Theopomp. ap. Athen. lib. 12, p. 532.
(6) Plut. in Phoc. t. 1, p. 747. Diod. ibid. p. 403.
(7) Æschin. de fals. leg. p. 406.
(8) Theopomp. ap. Athen. ibid.

rer son ardeur, fit force de rames : il entra seul dans le port, & fut aussi-tôt investi par la flotte ennemie. Après une longue résistance, ses soldats se jetterent à la nage pour gagner les autres galeres qui venoient à leur secours. Il pouvoit suivre leur exemple ; mais il aima mieux périr que d'abandonner son vaisseau [1].

Le siege de Chio fut entrepris & levé. La guerre dura pendant quatre ans (2). Nous verrons dans la suite comment elle fut terminée.

(1 Diod. Sic. lib. 16, p. 412. Plut. in Phoc. t. 1, p. 744. Nep. in Chabr. cap. 4.
(2) Diod. ibid. p. 424.

FIN DU CHAPITRE VINGT-TROISIEME.

CHAPITRE XXIV.

Des Fêtes des Athéniens.

LES premieres fêtes des Grecs furent caractérisées par la joie & par la reconnoissance. Après avoir recueilli les fruits de la terre les peuples s'assembloient pour offrir des sacrifices & se livrer aux transports qu'inspire l'abondance (1). Plusieurs fêtes des Athéniens se ressentent de cette origine : ils célebrent le retour de la verdure, des moissons, de la vendange & des quatre saisons de l'années (2) ; & comme ces hommages s'adressent à Cérès ou à Bacchus, les fêtes de ces divinités sont en plus grand nombre que celles des autres.

Dans la suite le souvenir des événemens utiles ou glorieux fut fixé à des jours marqués, pour être perpétué à jamais. Parcourez les mois de l'année des Athéniens (3), vous y trouverez un abrégé de leurs annales & les principaux traits de leur gloire : tantôt la réunion des peuples de l'Attique par Thésée, le retour de ce prince dans ses états, l'abolition qu'il procura de toutes les dettes ; tantôt la bataille de Marathon, celle de Salamine, celle de Platée, de Naxos, &c. (4).

C'est

(1) Aristot. de mor. lib. 8, cap. 11, t. 2, p. 110.
(2) Meurs. Græc. fer. Castellan., &c.
(3) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 349.
(4) Meurs. Græc. fer.

C'est une fête pour les particuliers lorsqu'il leur naît des enfans (1) ; c'en est une pour la nation lorsque ces enfans sont inscrits dans l'ordre des citoyens (2), ou lorsque, parvenus à un certain âge, ils montrent en public les progrès qu'ils ont faits dans les exercices du gymnase (3). Outre les fêtes qui regardent toute la nation il en est de particulieres à chaque bourg.

Les solemnités publiques reviennent tous les ans, ou après un certain nombre d'années. On distingue celles qui, dès les plus anciens tems, furent établies dans le pays, & celles qu'on a récemment empruntées des autres peuples (4). Quelques-unes se célebrent avec une extrême magnificence. J'ai vu, en certaines occasions, jusqu'à 300 bœufs traînés pompeusement aux autels (5). Plus de 80 jours (6), enlevés à l'industrie & aux travaux de la campagne, sont remplis par des spectacles qui attachent le peuple à la religion, ainsi qu'au gouvernement. Ce sont des sacrifices qui inspirent le respect par l'appareil pompeux des cérémonies ; des processions où la jeunesse, de l'un & de l'autre sexe, étale tous ses attraits ; des pieces de théatre, fruits des plus beaux génies de la Grece ; des danses, des chants, des combats où brillent tour-à-tour l'adresse & les talens.

Ces combats sont de deux especes : les gymniques, qui se donnent au Stade, & les scéniques, qui se livrent au théatre (7). Dans les premiers,

(1) Id. ibid. in Amphidr.

(2) Id. ibid. in Apat.

(3) Id. ibid. in Oschoph.

(4) Harpocr. in *lexicon*.

(5) Isocr. areop. t. 1, p. 324.

(6) Isocr. paneg. t. 1, p. 142. Voyez le calendrier des Athéniens, dans Petit, Corsini, &c.

(7) Poll. lib. 3, cap. 30, §. 142.

on se dispute le prix de la course, de la lutte & des autres exercices du gymnase; dans les derniers, celui du chant & de la danse: les uns & les autres font l'ornement des principales fêtes (1). Je vais donner une idée des scéniques.

Chacune des dix tribus fournit un chœur, & le chef qui doit le conduire (2). Ce chef, qu'on nomme Chorege, doit être âgé au moins de quarante ans (3). Il choisit lui-même ses acteurs, qui, pour l'ordinaire, sont pris dans la classe des enfans, & dans celle des adolescens (4). Son intérêt est d'avoir un excellent joueur de flûte, pour diriger leurs voix; un habile maître, pour régler leurs pas & leurs gestes (5). Comme il est nécessaire d'établir la plus grande égalité entre les concurrens, & que ces deux instituteurs décident souvent de la victoire, un des premiers magistrats de la république les fait tirer au sort, en présence des différentes troupes & des différens choreges (6).

Quelques mois avant les fêtes on commence à exercer les acteurs. Souvent le chorege, pour ne les pas perdre de vue, les retire chez lui, & fournit à leur entretien (7); il paroît ensuite à la fête, ainsi que ceux qui le suivent, avec une couronne dorée, & une robe magnifique (8).

Ces fonctions, consacrées par la religion, se trouvent encore ennoblies par l'exemple d'Aris-

---

(1) Lys. defens. mun. p. 374.
(2) Argum. orat. in Mid. p. 600. Demosth. ibid. p. 605. Id. in Bœot. p. 1002.
(3) Æschin. in Timarch. p. 262.
(4) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 764.
(5) Demosth. in Mid. p. 606 & 612.
(6) Id. ibid. p. 605.
(7) Antiphon. orat. 16, p. 143. Ulpian. in Lept. p. 575.
(8) Demosth. in Mid. p. 606 & 613. Antiphan. ap. Athen. lib. 3, p. 103.

tide, d'Epaminondas & des plus grands hommes qui se sont fait un honneur de les remplir; mais elles sont si dispendieuses qu'on voit plusieurs citoyens refuser le dangereux honneur de sacrifier une partie de leurs biens (1) à l'espérance incertaine de s'élever, par ce moyen, aux premieres magistratures.

Quelquefois une tribu ne trouve point de chorege, alors c'est l'état qui se charge de tous les frais (2), ou qui ordonne à deux citoyens de s'associer pour en supporter le poids (3), ou qui permet au chorege d'une tribu de conduire le chœur de l'autre (4). J'ajoute que chaque tribu s'empresse d'avoir le meilleur poëte pour composer les cantiques sacrées (5).

Les chœurs paroissent dans les pompes ou processions: ils se rangent autour des autels & chantent les hymnes pendant les sacrifices (6); ils se rendent au théatre, où, chargés de soutenir l'honneur de leur tribu (7), ils s'animent de la plus vive émulation. Leurs chefs emploient les brigues & la corruption pour obtenir la victoire (8). Des juges sont établis pour décerner le prix (9) C'est en certaines occasions un trépied, que la tribu victorieuse a soin de consacrer dans un temple (10), ou dans un édifice qu'elle fait élever (11).

---

(1) Lys. defens. mun. p. 375. Demosth. in Mid. p. 605. Argum. ejusd. orat. p. 600.
(2) Inscript. ap. Spon, voyag. t. 2, p. 326.
(3) Aristot. ap. schol. Aristoph. in ran. v. 408.
(4) Antiphon. orat. 16, p. 143.
(5) Aristoph. in av. v. 1404. Schol. ibid.
(6) Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800.
(7) Aristoph. in nub. v. 311.
(8) Demosth. in Mid. p. 604 & 612.
(9) Id. ibid. p. 606.
(10) Id. ibid. p. 604. Id in Phænipp. p. 1025. Plut. in Aristid. t. 1, p. 318. Athen. lib. 1, p. 37. Suid. in Taylor. in *lexicon.* marm. Sandwic. p. 67.
(11) Plut. in x rhet. vit. t. 2, p. 835. Chandl. inscript. p. 48.

Le peuple, presque aussi jaloux de ses plaisirs que de sa liberté, attend la décision du combat avec la même inquiétude & le même tumulte que s'il s'agissoit de ses plus grands intérêts. La gloire qui en résulte se partage entre le chœur qui a triomphé, la tribu dont il est tiré, le chorege qui est à sa tête, & les maîtres qui l'ont dressé (1).

Tout ce qui concerne les spectacles est prévu & fixé par les loix. Elles déclarent inviolables, pendant le tems des fêtes, la personne du chorege & celle des acteurs (2); elles reglent le nombre des solemnités où l'on doit donner au peuple les diverses especes de jeux dont il est si avide (3). Telles sont, entr'autres, les panathénées & les grandes dionysiaques, ou dionysiaques de la ville.

Les premieres tombent au premier mois, qui commence au solstice d'été. Instituées, dans les plus anciens tems, en l'honneur de Minerve, rétablies par Thésée, en mémoire de la réunion de tous les peuples de l'Attique, elles reviennent tous les ans; mais dans la cinquieme année elles se célebrent avec plus de cérémonies & d'éclat (4). Voici l'ordre qu'on y suit, tel que je le remarquai la premiere fois que j'en fus témoin.

Les peuples qui habitent les bourgs de l'Attique s'étoient rendus en foule à la capitale; ils avoient amené un grand nombre de victimes qu'on devoit offrir à la déesse (5). J'allai le matin sur les bords

(1) Lucian. in Hermot. t. 1, p. 851. Inscript. antiq. apud. Spon, voyag. t. 2, p. 316 & 327; ap. van Dale, de gymnas. cap. 5; ap. Taylor, in marm. Sandwic. p. 70.

(2) Demosth. in Mid. p. 612.

(3) Id. ibid. p. 604.

(4) Meurs. panathen. Corsin. fast. Attic. t. 2, p. 357. Castell. de fest. Græc. in panathen.

(5) Aristoph. in nub. v. 385. Schol. ibid.

de l'Ilissus, & j'y vis les courses des chevaux, où les fils des premiers citoyens de la république se disputoient la gloire du triomphe (1). Je remarquai la maniere dont la plupart montoient à cheval ; ils posoient le pied gauche sur une espece de crampon attaché à la partie inférieure de leur pique, & s'élançoient avec légereté sur leurs coursiers (2). Non loin delà je vis d'autres jeunes gens concourir pour le prix de la lutte & des différens exercices du corps (3). J'allai à l'Odéum, & j'y vis plusieurs musiciens se livrer des combats plus doux & moins dangereux (4). Les uns exécutoient des pieces sur la flûte ou sur la cithare ; d'autres chantoient & s'accompagnoient de l'un de ces instrumens (5). On leur avoit proposé pour sujet l'éloge d'Harmodius, d'Aristogiton & de Thrasybule, qui avoient délivré la république des tyrans dont elle étoit opprimée (6) : car, parmi les Athéniens, les institutions publiques sont des monumens pour ceux qui ont servi l'état, & des leçons pour ceux qui doivent le servir. Une couronne d'olivier, un vase rempli d'huile, furent les prix décernés aux vainqueurs [7]. Ensuite on couronna des particuliers, à qui le peuple, touché de leur zele, avoit accordé cette marque d'honneur (8).

J'allai aux Tuileries pour voir passer la pompe,

(1) Xenoph. sympos. p. 872. Athen. lib. 4, p. 168.

(2) Xenoph de re equest. p. 942. Winckelm. descript. des pierres gravées de Stosch., p. 171.

(3) Demosth. de coron. p. 492. Xenoph. sympos. ibid.

(4) Plut. in Per. t. 1, p. 160.

(5) Meurs. panath. cap. 10.

(6) Philostr. vit. Apoll. lib. 7, cap. 4, p. 283.

(7) Aristot. ap. Schol. Sophocl in Œdip. col. v. 730. Schol. Pind. nem. od. 10, v. 65. Meurs. panath. cap. 11.

(8) Demosth. de coron. p. 492.

qui s'étoit formée hors des murs (1), & qui commençoit à défiler. Elle étoit composée de plusieurs classes de citoyens couronnés de fleurs (2), & remarquables par leur beauté. C'étoient des vieillards dont la figure étoit imposante, & qui tenoient des rameaux d'oliviers (3); des hommes faits, qui, armés de lances & de boucliers, sembloient respirer les combats (4); des garçons qui n'étoient âgés que de dix-huit à vingt ans, & qui chantoient des hymnes en l'honneur de la déesse (5); de jolis enfans couverts d'une simple tunique (6), & parés de leurs graces naturelles; des filles enfin qui appartenoient aux premieres familles d'Athenes, & dont les traits, la taille & la démarche attiroient tous les regards (7). Leurs mains soutenoient sur leurs têtes des corbeilles, qui, sous un voile éclatant, renfermoient des instrumens sacrés, des gâteaux & tout ce qui peut servir aux sacrifices (8). Des suivantes, attachées à leurs pas, d'une main étendoient un parasol au-dessus d'elles, & de l'autre tenoient un pliant (9). C'est une servitude imposée aux filles des étrangers établis à Athenes, servitude que partagent leurs peres & leurs meres. En effet, les uns & les autres portoient sur leurs épaules des vases remplis d'eau & de miel, pour faire les libations (10).

---

(1) Thucyd. lib. 6, cap. 57.
(2) Demosth. in Mid. p. 612.
(3) Xenoph. sympos. p. 883. Etymol. magn. & Hesych. in *lexicon*.
(4) Thucyd. ibid. cap. 58.
(5) Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 18.
(6) Meurs. panath. cap. 24.
(7) Hesych. & Harpocr. in *lexicon*. Ovid. metam. lib. 2, v. 711.
(8) Aristoph. in pac. v. 948.
(9) Id. in av. v. 1550. Schol. ibid. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1.
(10) Ælian. ibid. Harpocr. in *lexicon*. Id. & Hesych. in *lexicon*. Poll. lib. 3, cap. 4, §. 55.

Ils étoient ſuivis de muſiciens, dont quatre jouoient de la flûte & quatre de la lyre (1). Après eux venoient des rhapſodes, qui chantoient les poëmes d'Homere (2), & des danſeurs armés de toutes pieces, qui, s'attaquant par intervalles, repréſentoient, au ſon de la flûte, le combat de Minerve contre les Titans (3).

On voyoit enſuite paroître un vaiſſeau qui ſembloit gliſſer ſur la terre au gré des vents & d'une infinité de rameurs ; mais qui ſe mouvoit par des machines qu'il renfermoit dans ſon ſein (4). Sur le vaiſſeau ſe déployoit un voile d'une étoffe légere (5), où de jeunes filles avoient repréſenté en broderie la victoire de Minerve contre ces mêmes Titans (6). Elles y avoient auſſi tracé, par ordre du gouvernement, quelques héros dont les exploits avoient mérité d'être confondus avec ceux des dieux (7).

Cette pompe marchoit à pas lents, ſous ſa direction de pluſieurs magiſtrats (8). Elle traverſa le quartier le plus fréquenté de la ville, au milieu d'une foule de ſpectateurs, dont la plupart étoient placés ſur des échafauds qu'on venoit de conſtruire (9). Quand elle fut parvenue au temple d'Apollon Pythien (10), on détacha le voile ſuſ-

(1) Deſſins de Nointel, conſervés à la bibliotheque du roi.

(2) Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 161. Plat. in Hipp. t. 2, p. 228.

(3) Ariſtoph. in nub. v. 984. Schol. ibid. Lyſ. in mun. accept. p. 374. Meurſ. panath. cap. 12.

(4) Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 17. Philoſtr. in ſophiſt. lib. 2, p. 550. Meurſ. panath. cap. 19.

(5) Harpocr. in *lexicon*.

(6) Plat. in Euthyph. t. 1, p. 6. Eurip. in Hecub. v. 466. Schol. ibid. Suid. in *lexicon*.

(7) Ariſtoph. in equit. v. 562. Schol. ibid.

(8) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 93.

(9) Athen. lib. 4, p. 167.

(10) Philoſtr. in ſophiſt. lib. 2, p. 550.

pendu au navire, & l'on se rendit à la citadelle, où il fut déposé dans le temple de Minerve (1).

Sur le soir je me laissai entraîner à l'académie, pour voir la course du flambeau. La carriere n'a que six à sept stades de longueur (2) : elle s'étend depuis l'autel de Prométhée, qui est à la porte de ce jardin, jusqu'aux murs de la ville (3). Plusieurs jeunes gens sont placés, dans cet intervalle, à des distances égales (4). Quand les cris de la multitude ont donné le signal (5) le premier allume le flambeau sur l'autel (6), & le porte, en courant au second, qui le transmet de la même maniere au troisieme, & ainsi successivement (7). Ceux qui le laissent s'éteindre ne peuvent plus concourir (8). Ceux qui ralentissent leur marche sont livrés aux railleries & même aux coups de la populace (9). Il faut, pour remporter le prix, avoir parcouru les différentes stations. Cette espece de combat se renouvele plusieurs fois. Il se diversifie suivant la nature des fêtes (10).

Ceux qui avoient été couronnés dans les différens exercices inviterent leurs amis à souper (11). Il se donna dans le Prytanée & dans d'autres lieux publics de grands repas, qui se prolongerent jusqu'au jour suivant (12). Le peuple, à qui on avoit

---

(1) Plat. in Euthyphr. t. 1, p. 6.
(2) Cicer. de fin. lib 5, cap. 1, t. 2, p. 196.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 30, p. 75.
(4) Herodot. lib. 8, cap. 98.
(5) Aristoph. in ran. v. 133.
(6) Plut. in Solon. t. 1, p. 79.
(7) Herodot. ibid. Æschin. in Agam. v. 320. Meurs. Græc. fer. lib. 5, in lampad.
(8) Pausan. lib. 1, cap. 30, p. 75.
(9) Aristoph. in ran. v. 1125. Schol. ibid. Hesych. in *lexicon*.
(10) Plat. de rep. lib. 1, t. 2, p. 328.
(11) Athen. lib. 4, p. 168.
(12) Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 18.

distribué les victimes immolées (1), dressoit partout des tables & faisoit éclater une joie vive & bruyante.

Plusieurs jours de l'année sont consacrés au culte de Bacchus (2). Son nom retentit tour-à-tour dans la ville, au port de Pirée, dans la campagne & dans les bourgs. J'ai vu plus d'une fois la ville entiere plongée dans l'ivresse la plus profonde (3); j'ai vu des troupes de bacchans & de bacchantes couronnés de lierre, de fenouil, de peuplier, s'agiter, danser, hurler dans les rues, invoquer Bacchus par des acclamations barbares (4), déchirer de leurs ongles & de leurs dents les entrailles crues des victimes, serrer des serpens dans leurs mains, les entrelacer dans leurs cheveux, en ceindre leurs corps, & par ces especes de prestiges effrayer & intéresser la multitude (5).

Ces tableaux se retracent en partie dans une fête qui se célebre à la naissance du printems. La ville se remplit alors d'étrangers (6); ils y viennent en foule pour apporter les tributs des îles soumises aux Athéniens (7), pour voir les nouvelles pieces qu'on donne sur le théatre (8), pour être témoins des jeux & des spectacles; mais sur-tout d'une procession qui représente le triomphe de Bacchus. On y voit le même cortege qu'avoit, dit-on, ce dieu lorsqu'il fit la conquête de l'Inde; des satyres, des dieux Pans (9),

(1) Aristoph in nub. v. 385. Schol. ibid.
(2) Demosth. in Mid. p. 604.
(3) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637.
(4) Demosth. de coron. p. 516.
(5) Plut. in Alex. t. 1, p. 665. Clem. Alex. protrept. t. 1, p. 11.
(6) Demosth. in Mid. p. 637.
(7) Schol. Aristoph. in Acharn. v. 377.
(8) Plut. de exil. t. 2, p. 603. Schol. Aristoph. in nub. v. 311.
(9) Plut. in Anton. t. 1, p. 926. Athen. lib. 5, p. 197.

des hommes traînant des boucs pour les immoler (1); d'autres, montés sur des ânes, à l'imitation de Silene (2); d'autres déguisés en femmes (3); d'autres qui portent des figures obscenes, suspendues à de longues perches (4), & qui chantent des hymnes dont la licence est extrême (5); enfin toutes sortes de personnes de l'un & de l'autre sexe, la plupart couvertes de peaux de faons (6), cachées sous un masque (7), couronnées de lierre, ivres ou feignant de le paroître (8); mêlant sans interruption leurs cris au bruit des instrumens : les uns s'agitant comme des insensés, & s'abandonnant à toutes les convulsions de la fureur ; les autres exécutant des danses régulieres & militaires, mais tenant des vases au lieu de boucliers, & lançant, en forme de traits, des thyrses, dont elles insultent quelquefois les spectateurs (9).

Au milieu de ces troupes d'acteurs forcenés s'avancent, dans un bel ordre, les différens chœurs députés par les tribus (10) : quantité de jeunes filles, des plus distinguées de la ville, marchent les yeux baissés (11), parées de tous leurs ornemens, & tenant sur leurs têtes des corbeilles sacrées, qui, outre les prémices des fruits, renferment des gâteaux de différentes formes, des

(1) Plut. de cup. divit. t. 2, p. 527.
(2) Ulpian. in Mid. p. 688.
(3) Hesych. in *lexicon*.
(4) Herodot. lib. 2, cap. 49. Aristoph. in Acharn. v. 242.
(5) Aristoph. ibid. v. 260.
(6) Id. in ran. v. 1242. Athen. lib. 4, cap. 12, p. 148.
(7) Plut. de cup. divit. ibid. Athen. lib. 14, p. 622.
(8) Demosth. in Mid. p. 632.
(9) Id. ibid. Athen. lib. 14, p. 631.
(10) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 475.
(11) Aristoph. in Acharn. v. 241. Schol. ibid. Id. v. 253, &c.

grains de sel, des feuilles de lierre, & d'autres symboles mystérieux (1).

Les toits, formés en terrasses, sont couverts de spectateurs, & sur-tout de femmes, la plupart avec des lampes & des flambeaux (2), pour éclairer la pompe, qui défile presque toujours pendant la nuit (3), & qui s'arrête dans les carrefours & les places, pour faire des libations, & offrir des victimes en l'honneur de Bacchus (4).

Le jour est consacré à différens jeux. On se rend de bonne heure au théatre (5), soit pour assister aux combats de musique & de danse que se livrent les chœurs, soit pour voir les nouvelles pieces que les auteurs donnent au public.

Le premier des neuf archontes préside à ces fêtes [6]; le second à d'autres solemnités [7]: ils ont sous eux des officiers qui les soulagent dans leurs fonctions [8], & des gardes pour expulser du spectacle ceux qui en troublent la tranquillité [9].

Tant que durent les fêtes la moindre violence contre un citoyen est un crime, & toute poursuite contre un créancier est interdite. Les jours suivans les délits & les désordres qu'on y a commis sont punis avec sévérité [10].

Des femmes seules participent aux fêtes d'Adonis [11] & à celles qui, sous le nom de Thes-

(1) Clem. Alex. protrept. t. 1, p. 19. Castellan. in Dionys.
(2) Aristoph. in Acharn. v. 261. Casaub. in Athen. lib. 4, c. 12.
(3) Sophocl. in Antig. v. 1161. Schol. ibid.
(4) Demosth. in Mid. p. 611.
(5) Id. ibid. p. 615.
(6) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 89. Plut. in Cim. p. 483.
(7) Poll. ibid. §. 60.
(8) Demosth. in Mid. p. 605.
(9) Id. ibid. p. 631.
(10) Id. ibid p. 604.
(11) Meurs. Græc. fer. lib. 1. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 3, p. 98.

mophories, se célebrent en l'honneur de Cérès & de Proserpine (1) : les unes & les autres sont accompagnées de cérémonies que j'ai déjà décrites plus d'une fois. Je ne dirai qu'un mot des dernieres; elles reviennent tous les ans au mois de puanepsion *, & durent plusieurs jours.

Parmi les objets dignes de fixer l'attention je vis les Athéniennes, femmes & filles, se rendre à Eleusis, y passer une journée entiere dans le temple, assises par terre & observant un jeûne austere (2). Pourquoi cette abstinence, dis-je à l'une de celles qui avoient présidé à la fête? Elle me répondit : parce que Cérès ne prit point de nourriture pendant qu'elle cherchoit sa fille Proserpine (3). Je lui demandai encore : Pourquoi, en allant à Eleusis, portiez-vous des livres sur vos têtes? —Ils contiennent les loix que nous croyons avoir reçues de Cérès (4). — Pourquoi, dans cette procession brillante, où l'air retentissoit de vos chants, conduisiez-vous une grande corbeille sur un char attelé de quatre chevaux blancs (5)? — Elle renfermoit entr'autres choses des grains dont nous devons la culture à Cérès : c'est ainsi qu'aux fêtes de Minerve nous portons des corbeilles pleines de flocons de laine (6), parce que c'est elle qui nous apprit à la filer. Le meilleur moyen de reconnoître un bienfait est de s'en souvenir sans cesse, & de le rappeller quelquefois à son auteur.

(1) Meurs. ib. l. 4. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 39, p. 203.

* Ce mois commençoit, tantôt dans les derniers jours d'octobre, tantôt dans les premiers de novembre.

(2) Plut. de If. & Ofir. t. 2, p. 378. Athen. lib. 7, c. 16, p. 307.

(3) Callim. hymn. in Cer. v. 12

(4) Schol. Theocr. idyll. 4, v. 25.

(5) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 39, p. 224.

(6) Spanh. in Callim. v. 1, t. 2, p. 652.

FIN DU CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

CHAPITRE XXV.

Des maisons & des repas des Athéniens.

La plupart des maisons sont composées de deux appartemens, l'un en haut pour les femmes, l'autre en bas pour les hommes (1), & couvertes de terrasses (2), dont les extrémités ont une grande saillie (3). On en compte plus de dix mille à Athenes (4).

On en voit un assez grand nombre qui ont sur le derriere un jardin (5), sur le devant une petite cour, & plus souvent une espece de portique (6), au fond duquel est la porte de la maison, confiée quelquefois aux soins d'un eunuque (7). C'est-là qu'on trouve, tantôt une figure de Mercure, pour écarter les voleurs (8), tantôt un chien, qu'ils redoutent beaucoup plus (9), & presque toujours un autel en l'honneur d'Apollon, où le maître de la maison vient, en certains jours, offrir des sacrifices (10).

(1) Lys. de cæd. Eratosth. p. 6.
(2) Plin. lib. 36, cap. 25, p. 756.
(3) Aristot. œconom. lib. 2, t. 2, p. 502. Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, §. 30.
(4) Xenoph. memor. p. 774.
(5) Terent. in Adelph. act. 5, scen. 5, v. 10.
(6) Plat. in Protag. t. 1, p. 311. Vitruv. lib. 6, cap. 10, t. 119.
(7) Plat. ibid. p. 314.
(8) Aristoph. in Plut. v. 1155. Schol. ibid.
(9) Id. in Lysist. v. 1217. Theophr. charact. cap. 4. Apollod. ap. Athen. lib. 1, p. 3.
(10) Aristoph. in vesp. v. 870. Schol. ibid. Plat. de rep. lib. 1, t. 2, p. 328.

On montre aux étrangers les maiſons de Miltiade, d'Ariſtide, de Thémiſtocle & des grands hommes du ſiecle dernier. Rien ne les diſtinguoit autrefois : elles brillent aujourd'hui par l'oppoſition des hôtels que des hommes, ſans nom & ſans vertus, ont eu le front d'élever auprès de ces demeures modeſtes (1). Depuis que le goût des bâtimens s'eſt introduit les arts font tous les jours des efforts pour le favoriſer & l'étendre. On a pris le parti d'aligner les rues (2), de ſéparer les nouvelles maiſons en deux corps de logis, d'y placer, au rez-de-chauſſée, les appartements du mari & de la femme, & de les rendre plus commodes par de ſages diſtributions, & plus brillantes par les ornemens qu'on y multiplie.

Telle étoit celle qu'occupoit Dinias, un des plus riches & des plus voluptueux citoyens d'Athenes. Il étaloit un faſte qui détruiſit bientôt ſa fortune. Trois ou quatre eſclaves marchoient toujours à ſa ſuite (3). Sa femme, Lyſiſtrate, ne ſe montroit que ſur un char attelé de quatre chevaux blancs de Sicyone (4). Ainſi que d'autres Athéniens, il ſe faiſoit ſervir par une femme-de-chambre, qui partageoit les droits de ſon épouſe (5), & il entretenoit en ville une maîtreſſe, qu'il avoit la généroſité d'affranchir ou d'établir avant de la quitter (9). Preſſé de jouir & de faire jouir ſes amis il leur donnoit ſouvent des repas & des fêtes.

---

(1) Xenoph. memor. lib. 5, p. 825. Demoſth. olynth. 3, p. 38 & 39. Id. de rep ordin. p. 127. Id. in Ariſtocr. p. 758.
(2) Ariſtot. de rep. lib. 7, cap. 11, t. 2, p. 438.
(3) Demoſth. pro Phorm. p. 965.
(4) Id. in Mid. p. 628.
(5) Id. in Neær. p. 881.
(6) Id. pro Phorm. ibid.

Je le priai un jour de me montrer sa maison. J'en dressai ensuite le plan, & je le joins ici *. On y verra qu'une allée longue & étroite conduisoit directement à l'appartement des femmes: l'entrée en est interdite aux hommes, excepté aux parens & à ceux qui viennent avec le mari. Après avoir traversé un gazon entouré de trois portiques, nous arrivâmes à une assez grande piece, où se tenoit Lysistrate, à qui Dinias me présenta.

Nous la trouvâmes occupée à broder une robe, plus occupée de deux colombes de Sicile & d'un petit chien de Malte (1), qui se jouoit autour d'elle. Lysistraste passoit pour une des plus jolies femmes d'Athenes, & cherchoit à soutenir cette réputation par l'élégance de sa parure. Ses cheveux noirs, parfumés d'essences (2), tomboient à grosses boucles sur ses épaules; des bijoux d'or se faisoient remarquer à ses oreilles (3), des perles à son cou & à ses bras (4), des pierres précieuses à ses doigts (5). Peu contente des couleurs de la nature elle en avoit emprunté d'artificielles, pour paroître avec l'éclat des roses & des lys (6). Elle avoit une robe blanche, telle que la portent communément les femmes de distinction (7).

Dans ce moment nous entendîmes une voix

---

* Voyez ce plan & la note à la fin du volume.

(1) Theophr. charact. cap. 5 & 21.

(2) Lucian. amor. t. 2, p. 441.

(3) Lys. contr. Eratosth. p. 198. Diog. Laert. lib. 3, §. 42.

(4) Anacr. od. 20. Xenoph. memor. lib. 5, p. 847. Theophr. de lapid. §. 64.

(5) Aristoph. in nub. v. 331.

(6) Lys. de cæd. Eratosth. p. 8. Athen. lib. 13, cap. 3, p. 568, Etymol. magn.

(7) Aristoph. in Thesmoph. v. 848. Schol. ibid.

qui demandoit si Lysistrate étoit chez elle (1). Oui, répondit une esclave, qui vint tout de suite annoncer Eucharis. C'étoit une des amies de Lysistrate, qui courut au-devant d'elle, l'embrassa tendrement, s'assit à ses côtés, & ne cessa de la louer sur sa figure & sur son ajustement. Vous êtes bien jolie ; vous êtes parfaitement mise. Cette étoffe est charmante, elle vous sied à merveille : combien coûte-t-elle (2)?

Je soupçonnai que cette conversation ne finiroit pas si-tôt, & je demandai à Lysistrate la permission de parcourir le reste de l'appartement. La toilette fixa d'abord mes regards. J'y vis des bassins & des aiguieres d'argent, des miroirs de différentes matieres, des aiguilles pour démêler les cheveux, des fers pour les boucler (3); des bandelettes, plus ou moins larges, pour les assujettir, des réseaux pour les envelopper (4); de la poudre jaune pour les en couvrir (5), diverses especes de bracelets & de boucles d'oreilles; des boîtes contenant du rouge, du blanc de céruse, du noir pour teindre les sourcils, & tout ce qu'il faut pour tenir les dents propres, &c. (6)

J'examinois ces objets avec attention, & Dinias ne comprenoit pas pourquoi ils étoient nouveaux pour un Scythe. Il me montroit ensuite son portrait & celui de sa femme (7). Je parus frappé

(1) Theocr. idyll. 15, v. 1.
(2) Aristoph. in Lysist. v. 78. Theocr. ibid. v. 34.
(3) Lucian. amor. t. 2, §. 39 & 40. Poll. lib. 5, cap. 16, §. 95. not. var. ibid.
(4) Homer. iliad. lib. 22, v. 468.
(5) Hesych. in *lexicon*. Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88.
(6) Lucian. amor. t. 2, §. 39 & 40.
(7) Theophr. charact. cap. 2.

frappé de l'élégance des meubles : il me dit qu'aimant à jouir de l'industrie & de la supériorité des ouvriers étrangers il avoit fait faire les sieges en Thessalie (1), les matelas du lit à Corinthe (2), les oreillers à Carthage (3) ; & comme ma surprise augmentoit il rioit de ma simplicité ; & ajoutoit, pour se justifier, que Xénophon paroissoit à l'armée avec un bouclier d'Argos, une cuirasse d'Athenes, un casque de Béotie, & un cheval d'Epidaure (4).

Nous passâmes à l'appartement des hommes, au milieu duquel nous trouvâmes une piece de gazon (5), entourée de quatre portiques dont les murs étoient enduits de stuc & lambrissés de menuiserie (6). Ces portiques servoient de communication à plusieurs chambres ou salles, la plupart décorées avec soin. L'or & l'ivoire rehaussoient l'éclat des meubles (7) ; les plafonds (8) & les murs étoient ornés de peintures (9) ; les portieres (10) & les tapis, fabriqués à Babylone, représentoient des Perses avec leurs robes traînantes, des vautours, d'autres oiseaux, & plusieurs animaux fantastiques (11).

Le luxe que Dinias étaloit dans sa maison régnoit aussi à sa table. Je vais tirer de mon journal la description du premier souper auquel je fus invité avec Philotas mon ami.

---

(1) Crit. ap. Athen. lib. 1, p. 28. Poll. lib. 10, cap. 11. §. 48.
(2) Antiph. ap. Athen. p. 27.
(3) Hermipp. ibid. p. 28.
(4) Ælian. var. hist. lib. 3, p. 24. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 149.
(5) Plin. jun. lib. 7, epist. 27.
(6) Vitruv. lib. 6, cap. 10.
(7) Bacchyl. ap. Athen. lib. 2, cap. 3, p. 39.
(8) Plat. de rep. lib. 7, t. 2, p. 529.
(9) Andoc. in Alcib. part. 2, 31. Xenoph. mém. lib. 5, p. 844.
(10) Theophr. charact. cap. 5.
(11) Callixen. ap. Athen. lib. 5, cap. 6, p. 197. Hipparch. ap. eumd. lib. 11, cap. 7, p. 477. Aristoph. in ran. v. 969. Spanh. ibid. p. 312.

On devoit s'assembler vers le soir, au moment où l'ombre du gnomon devoit avoir douze pieds de longueur (1). Nous eûmes l'attention de n'arriver ni trop tôt, ni trop tard : c'est ce qu'exigeoit la politesse (2). Nous trouvâmes Dinias s'agitant & donnant des ordres. Il nous présenta Philonide, un de ces parasites qui s'établissent chez les gens riches pour faire les honneurs de la maison & amuser les convives (3). Nous nous apperçûmes qu'il secouoit de temps en temps la poussiere qui s'attachoit à la robe de Dinias (4). Un moment après arriva le médecin Nicoclès excédé de fatigue : il avoit beaucoup de malades ; mais ce n'étoient, disoit-il, que des enrouemens & des toux légeres, provenans des pluies qui tomboient depuis le commencement de l'automne (5). Il fut bientôt suivi par Léon, Zopyre & Théotime, trois Athéniens distingués, que le goût des plaisirs attachoit à Dinias. Enfin, Démocharès parut tout-à-coup, quoiqu'il n'eût pas été prié (6). Il avoit de l'esprit, des talens agréables, il fut accueilli avec transport de toute la compagnie.

Nous passâmes dans la salle à manger : on y brûloit de l'encens & d'autres odeurs (7). Sur le buffet on avoit étalé des vases d'argent & de vermeil, quelques-uns enrichis de pierres précieuses (8).

---

(1) Hesych. in *lexicon*. Menand. ap. Athen. lib. 6, cap. 10, p. 243. Casaub. ibid.

(2) Schol. Theocr. in idyll. 7, v. 24. Plut. sympos. lib. 8, quæst. 6, t. 2, p. 726.

(3) Theophr. charact. cap. 20.

(4) Id. ibid. cap. 2.

(5) Hippocr. aphorism. sect. 3, §. 13.

(6) Plat. in conviv. t. 3, p. 174.

(7) Archestr. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101.

(8) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 417. Theophr. charact. cap. 23. Id. de lapid. §. 63. Plut. in Alcib. t. 1, p. 193.

Des esclaves répandirent de l'eau pure sur nos mains (1), & poserent des couronnes sur nos têtes (2). Nous tirâmes au sort le roi du festin (3). Il devoit écarter la licence, sans nuire à la liberté ; fixer l'instant où l'on boiroit à longs traits ; nommer les santés qu'il faudroit porter, & faire exécuter les loix établies parmi les buveurs *. Le sort tomba sur Démocharès.

Autour d'une table, que l'éponge avoit essuyée à plusieurs reprises (4), nous nous plaçâmes sur des lits (5), dont les couvertures étoient teintes en pourpre (6). Après qu'on eut apporté à Dinias le menu du souper (7), nous en réservâmes les prémices pour l'autel de Diane (8). Chacun de nous avoit amené son domestique (9). Dinias étoit servi par un negre, par un de ces esclaves éthiopiens que les gens riches acquierent à grands frais, pour se distinguer des autres citoyens (10).

Je ne ferai point le détail d'un repas qui nous fournissoit à tous momens de nouvelles preuves de l'opulence & des prodigalités de Dinias. Il suffira d'en donner une idée générale.

---

(1) Athen. lib. 9, cap. 1, p. 366. Duport. in Theophr. p. 454.

(2) Archestr. ap. Athen. lib. 3, p. 101.

(3) Aristoph. in Plut. v. 973. Diog. Laert. lib. 8, §. 64. Plut. sympos. lib. 1, cap. 4, t. 2, p. 620.

* Par une de ces loix il falloit ou boire, ou sortir de table. (Cicer. tuscul. 5, cap. 41, t. 2, p. 395). On se contentoit quelquefois de répandre sur la tête du coupable le vin qu'il refusoit de boire. (Diog. Laert. lib. 8, §. 64.)

(4) Homer. odyss. lib. 20, v. 151. Martial. epigr. 142. lib. 14.

(5) Xenoph. memor. lib. 5, p. 842. Aristot. de rep. lib. 7, cap. ultim. t. 2, p. 448.

(6) Athen. lib. 2, cap. 9, p. 48.

(7) Id. ibid. cap. 10, p. 49.

(8) Theophr. charact. cap. 10. Duport. ibid.

(9) Id. ibid. cap. 9.

(10) Id. ibid. cap. 21. Casaub. ibid. Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 85.

On nous présenta d'abord plusieurs especes de coquillages, les uns tels qu'ils sortent de la mer, d'autres cuits sur la cendre ou frits dans la poële; la plupart assaisonnés de poivre & de cumin (1). On servit en même-tems des œufs frais, soit de poules, soit de paons; ces derniers sont plus estimés: (2) des andouilles (3), des pieds de cochon (4), un foie de sanglier (5), une tête d'agneau (6), de la fraise de veau (7), le ventre d'une truie, assaisonné de cumin, de vinaigre & de silphium (8) *; de petits oiseaux, sur lesquels on jetta une sauce toute chaude, composée de fromage rapé, d'huile, de vinaigre & de silphium (9). On donna au second service ce qu'on trouve de plus exquis en gibier, en volaille & sur-tout en poissons. Des fruits composerent le troisieme service.

Parmi cette multitude d'objets qui s'offroient à nos yeux chacun de nous eut la liberté de choisir ce qui pouvoit le plus flatter le goût de ses amis & de le leur envoyer (10) : c'est un devoir auquel on ne manque guere dans les repas de cérémonie.

Dès le commencement du souper Démocharès prit une coupe, l'appliqua légérement à ses levres & la fit passer de main en main. Nous goû-

---

(1) Athen. lib. 3, cap. 12, p. 90, &c.
(2) Triph. ap. Athen. lib. 2, p. 58.
(3) Aristoph. in equit. v. 161. Henric. Steph. in *lexicon*.
(4) Ecphant. & Pherecr. ap. Athen. lib. 3, cap. 7, p. 96.
(5) Eubul. ap. Athen. lib. 7, cap. 24, p. 330.
(6) Id. ibid.
(7) Id. ibid. Schol. Aristoph. in pac. v. 716.
(8) Archestr. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101.
* Plante dont les anciens faisoient un grand usage dans leurs repas.
(9) Aristoph. in av. 533 & 1578.
(10) Aristoph. in Acharn. v. 1048. Theophr. charact. cap. 17. Casaub. ibid. p. 137.

tâmes de la liqueur chacun à notre tour. Ce premier coup est regardé comme le symbole & le garant de l'amitié qui doit unir les convives. D'autres le suivirent de près & se réglerent sur les santés que Démocharès portoit, tantôt à l'un, tantôt à l'autre (1), & que nous lui rendions sur le champ.

Vive & gaie, sans interruption & sans objet, la conversation avoit insensiblement amené des plaisanteries sur les soupers des gens d'esprit & des philosophes, qui perdent un tems si précieux, les uns à se surprendre par des énigmes & des logogriphes (2); les autres à traiter méthodiquement des questions de morale & de métaphysique (3). Pour ajouter un trait au tableau ridicule Démocharès proposa de déployer les connoissances que nous avions sur le choix des mets les plus agréables au goût, sur l'art de les préparer, sur la facilité de se les procurer à Athenes. Comme il s'agissoit de représenter les banquets des sages il fut dit que chacun parleroit à son tour & traiteroit son sujet avec beaucoup de gravité, sans s'appesantir sur les détails, sans les trop négliger.

C'étoit à moi de commencer; mais, peu familiarisé avec la matiere qu'on alloit discuter, j'étois sur le point de m'excuser lorsque Démocharès me pria de leur donner une idée des repas des Scythes. Je répondis en peu de mots qu'ils ne se nourrissoient que de miel & de lait de va-

(1) Homer. iliad. lib. 4, v. 3. Aristoph. in Lysist. v. 204. Athen. lib. 10, p. 432 & 444. Feith. antiq. Homer. lib. 3, p. 306.

(2) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 404. Athen. lib. 10, cap. 15, p. 448.

(3) Plat. conviv. t. 3, p. 172. Xenoph. ibid. p. 872. Plut. sept. sapient. conviv. t. 2, p. 146.

che ou de jument (1) ; qu'ils s'y accoutumoient si bien dès leur naissance qu'ils se passoient de nourrices (2) ; qu'ils recevoient le lait dans de grands seaux ; qu'ils le battoient long-tems pour en séparer la partie la plus délicate, & qu'ils destinoient à ce travail ceux de leurs ennemis que le sort des armes faisoit tomber entre leurs mains (3) : mais je ne dis pas que, pour ôter à ces malheureux la liberté de s'échapper, on les privoit de la vue.

Après d'autres particularités que je supprime Léon, prenant la parole, dit : On reproche sans cesse aux Athéniens leur frugalité (4) : il est vrai que nos repas sont, en général, moins longs & moins somptueux que ceux des Thébains & de quelques autres peuples de la Grece (5) ; mais nous avons commencé à suivre leurs exemples, bientôt ils suivront les nôtres. Nous ajoutons tous les jours des rafinemens aux délices de la table & nous voyons insensiblement disparoître notre ancienne simplicité, avec toutes ces vertus patriotiques que le besoin avoit fait naître & qui ne sauroient être de tous les tems. Que nos orateurs nous rappellent, tant qu'ils voudront, les combats de Marathon & de Salamine, que les étrangers admirent les monumens qui décorent cette ville, Athenes offre à mes yeux un avantage plus réel : c'est l'abondance dont on y jouit toute l'année, c'est ce marché où viennent chaque jour se réunir les meilleures productions des îles & du continent. Je ne crains pas de le dire, il n'est

(1) Justin. lib. 2, cap. 2.
(2) Antiphan. ap. Athen. lib. 6, cap. 2, p. 226.
(3) Herodot. lib. 4, cap. 2.
(4) Eubul. ap. Athen. lib. 2, cap. 8, p. 47.
(5) Diphil. & Polyb. ap. Athen. lib. 4, p. 17 & 18. Eubul. ap. eumd. lib. 10, cap. 4, p. 417.

point de pays où il ſoit plus facile de faire bonne chere ; je n'en excepte pas même la Sicile.

Nous n'avons rien à déſirer à l'égard de la viande de boucherie & de la volaille. Nos baſſes-cours, ſoit à la ville, ſoit à la campagne, ſont abondamment fournies de chapons (1), de pigeons (2), de canards (3), de poulets & d'oies que nous avons l'art d'engraiſſer (4). Les ſaiſons nous ramenent ſucceſſivement les becs-figues (5), les cailles (6), les grives (7), les alouettes (8), les rouges-gorges (9), les ramiers (10), les tourterelles (11), les bécaſſes (12) & les francolins (13). Le Phaſe nous fait connoître les oiſeaux qui font l'ornement de ſes bords, qui font à plus juſte titre l'ornement de nos tables ; ils commencent à ſe multiplier parmi nous dans les faiſanderies qu'ont formées de riches particuliers (14). Nos plaines ſont couvertes de lievres & de perdrix (15), nos colli-

---

(1) Ariſtot. hiſt. animal. lib. 9, cap. 50, t. 1, p. 956.

(2) Id. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 763. Athen. lib. 9, cap. 11, p. 393.

(3) Athen. ibid. p. 395. Mneſim. ibid. cap. 15, p. 403.

(4) Athen. ibid. cap. 8, p. 384. Varr. de re ruſtic. lib. 3, cap. 8, §. 9, Cicer. acad. lib. 2, cap. 18, t. 2, p. 26. Plin. lib. 10, cap. 50, t. 1, p. 571.

(5) Ariſtot. ibid. lib. 8, cap, 3, t. 1, p. 902. Athen. lib. 2, cap. 24, p. 65. Epicharm. ibid. lib. 9, p. 398.

(6) Athen. ibid. cap. 10, p. 392.

(7) Ariſtoph. in pac. v. 1149. Athen. ibid. p. 64.

(8) Ariſtot. ibid. lib. 9, cap. 25, t. 1, p. 935.

(9) Id. ibid. lib. 8, cap. 3, p. 902. Plin. lib. 10, cap. 9, p. 561.

(10) Ariſtot. ibid. Athen. lib. 9, p. 393.

(11) Ariſtot. ibid. Athen. ibid. p. 394.

(12) Ariſtot. ibid. cap. 26, p. 636.

(13) Ariſtoph. & Alexand. ap. Athen. lib. 9, p. 387. Phœnic. ap. eumd. lib. 14, cap. 18, p. 652. Ariſtot. ibid. lib. 9, cap. 49, p. 95[illegible]

(14) Ariſtoph. in nub. v. 109. Schol. ibid. Ariſtot. lib. 6, cap. 2, t. 1, p. 859. Philox. ap. Athen. lib. 4, cap. 2, p. 147.

(15) Athen. lib. 9, p. 388. Whel. a journ. book 5, p. 352.

nes de thym, de romarin & de plantes propres à donner au lapin du goût & du parfum. Nous tirons des forêts voisines des marcassins & des sangliers (1), & de l'île de Melos les meilleurs chevreuils de la Grece (2).

La mer, dit alors Zopyre, attentive à payer le tribut qu'elle doit à ses maîtres, enrichit nos tables de poissons délicats (3). Nous avons la murene (4), la dorade (5), la vive (6), le xiphias (7)*, le pagre (8), l'alose (9) & des thons en abondance [10].

Rien n'est comparable au congre, qui nous vient de Sicyone [11], au glaucus, que l'on pêche à Mégare (12), aux turbots, aux maquereaux, aux soles, aux surmulets & aux rougets qui fréquentent nos côtes [13]. Les sardines sont ailleurs l'aliment du peuple; celles que nous prenons aux environs de Phalere mériteroient d'être servies à la table

---

(1) Xenoph. de venat. p. 991. Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 403. Spon, t. 2, p. 56.

(2) Athen. lib. 1, cap. 4, p. 4.

(3) Spon ibid. p. 147. Whel. ibid.

(4) Aristot. hist. animal. lib. 8, cap. 13, p. 909. Theophr. ap. Athen. lib. 7, cap. 18, p. 312.

(5) Epich. & Archest. ap. Athen. lib. 7, cap. 24, p. 328. Aldrov. de pisc. lib. 2, cap. 15, p. 169. Gesn. de pisc. p. 128.

(6) Mnesim. ap. Athen. l. 9, c. 15, p. 403. Aldrov. ib. l. 2, p. 255.

(7) Athen. lib. 7, cap. 7, p. 282. Aldrov. ibid. lib. 3, p. 330.

* C'est le poisson connu parmi nous sous le nom d'espadon, en Italie sous celui de *pesce spada*.

(8) Athen. ib. c. 22, p. 327. Aldrov. l. 2, p. 149. Gesn. ib. p. 773.

(9) Aristot. lib. 9, cap. 37, t. 1, p. 941. Gesn. ibid. p. 21. Aldrov. p. 499.

(10) Gesn. ibid. p. 1147.

(11) Eudox. & Philem. apud. Athen. lib. 7, cap. 10, p. 288. Aldrov. p. 348. Gesn. de pisc. p. 345.

(12) Archestr. ap. Athen. ibid. p. 295.

(13) Lync. Sam. ibid. p. 285 & 330. Archestr. ibid. p. 288. Cratin. & Nausicr. ibid. p. 325.

des dieux, sur-tout quand on ne les laisse qu'un instant dans l'huile bouillante [1].

Le vulgaire, ébloui par les réputations, croit que tout est estimable dans un objet estimé. Pour nous, qui analysons le mérite jusques dans les moindres détails, nous choisirons la partie antérieure du glaucus, la tête du bar & du congre, la poitrine du thon, le dos de la raie (2) & nous abandonnerons le reste à des goûts moins difficiles.

Aux ressources de la mer ajoutons celles des lacs de la Béotie. Ne nous apporte-t-on pas tous les jours des anguilles du lac Copaïs, aussi distinguées par leur délicatesse que par leur grosseur (3)? Enfin nous pouvons mettre au rang de nos véritables richesses cette étonnante quantité de poissons salés qui nous viennent de l'Hellespont, de Byzance & des côtes du Pont-Euxin.

Léon & Zopyre, dit Philotas, ont traité des alimens qui font la base d'un repas. Ceux du premier & du troisieme services exigeroient des connoissances plus profondes que les miennes & ne prouveroient pas moins les avantages de notre climat.

Les langoustes & les écrevisses (4) sont aussi communes parmi nous que les moules, les huîtres (5), les oursins ou hérissons de mer (6) : ces

---

(1) Athen. ibid. cap. 8, p. 285. Aldrov. de pisc. lib. 2, p. 212. Gesn. ibid. p. 73; & alii.

(2) Plat. apud Athen. ibid. p. 279. Antiphan. ibid. p. 295. Eriph. ibid. p. 302.

(3) Aristoph. in pac. v. 1004. Id. in Lysistr. v. 36. Schol. ibid. Athen. lib. 7, p. 297.

(4) Aristot. hist. animal. lib. 4, cap. 2, p. 815. Athen. lib. 3, cap. 23, p. 104 & 105. Gesn. de loc. & de astac., &c.

(5) Athen. ibid. p. 90. Archestr ibid. p. 92.

(6) Aristot. ibid. cap. 5, p. 822. Matron. ap. Athen. lib. 4, cap. 5, p. 135.

derniers se préparent quelquefois avec l'oxymel, le persil & la menthe (1). Ils sont délicieux quand on les pêche dans la pleine lune [2] & ne méritent en aucun tems les reproches que leur faisoit un Lacédémonien, qui, n'ayant jamais vu ce coquillage, prit le parti de le porter à sa bouche & d'en dévorer les pointes tranchantes (3).

Je ne parlerai point des champignons, des asperges (4), des différentes especes de concombres (5) & de cette variété infinie de légumes qui se renouvellent tous les jours au marché; mais je ne dois pas oublier que les fruits de nos jardins ont une douceur exquise (6). La supériorité de nos figues est généralement reconnue (7): récemment cueillies elles font les délices des habitans de l'Attique; séchées avec soin on les transporte dans les pays éloignés & jusque sur la table du roi de Perse (8). Nos olives confites à la saumure irritent l'appétit; celles que nous nommons colymbades * sont, par leur grosseur & par leur goût, plus estimées que celles des autres pays (9): les raisins, connus sous le nom de Nicostrate, ne jouissent pas d'une moindre réputation (10). L'art de greffer (11) procure aux poires

(1) Athen. ibid. p. 91.
(2) Id. ibid. p. 88.
(3) Demetr. Scept. ap. Athen. p. 91.
(4) Athen. lib. 3, p. 60, 62, &c.
(5) Id. ibid. p. 67.
(6) Aristot. probl. sect. 20, t. 2, p. 774.
(7) Athen. lib. 14, p. 652.
(8) Dinon. ap. Athen. ibid.
* Les Grecs d'Athenes les appellent encore aujourd'hui du même nom; & le grand-seigneur les fait toutes retenir pour sa table. (Spon, voyag. t. 2, p. 147.)
(9) Athen. lib. 4, cap. 4, p. 133.
(10) Id. lib. 14, cap. 19, p. 654.
(11) Aristot. de plant. lib. 1, cap. 6, t. 1, p. 1016.

& à la plupart de nos fruits les qualités que la nature leur avoit refusées (1). L'Eubée nous fournit de très-bonnes pommes (2) ; la Phénicie, des dattes (3) ; Corinthe, des coings dont la douceur égale la beauté (4), & Naxos ces amandes si renommées dans la Grece (5).

Le tour du parasite étant venu nous redoublâmes d'attention. Il commença de cette maniere :

Le pain que l'on sert sur nos tables, celui même que l'on vend au marché, sont d'une blancheur éblouissante & d'un goût admirable (6). L'art de le préparer fut, dans le siecle dernier, perfectionné en Sicile par Théarion (7) : il s'est maintenu parmi nous dans tout son éclat & n'a pas peu contribué aux progrès de la pâtisserie. Nous avons aujourd'hui mille moyens pour convertir toutes sortes de farines en une nourriture aussi saine qu'agréable. Joignez à la farine de froment un peu de lait, d'huile & de sel, vous aurez ces pains si délicats dont nous devons la connoissance aux Cappadociens (8). Pêtrissez-la avec du miel, réduisez votre pâte en feuilles minces & propres à se rouler à l'aspect du brasier, vous aurez ces gâteaux qu'on vient de vous offrir, & que vous avez trempés dans le vin * ; mais il faut les servir tout brûlans (9). Ces globules si doux & si légers qui les ont suivis de près (10) se font dans la poêle avec

(1) Athen. ibid. p. 653.
(2) Hermipp. ap. Athen. lib. 1, cap. 21, p. 27.
(3) Id. ibid. p. 28, Antiphan. ibid. p. 47.
(4) Athen. lib. 3, p. 82.
(5) Id. ibid. p. 52.
(6) Archestr. & Antiphan. ap. Athen. lib. 3, p. 112.
(7) Plat. in Gorg. t. 1, p. 518.
(8) Athen. lib. 3, cap. 28, p. 113.
* C'étoient des especes d'oublies. (Casaub. in Athen. p. 131.)
(9) Antidot. ap. Athen. lib. 3, cap. 25, p. 109.
(10) Athen. lib. 14, cap. 14, p. 646.

de la farine de sésame, du miel & de l'huile *. Prenez de l'orge mondée, brisez les grains dans un mortier, mettez-en la farine dans un vase, versez-y de l'huile, remuez cette bouillie pendant qu'elle cuit lentement sur le feu, nourrissez-la par intervalles avec du jus de poularde, ou de chevreau; prenez garde, sur-tout, qu'elle ne se répande au dehors, & quand elle est au juste degré de cuisson servez (1). Nous avons des gâteaux faits simplement avec du lait & du miel (2); d'autres où l'on joint au miel la farine de sésame & le fromage ou l'huile (3). Nous en avons enfin dans lesquel on renferme des fruits de différentes especes (4). Les pâtés de lievres sont dans le même genre (5), ainsi que les pâtés de bec-figues & de ces petits oiseaux qui voltigent dans les vignes [6].

En prononçant ces mots Philonide s'empara d'une tourte de raisins & d'amandes (7) qu'on venoit d'apporter, & ne voulut plus reprendre son discours.

Notre attention ne fut pas long-tems suspendue. Théotime prit aussi-tôt la parole.

Quantité d'auteurs, dit-il, ont écrit sur l'art de la cuisine, sur le premier des arts, puisque c'est celui qui procura des plaisirs plus fréquens & plus durables. Tels sont Mithæcus, qui nous a donné le Cuisinier sicilien (8); Numénius d'Héraclée,

---

* Espece de beignets.

(1) Athen. lib. 3, cap. 36, p. 126 Casaub. in Athen. p. 151.

(2) Eupol. ap. Athen. lib. 14, cap. 14, p. 646.

(3) Athen ibid.

(4) Id. ibid. p. 648. Poll. lib. 6, cap. 11, §. 78.

(5) Telecl. ap. Athen. ibid. p. 647 & 648.

(6) Poll. ibid.

(7) Id. ibid.

(8) Plat. in Gorg. t. 1, p. 518.

Hégémon de Thasos, Philoxene de Leucade (1), Actidès de Chio, Tyndaricus de Sicyone (2). J'en pourrois citer plusieurs autres ; car j'ai tous leurs ouvrages dans ma bibliotheque, & celui que je préfere à tous est la Gastronomie d'Archestrate. Cet auteur, qui fut l'ami d'un des fils de Périclès (3), avoit parcouru les terres & les mers, pour connoître par lui-même ce qu'elles produisent de meilleur (4). Il s'instruisoit dans ses voyages, non des mœurs des peuples, dont il est inutile de s'instruire, puisqu'il est impossible de les changer ; mais il entroit dans les laboratoires où se préparent les délices de la table, & il n'eut de commerce qu'avec les hommes utiles à ses plaisirs. Son poëme est un trésor de lumieres, & ne contient pas un vers qui ne soit un précepte.

C'est dans ce code que plusieurs cuisiniers ont puisé les principes d'un art qui les a rendus immortels (5), qui depuis long-téms s'est perfectionné en Sicile & dans l'Élide (6), que parmi nous Thimbron a porté au plus haut point de sa gloire (7). Je sais que ceux qui l'exercent ont souvent, par leurs prétentions, mérité d'être joués sur notre théatre (8) ; mais s'ils n'avoient pas l'enthousiasme de leur profession ils n'en auroient pas le génie.

Le mien, que j'ai fait venir tout récemment de Syracuse, m'effrayoit l'autre jour par le détail

(1) Athen. lib. 1, cap. 5, p. 5.
(2) Id. lib. 14, cap. 23, p. 662. Poll. lib. 6, cap. 10, §. 71.
(3) Athen. lib. 5, cap. 20, p. 220.
(4) Id. lib. 7, cap. 5, p. 278.
(5) Id. ibid. p. 293.
(6) Id. lib. 14, p. 661.
(7) Athen. lib. 7, p. 293.
(8) Damoxen. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101. Philem. ibid. lib. 7, cap. 19, p. 288. Hegesand. ibid. p. 290.

des qualités & des études qu'exige son emploi. Après m'avoir dit en passant que Cadmus, l'aïeul de Bacchus, le fondateur de Thebes, commença par être cuisinier du roi de Sidon (1): Savez-vous, ajouta-t-il, que pour remplir dignement mon ministere il ne suffit pas d'avoir des sens exquis, & une santé à toute épreuve (2), mais qu'il faut encore réunir les plus grands talens aux plus grandes connoissances (3)? Je ne m'occupe point des viles fonctions de votre cuisine; je n'y parois que pour diriger l'action du feu, & voir l'effet de mes opérations. Assis pour l'ordinaire dans une chambre voisine, je donne des ordres qu'exécutent des ouvriers subalternes (4); je médite sur les productions de la nature: tantôt je les laisse dans leur simplicité, tantôt je les déguise ou les assortis, suivant des proportions nouvelles & propres à flatter votre goût. Faut-il, par exemple, vous donner un cochon de lait, ou une grosse piece de bœuf? je me contente de les faire bouillir (5). Voulez-vous un lievre excellent? s'il est jeune, il n'a besoin que de son mérite pour paroître avec distinction; je le mets à la broche, & je vous le sers tout saignant (6): mais c'est dans la finesse des combinaisons que ma science doit éclater.

Le sel, le poivre, l'huile, le vinaigre & le miel sont les principaux agens que je dois mettre en œuvre; & l'on n'en sauroit trouver de meilleurs dans d'autres climats. Votre huile est excellente (7), ainsi que votre vinaigre de Décélie (8):

---

(1) Evemer. ibid. lib. 14, cap. 22, p. 658.
(2) Poseid. ibid. lib. 14, p. 661.
(3) Damox. ibid. cap. 22, p. 102.
(4) Damox. ap. Athen. lib. 3, cap. 22, p. 102.
(5) Athen. lib 2, p. 63; lib. 9, p. 275.
(6) Archestr. ap. Athen. lib. 9, p. 357.
(7) Spon, t. 2, p. 146.
(8) Athen. lib. 2, cap. 26, p. 67.

votre miel du mont Hymette (1) mérite la préférence sur celui de Sicile même. Outre ces matériaux, nous employons dans les ragoûts (2) les œufs, le fromage, le raisin sec, le silphium, le persil, le sésame, le cumin, les câpres, le cresson, le fenouil, la menthe, la coriandre, les carottes, l'ail, l'oignon & ces plantes aromatiques dont nous faisons un si grand usage, telles que l'origan * & l'excellent thym du mont Hymette (3). Voilà, pour ainsi dire, les forces dont un artiste peut disposer, mais qu'il ne doit jamais prodiguer. S'il me tombe entre les mains un poisson dont la chair est ferme j'ai soin de le saupoudrer de fromage rapé, & de l'arroser de vinaigre; s'il est délicat je me contente de jetter dessus une pincée de sel & quelques gouttes d'huile (4); d'autres fois, après l'avoir orné de feuilles d'origan, je l'enveloppe dans une feuille de figuier, & le fais cuire sous les cendres (5).

Il n'est permis de multiplier les moyens que dans les sauces ou ragoûts. Nous en connoissons de plusieurs especes, les unes piquantes & les autres douces. Celle qu'on peut servir avec tous les poissons bouillis ou rôtis (6), est composée de vinaigre, de fromage rapé, d'ail, auquel on peut joindre du poireau & de l'oignon hachés menu (7). Quand on la veut moins forte on la fait avec de l'huile, des jaunes d'œufs, des poireaux,

---

(1) Antiphan. ap. Athen. lib. 3, cap. 2, p. 74. Spon ibid. p. 130.

(2) Athen. lib. 3, cap. 26, p. 68. Poll. lib. 6. cap. 10, §. 66.

* Espece de marjolaine sauvage.

(3) Antiphan. ap. Athen. lib. 1, p. 28.

(4) Archestr. ap. Athen. lib. 7, cap. 10, p. 321.

(5) Id. ibid. cap. 5, p. 278.

(6) Ann. ap. Athen. lib. 7, p. 282.

(7) Schol. Aristoph. in vesp. v. 62. Dalech. not. in Athen. p. 747 & 750.

de l'ail & du fromage (1). Si vous la désirez encore plus douce vous emploierez le miel, les dattes, le cumin & d'autres ingrédiens de même nature (2). Mais ces assortimens ne doivent point être abandonnés au caprice d'un artiste ignorant.

Je dis la même chose des farces que l'on introduit dans le corps d'un poisson. Tous savent qu'il faut l'ouvrir ; & qu'après en avoir ôté les arêtes on peut le remplir de silphium, de fromage, de sel & d'origan (3) : tous savent aussi qu'un cochon peut être farci avec des grives, des bec-figues, des jaunes d'œufs, des huitres & plusieurs sortes de coquillages (4) ; mais soyez sûr qu'on peut diversifier ces mélanges à l'infini, & qu'il faut de longues & profondes recherches pour les rendre aussi agréables au goût qu'utiles à la santé : car mon art tient à toutes les sciences *, & plus immédiatement à la médecine. Ne dois-je pas connoître les herbes qui, dans chaque saison, ont le plus de seve & de vertu ? Exposerai-je en été sur votre table un poisson qui ne doit y paroître qu'en hiver ? Certains alimens ne sont-ils pas plus faciles à digérer dans certains tems ? & n'est-ce pas de la préférence qu'on donne aux uns sur les autres que viennent la plupart des maladies qui nous affligent (5) ?

A ces mots le médecin Nicoclès, qui dévoroit en silence & sans distinction tout ce qui se présentoit

(1) Schol. Aristoph. in equit. v. 768.
(2) Hesych. in *lexicon*.
(3) Alex. ap. Athen. lib. 7, p. 322.
(4 Athen. lib. 4, p 129.
* On peut comparer les propos que les comiques Grecs mettent dans la bouche des cuisiniers de leur temps, à ceux que Montaigne rapporte en peu de mots du maître-d'hôtel du cardinal Caraffe, liv. 1, chap. 51.
(5) Nicom. ap. Athen. lib. 7, cap. 11, p. 291.

sentoit sous sa main, s'écrie avec chaleur: Votre cuisinier est dans les vrais principes. Rien n'est si essentiel que le choix des alimens; rien ne demande plus d'attention. Il doit se régler d'abord sur la nature du climat, sur les variations de l'air & des saisons, sur les différences du tempérament & de l'âge (1); ensuite sur les facultés plus ou moins nutritives qu'on a reconnues dans les diverses especes de viandes, de poissons, de légumes & de fruits. Par exemple, la chair de bœuf est forte & difficile à digérer; celle de veau l'est beaucoup moins: de même, celle d'agneau est plus légere que celle de brebis; & celle de chevreau que celle de chevre (2). La chair de porc, ainsi que celle de sanglier, desseche, mais elle fortifie & passe aisément. Le cochon de lait est pesant. La chair de lievre est seche & astringente (3). En général on trouve une chair moins succulente dans les animaux sauvages que dans les domestiques; dans ceux qui se nourrissent de fruits, que dans ceux qui se nourrissent d'herbes; dans les mâles, que dans les femelles; dans les noirs, que dans les blancs; dans ceux qui sont velus, que dans ceux qui ne le sont pas: cette doctrine est d'Hippocrate (4).

Chaque boisson a de même ses propriétés. Le vin est chaud & sec; il a dans ses principes quelque chose de purgatif (5): les vins doux montent moins à la tête (6); les rouges sont nourrissans; les blancs apéritifs; les clairets secs & favora-

(1) Hippocr. de diæt. lib. 3, cap. 1, &c. t. 1, p. 241.
(2) Id. lib. 2, p. 219, §. 15.
(3) Id. ibid. p. 220.
(4) Id. ibid. p. 222. §. 20.
(5) Id. ibid. p. 223, §. 22.
(6) Diocl. & Praxag. ap. Athen. lib. 1, p. 32.

bles à la digestion (1). Suivant Hippocrate les vins nouveaux sont plus laxatifs que les vieux, parce qu'ils approchent plus de la nature du moût (2); les aromatiques sont plus nourrissans que les autres [3]; les vins rouges & moëlleux...

Nicoclès alloit continuer; mais Dinias l'interrompant tout-à-coup: Je ne me regle pas sur de pareilles distinctions, lui dit-il; mais je bannis de ma table les vins de Zacynthe & de Leucade, parce que je les crois nuisibles, à cause du plâtre qu'on y mêle (4). Je n'aime pas celui de Corinthe, parce qu'il est dur (5), ni celui d'Icare, parce que, outre ce défaut, il a celui d'être fumeux (6): je fais cas du vin vieux de Corcyre, qui est très-agréable (7), & du vin blanc de Mendé, qui est très-délicat (8). Archiloque comparoit celui de Naxos au nectar (9): c'est celui de Thasos que je compare à cette liqueur divine (10). Je le préfere à tous, excepté à celui de Chio, quand il est de la premiere qualité; car il y en a de trois sortes (11).

Nous aimons en Grece les vins doux & odoriférans (12). En certains endroits on les adoucit en jetant dans le tonneau de la farine pêtrie avec du miel (13); presque par-tout on y mêle de

(1) Mnesith. ap. Athen. ibid.
(2) Hippocr. de diæt. p. 224.
(3) Id. ibid. p. 223.
(4) Athen. lib. 1, cap. 25, p. 33. Eustath. in Homer. odyss. lib. 7, t. 3, p. 1573, lin. 25.
(5) Alex. ap. Athen. lib. 1, p. 30.
(6) Id. ibid.
(7) Id. ibid. p. 33.
(8) Alex. ap. Athen. lib. 1, p. 29.
(9) Id. ibid. p. 30.
(10) Aristoph. in Plut. v. 1022. Schol. ibid. Id. in Lysist. v. 196. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 545. Plin. lib. 34, cap. 7, p. 717.
(11) Athen. lib. 1, p. 32. Hermip. ibid. p. 29.
(12) Athen. ibid. p. 30.
(13) Theophr. ap. Athen. p. 32.

l'origan (1), des aromates, des fruits & des fleurs. J'aime, en ouvrant un de mes tonneaux, qu'à l'instant l'odeur des violettes & des roses s'exhale dans les airs, & remplisse mon cellier (2); mais je ne veux pas qu'on favorise trop un sens au préjudice de l'autre. Le vin de Byblos, en Phénicie, surprend d'abord par la quantité de parfums dont il est pénétré. J'en ai une bonne provision, cependant je le mets fort au-dessous de celui de Lesbos, qui est moins parfumé, & qui satisfait mieux le goût (3). Désirez-vous une boisson agréable & salutaire? associez des vins odoriférans & moëlleux avec des vins d'une qualité opposée. Tel est le mélange du vin d'Erythrée avec celui d'Héraclée (4).

L'eau de mer mêlée avec le vin aide, dit-on, à la digestion, & fait que le vin ne porte point à la tête; mais il ne faut pas qu'elle domine trop. C'est le défaut des vins de Rhodes; on a su l'éviter dans ceux de Cos (5). Je crois qu'une mesure d'eau de mer suffit pour cinquante mesures de vin, sur-tout si l'on choisit, pour faire ce vin, de nouveaux plants préférablement aux anciens (6).

De savantes recherches nous ont appris la maniere de mélanger la boisson. La proportion la plus ordinaire du vin à l'eau est de deux à cinq, ou de un à trois (7); mais, avec nos amis nous préférons la proportion contraire;

(1) Aristot. problem. sect. 20, t. 2, p. 776. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 809.
(2) Hermip. ap. Athen. lib. 1, p. 29.
(3) Archestr. ap. Athen. lib. 1, p. 29.
(4) Theophr ibid. p. 32.
(5) Athen. ibid.
(6) Phan. Eres. ap. Athen. p. 31.
(7) Hesiod. oper. v. 596. Athen. lib. 10, p. 425 & 430. Casaub. in Athen. lib. 10, cap. 7, p. 434. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 1133.

& sur la fin du repas nous oublions ces regles austeres.

Solon nous défendoit le vin pur. C'est de toutes ses loix, peut-être, la mieux observée, graces à la perfidie de nos marchands, qui affoiblissent cette liqueur précieuse (1). Pour moi je fais venir mon vin en droiture, & vous pouvez être assuré que la loi de Solon ne cesser d'être violée pendant tout ce repas.

En achevant ces mots Dinias se fit apporter plusieurs bouteilles d'un vin qu'il conservoit depuis dix ans, & qui fut bientôt remplacé par un vin encore plus vieux (2).

Nous bûmes alors presque sans interruption. Démocharès, après avoir porté différentes santés, prit une lyre, & pendant qu'il l'accordoit il nous entretint de l'usage où l'on a toujour été de mêler le chant aux plaisirs de la table. Autrefois, disoit-il, tous les convives chantoient ensemble & à l'unisson (3). Dans la suite il fut établi que chacun chanteroit à son tour (4), tenant à la main une branche de myrte ou de laurier. La joie fut moins bruyante à la vérité; mais elle fut moins vive. On la contraignit encore lorsqu'on associa la lyre à la voix [5]. Alors plusieurs convives furent obligés de garder le silence. Thémistocle mérita autrefois des reproches pour avoir négligé ce talent; de nos jours Epaminondas a obtenu des élo-

(1) Alex. cap. Athen. lib. 10, cap. 8, p. 431.
(2) Athen. lib. 13, p. 584 & 585.
(3) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 9, p. 324.
(4) Athen. lib. 15, cap. 14, p. 694. Dicæarch. apud. schol. Aristoph. in ran. v. 1337.
(5) Plut. in sympos. lib. 1, quæst. 1, t. 2, p. 615.

ges pour l'avoir cultivé [1]. Mais dès qu'on met trop de prix à de pareils agrémens ils deviennent une étude; l'art se perfectionne aux dépens du plaisir, & l'on ne fait plus que sourire au succès.

Les chansons de table ne renfermerent d'abord que des expressions de reconnoissance, ou des leçons de sagesse. Nous y célébrions & nous y célébrons encore les dieux, les héros & les citoyens utiles à leur patrie. A des sujets si graves on joignit ensuite l'éloge du vin ; & la poésie, chargée de le tracer avec les couleurs les plus vives, peignit en même temps cette confusion d'idées, ces mouvements tumultueux qu'on éprouve avec ses amis, à l'aspect de la liqueur qui pétille dans les coupes. Delà tant de chansons bachiques, semées de maximes, tantôt sur le bonheur & sur la vertu, tantôt sur l'amour & sur l'amitié. C'est, en effet, à ces deux sentimens que l'ame se plaît à revenir, quand elle ne peut plus contenir la joie qui la pénetre.

Plusieurs auteurs se sont exercés dans ce genre de poésie; quelques-uns s'y sont distingués. Alcée & Anacréon l'ont rendu célebre. Il n'exige point d'effort, parce qu'il est ennemi des prétentions. On peut employer, pour louer les dieux & les héros, la magnificence des expressions & des idées; mais il n'appartient qu'au délire & aux graces de peindre le sentiment & le plaisir.

Livrons-nous au transport que cet heureux moment inspire, ajouta Démocharès; chantons tous ensemble, ou tour-à-tour, & prenons

(1) Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234.

dans nos mains des branches de laurier ou de myrte [1].

Nous exécutâmes aussi-tôt ses ordres, & après plusieurs chansons assorties à la circonstance, tout le chœur entonna celle d'Harmodius & d'Aristogiton [2] *. Démocharès nous accompagnoit par intervalles; mais, saisi tout-à-coup d'un nouvel enthousiasme, il s'écrie : Ma lyre rebelle se refuse à de si nobles sujets; elle réserve ses accords pour le chantre du vin & des amours. Voyez comme, au souvenir d'Anacréon, ses cordes frémissent & rendent des sons plus harmonieux. O mes amis! que le vin coule à grands flots; unissez vos voix à la mienne, & prêtez-vous à la variété des modulations.

Buvons, chantons Bacchus; il se plaît à nos danses, il se plaît à nos chants; il étouffe l'envie, la haine & les chagrins (3): *aux* graces séduisantes (4), aux amours enchanteurs il donna la naissance. Aimons, buvons, chantons Bacchus.

L'avenir n'est point encore; le présent n'est bientôt plus; le seul instant de la vie est l'instant où l'on jouit (5). Aimons, buvons, chantons Bacchus.

Sages dans nos folies (6), riches de nos plaisirs, foulons aux pieds la terre & ses

(1) Schol. Aristoph. in nub. v. 1367. Id. in vesp. v. 1217.
(2) Athen. lib. 15, p. 695.
* On la chantoit souvent dans les repas : je l'ai rapportée dans la note IV de l'Introduction.
(3) Anacr. od. 26, 39, 42, &c.
(4) Id. od. 41. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 3, p. 11.
(5) Id. od. 4, 15, 24, &c.
(6) Id. od. 48.

vaines grandeurs [1]; & dans la douce ivresse que des momens si beaux font couler dans nos ames, buvons, chantons Bacchus.

Cependant nous entendîmes un grand bruit à la porte, & nous vîmes entrer Calliclès, Nicostrate & d'autres jeunes gens qui nous amenoient des danseuses & des joueuses de flûte, avec lesquelles ils avoient soupé (2). Aussi-tôt la plupart des convives sortirent de table, & se mirent à danser; car les Athéniens aiment cet exercice avec tant de passion qu'ils regardent comme une impolitesse de ne pas s'y livrer, quand l'occasion l'exige [3]. Dans le même temps on apporta plusieurs hors-d'œuvres propres à exciter l'appétit: tels que des cercopes * & des cigales [4], des raves coupées par morceaux, & confites au vinaigre & à la moutarde [5]; des pois chiches rôtis [6], des olives qu'on avoit tirées de leur saumure [7].

Ce nouveau service, accompagné d'une nouvelle provision de vin, & de coupes plus grandes que celles dont on s'étoit servi d'abord [8], annonçoit des excès qui furent heureusement réprimés par un spectacle inattendu. A l'arrivée de Calliclès Théotime étoit sorti de la salle. Il revint, suivi de joueurs de gobelets, & de ces farceurs qui, dans les

(1) Id. od. 26.
(2) Plat. in conv. t. 3, p. 212. Id. in Protag. t. 1, p. 347.
(3) Alex. ap. Athen. lib. 4, cap. 4, p. 134. Theophr. charact. cap. 15.
* Petit animal semblable à la cigale. (Athen. p. 133.)
(4) Aristoph. ap. Athen. lib. 4, p. 133.
(5) Athen. ib. Aristoph. hist. animal. lib. 5, cap. 30, t. 1, p. 856.
(6) Schol. Aristoph. in eccles. v. 45.
(7) Athen. ibid. p. 133.
(8) Diog. Laert. lib. 1, §. 104. Casaub. in Theophr. c. 4, p. 39.

places publiques, amusent la populace par leurs prestiges [1].

On desservit un moment après. Nous fîmes des libations en l'honneur du bon Génie & de Jupiter Sauveur [2]; & après que nous eûmes lavé nos mains dans une eau où l'on avoit mêlé des odeurs [3], nos baladins commencerent leurs tours. L'un arrangeoit sous des cornets un certain nombre de coquilles, ou de petites boules, & sans découvrir son jeu il les faisoit paroître ou disparoître à son gré [4]; un autre écrivoit ou lisoit, en tournant avec rapidité sur lui-même [5]. J'en vis dont la bouche vomissoit des flammes, ou qui marchoient la tête en bas, appuyés sur leurs mains, & figurant avec leurs pieds les gestes des danseurs [6]. Une femme parut, tenant à la main douze cerceaux de bronze; dans leur circonférence rouloient plusieurs petits anneaux de même métal: elle dansoit, jettant en l'air & recevant successivement les douze cerceaux [1]. Une autre se précipitoit au milieu de plusieurs épées nues [2]. Ces jeux, dont quelques-uns m'intéressoient sans me plaire, s'exécutoient presque tous au son de la flûte. Il falloit, pour y réussir, joindre la grace à la précision des mouvemens.

(1) Plat. de leg. lib. 2, t. 2, p. 658. Athen. lib. 4, cap. 1, p. 129.
(2) Aristoph. in av. v. 1212. Schol. ejusd. in pac. v. 299.
(3) Athen. lib. 9, cap. 18, p. 409.
(4) Casaub. in Athen. lib. 1, cap. 15, lib. 4, cap. 1.
(5) Xenoph. in conv. p. 893.
(6) Herodot. lib. 6, cap. 129.
(7) Xenoph. in conv. p. 876. Caylus, recueil d'antiquit. t. 1, p. 202.
(8) Xenoph. ibid. Athen. lib. 4, p. 129. Paciaud. de athlet. §. 5, p. 18.

FIN DU CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

NOTES.

CHAPITRE I, PAG. 4.

Sur les Privileges que Leucon & les Athéniens s'étoient mutuellement accordés.

AFIN que ces privileges fussent connus des commerçans on les grava sur trois colonnes, dont la premiere fut placée au Pirée, la seconde au Bosphore de Thrace, la troisieme au Bosphore Cimmérien, c'est-à-dire au commencement, au milieu, à la fin de la route que suivoient les vaisseaux marchands (1).

CHAPITRE III, PAG. 52.

Sur Sapho.

L'ENDROIT où la chronique de Paros parle de Sapho est presque entiérement effacé sur le marbre (2); mais on y lit distinctement qu'elle prit la fuite & s'embarqua pour la Sicile. Ce ne fut donc pas, comme on l'a dit, pour suivre Phaon qu'elle alla dans cette île. Il est à présumer qu'Alcée l'engagea dans la conspiration contre Pittacus, & qu'elle fut bannie de Mytilene en même tems que lui & ses partisans.

(1) Demosth. in Leptin. p. 546.
(2) Marm. Oxon. epoch. 37.

MÊME CHAPITRE, PAG. 55.

Sur l'Ode de Sapho.

En lisant cette traduction libre, que je dois à l'amitié de M. l'abbé de Lille, on s'appercevra aisément qu'il a cru devoir profiter de celle de Boileau, & qu'il ne s'est proposé autre chose que de donner une idée de l'espece de rhythme que Sapho avoit inventé, ou du moins fréquemment employé. Dans la plupart de ses ouvrages chaque strophe étoit composée de trois vers hendécasyllabes, c'est-à-dire de onze syllabes, & se terminoit par un vers de cinq syllabes.

CHAPITRE V., PAG. 67.

Sur Epaminondas.

Cléarque de Solos, cité par Athénée (1), rapportoit un fait propre à jeter des soupçons sur la pureté des mœurs d'Epaminondas; mais ce fait, à peine indiqué, contrediroit les témoignages de toute l'antiquité, & ne pourroit nullement s'allier avec les principes séveres dont ce grand homme ne s'étoit point départi, dans les circonstances même les plus critiques.

(1) Athen. lib. 13, cap. 6, p. 590.

CHAPITRE IX, PAG. 134.

Sur le temps où l'on célébroit les grandes Fêtes de Bacchus.

On présume que les grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville, commençoient le 12 du mois élaphébolion (1). Dans la deuxieme année de la 104e olympiade, année dont il s'agit ici, le 12 du mois élaphébolion tomba au 8 avril de l'année julienne proleptique 362 avant J. C.

CHAPITRE XII, PAG. 167.

Sur le Plan d'Athenes.

J'ai cru devoir mettre sous les yeux du lecteur l'esquisse d'un plan d'Athenes, relatif au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. Il est très-imparfait, & je suis fort éloigné d'en garantir l'exactitude.

Après avoir comparé ce que les anciens auteurs ont dit sur la topographie de cette ville, & ce que les voyageurs modernes ont cru découvrir dans ses ruines, je me suis borné à fixer, le mieux que j'ai pu, la position de quelques monumens remarquables. Pour y parvenir il falloit d'abord déterminer dans quel quartier se trouvoit la place publique que les Grecs nommoient Agora, c'est-à-dire marché.

Dans toutes les villes de la Grece il y avoit une principale place décorée de statues, d'autels, de temples & d'autres édifices publics, entourée de boutiques, couvertes, en certaines heures de la journée, des provisions nécessaires à la subsistance du peuple. Les habitans s'y rendoient tous les jours. Les vingt mille citoyens d'Athenes,

(1) Dodwel. de cycl. p. 298. Id. ann. Thucyd. p. 165. Corsin. fast. Attic. t. 2, p. 326 & 385.

dit Démosthene (1), ne cessent de fréquenter la place, occupés de leurs affaires, ou de celles de l'état.

Parmi les anciens auteurs j'ai préféré les témoignages de Platon, de Xénophon, de Démosthene, d'Eschine, qui vivoient à l'époque que j'ai choisie. Si Pausanias (2) paroît ne pas s'accorder entiérement avec eux, j'avertis qu'il s'agit ici de la place qui existoit de leur temps, & non de celle dont il a parlé. Je ferois la même réponse à ceux qui m'opposeroient des passages relatifs à des tems trop éloignés de mon époque.

PLACE PUBLIQUE, ou AGORA. Sa position est déterminée par les passages suivans. Eschine dit (3) : » Transportez-vous en esprit au Pœcile (c'étoit un célebre portique); car c'est dans la place publique que sont les monumens de vos grands exploits «. Lucien introduit plusieurs philosophes dans un de ses dialogues (4), & fait dire à Platon : » Il n'est pas nécessaire d'aller à la maison de cette femme (la Philosophie). A son retour de l'Académie elle viendra, suivant sa coutume, au Céramique, pour se promener au Pœcile «. » A la prise d'Athenes par Sylla, dit Plutarque (5), le sang versé dans la place publique, inonda le Céramique, qui est au dedans de la porte Dipyle; & plusieurs assurent qu'il sortit par la porte, & se répandit dans le faubourg «.

Il suit delà, 1° que cette place étoit dans le quartier du Céramique; 2° qu'elle étoit près de la porte Dipyle: c'est celle par où l'on alloit à l'Académie; 3° que le Pœcile étoit dans la place.

Eschine, dans l'endroit que je viens de citer, fait entendre clairement que le Métroon se trouvoit dans la place. C'étoit une enceinte & un temple en l'honneur de la mere des dieux. L'enceinte renfermoit aussi le palais du sénat, & cela est confirmé par plusieurs passages (6).

Après le Métroon j'ai placé les monumens indiqués tout

(1) Demosth. in Aristog. p. 836.
(2) Pausan. lib. 1.
(3) Æschin. in Ctesiph. p. 458.
(4) Lucian. in piscat. t. 1, p. 581.
(5) Plut. in Syll. t. 1, p. 460.
(6) Æsch. in Ctes. p. 458. Plut. x rhet. vit. t. 2, p. 842. Suid. in *lexicon*. Harpocr. in *lexicon*.

de suite par Pausanias (1), comme le Tholus; les statues des Eponymes, &c. J'y ai mis, avec Herodote (2), le temple d'Eacus, &, d'après Démosthene (3), le Léocorion, temple construit en l'honneur de ces filles de Léos qui se sacrifierent autrefois pour éloigner la peste.

PORTIQUE DU ROI. Je l'ai placé dans un point où se réunissoient deux rues qui conduisoient à la place publique : la 1re est indiquée par Pausanias (4), qui va de ce portique au Métroon ; la 2e par un ancien auteur (5), qui dit positivement que depuis le Pœcile & le Portique du Roi, c'est-à-dire depuis l'un de ces portiques jusqu'à l'autre, on trouve plusieurs hermès ou statues de Mercure terminées en gaîne.

PŒCILE ET PORTIQUE DES HERMÈS. D'après ce dernier passage j'ai mis le Pœcile au bout d'une rue qui va du Portique du Roi jusqu'à la place publique. Il occupe sur la place un des coins de la rue. Au coin opposé devoit se trouver un édifice, nommé tantôt portique des Hermès, & tantôt simplement les Hermès (6). Pour prouver qu'il étoit dans la place publique deux témoignages suffiront. Mnésimaque disoit, dans une de ses comédies : » Allez-» vous-en à l'Agora, aux Hermès (7) «. » En certaines » fêtes, dit Xénophon (8), il convient que les cavaliers » rendent des honneurs aux temples & aux statues qui » sont dans l'Agora. Ils commenceront aux hermès, fe-» ront le tour de l'Agora, & reviendront aux hermès «. J'ai pensé, en conséquence, que ce portique devoit terminer la rue où se trouvoit une suite d'hermès.

Le Pœcile étoit dans la place du temps d'Eschine; il n'y étoit plus du tems de Pausanias, qui parle de ce portique avant que de se rendre à la place (9) : il s'étoit donc fait des changemens dans ce quartier. Je suppose

---

(1) Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12.
(2) Herodot. lib. 5, cap. 89.
(3) Demosth. in Conon. p. 1109 & 1113.
(4) Pausan. ibid. cap. 3.
(5) Ap. Harpocr. in *lexicon*.
(6) Æsch. in Ctesiph. p. 458. Lys. in Pancl. p. 398. Demosth. in Leptin. p. 557. Meurs. Athen. Attic. lib. 1, cap. 3.
(7) Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 402.
(8) Xenoph. de mag. equit. p. 959.
(9) Paus. lib. 1, cap. 15, p. 36, cap. 17, p. 39.

qu'au siecle où vivoit Pausanias une partie de l'ancienne place étoit couverte de maisons; que vers sa partie méridionale il ne restoit qu'une rue, où se trouvoient le sénat, le tholus, &c; que sa partie opposée s'étoit étendue vers le nord, & que le Pœcile en avoit été séparé par des édifices : car les changemens dont je parle n'avoient pas transporté la place dans un autre quartier. Pausanias la met auprès du Pœcile, & nous avons vu que du tems de Sylla elle étoit encore dans le Céramique, auprès de la porte Dipyle.

A la faveur de cet arrangement il est assez facile de tracer la route de Pausanias. Du Portique du Roi il suit une rue qui se prolonge dans la partie méridionale de l'ancienne place; il revient par le même chemin : il visite quelques monumens qui sont au sud-ouest de la citadelle, tels qu'un édifice qu'il prend pour l'ancien Odéum (p. 20), l'Éleusinium (p. 35, &c. Il revient au portique du Roi (p. 36), & prenant par la rue des Hermès, il se rend d'abord au Pœcile, & ensuite à la place qui existoit de son tems (p. 39), laquelle avoit, suivant les apparences, fait partie de l'ancienne, ou du moins n'en étoit pas fort éloignée. J'attribuerois volontiers à l'empereur Hadrien la plupart des changemens qu'elle avoit éprouvés.

En sortant de l'Agora, Pausanias va au Gymnase de Ptolémée (p. 39), qui n'existoit pas à l'époque dont il s'agit dans mon ouvrage, & delà au temple de Thésée, qui existe encore aujourd'hui. La distance de ce temple à l'un des points de la citadelle m'a été donnée par M. Foucherot, habile ingénieur, qui avoit accompagné en Grece M. le comte de Choiseul-Gouffier, & qui depuis, ayant visité une seconde fois les antiquités d'Athenes, a bien voulu me communiquer les lumieres qu'il avoit tirées de l'inspection des lieux.

J'ai suivi Pausanias jusqu'au Prytanée (p. 41). Delà il m'a paru remonter vers le nord-ouest. Il y trouve plusieurs temples, ceux de Sérapis, de Lucine, de Jupiter Olympien (p. 42). Il tourne à l'est & parcourt un quartier qui, dans mon plan, est au-dehors de la ville, & qui de son tems y tenoit, puisque les murailles étoient détruites. Il y visite les jardins de Vénus, le Cynosarge, le Lycée (p. 44). Il passe l'Ilissus & va au Stade (p. 45 & 46).

Je n'ai pas suivi Pausanias dans cette route, parce que

plusieurs des monumens qu'on y rencontroit étoient postérieurs à mon époque, & que les autres ne pouvoient entrer dans le plan de l'intérieur de la ville ; mais je le prends de nouveau pour guide, lorsque, de retour au Prytanée, il se rend à la citadelle par la rue des Trépieds.

RUE DES TRÉPIEDS. Elle étoit ainsi nommée, suivant Pausanias (1), parce qu'on y voyoit plusieurs temples où l'on avoit placé des trépieds de bronze en l'honneur des dieux. Quel fut le motif de ces consécrations ? des victoires remportées par les tribus d'Athenes aux combats de musique & de danse. Or, aux pieds de la citadelle, du côté de l'est, on a découvert plusieurs inscriptions qui font mention de pareilles victoires (2). Ce joli édifice, connu maintenant sous le nom de Lanterne de Démosthene, faisoit un des ornemens de la rue. Il fut construit en marbre, à l'occasion du prix décerné à la tribu Acamantide, sous l'archontat d'Evænete (3), l'an 335 avant J. C., un an après qu'Anacharsis eut quitté Athenes. Près de ce monument fut trouvée, dans ces derniers temps, une inscription rapportée parmi celles de M. Chandler (4). La tribu Pandionide y prescrivoit d'élever dans la maison qu'elle possédoit en cette rue une colonne pour un Athénien, nommé Nicias, qui avoit été son chorege, & qui avoit remporté le prix aux fêtes de Bacchus & à celles qu'on nommoit Thargélies. Il y étoit dit encore que désormais, (depuis l'archontat d'Euclide, l'an 403 avant J. C.) on inscriroit sur la même colonne les noms de ceux de la tribu qui, en certaines fêtes mentionnées dans le décret, remporteroient de semblables avantages.

D'après ce que je viens de dire, il est visible que la rue des Trépieds longeoit le côté oriental de la citadelle.

ODÉUM DE PÉRICLÈS. Au bout de la rue dont je viens de parler, & avant que de parvenir au théatre de Bac-

---

(1) Pausf. lib. 1, cap. 20, p. 46.

(2) Chandl. travels in Greece, p. 99. Id. inscr. in not. p. XXVII.

(3) Spon, t. 2, p. 200. Whel. book 5, p. 397. Le Roi, ruines de la Grece, part. 1, p. 20. Stuart, antiq. of Athens. chapt. 4, p. 27.

(4) Chandl. inscript. part. 2, p. 49. Ibid. in not. p. XXII.

chus, Pausanias trouva un édifice dont il ne nous apprend pas la destination. Il observe seulement qu'il fut construit sur le modele de la tente de Xerxès, & qu'ayant été brûlé pendant le siege d'Athenes par Sylla, il fut refait depuis. (1) Rapprochons de ce témoignage les notions que d'autres auteurs nous ont laissées sur l'ancien Odéum d'Athenes. Cette espece de théatre (2) fut élevé par Périclès, (3) & destiné au concours des pieces de musique (4) : des colonnes de pierre ou de marbre en soutenoient le comble, qui étoit construit des antennes & des mâts enlevés aux vaisseaux des Perses (5), & dont la forme imitoit celle de la tente de Xerxès (6). Cette forme avoit donné lieu à des plaisanteries. Le poëte Cratinus, dans une de ses comédies, voulant faire entendre que la tête de Périclès se terminoit en pointe, disoit que Périclès portoit l'Odéum sur sa tête (7). L'Odéum fut brûlé au siege d'Athenes par Sylla (8), & réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce (9).

Par ces passages réunis de différens auteurs on voit clairement que l'édifice dont parle Pausanias est le même que l'Odéum de Périclès, & par le passage de Pausanias que cet Odéum étoit placé entre la rue des Trépieds & le théatre de Bacchus. Cette position est encore confirmée par l'autorité de Vitruve, qui met l'Odéum à la gauche du théatre (10). Mais Pausanias avoit déja donné le nom d'Odéum à un autre édifice. Je répondrai bientôt à cette difficulté.

Théatre de Bacchus. A l'angle sud-ouest de la citadelle existent encore les ruines d'un théatre qu'on avoit pris jusqu'à present pour celui de Bacchus, où l'on représentoit des tragédies & des comédies. Cependant M. Chandler

(1) Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 47.
(2) Suid. in *lexicon*. Schol. Aristoph. in vesp. v. 1104.
(3) Plut. in Per. t. 1, p. 160. Vitruv. lib. 5, c. 9. Suid. ibid.
(4) Hesych. in *lexicon*.
(5) Vitruv. ibid. Theophr. charact. cap. 3.
(6) Plut. ibid.
(7) Cratin. ap. Plut. ibid.
(8) Appian. de bell. Mithrid. p. 331.
(9) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 23, hist. p. 189.
(10) Vitruv. lib. 5, cap. 9.

ler (1) a placé le théatre de Bacchus à l'angle sud-est de la citadelle ; & j'ai suivi son opinion, fondée sur plusieurs raisons : 1° A l'inspection du terrein, M. Chandler a jugé qu'on avoit autrefois construit un théatre en cet endroit ; & M. Foucherot a depuis vérifié le fait. 2° Pausanias (2) rapporte qu'au-dessus du théatre on voyoit de son tems un trépied dans une grotte taillée dans le roc ; & justement au-dessus de la forme théatrale reconnue par M. Chandler est une grotte creusée dans le roc, & convertie depuis en une église sous le titre de *Panagia spiliotissa*, qu'on peut rendre par *Notre-Dame de la Grotte*. Observons que le mot *spiliotissa* désigne clairement le mot *spelaion*, que Pausanias donne à la caverne. Voyez ce que les voyageurs ont dit de cette grotte (3). Il est vrai qu'au-dessus du théatre du sud-ouest sont deux especes de niches ; mais elles ne sauroient, en aucune maniere, être confondues avec la grotte dont parle Pausanias. 3° Xénophon (4), en parlant de l'exercice de la cavalerie, qui se faisoit au Lycée, ou plutôt auprès du Lycée, dit : » Lorsque les cavaliers auront passé l'angle du théatre qui est » à l'opposite, &c. « Donc le théatre étoit du côté du Lycée. 4° J'ai dit que dans les principales fêtes des Athéniens des chœurs tirés de chaque tribu se disputoient le prix de la danse & de la musique ; qu'on donnoit à la tribu victorieuse un trépied qu'elle consacroit aux dieux ; qu'au-dessous de cette offrande on gravoit son nom, celui du citoyen qui avoit entretenu le chœur à ses dépens, quelquefois celui du poëte qui avoit composé les vers, ou de l'instituteur qui avoit exercé les acteurs (5). J'ai dit aussi que du tems de Pausanias il existoit un trépied dans la grotte qui étoit au-dessus du théatre. Aujourd'hui même on voit à l'entrée de cette grotte une espece d'arc de triomphe chargé de trois inscriptions, tracées en différens tems, en l'honneur de deux tribus qui avoient remporté le prix (6). Une de ces inscriptions est de l'an 320 avant J. C., &

(1) Chandl. travels in Greece, p. 64.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 21, p. 49.

(3) Whel. a journ. p. 368. Spon, t. 2, p. 97. Chandl. travels in Greece, p. 62.

(4) Xenoph. de mag. equit. p. 959.

(5) Plut. in Themist. t. 1, p. 114.

(6) Whel. ibid. Le Roi, ruin. de la Grece, t. 2, p. 5.

n'est postérieure que de quelques années au voyage d'Anacharsis.

Dès qu'on trouve, à l'extrêmité de la citadelle, du côté du sud-est, les monumens élevés pour ceux qui avoient été couronnés dans les combats que l'on donnoit communément au théatre (1), on est fondé à penser que le théatre de Bacchus étoit placé à la suite de la rue des Trépieds, & précisément à l'endroit où M. Chandler le suppose. En effet, comme je le dis dans ce douzieme chapitre, les trophées des vainqueurs devoient être auprès du champ de bataille.

Les auteurs qui vivoient à l'époque que j'ai choisie ne parlent que d'un théatre. Celui dont on voit les ruines à l'angle sud-ouest de la citadelle n'existoit donc pas de leur tems. Je le prends, avec M. Chandler, pour l'Odéum qu'Hérodote, fils d'Atticus, fit construire environ 500 ans après, & auquel Philostrate donne le nom de théatre (2). » L'Odéum de Patras, dit Pausanias (3), seroit le plus » beau de tous, s'il n'étoit effacé par celui d'Athenes, » qui surpasse tous les autres en grandeur & en magnifi- » cence. C'est Hérode l'Athénien qui l'a fait, après la mort » & en l'honneur de sa femme. Je n'en ai pas parlé dans » ma description de l'Attique, parce qu'il n'étoit pas com- » mencé quand je composai cet ouvrage. « Philostrate remarque aussi que le théatre d'Hérode étoit un des plus beaux ouvrages du monde (4).

M. Chandler suppose que l'Odéum ou théatre d'Hérode avoit été construit sur les ruines de l'Odéum de Périclès. Je ne puis être de son avis. Pausanias, qui place ailleurs ce dernier édifice, ne dit pas, en parlant du premier, qu'Hérode le rebâtit, mais qu'il le fit réparer. Dans la supposition de M. Chandler, l'ancien Odéum auroit été à droite du théatre de Bacchus, tandis que, suivant Vitruve, il étoit à gauche (5). Enfin j'ai fait voir plus haut que l'Odéum de Périclès étoit à l'angle sud-est de la citadelle.

On conçoit à présent pourquoi Pausanias, en longeant le côté méridional de la citadelle, depuis l'angle sud-est,

---

(1) Demosth. in Mid. p. 606 & 612.
(2) Philostr. de vit. sophist. in Herod. lib. 2, p. 551.
(3) Pausf. lib. 7, cap. 20, p. 574.
(4) Philostr. ibid.
(5) Vitruv. lib. 5, cap. 9.

où il a vu le théatre de Bacchus, ne parle ni de l'Odéum, ni d'aucune espece de théatre : c'est qu'en effet il n'y en avoit point dans l'angle sud-ouest quand il fit son premier livre, qui traite de l'Attique.

Pnyx. Sur une colline peu éloignée de la citadelle on voit encore les restes d'un monument qu'on a pris, tantôt pour l'Aréopage (1), tantôt pour le Pnyx (2), d'autres fois pour l'Odéum (3). C'est un grand espace dont l'enceinte est en partie pratiquée dans le roc & en partie formée de gros quartiers de pierre taillés en pointes de diamant. Je le prends, avec M. Chandler, pour la place du Pnyx, où le peuple tenoit quelquefois ses assemblées. En effet, le Pnyx étoit entouré d'une muraille (4); il se trouvoit en face de l'aréopage (5) : de ce lieu on pouvoit voir le port du Pirée (6). Tous ces caracteres conviennent au monument dont il s'agit. Mais il en est un encore plus décisif : » Quand le peuple est assis sur ce rocher, dit Aristo-» phane, &c. (7); « & c'est du Pnyx qu'il parle. J'omets d'autres preuves qui viendront à l'appui de celles-là.

Cependant Pausanias paroît avoir pris ce monument pour l'Odéum. Qu'en doit-on conclure? Que de son temps le Pnyx, dont il ne parle pas, avoit changé de nom, parce que le peuple ayant cessé de s'y assembler on y avoit établi le concours des musiciens. En rapprochant toutes les notions qu'on peut avoir sur cet article on en conclura que ce concours se fit, d'abord, dans un édifice construit à l'angle sud-est de la citadelle, c'est l'Odéum de Périclès; ensuite dans le Pnyx, c'est l'Odéum dont parle Pausanias : enfin, sur le théatre, dont il reste encore une partie à l'angle sud-ouest de la citadelle; c'est l'Odéum d'Hérode, fils d'Atticus.

Temple de Jupiter Olympien. Au nord de la citadelle subsistent encore des ruines magnifiques qui ont fixé l'attention des voyageurs. Quelques-uns (8) ont cru y recon-

(1) Spon, voyag. t. 2, p. 116.
(2) Chandl. travels in Greece, chapt. 13, p. 68.
(3) Whel. book 5, p. 382. Le Roi, ruines de la Grece, t. 1, p. 18.
(4) Philochor. ap. schol. Aristoph. in av. v. 998.
(5) Lucian. in bis accusat t. 2, p. 801.
(6) Plut in Themist. t. 1, p. 121.
(7) Aristoph. in equit. v. 751.
(8) Whel. book 5, p. 392. Spon, t. 2, p. 108.

noître les restes de ce superbe temple de Jupiter Olympien, que Pisistrate avoit commencé, qu'on tenta plus d'une fois d'achever, dont Sylla fit transporter les colonnes à Rome, & qui fut enfin rétabli par Hadrien (1). Ils s'étoient fondés sur le récit de Pausanias, qui semble en effet indiquer cette position (2); mais Thucydide (3) dit formellement que ce temple étoit au sud de la citadelle; & son témoignage est accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla & Paulmier proposent de faire au texte de Thucydide. M. Stuart (4) s'est prévalu de l'autorité de cet historien pour placer le temple de Jupiter Olympien au sud-est de la citadelle, dans un endroit où existent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément colonnes d'Hadrien. Son opinion a été combattue par M. le Roi, (5) qui prend pour un reste du Panthéon de cet empereur les colonnes dont il s'agit. Malgré la déférence que j'ai pour les lumieres de ces deux savans voyageurs, j'avois d'abord soupçonné que le temple de Jupiter Olympien, placé par Thucydide au sud de la citadelle, étoit un vieux temple, qui, suivant une tradition rapportée par Pausanias (6), fut, dans les plus anciens tems, élevé par Deucalion, & que celui de la partie du nord avoit été fondé par Pisistrate. De cette maniere on concilieroit Thucydide avec Pausanias; mais, comme il en résulteroit de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au hasard dans mon plan un temple de Jupiter Olympien au sud de la citadelle.

M. Stuart a pris les ruines qui sont au nord pour les restes du Pœcile (7); mais je crois avoir prouvé que ce célebre portique tenoit à la place publique, située auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs l'édifice, dont ces ruines faisoient partie, paroît avoir été construit du temps d'Hadrien (8), & devient par-là étranger à mon plan.

Stade. Je ne l'ai pas figuré dans ce plan, parce que je le crois postérieur au temps dont je parle. Il paroît, en effet,

(1) Meurs. Athen. Attic. lib. 1, cap. 10.
(2) Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 42.
(3) Thucyd. lib. 2, cap. 15.
(4) Stuart. antiq. of Athens. chapt. 5, p. 38.
(5) Le Roi, ruines de la Grece, t. 2, p. 21.
(6) Pausan. ibid. p. 43.
(7) Stuart, antiq. of Athens, chapt. 5, p. 40.
(8) Le Roi, ruines de la Grece, t. 2, p. 16.

qu'au siecle de Xénophon on s'exerçoit à la course, dans un espace, peut-être dans un chemin qui commençoit au Lycée, & qui se prolongeoit vers le sud, sous les murs de la ville (1). Peu de tems après l'orateur Lycurgue fit applanir & entourer de chaussées un terrein qu'un de ses amis avoit cédé à la république (2). Dans la suite Hérode, fils d'Atticus, reconstruisit & revêtit presque entiérement de marbre le Stade dont les ruines subsistent encore (3).

Murs de la ville. Je supprime plusieurs questions qu'on pourroit élever sur les murailles qui entouroient le Pirée & Munychie, sur celles qui, du Pirée & de Phalere, aboutissoient aux murs d'Athenes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en déterminer la forme; mais nous avons quelques secours pour en connoître à peu près l'étendue. Thucydide (4), faisant l'énumération des troupes nécessaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il falloit défendre étoit de 43 stades (c'est-à-dire 4063 toises & demie) & qu'il restoit une partie qui n'avoit pas besoin d'être défendue : c'étoit celle qui se trouvoit entre les deux points où venoient aboutir, d'un côté, le mur de Phalere & de l'autre celui du Pirée. Le scholiaste de Thucydide donne à cette partie 17 stades de longueur, & compte en conséquence, pour toute l'enceinte de la ville, 60 stades (c'est-à-dire 5670 toises, ce qui feroit de tour à peu près deux lieues & un quart, en donnant à la lieue 2500 toises). Si l'on vouloit suivre cette indication le mur de Phalere remonteroit jusqu'auprès du Lycée; ce qui n'est pas possible. Il doit s'être glissé une faute considérable dans le scholiaste.

Je m'en suis rapporté à cet égard, ainsi que sur la disposition des longues murailles & des environs d'Athènes, aux lumieres de M. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de cette ville, a bien voulu exécuter le foible essai que je présente au public. Comme nous differons sur quelques points principaux de l'intérieur il ne doit pas

---

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, cap. 476. Id. de magist. équit. p. 959.

(2) Lycurg. ap. Plut. X. rhet. vit. t. 2, p. 841.

(3) Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 46. Philostr. de vit. sophist. lib. 2, p. 550.

(4) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvois le couvrir de maisons, mais il etoit impossible d'en diriger les rues.

MÊME CHAPITRE, PAG. 177.

Sur deux Inscriptions rapportées dans ce Chapitre.

J'AI rendu le mot *edidaske*, qui se trouve dans le texte grec, par ces mots : *avoit composé la piece, avoit fait la tragédie.* Cependant, comme il signifie quelquefois *avoit dressé les acteurs*, je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir sur ce mot les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6, cap. 7, p. 260); celles de Taylor sur le marbre de Sandwich (p. 71); van Dale sur les Gymnases (p. 686); & d'autres encore.

MÊME CHAPITRE, PAG. 184.

Sur la maniere d'éclairer les temples.

LES temples n'avoient point de fenêtres : les uns ne recevoient de jour que par la porte ; en d'autres on suspendoit des lampes devant la statue principale (1) ; d'autres étoient divisés en trois nefs, par deux rangs de colonnes. Celle du milieu étoit entiérement découverte, & suffisoit pour éclairer les bas-côtés, qui étoient couverts (2). Les grandes arcades qu'on aperçoit dans les parties latérales d'un temple qui subsiste encore parmi les ruines d'Agrigente, (3) ont été ouvertes long-tems après sa construction.

(1) Strab lib. 9, p. 396. Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 63.
(2) Strab lib. 9, p. 396. Vitruv. lib. 3, cap. 1, p. 41.
(3) D'Orville, Sicula, cap. 5, p. 97.

MÊME CHAPITRE, PAG. 186.

Sur les Colonnes de l'intérieur des temples.

IL paroît que, parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions on imagina d'en soutenir le toit par un seul rang de colonnes, placées dans l'intérieur, & surmontées d'autres colonnes qui s'élevoient jusqu'au comble. C'est ce qu'on avoit pratiqué dans un de ces anciens temples dont j'ai vu les ruines à Pæstum.

Dans la suite, au lieu d'un seul rang de colonnes, on en plaça deux; & alors les temples furent divisés en trois nefs. Tels étoient celui de Jupiter à Olympie, comme le témoigne Pausanias (1); & celui de Minerve à Athenes, comme M. Foucherot s'en est assuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, construit par Scopas, étoit du même genre; Pausanias dit (2) que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre étoit dorique & le second corinthien.

MÊME CHAPITRE, PAG. 187.

Sur les proportions du Parthénon.

SUIVANT M. le Roi (3) la longueur de ce temple est de 214 de nos pieds, 10 pouces 4 lignes, & sa hauteur de 65 pieds. Evaluons ces mesures en pieds grecs nous aurons pour la longueur environ 227 pieds, & pour la hauteur environ 68 pieds 7 pouces. Quant à la largeur elle paroît désignée par le nom d'Hécatonpédon (100 pieds) que les

(1) Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 400.

(2) Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 693.

(3) Le Roi, ruines de la Grece, prem. part. p. 30; sec. part. pl. XX.

anciens donnoient à ce temple. M. le Roi a trouvé en effet que la frise de la façade avoit 94 de nos pieds & 10 pouces, ce qui revient aux 100 pieds grecs (1).

MÊME CHAPITRE, PAG. 188.

Sur la quantité de l'or appliqué à la statue de Minerve.

THUCYDIDE dit (2) 40 talens, d'autres auteurs (3) disent 44, d'autres enfin 50 (4). Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En supposant que de son temps la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 13, comme elle l'étoit du temps d'Hérodote, les 40 talens d'or donneroient 520 talens d'argent, qui, à 5400 liv. le talent, formeroient un total de 2,808,000 liv.; mais, comme au siecle de Périclès, la drachme valoit au moins 19 sols, & le talent 5700 liv. (voyez la note qui accompagne la table de l'évaluation des monnoies, à la fin de cet ouvrage) les 40 talens dont il s'agit valoient au moins 1,964,000 livres.

MÊME CHAPITRE, PAG. 188.

Sur la maniere dont l'or étoit distribué sur la statue de Minerve.

LA déesse étoit vêtue d'une longue tunique, qui devoit être en ivoire. L'égide, ou la peau de la chevre Amalthée, couvroit sa poitrine, & peut-être son bras gauche, comme on le voit sur quelques-unes de ses statues. Sur le bord de l'égide étoient attachés des serpens; dans le champ, couvert d'écailles de serpens, paroissoit la tête de Méduse. C'est

(1) Id. ibid. p. 29.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 13.
(3) Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604.
(4) Diod. Sic. lib. 12, p. 96.

ainsi que l'égide est représentée dans les monumens & dans les auteurs anciens (1). Or Isocrate, qui vivoit encore dans le tems où je suppose le jeune Anacharsis en Grece, observe (2) qu'on avoit volé le Gorgonium; & Suidas (3), en parlant du même fait, ajoute qu'il avoit été arraché de la statue de Minerve. Il paroît, par un passage de Plutarque, (4) que, par ce mot, il faut entendre l'égide.

Voyons à présent de quoi étoit faite l'égide enlevée à la statue. Outre qu'on ne l'auroit pas volée si elle n'avoit pas été d'une matiere précieuse, Philochorus nous apprend (5) que le larcin dont on se plaignoit concernoit les écailles & les serpens. Il ne s'agit pas ici d'un serpent que l'artiste avoit placé aux pieds de la déesse ; ce n'étoit qu'un accessoire, un attribut, qui n'exigeoit aucune magnificence. D'ailleurs Philochorus parle de serpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avoit fait en or les écailles qui couvroient l'égide & les serpens qui étoient suspendus tout au tour. C'est ce qui est confirmé par Pausanias (6). Il dit que Minerve avoit sur sa poitrine une tête de Méduse en ivoire; remarque inutile, si l'égide étoit de la même matiere, & si sa tête n'étoit pas relevée par le fond d'or sur lequel on l'avoit appliquée. Les ailes de la Victoire que Minerve tenoit dans ses mains étoient aussi en or. Des voleurs, qui s'introduisirent dans le temple, trouverent les moyens de les détacher; &, s'étant divisés pour en partager le prix, ils se trahirent eux-mêmes (7).

D'après différens indices que je supprime on peut présumer que les bas-reliefs du casque, du bouclier, de la chaussure, & peut-être du piédestal, étoient du même métal. La plupart de ces ornemens subsistoient encore à l'époque que j'ai choisie. Ils furent enlevés, quelque temps après, par un nommé Lacharès (8).

---

(1) Virgil. Æneid. lib. 8, v. 436.
(2) Isocr. abv. Callim. t. 2, p. 511.
(3) Suid. in *lexicon*.
(4) Plut. Themist. t. 1, p. 117.
(5) Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604.
(6) Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 58.
(7) Demosth. in Timocr. p. 792. Ulpian. ibid. p. 821.
(8) Pausan. ibid. cap. 25, p. 61.

CHAPITRE XIV, PAG. 204.

Sur les Préfidens du Sénat d'Athenes.

Tout ce qui regarde les officiers du sénat, & leurs fonctions, présente tant de difficultés que je me contente de renvoyer aux savans qui les ont discutées, tels que Sigonius (de republ. Athen. lib. 2, cap. 4); Petav. (de doctrin. temp. lib. 2, cap. 1); Dodwel. (de Cycl. differt. 3, §. 43); Sam. Pet. (leg. Attic. p. 188); Corsin. (fast. Attic. t. 1, differt. 6).

MÊME CHAPITRE, PAG. 209.

Sur les Décrets du Sénat & du peuple d'Athenes.

Rien ne s'exécutoit qu'en vertu des loix & des décrets. (1) Leur différence consistoit en ce que les loix obligeoient tous les citoyens, & les obligeoient pour toujours; au lieu que les décrets proprement dits ne regardoient que les particuliers, & n'étoient que pour un tems. C'est par un décret qu'on envoyoit des ambassadeurs, qu'on décernoit une couronne à un citoyen, &c. Lorsque le décret embrassoit tous les tems & tous les particuliers il devenoit une loi.

(1) Demosth. in Timocr. p. 787.

CHAPITRE XVII, PAG. 238.

Sur un jugement singulier de l'Aréopage.

Au fait que je cite dans le texte on peut ajouter un autre qui s'est passé long-tems après, & dans un siecle où Athenes avoit perdu toute sa gloire, & l'aréopage conservé la sienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un second mari, & le fils qu'elle en avoit eu, venoient de mettre à mort un fils de grande espérance qui lui restoit de son premier époux, prit le parti de les empoisonner. Elle fut traduite devant plusieurs tribunaux, qui n'oserent ni la condamner, ni l'absoudre. L'affaire fut portée à l'aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparoître dans 100 ans (1).

CHAPITRE XX, PAG. 260.

Sur le jeu des dés.

M. DE PEIRESC avoit acquis un calendrier ancien, orné de desseins. Au mois de janvier étoit représenté un joueur qui tenoit un cornet dans sa main, & en versoit des dés dans une espece de tour placée sur le bord du damier (2).

(1) Val. Max. lib. 8, cap. 1. Aul. Gell. lib. 12, cap. 7 & alii.
(2) Valef. in Harpocr. p. 79.

MÊME CHAPITRE, PAG. 274.

Prix de diverses marchandises.

J'ai rapporté dans le texte le prix de quelques comestibles, tel qu'il étoit à Athenes du tems de Démosthene. Environ 60 ans auparavant, du tems d'Aristophane, la journée d'un manœuvre valoit 3 oboles (9 sols) (1); un cheval de course 12 mines ou 1200 drachmes (1080 livres); [2] un manteau 20 drachmes [18 livres]; une chaussure 8 drachmes [7 livres 4 sols] [3].

MÊME CHAPITRE, PAG. 275.

Sur les biens que Démosthene avoit eus de son pere.

Le pere de Démosthene passoit pour être riche [4]; cependant il n'avoit laissé à son fils qu'environ 14 talens, environ 75,600 livres [5]. Voici quels étoient les principaux effets de cette succession:

1° Une manufacture d'épées, où travailloient 30 esclaves. [6] Deux ou trois, qui étoient à la tête, valoient chacun 5 à 600 drachmes, environ 500 livres; les autres au moins 300 drachmes, 270 livres: ils rendoient par an 30 mines, ou 2700 livres, tous frais déduis. 2° Une manufacture de lits, qui occupoit 20 esclaves, lesquels valoient 40 mines, ou 3600 livres: ils rendoient par an 12 mines, ou 1080 livres. 3° De l'ivoire, du fer, du bois [7]; 80 mines, ou 7200

(1) Aristoph. in ecclef. v. 310.
(2) Id. nub v. 1227.
(3) Id. in Plut. v. 983.
(4) Demosth. in Aphob. p. 896, 901, 904.
(5) Id. ibid. p. 895.
(6) Demost. in Aphob. p. 896.
(7) Id. ibid.

livres. L'ivoire servoit, soit pour les pieds des lits [1], soit pour les poignées & les fourreaux des épées [2]. 4° Noix de galle & cuivre, 70 mines, ou 6300 livres. 5° Maison, 30 mines ou 2700 livres. 6° Meubles, vases, coupes, bijoux d'or, robes & toilette de la mere de Démosthene, 100 mines, ou 9000 livres. 7° De l'argent prêté, ou mis dans le commerce, &c. [3]

CHAPITRE XXII, PAG. 254.

Sur le poids & la valeur de quelques offrandes en or envoyées au temple de Delphes par les rois de Lydie, & décrites dans Hérodote [lib. 1, cap. 14, 50, &c.]; & dans Diodore de Sicile [lib. 16, p. 452].

POUR réduire les talens d'or en talens d'argent je prendrai la proportion de 1 à 13, comme elle étoit du tems d'Hérodote [4], & pour évaluer les talens d'argent je suivrai les tables que j'ai données à la fin de cet ouvrage. Elles ont été dressées pour le talent attique, & elle supposent que la drachme d'argent pesoit 79 grains. Il est possible que, du tems de cet historien, elle fut plus forte de 2 ou 3 grains: il suffit d'en avertir. Voici les offrandes d'or, dont Hérodote nous a conservé le poids:

6 grands crateres pesant 30 talens, qui valoient 390 talens d'argent, & de notre monnoie.	2,106,000 liv.
117 demi-plinthes pesant 232 talens; qui valoient 3016 talens d'argent de notre monnoie.	16,286,400 liv.
Un lion pesant 10 talens, valant 130 talens d'argent de notre monnoie.	702,000 liv.
Une statue pesant 8 talens, valant 104 talens d'argent de notre monnoie. . .	561,6000 liv.

(1) Plat. ap. Athen. lib. 2, cap. 9, p. 48.
(2) Demost. ibid. p. 898. Diog. Laert. lib. 6, §. 65.
(3) Demost. ibid. p. 896.
(4) Herodot. lib. 3, cap. 95.

Un cratere pesant 8 talens & 42 mines, valant 113 talens, 6 mines d'argent, de notre monnoie.	610,740 liv.
A ces offrandes Diodore de Sicile [1] ajoute 360 phioles d'or, pesant chacune 2 mines, ce qui fait 12 talens pesant d'or, qui valoient 156 talens en argent, & de notre monnoie.	842,400 liv.
TOTAL.	21,109,140 liv.

Au reste on trouve quelques différences dans les calculs d'Hérodote & de Diodore de Sicile; mais cette discussion me meneroit trop loin.

MÊME CHAPITRE, PAG. 321.

Sur la Vapeur de l'antre de Delphes.

CETTE vapeur étoit du genre des moufettes : elle ne s'élevoit qu'à une certaine hauteur. Il paroît qu'on avoit exhaussé le sol autour du soupirail. Voilà pourquoi il est dit qu'on descendoit à ce soupirail. Le trépied étant ainsi enfoncé on conçoit comment la vapeur pouvoit parvenir à la prêtresse, sans nuire aux assistans.

CHAPITRE XXV, PAG. 367.

Sur le plan d'une Maison grecque.

M. PERRAULT a dressé le plan d'une maison grecque, d'après la description que Vitruve en a faite [2]. M. Galiani en a donné un second, qui est sans doute préférable à celui de Perrault [3]. J'en publie un 3e, que feu M. Mariette avoit

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 452.
(2) Vitruv. de archit. lib. 6, cap. 10. Perrault, ibid.
(3) Galiani architet. di Vitruv. ibid.

bien voulu dresser à ma priere, & justifier par un mémoire que j'ai entre les mains.

Je ne prétends pas qu'à l'époque où je fixe le voyage du jeune Anacharsis plusieurs Athéniens eussent des maisons si vastes & si magnifiques; mais, comme Démosthene assure qu'on en élevoit de son temps qui surpassoient en beauté [1] ces superbes édifices dont Périclès avoit embelli Athenes, je suis en droit de supposer que ces maisons ne différoient pas essentiellement de celle que Vitruve a décrite.

---

(1) Demosth. olynth. 3, p. 38 & 39. Id. de rep. ord. p. 127. Id. in Aristocr. p. 758.

FIN DU TOME SECOND.





